



Plan de prévention et de gestion des déchets

FILIERE ELEMENTS D'AMEUBLEMENT

2024

La filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) EA (Éléments d'Ameublement) a été mise en place en France en 2013. Elle a pour objectif d'encourager les fabricants et les distributeurs de meubles à assumer une responsabilité étendue pour la gestion des déchets générés par leurs produits. Les services de collecte et traitement pour la filière EA ont commencé à opérer dans ces territoires à partir de 2014. Les dispositifs de collecte proposés dans les DROM-COM sont comparables à ceux existants en France hexagonale et comprennent à la fois des points d'Apport Volontaire et de la collecte en pied d'immeuble.

Malgré une volonté de mettre en place un dispositif de traitement vertueux des déchets et de permettre le réemploi et la réutilisation des mobiliers, le déploiement de la filière des EA dans les DROM-COM se heurte à des difficultés persistantes qui s'expliquent par les spécificités locales propres aux territoires ultramarins et qui appellent des réponses et solutions adaptées et concertées.

Conformément aux articles L. 541-10, alinéa VII et R. 541-130 du Code de l'environnement, chaque éco-organisme est tenu d'élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, ainsi qu'à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le but des plans est d'adapter et de faire progresser la performance des filières sur la collecte et le traitement des déchets par rapport à l'Hexagone. Ce plan doit permettre à ce que les performances de la filière dans les territoires d'outre-mer atteignent un niveau identique à celui atteintes en territoire hexagonal, dans un délai de trois ans suivant la mise en œuvre du plan.

Les éco-organismes *Ecomaison* (par un Arrêté ministériel du 27 décembre 2023), *Valdelia* (par un Arrêté ministériel du 21 décembre 2023) et *Valobat* (par un Arrêté ministériel du 21 décembre 2023) se sont tous trois vu notifier leur (ré)agrément au titre de la filière REP des éléments d'ameublement.

Dans le cadre de la filière EA, le plan a donc été élaboré de manière collaborative entre les trois éco-organismes agréés : ECOMAISON, VALDELIA et VALOBAT.

Ce document est la version finale d'un travail en quatre temps :

- La version initialement proposée par les éco-organismes en 2023
- Les nouveautés proposées dans la version 2024 – 06/2024
- Les éléments ajoutés suite à la réponse de la DGPR – 10/2024
- Les éléments ajoutés début janvier 2025 (mail du 31/12/2024)

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	2
1. LA FILIERE EA : CONTEXTE ET FONCTIONNEMENT	4
1.1. FONCTIONNEMENT	4
1.2. CONTEXTE GENERAL SUR LA FILIERE DES ELEMENTS D'AMEUBLEMENT	5
2. DONNEES GENERALES	11
2.1. ETAT DES LIEUX EN METROPOLE	11
2.2. PLAN D' ACTIONS COMMUN A TOUS LES TERRITOIRES	16
3. GUADELOUPE.....	59
3.1. ETAT DES LIEUX DES PERFORMANCES EN GUADELOUPE.....	63
3.2. PLAN D' ACTIONS EN GUADELOUPE	66
4. GUYANE	76
4.1. ETAT DES LIEUX DES PERFORMANCES EN GUYANE.....	78
4.2. PLAN D' ACTIONS EN GUYANE	80
5. LA REUNION.....	91
5.1. ETAT DES LIEUX DE LA REUNION	94
5.2. PLAN D' ACTIONS A LA REUNION	97
6. MARTINIQUE	117
6.1. ETAT DES LIEUX DES PERFORMANCES A LA MARTINIQUE.....	119
6.2. PLAN D' ACTIONS EN MARTINIQUE.....	124
7. MAYOTTE	137
7.1. ETAT DES LIEUX DES PERFORMANCES A MAYOTTE.....	139
7.2. PLAN D' ACTIONS A MAYOTTE	141
8. SAINT-MARTIN	156
8.1. ETAT DES LIEUX DES PERFORMANCES A SAINT-MARTIN	157
8.2. PLAN D' ACTIONS A SAINT-MARTIN.....	158
9. SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	162
9.1. ETAT DES LIEUX DES PERFORMANCES A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	162
9.2. PLAN D' ACTIONS A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.....	164
10. SYNTHESE DES ACTIONS DU PLAN DROM-COM	169
10.1. ACTIONS GENERALES A TOUS LES TERRITOIRES	169
10.2. ACTIONS SPECIFIQUES A LA GUADELOUPE.....	180
10.3. ACTIONS SPECIFIQUES A LA GUYANE	187
10.4. ACTIONS SPECIFIQUES A LA REUNION	194
10.5. ACTIONS SPECIFIQUES A LA MARTINIQUE	201
10.6. ACTIONS SPECIFIQUES A MAYOTTE	209
10.7. ACTIONS SPECIFIQUES A SAINT-MARTIN.....	216
10.8. ACTIONS SPECIFIQUES A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.....	219
ANNEXES.....	224



1. La filière EA : contexte et fonctionnement

1.1. Fonctionnement

Dans le contexte de la filière REP EA en France, un élément d'ameublement est défini comme tout élément d'ameublement qui est conçu et destiné à équiper un logement ou un espace professionnel, et qui peut être mobile ou fixe. La filière ameublement est répartie en 12 catégories :

- Catégorie 1 : meubles de salon, séjour, salle à manger
- Catégorie 2 : meubles d'appoint
- Catégorie 3 : meubles de chambres à coucher
- Catégorie 4 : literie
- Catégorie 5 : meubles de bureau
- Catégorie 6 : meubles de cuisine
- Catégorie 7 : meubles de salle de bains
- Catégorie 8 : meubles de jardin
- Catégorie 9 : sièges
- Catégorie 10 : mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité
- Catégorie 11 : produits rembourrés d'assise ou de couchage
- Catégorie 12 : éléments de décoration textile, ainsi que leurs accessoires, quels que soient les matériaux qui composent ces accessoires.

1.2. Contexte général sur la filière des éléments d'ameublement

La filière des Éléments d'Ameublement (EA) est opérationnelle depuis début 2013. Le premier agrément des éco-organismes Ecomaison et Valdelia a pris fin en 2017, les deux ont été renouvelés en 2018, jusqu'à la fin de leur second agrément au 31 décembre 2023.

Le deuxième agrément, a été complété par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) avec notamment l'extension de la filière à la catégorie 12, l'obligation de rédaction d'un plan de prévention et d'éco-conception (pour les metteurs en marchés) et le renforcement des obligations des éco-organismes en Outre-Mer avec l'élaboration d'un plan de prévention et de gestion des déchets (Plan DROM-COM).

D'ailleurs, il convient de rappeler que les éco-organismes Ecomaison, Valdelia et Valobat sont engagés dans la convention interfilière mise en place en 2014 par l'ADEME, les services de l'Etat, les administrations publiques locales et les éco-organismes afin de mettre en place un plan d'actions visant à accroître les collectes séparées des déchets soumis à REP, réduire les coûts et développer autant que possible des activités locales de réemploi et de traitement.

La convention interfilière DROM COM a été renouvelée en s'appuyant sur une feuille de route transversale 2022 – 2024 et propose huit axes de travail :

- Créer un climat propice au déploiement local des filières REP ;
- Favoriser le réemploi et la réutilisation ;
- Favoriser le développement de solutions locales de valorisation, y compris énergétique ;
- Accompagner le développement des transports inter-DROM-COM ;
- Favoriser le déploiement de points d'apports volontaires multi-filières ainsi que l'offre d'enlèvement multi-flux dans les territoires ;
- Mettre en œuvre une communication multi-filières auprès de la population d'Outre-mer ;
- Lutter contre les non-contributeurs ;
- Gestion des conséquences des phénomènes naturels extrêmes.

Le nouveau cahier des charges de la filière REP des éléments d'ameublement (Arrêté du 12 octobre 2023 portant cahiers des charges d'agrément des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des éléments d'ameublement) est plus ambitieux sur les objectifs de réparation, de réemploi, de collecte, de recyclage et de valorisation et justifie d'une part l'élargissement de l'offre servicielle des éco-organismes nouvellement agréés, mais implique également un besoin de financement additionnels importants pour y parvenir.

Il introduit d'autre part plusieurs changements significatifs, notamment liés au fait qu'Ecomaison n'est désormais plus le seul éco-organisme opérationnel en Service Public de la Gestion des Déchets (SPGD), à l'inverse des deux agréments précédents. Valdelia et Valobat doivent maintenant gérer la collecte et le traitement des DEA issus des déchèteries publiques et favoriser le réemploi et la réutilisation des éléments d'ameublement en bon état (soutiens aux collectivités locales dotées d'une

zone de réemploi), comme c'est d'ores et déjà le cas pour la filière REP des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB).

Afin de simplifier la gestion opérationnelle de la filière DEA entre les trois éco-organismes agréés, Ecomaison, Valdelia et Valobat proposent d'organiser la filière dans les DROM-COM sous le même schéma que la filière PMCB. Ainsi, chacun des éco-organismes est référent opérationnel dans un moins 2 des sept territoires ultramarins.

Territoire	EO opérationnel en canal professionnel (Distri, détenteur, fabricant, etc.) mono-REP EA	EO opérationnel en canal professionnel (Distri, détenteur, fabricant, etc.) multi-REP	EO opérationnel en canal ESS
Guadeloupe	Valdelia	Valdelia	Valdelia
Saint-Pierre & Miquelon	Valdelia	Valdelia	Valdelia
Saint-Martin	Valdelia	Valdelia	Valdelia
Martinique	Valdelia	Valobat	Valdelia
Guyane	Valobat	Valobat	Valobat
La Réunion	Ecomaison	Ecomaison	Ecomaison
Mayotte	Ecomaison	Ecomaison	Ecomaison

Territoire	EO opérationnel PMCB (SPGD)	EO opérationnel EA (SPGD)	EO chargé de la gestion en benne(s) Multi-REP (EA, PMCB, gros ABJ de cat. 3 & 4 > 80 cm) en SPGD	EO opérationnel ABJ (SPGD)
Guadeloupe	Valdelia + Ecominéro	Valdelia	Valdelia (avec mandat de collecte pour les ABJ)	Ecomaison
Saint-Pierre & Miquelon	Valdelia + Ecominéro	Valdelia	Valdelia (avec mandat de collecte pour les ABJ)	Ecomaison
Saint-Martin	Valdelia + Ecominéro	Valdelia	Valdelia (avec mandat de collecte pour les ABJ)	Ecomaison
Martinique	Valobat	Valobat	Valobat	Valobat
Guyane	Valobat	Valobat	Valobat	Valobat
La Réunion	Ecomaison + Ecominéro	Ecomaison	Ecomaison	Ecomaison
Mayotte	Ecomaison + Ecominéro	Ecomaison	Ecomaison	Ecomaison

1.3. Contexte spécifique pour la collecte en SPGD

La collecte des éléments d'ameublement en Service Public de Gestion des Déchets se voit un peu modifiée du fait du nouveau cahier des charges de la filière mais également la création de filières aux matériaux similaires (PMCB, ABJ).

Attentifs à la demande de simplification, y compris opérationnelle, et aux contraintes (notamment le nombre limité, la topographie et l'exigüité de leurs déchèteries publiques) exprimées par les collectivités locales ultramarines, mais également soucieux de respecter les performances de collecte, de réemploi et de réutilisation figurant dans le cahier des charges, Ecomaison, Valdelia et Valobat ont donc réfléchi à faire évoluer les modalités de collecte séparée des déchets des éléments d'ameublement (DEA), en cohérence avec les schémas de collecte de la REP PMCB. Les collectivités locales pourront ainsi bénéficier d'une ou plusieurs bennes multi-REP, avec des consignes de tri par matériaux (benne bois multi-REP ; benne plastiques multi-REP ; benne bois + plastiques + mousses multi-REP ; etc.), qui seront gérées par l'un ou l'autres des 3 éco-organismes agréés.

La collecte en déchèteries publiques, dans des bennes multi-REP, couvre également les déchets des articles de bricolage et de jardinage (catégorie 3 et 4) pour lesquels Ecomaison et Valobat ont tous deux reçu un agrément.

Pour les déchèteries qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas mettre en place une collecte opérationnelle (collecte séparée) des DEA et privilégieront une collecte non-séparée des DEA, elles seront soutenues sur la quote-part de tonnages équivalent DEA présents dans les bennes Métaux, Bois et tout-venant / encombrants que l'on retrouve habituellement en déchèteries publiques. Les Taux de présence et les barèmes de soutiens sont modifiés en 2024.

En application du point 9 du cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie des producteurs des éléments d'ameublement, les trois éco-organismes agréés (Ecomaison, Valdelia et Valobat) se sont réunis afin de mettre en place un Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière Ameublement, dénommé OCABJ (Arrêté d'agrément du 8 avril 2024 délivré jusqu'au 31 décembre 2029). Cet organisme coordinateur doit assurer les équilibres financiers relatifs à la filière EA et la coordination entre les trois éco-organismes agréés. Ecomaison assure la première présidence de l'OCABJ.

Ce point 9 du cahier des charges prévoit d'autre part que les éco-organismes peuvent se coordonner dès l'élaboration de leur dossier de demande d'agrément afin d'élaborer conjointement le dossier de demande d'agrément de l'organisme coordinateur comprenant notamment les projets de contrats types uniques relatifs à la prise en charge des DEA collectés par les collectivités dans le cadre du SPGD, ainsi que, le cas échéant, le projet de répartition géographique des collectivités en charge du SPGD. Il a notamment le rôle d'harmoniser les consignes de tri des déchets, mais aussi de s'assurer que chaque éco-organisme respecte ses obligations de collecte à due proportion de sa part de marché amont (équilibre de la filière).

A cet égard, depuis la fin du mois de novembre 2023 sur l'appui de l'expertise d'Ecomaison, les trois éco-organismes agréés, communiquent régulièrement auprès de l'ensemble des collectivités locales ultramarines sur les nouvelles dispositions du cahier des charges de la filière REP des éléments

d'ameublement (Arrêté du 12 octobre 2023 portant cahiers des charges d'agrément des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des éléments d'ameublement), et notamment sur :

- Le projet de Contrat-type 2024-2029 pour la prise en charge des DEA dans le Service Public de Gestion des Déchets (autrement appelé Contrat Collectivités pour la gestion des DEA) – lequel contrat type était le fruit de la concertation menée avec les représentants des Collectivités locales au sein du Comité de Concertation (AMF, AMORCE et CNR), depuis la publication le 18 octobre 2023, par les pouvoirs publics, du cahier des charges d'agrément de la filière.
- La continuité de service qui serait garantie aux collectivités locales ultramarines signataires du précédent contrat territorial ameublement 2014-2023, sous réserve qu'elles nous transmettent une lettre d'engagement à signer le prochain contrat territorial type unique 2024-2029 ou une délibération autorisant la signature dudit contrat ;
- L'organisation de deux webinaires spécifiques pour les DROM-COM, le 8 décembre 2023, dont un pour les collectivités territoriales du bassin Océan Indien et un autre pour les collectivités locales du bassin Caraïbes – Atlantique, afin de leur présenter les évolutions liées au nouveau cahier des charges relatifs aux éléments d'ameublement, les spécificités et soutiens (en hausse de +22% vs agrément 2018-2023) correspondants au nouveau contrat type unique, la procédure de re-contractualisation et les incidences de ce multi-agrément de plusieurs éco-organismes sur cette même filière ;
- La répartition territoriale des contrats conclus avec les collectivités locales ultramarines, entre les trois éco-organismes agréés, avec la perspective pour Ecomaison de favoriser d'ici à juillet 2024, pour le compte de Valdelia ou Valobat, le transfert de la gestion opérationnelle des collectivités locales du territoire dont ils seront respectivement l'éco-organisme désigné (un éco-organisme par territoire).
- La mise à disposition (fin mars 2024) du contrat type unique qui doit être cosigné entre les trois éco-organismes agréés et chaque collectivité locale, pour la prise en charge des éléments d'ameublement (DEA) dans le Service Public de Gestion des Déchets pour la période 2024-2029 – et l'organisation d'un webinaire, le 28 mars 2024, pour les collectivités locales, afin de leur présenter le contrat type unique approuvé par les pouvoirs publics en mars 2024.

Pour rappel, voici ci-dessous une synthèse des soutiens versés aux collectivités locales signataires du contrat type unique PMCB, du nouveaux contrat type unique EA 2024-2029 et des contrats territoriaux Articles de bricolage et de jardin (cat. 3 et 4) et Jouets d'Ecomaison :

	Rappel : Contrat territorial DEA (Ecomaison) 2018-2023	Contrat territorial unique DEA 2024- 2029	Rappel : Contrat PMCB 2023-2028	Rappel : Contrat ABJ/Jouets (Ecomaison)
Forfait collecte séparée	6000€ / déchèterie	7320€ / contenant	2700€ / contenant 30m3 1350€ / contenant <30m3 375€ pour les menuiseries vitrées	150€ / déchèterie pour la mise en place de caisses palettes
Variable collecte séparée	48€/t Barème variable selon taux de remplissage	58,56€/t*	20€/t pour les flux - collecte conjointe - plâtre - menuiseries vitrées	-
Forfait collecte non séparée	3000€ / déchèterie	3660€ / déchèterie (en gestion financière)		
Soutien variable au Recyclage - Déchèterie (hors métaux)	156€/t	189,6€/t		
Soutien variable au Recyclage* - Porte-à-Porte (hors métaux)	276€/t	336€/t		
Soutien variable à la Valorisation* - Déchèteries	84€/t (bois) et 144€ (Tout-venant)	103,20€/t		
Soutien variable à la Valorisation* - Porte-à-Porte	192€/t	235,2€/t		
Zone réemploi (nouveau)	/	200€ (nouveau)	500€	200€
Communication	0,24€/an/hab	0,024€/an/hab	0,05€ / an / hab	

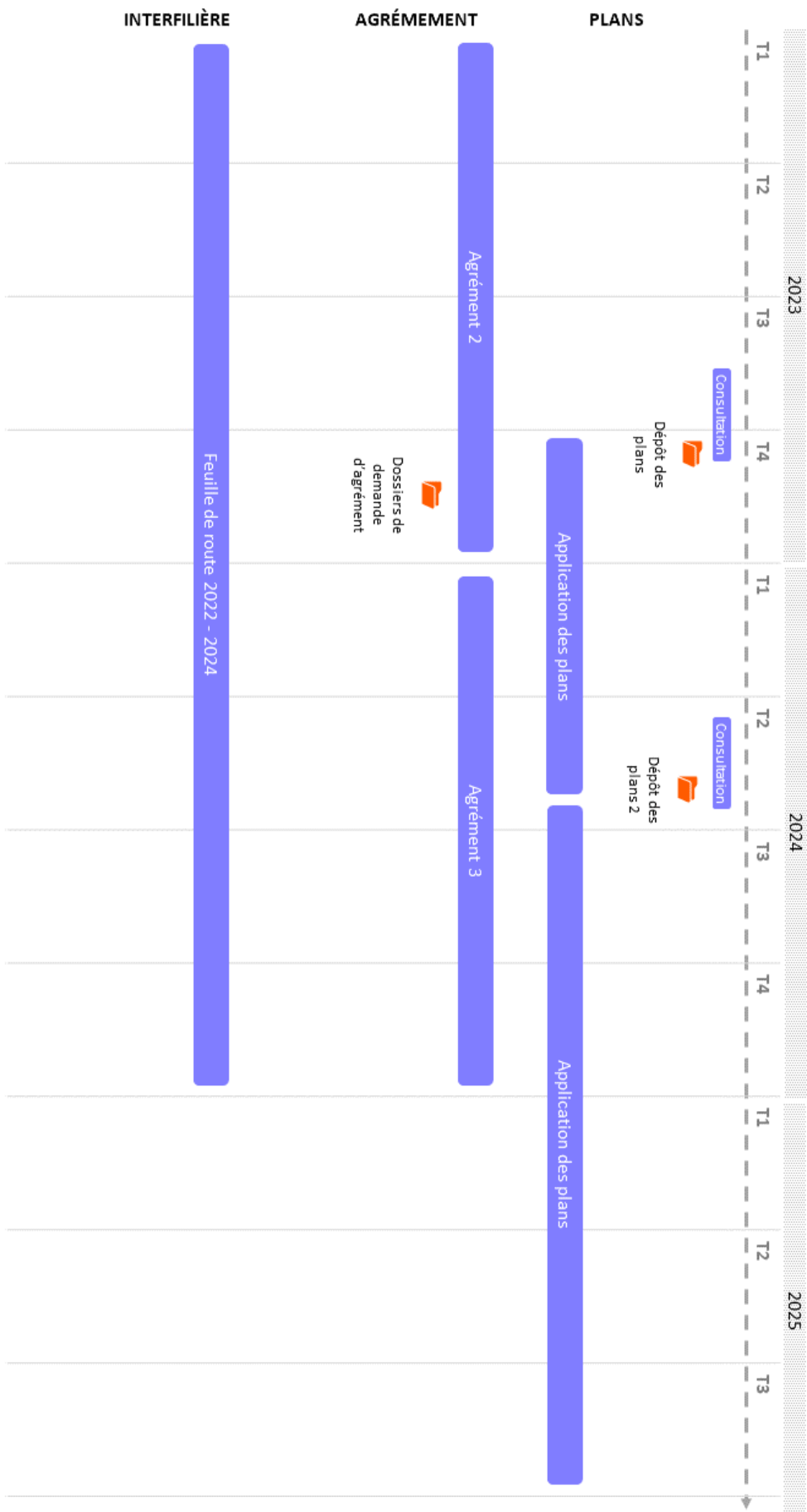


Illustration 1 - Agenda de la filière DEA

2. Données générales

Depuis leur premier agrément, les éco-organismes de la filière se sont attachés à développer et renforcer le réseau de points de collecte, à développer le réseau de partenaires du réemploi et à structurer les filières de traitement, en Métropole et dans les territoires d'Outre-Mer.

Cette première partie rend compte de l'état de la filière et de ses performances depuis 2019 à la fois sur l'ensemble du territoire national mais aussi dans les DROM-COM. Les performances incluent la collecte, le réemploi et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement. Cet état des lieux a pour objectif de mettre en lumière les forces et les faiblesses des services de la filière sur le territoire et d'identifier les écarts avec la Métropole.

Un plan d'action visant à favoriser leur résorption dans un délai de trois ans est détaillé dans la deuxième partie de ce plan.

En 2022, un peu plus de 3,1 millions de tonnes de produits d'éléments d'ameublement (toutes catégories confondues) ont été mis sur le marché.

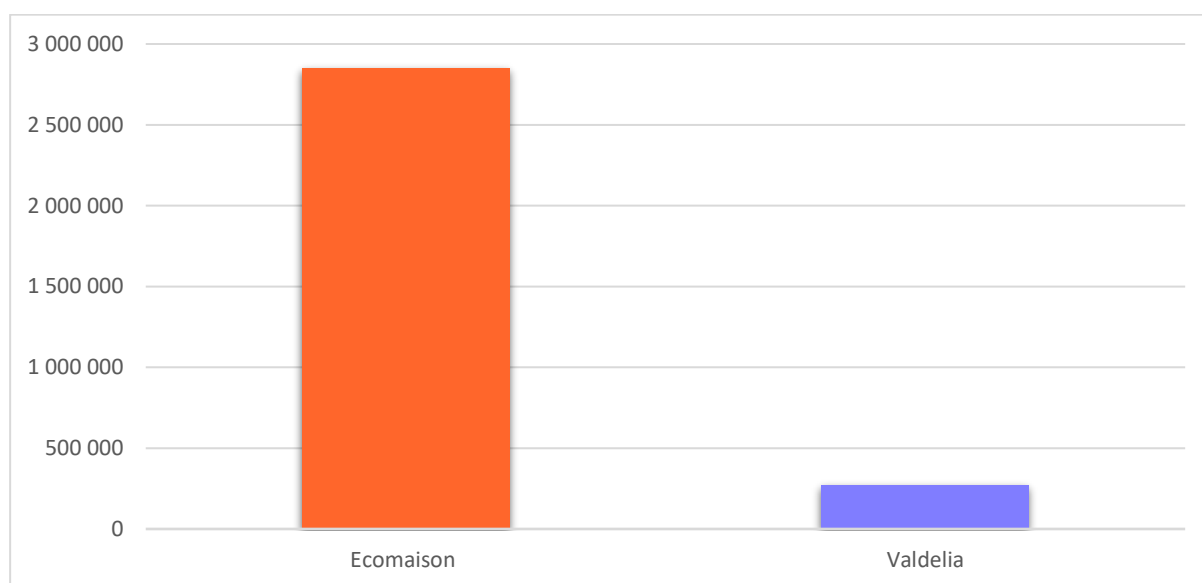


Figure 1 - Répartition des mises en marché par éco-organisme (en tonne)

2.1. Etat des lieux en Métropole

Cette première partie dresse l'état des lieux des performances de collecte et traitement des déchets sur le territoire métropolitain. Les données des performances trouvent leur source dans le rapport annuel rédigé par l'Ademe pour la filière d'éléments d'ameublement. Les données démographiques proviennent quant à elle de l'INSEE pour l'année 2022. Les performances dans l'Hexagone ont été calculées en prenant la performance nationale moins la performance totale des territoires ultramarins.

2.1.1. Collecte

La filière des DEA propose quatre canaux de collecte :

Canal 1 : Collecte séparée en SPGD

Canal 2 : Collecte non séparée en SPGD

Canal 3 : Collecte en point d'apport volontaire

Canal 4 : Collecte directe auprès des détenteurs non ménagers

Sur l'ensemble de ces canaux, la filière a collecté en 2023 1 255 965 tonnes d'éléments d'ameublement, soit **1 843 tonnes pour 100 000 habitants**.

En 2023, sur l'ensemble du territoire national, Ecomaison a collecté 1 058 132 T de DEA en collectivités locales, 58 464 T en ESS et 71 340 T chez les distributeurs / fabricants et détenteurs de déchets – soit 1 187 936 T de DEA collectés par Ecomaison en 2023.

Malgré un fort ralentissement de la collecte en 2020 pour cause de COVID, la tendance sur la période a permis de prendre en charge des volumes en croissance forte sur les 5 premières années avec un quasi doublement des volumes entre le début et la fin de période. Le principal canal de collecte est celui des Collectivités locales.

Après l'épisode important du COVID en 2020 et un net redressement en 2021, on observe un phénomène nouveau, inédit et apparemment propre à la filière DEA. Il s'agit d'un croisement des tendances d'évolution de la contribution et de la collecte. Alors que les volumes mis sur le marché décroissent, la courbe des volumes collectés continue de croître depuis début 2023.

Valdelia a réalisé en 2023 28 981 opérations de collecte sur le territoire national et collecté 68 029 tonnes de mobiliers professionnels sur l'ensemble des canaux de collecte.

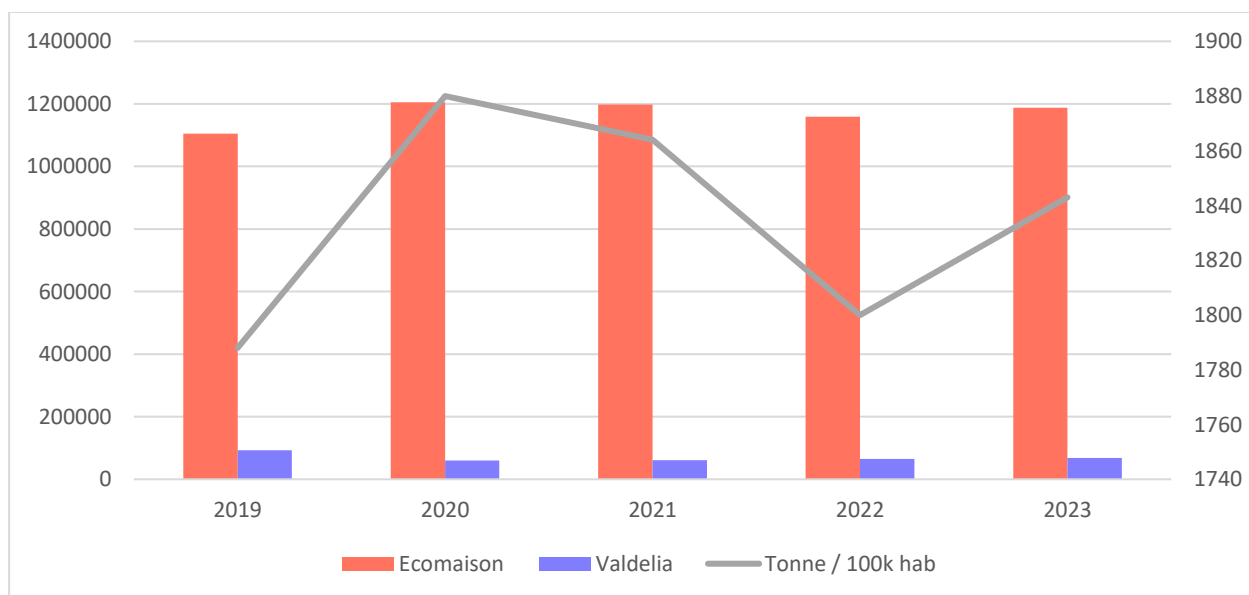


Figure 2 - Répartition des tonnages collectés par éco-organisme par année (en tonne)

L'agrément 2018-2023 a introduit un objectif de collecte, pour les DEA collectés séparément (collecte séparée en SPGD, en points d'apport volontaires, auprès des détenteurs professionnels). Il est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de collecte} = \frac{2 \times \text{quantités nettes de DEA collectés séparément en année } N}{\text{Quantités mises sur le marché les années } (N - 1) + (N - 2)}$$

Voici la progression du taux de collecte séparée durant le second agrément :

	2019	2020	2021	2022
Collecte séparée (tonnes)	915 254	859 674	1 152 810	1 198 210
Taux de collecte calculé (%)	34,1 %	30,5 %	39,9 %	39,2 %
Objectif du cahier des charges (%)	28 %	31 %	35 %	38 %

Depuis 2019, la filière atteint chaque année ses objectifs de collectes précisés dans le cahier des charge (hors année covid avec un niveau d'atteinte légèrement inférieur).

Source : bilan de la filière DEA – Ademe

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, la filière Eléments d'Ameublement compte 6 907 points d'enlèvement, en 2023, soit **10 points de reprise pour 100 000 habitants**.

Un point de reprise est un lieu de réception des DEA en contrat avec un éco-organisme pour l'accueil et la réception des flux directement en provenance du détenteur du déchet ou par un intermédiaire mandaté par le détenteur. Il existe différents types de points de reprise :

CL : Collectivités Locales (point de reprise permanent et ouvert au public)

ESS : structure de l'économie sociale et solidaire conventionnée (point de reprise permanent et ouvert au public)

Distributeur ou Fabricant : Point de reprise chez un distributeur ou fabricant d'éléments d'ameublement (point de reprise permanent, non ouvert au public)

PAV : Point d'Apport Volontaire (point de collecte permanent ouvert au public)

CMV : Centre de Massification Volontaire (point de collecte permanent, non ouvert au public)

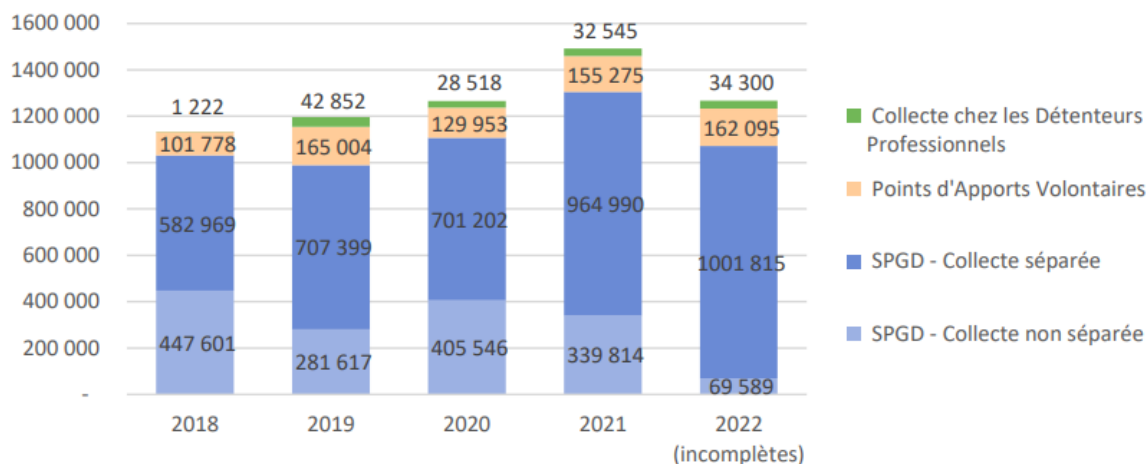
Ci-dessous, le tableau des points de reprise des DEA en 2023 :

ECOMAIISON				VALDELIA		VALOBAT	TOTAL
CL	ESS	Pro	Distributeur	PAV (dont ESS)	CMV	Pas agréé en 2023	
3 773	702	204	1 669	117	442	Pas agréé en 2023	6 907

Tableau 1 - Répartition des points de reprise par éco-organisme (en unité)

Les tonnages collectés par type de point d'enlèvement sont comme suit :

Les données présentées sont hors tonnes tracées par les opérateurs de traitement.



Source : bilan de la filière DEA Ademe

2.1.2. Réemploi / réutilisation

Dans le cadre du Registre EA, le réemploi et la réutilisation désignent la revente ou le don des éléments d'ameublement récupérés par les acteurs de ce secteur d'activité, qui peuvent être issus de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Depuis 2019, un total de 228 959 tonnes de mobiliers a été orienté vers le réemploi et la réutilisation :

	2019	2020	2021	2022	2023
Poids total	48 408	37 661	47 319	48 000	56 523
Tonne / 100 000 habitants	71	56	70	70	83

Tableau 2 - Quantité de DEA réemployés / réutilisés par an (en tonne)

En 2022, 580 acteurs de l'économie sociale et solidaire sont conventionnés avec Ecomaison et 247 avec Valdelia. En 2023, Valdelia a organisé plus de 650 opérations de réutilisation directement auprès des détenteurs professionnels avec son réseau de partenaires du réemploi et a orienté plus de 7% des gisements qui lui ont été confiés vers le réemploi.

2.1.3. Traitement

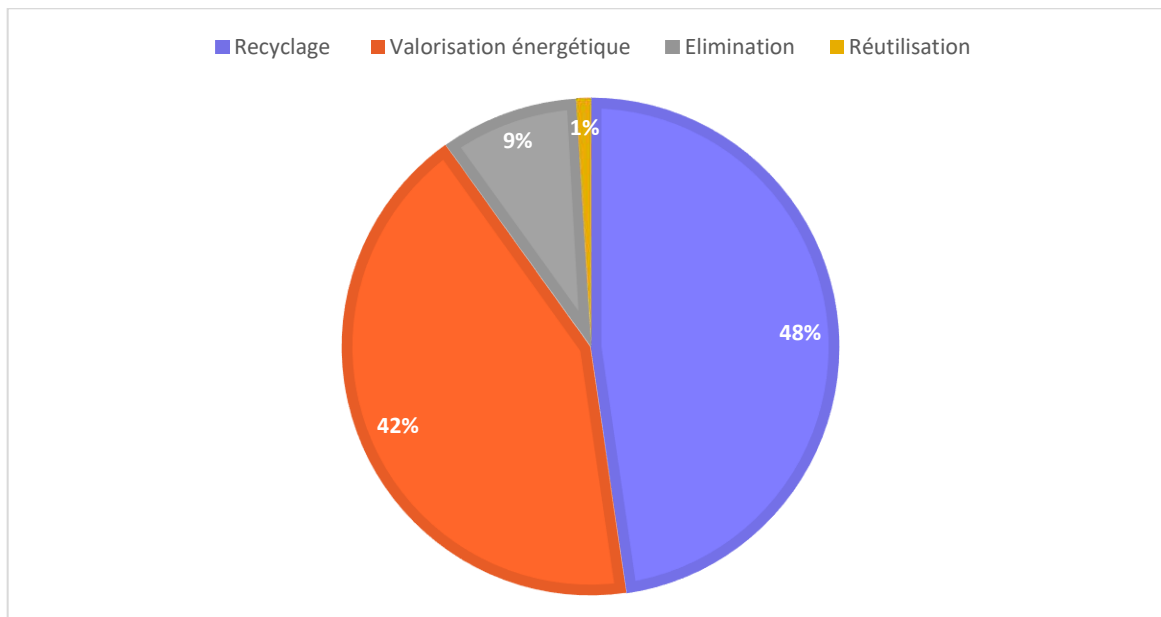


Illustration 2 - Répartition des modes de traitement (en pourcentage)

Atteinte des objectifs de recyclage et de valorisation (source : bilan filière DEA Ademe 2022)

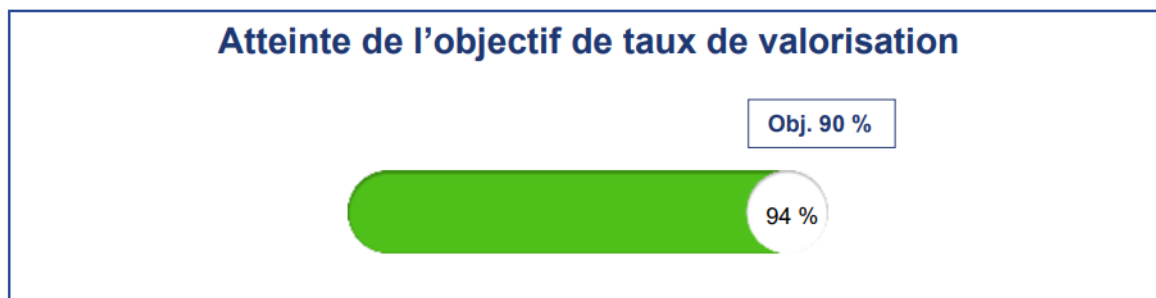
Voici la progression du taux de réutilisation et de recyclage durant le second agrément :

	2018	2019	2020	2021	2022
Recyclage suite à une collecte séparée (tonnes)	434 820	513 096	440 479	511 362	616 984
Réutilisation suite à une collecte séparée (tonnes)	10 122	13 064	9 991	11 231	incomplet ⁴
Collecte séparée (tonnes)	766 922	915 254	859 674	1 152 810	1 198 210
Taux de réutilisation et de recyclage calculé (%)	58,0 %	57,5 %	52,4 %	45,3 %	51,5 %
Objectif du cahier des charges (%)	45 %				50 %

Atteinte de l'objectif du taux de réutilisation et de recyclage



	2018	2019	2020	2021	2022
Valorisation à la suite d'une collecte séparée (tonnes)	551 132	680 670	626 299	934 577	1 126 985
Collecte séparée (tonnes)	766 922	915 254	859 674	1 152 810	1 233 336
Taux de valorisation calculé (%)	72 %	74 %	73 %	81 %	94 %
Objectif du cahier des charges (%)	80 %	83 %	85 %	87 %	90 %



2.2. Plan d'actions commun à tous les territoires

La gestion des déchets est très inégale et différenciée sur l'ensemble du territoire national. Des écarts substantiels existent plus particulièrement entre les territoires hexagonaux et les territoires ultramarins (DROM-COM) et mettent en évidence une distorsion entre les réalités ultramarines d'une part, et l'agenda français en matière d'économie circulaire, de même que les prescriptions légales très strictes concernant la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Comme le soulignait le rapport sénatorial de décembre 2022 sur la gestion des déchets dans les Outre-mer², "un indicateur suffit à offrir un aperçu du rattrapage nécessaire : au niveau national, 15 % des déchets ménagers sont enfouis, 85% étant valorisés. En outre-mer, le rapport est inversé. À l'exception de la Martinique qui a enfoui, en 2020, 40 % de ses déchets ménagers et de Saint-Barthélemy qui incinère la totalité des déchets non triés, tous les autres territoires affichent des taux d'enfouissement de 70 à 80 %, voire pratiquement 100 % à Mayotte ou en Guyane".

Les territoires ultramarins accusent ainsi des retards particulièrement significatifs dans la gestion de leurs déchets. Ces retards sont disparates entre ces territoires, suivant le démarrage des activités opérationnelles des éco-organismes sur place, mais ils s'expliquent aussi par toute une série de facteurs structurels et conjoncturels communs à l'ensemble de ces territoires :

- Le nombre, la structuration et la répartition spatiale des opérateurs locaux de collecte des déchets dans ces territoires ;
- Le nombre et le niveau d'équipements publics et privés locaux dédiés au tri, au traitement, au recyclage et à la valorisation des déchets ;
- Des gisements de déchets ne permettant pas d'atteindre un seuil de rentabilité pour créer des unités locales de préparation au recyclage sur certains flux de déchets
- La connaissance et la mise en œuvre inégales des obligations légales et réglementaires relatives à la gestion des déchets selon leur nature, leur volume ou leur dangerosité pour les producteurs ;

- Les réalités démographiques, foncières, socioéconomiques ou politiques locales et leurs incidences dans les gestions locales différenciées des déchets ;
- Une gouvernance parfois défaillante et une faible ingénierie (financière ou technique), toutes deux préjudiciables à la réalisation d'équipements structurants ;
- Les contraintes géographiques et climatiques propres à ces territoires majoritairement insulaires, parfois archipélagiques mais tous éloignés de l'Hexagone ;
- Etc.

Les enjeux soulevés par les facteurs évoqués ci-dessus justifient ainsi la mise en place de plans d'actions visant au rattrapage et à l'alignement des performances de collecte, de tri et de valorisation entre les territoires ultramarins et le reste de la France hexagonale. D'autre part, tenant compte des spécificités de ces territoires, ces plans d'actions concertés devront répondre également aux besoins exprimés par les acteurs publics et privés et offrir des perspectives de développement économique local.

La stratégie d'Ecomaison, de Valdelia et de Valobat sur ces territoires reviendra à participer pleinement à l'atteinte de ces enjeux, sans toutefois se substituer aux plans et priorités déjà engagés par les acteurs locaux. Ainsi, ces trois éco-organismes entendent poursuivre et développer leur action au sein des Départements, Régions et Collectivités d'Outre-mer en continuant à identifier et lever les freins spécifiques à chaque territoire.

Ecomaison, Valdelia et Valobat sont soucieux de développer tout un panel d'actions et de dispositifs qui seraient de nature à :

- Prioriser le réemploi et la réutilisation en diversifiant et multipliant les points d'apport, le tri en amont, et la préservation des gisements en bon état ;
- Garantir une meilleure prise en charge des déchets des éléments d'ameublement en lien avec les politiques des administrations publiques locales visant à l'accroissement des installations et moyens dédiés au service public de gestion des déchets ;
- Développer les débouchés locaux pour les gisements d'éléments d'ameublement et accélérer l'innovation ;
- Structurer des filières ultramarines de la réparation en s'appuyant sur les savoir-faire déjà existants ou en inspirant de nouvelles vocations et offres réparation.

2.2.1. Connaissance des gisements sur les territoires

Des données précises dans les territoires ultramarins sont essentielles pour assurer une gestion efficace des déchets, évaluer les performances des filières REP, garantir la responsabilité des producteurs et adapter les stratégies de gestion des déchets aux spécificités locales. Cela contribue à la préservation de l'environnement, à la réduction des impacts sanitaires liés aux déchets et à la promotion de l'économie circulaire.

Effectivement, l'hétérogénéité des données sur les éléments d'ameublement constitue un problème dans le sens où elle pose la question de la bonne pertinence ou la bonne fiabilité des informations que nous transmettons et qui nous remontent.

Ainsi, concernant nos trois éco-organismes, nous nous efforçons d'améliorer la traçabilité des DEA collectés via nos différents canaux, mais aussi la traçabilité relative à leur traitement (réemploi, réutilisation, réparation, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement). Les actions proposées (et notamment la formation des acteurs du réemploi à la traçabilité des DEA collectés et réemployés) expriment notre volonté d'améliorer la fiabilité, la transmission et l'exploitation des données utiles au suivi et à la gestion de la filière REP des éléments d'ameublement.

Désormais, tel que défini par le point 3.1.2 (Annexe 1) du nouveau cahier des charges de la filière REP éléments d'ameublement, « les éco-organismes agréés mettent en œuvre les actions nécessaires pour au moins atteindre les objectifs régionalisés de collecte définis dans le tableau suivant. Ces objectifs sont définis comme étant la quantité de déchets (en masse) d'EA, incluant les EA orientés vers le réemploi ou la réutilisation qui ont été collectés durant l'année considérée (N) dans la région considérée » :

Région	Objectifs de collecte (en T) à partir de 2026	Objectifs de collecte (en T) à partir de 2026
Guadeloupe	5200	6900
Martinique	3600	6500
Guyane	2700	5100
La Réunion	9100	15 500
Mayotte	2100	4600
Saint-Pierre et Miquelon	50	100
Saint-Martin	290	580

Dans un premier temps, il s'agira de distinguer les territoires où Ecomaison, Valdelia et Valobat n'ont pas encore d'activité opérationnelle et n'ont collecté aucun tonnage jusque-là (Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon) puis, dans un deuxième temps, de faire l'état des études et documents de planification existants afin de mieux quantifier les gisements.

Actuellement, les éco-organismes agréés peuvent communiquer aux pouvoirs publics les tonnages mis en marché par leurs adhérents metteurs en marché. Mais cette donnée ne suffit pas à bien appréhender les tonnages et la nature de tous les éléments d'ameublement mis en marché dans ces territoires.

Une des toutes premières causes de la connaissance peu-exhaustive des gisements des éléments d'ameublement, dans les DROM-COM, tient à la traçabilité insuffisante, dès le déchargement de ces produits dans les zones de fret (maritime ou aérien) jusqu'à leur fin de vie et leur traitement dans les exutoires régionaux existants. La seconde cause tient au nombre encore significatif de non-contributeurs (non adhérent à la filière REP des éléments d'ameublement) et de mal-déclarants (qui ne sont pas à jour de leurs déclarations trimestrielles ou alors sous-dimensionnent leurs mises en marché et le montant des éco-participations dont ils sont redevables) dont il est difficile de quantifier les éléments d'ameublement qu'ils introduisent dans les territoires ultramarins.

Conscient de l'importance de mener un travail de recensement approfondi des metteurs en marché présents dans les territoires ultramarins mais aussi des éléments d'ameublement (par nature,

composition et quantité) importés dans les territoires ultramarins, EcomaisonValdelia et Valobat ont mis en place plusieurs actions en fin d'année 2023 :

- Confier à ses facilitateurs la tâche de lui (Ecomaison) communiquer une liste des non-contributeurs « Eléments d'ameublement » qui ont identifiés, approchés et sensibilisés à leurs obligations d'adhésion à la filière REP dans chaque DROM-COM (à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon où nous n'avons pas de facilitateur) ;
- Envoyer un courrier formel à tous ces non-contributeurs identifiés (envoi d'un courrier depuis le siège d'Ecomaison en mars 2024) ;
- Solliciter l'appui des DEAL et Directions régionales de l'ADEME (de Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Guyane – toutes rencontrées au moins une fois, en présentiel ou par visioconférence avec un des deux Responsables DROM-COM d'Ecomaison et de Valobat) pour prendre le relais ou appuyer Ecomaison ou de Valobat dans ce travail de sensibilisation et de lutte contre les non-contributeurs qui ne donnent pas suite à nos différentes prises de contact ;
Sensibiliser puis inviter ses adhérents metteurs en marché (Ecomaison / Valobat) des DROM-COM à signer le nouveau contrat de services et d'adhésion ameublement et le Plan commun de prévention et d'éco-conception (article L541-10-12 du Code de l'environnement) des éco-organismes pour la filière REP EA et les briefer sur la prime d'incorporation de matières premières recyclées – et donc l'intérêt d'importer dans ces territoires des éléments d'ameublement éco-conçus, plus durables et facilement réparables ou adaptés aux spécificités des territoires ultramarins (humidité, nuisibles, embruns marins, etc.).
- Rencontre des metteurs en marché Valdelia et des non contributeurs pour débloquent les difficultés rencontrées au calcul et à la déclaration de l'éco-contribution, cette action se renforce en 2024 avec la délocalisation du pôle DROM-COM de Valdelia en Guadeloupe.
- Rencontre des metteurs en marché Valobat et des non-contributeurs pour débloquent les difficultés rencontrées au calcul et à la déclaration de l'éco-contribution, cette action se renforce en 2024 avec la délocalisation du responsable DROM-COM de Valobat en Martinique.
-

Dans ces territoires, il y a donc à la fois des carences en matière de transmission et de consolidation des informations, de fiabilité des données recueillies et communiquées, mais également des défaillances en matière d'expertise dédiée. Ce constat n'est pas propre aux seuls territoires ultramarins puisque la Cour des comptes, dans un rapport public en date de septembre 2022, relevait le même type de dysfonctionnements dans les territoires hexagonaux. La remontée et circulation de l'information ne se fait pas toujours de façon régulière, fluide et complète de sorte qu'il n'est pas évident de pouvoir qualifier et quantifier ces gisements, par territoire.

A titre d'exemple, certains DROM-COM n'ont pas d'Observatoire régional des déchets. Ces observatoires existent en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. A Saint-Martin, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, il n'y a pas d'observatoire régional des déchets. Et les collectivités régionales en charge de la planification de la gestion des déchets ne sont donc pas toujours en possession du volume de données nécessaires qui leur permettrait d'assurer un suivi des Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) - quand ils sont élaborés.

Parmi les autres causes que nous pourrions évoquer dans les territoires ultramarins, on retrouve :

- La multiplication des dépôts sauvages qui ne permet pas non plus d'apprécier correctement la quantité et la nature des gisements d'éléments d'ameublement existants ;

- La coopération limitée des Directions régionales des Douanes qui communiquent difficilement ou rarement aux éco-organismes qui leur en font la demande les chiffres des importations, par DROM-COM, des produits couverts par une filière REP ;
- Le peu de fiabilité du calcul du volume de déchets par habitant, dans certains DROM-COM, compte tenu de la difficulté à établir un recensement fiable de la population locale (immigration illégale en Guyane ou à Mayotte).

Fort heureusement, il existe toute une série d'actions ou de recours permettant de remédier aux différentes causes énumérées plus haut :

- Transmettre aux Observatoires régionaux des déchets des DROM-COM les données à notre disposition relatives à la REP des éléments d'ameublement susceptibles de faciliter leur travail ;
- Proposer aux différents Instituts d'émission des départements d'outre-mer d'ajouter dans leurs études thématiques, une note annuelle ou ponctuelle sur le secteur du recyclage (sur le même modèle que celle rédigée sur le secteur du BTP)
- Caractériser les gisements de déchets d'éléments d'ameublement collectés dans les DROM-COM ;
- Définir et transmettre le type de données dont la filière a besoin auprès des différentes parties prenantes pour en faciliter la fourniture.

Dans les DROM-COM, les ressources et outils susceptibles d'améliorer la connaissance des gisements de déchets varient suivant les territoires.

Si l'on s'en tient aux territoires ultramarins où les PRPGD existent, les collectivités régionales pourraient piloter le démarrage ou la montée en puissance des observatoires régionaux des déchets. Ces observatoires – une fois opérationnels – seraient chargés de coordonner et d'assurer le suivi de toutes les actions de nature à améliorer la connaissance des gisements de déchets, conformément à leur mission d'autorités planificatrices de la gestion territoriale des déchets.

D'autre part, au regard du faible nombre d'acteurs de la collecte et du traitement des déchets dans les territoires ultramarins, il est tout à fait envisageable de convenir avec eux d'un mode opératoire pratique et modulable pour collecter et agréger ces données.

Ecart constaté	N° action	Action	Indicateurs
Manque de données spécifiques aux territoires ultramarins	1	Réalisation d'une étude des gisements de DEA disponibles par territoire, par les éco-organismes de l'OCABJ – hors Martinique et Guyane où un marché MODECOM est déjà notifié par les ADEME de ces territoires, dans un délai de 3 ans après leur agrément	• Gisement disponible à la collecte • Sourcing des éléments d'ameublement importés dans les DROM-COMe
	2	Proposer aux différents Instituts d'émission des départements d'outre-mer d'ajouter dans leurs études thématiques, une note annuelle ou ponctuelle sur le secteur du recyclage (sur le même modèle que celle rédigée sur le secteur du BTP - en particulier dans les DROM-COM dépourvus d'Observatoires régionaux des déchets (Mayotte ; Saint-Pierre et Miquelon ; Saint-Martin).	• Nombre de notes des IEDOM consacrées au secteur du recyclage dans les DROM-COM • Fréquence des notes des IEDOM consacrées au secteur du recyclage dans les DROM-COM • Données et analyses agrégées dans les notes produites. •
	3	Caractériser les gisements collectés (<i>en s'appuyant sur les bonnes pratiques des études Ademe à St Martin & Guadeloupe (2022) & La Réunion (2018)</i>)	• Taux de présence de DEA dans les bennes tout-venant Taux de présence de DEA dans les camions de collecte d'encombrants ou en porte à porte.
	4	Identifier les freins à la transmission des données douanières et solliciter les Directions régionales des Douanes des DROM-COM, les Préfectures et le Ministère délégué en charge des comptes publics.	• Délai de transmission des données douanières • Complétude et pertinence des données douanières transmises • Identification des interlocuteurs idoines dans chaque Direction régionale • Taux de réponse des différentes Directions

			régionales des Douanes à nos sollicitations
Manque de données sur les mises en marché dans les territoires ultramarins	5	Définir et transmettre le type de données dont la filière a besoin auprès des différentes parties prenantes pour en faciliter la collecte.	• Nombre et annualité des parutions propres aux déchets dans chaque DROM-COM • Pluralité des sources (Directions régionales des douanes ; Observatoires régionaux des déchets ; directions régionales de l'ADEME ; EPCI ou Syndicats mixtes de Traitement et Valorisation des déchets)
Hétérogénéité des méthodes de recueil, consolidation et transmission des données	6	Plaider pour le recrutement et la formation de collaborateurs dans les structures compétentes (Observatoire des déchets ; Douanes ; EPCI), dans chaque DROM-COM	• Nature et moyens matériels mis à disposition de ces personnels • Nombre de formations proposées aux personnels
			•

2.2.2. Sensibilisation, communication, formation

Sur bien des aspects, l'éloignement des territoires ultramarins avec les marchés hexagonaux et européens (Europe continentale) occasionne trop souvent des surcoûts, des retards et des décrochages économiques ou juridiques et des situations monopolistiques ou oligopolistiques qui complexifient les missions des éco-organismes et limitent les stratégies de recyclage et valorisation des déchets REP envisageables dans ces territoires.

Par ailleurs, l'asymétrie et le cloisonnement des informations ou des activités, dans les territoires ultramarins, est une réalité parfois difficile à appréhender pour les éco-organismes. Ces derniers se heurtent parfois à des incompréhensions, des résistances, des méfiances ou des reproches quant à l'incohérence ou la faible complétude de leur offre servicielle insuffisamment adaptées aux réalités socioéconomiques locales

Il est donc indispensable pour les éco-organismes de mieux communiquer, de sensibiliser davantage les parties prenantes et surtout de multiplier les supports de formation (webinaires, guides par filière REP, etc.) spécifiquement conçus pour les DROM-COM. A cet égard, autant Valdelia qu'Ecomaison ont progressivement repensé leur organisation interne afin de renforcer leur présence et leur stratégie respective à l'égard des territoires ultramarins.

Le démarrage des filières REP dans les territoires ultramarins s'est fait plus tardivement dans les DROM-COM que dans le reste de l'Hexagone. La connaissance des éco-organismes et de leurs missions est donc limitée et imparfaite tant chez les particuliers que les professionnels (distributeurs, metteurs sur le marché, détenteurs de déchets). Les messages et canaux de communication ne sont pas territorialisés.

Ecomaison et Valdelia et Valobat ont intérêt à communiquer davantage sur les boucles d'économie circulaire régionales que peuvent générer les déchets d'ameublement dont ils ont la responsabilité, dans les DROM-COM. L'objectif consiste en l'accompagnement plus poussé des facilitateurs auprès des acteurs locaux afin d'améliorer leur compréhension de la REP DEA.

Enfin, Ecomaison et Valdelia et Valobat partagent la conviction que sur les territoires ultra-marins, il est nécessaire de mener des travaux qui dépassent la seule filière DEA et qui peuvent associer d'autres filières REP. Il est donc indispensable de développer l'outil interfilière et développer des solutions qui répondent à des problématiques larges, multi-rep, voire hors filière REP et multi-territoires. Concrètement, des projets seront proposés aux autres filières par l'intermédiaire de la plateforme interfilière sur des sujets techniques, réglementaires, opérationnels, etc.

Il s'agit donc de :

- Former les relais locaux (facilitateurs ; observatoires régionaux des déchets ; membres des plateformes interfilières REP ; etc.) aux thématiques et missions des éco-organismes ;
- S'assurer que les outils de communication développés soient adaptés à l'ensemble du territoire national (DROM COM compris) et les diffuser dans tous les territoires dans des délais similaires à la métropole ;
- Structurer une veille juridique et politique (Ecomaison et Valdelia et Valobat) dédiée aux DROM-COM ;
- Renforcer la présence d'Ecomaison, de Valdelia et Valobat dans les DROM-COM ;
- Donner les moyens d'agir aux facilitateurs locaux (financiers, outils, ressources humaines)
 - Ecomaison a par exemple multiplié par 3 (x3), en moyenne, pour 2023 par rapport à 2022, la rémunération annuelle convenue avec les facilitateurs locaux, en corrélation avec le temps et les moyens humains à allouer sur chaque territoire
 - Ecomaison a également revu son organisation interne et créé un nouveau poste de responsable DROMCOM, recruté en juin 2023, en charge du management des facilitateurs mandatés par Ecomaison, du suivi des plateformes régionales interfilières REP, de l'élaboration et du suivi des plans DROMCOM.

Les actions de communication mentionnées dans ce Plan EA DROM-COM sont celles portées par Ecomaison, Valdelia et Valobat en propre, à travers leurs propres équipes de communication, à travers les plateformes inter-filières REP (surtout) et à travers les autres soutiens dédiés (par exemple, le contrat territorial unique prévoit des soutiens forfaitaires à la communication qui peuvent financer une partie des dépenses relatives au démarrage d'une déchèterie ou alors des actions de sensibilisation des particuliers sur la collecte, le réemploi et la réutilisation ou le recyclage des éléments d'ameublement usagés).

Ecart constaté	N° action	Action	Indicateurs
Disparités dans le niveau d'expertise/de compétences des facilitateurs Niveau inégal de connaissance des priorités et modes opératoires des éco-organismes	7	Formation des relais locaux aux thématiques et missions des éco-organismes	• 1 journée par facilitateur dans la peau d'un responsable régional Valdelia, de Valobat et Ecomaison • Formation à distance des facilitateurs sur des thématiques spécifiques
Ressources des facilitateurs pas assez importantes suivant les territoires	8	Augmenter les outils de communication et sensibilisation à la disposition des relais locaux ultramarins	• Complétude et régularité des comptes-rendus mensuels (échanges et visites) adressés par les facilitateurs à Ecomaison, Valdelia et Valobat • Complétude et régularité des bilans trimestriels (échanges et visites) adressés par les facilitateurs à Ecomaison, Valdelia et Valobat • Fréquence des échanges téléphoniques entre chaque facilitateur et les Responsables DROM-COM d'Ecomaison
Faible transmission et exhaustivité des informations	9	Adapter l'ensemble des actions nationales de sensibilisation et de prévention dans les territoires ultramarins afin de faciliter leur appropriation et mettre l'accent sur les spécificités locales	• Nombre de campagnes nationales de prévention et de sensibilisation des déchets REP adaptées et diffusées dans les territoires
	10	Mettre en place un protocole d'alerte commun entre Ecomaison, Valdelia, les EPCI, les Syndicats mixtes de valorisation et traitement et la DEAL, dès la survenue d'un incendie, d'une panne d'un équipement ou d'engins essentiels (y compris chez des opérateurs et exutoires sous contrat) à l'activité, via les facilitateurs.	• Fréquence, rapidité, nature et complétude des informations/alertes relayées par les facilitateurs depuis/vers les éco-organismes, les EPCI, les Syndicats mixtes de valorisation et traitement, les DEAL incendie, d'une panne

			d'un équipement ou d'engins essentiels (y compris chez des opérateurs et exutoires sous contrat) à l'activité de gestion des déchets.
	11	Structurer une veille juridique et politique (Ecomaison, Valdelia et Valobat) dédiée aux DROM-COM	• Envoi de la newsletter trimestrielle ("Météo des DROM-COM") interne Ecomaison à tous les facilitateurs • Participation (inputs) des facilitateurs à la rédaction de la Newsletter d'Ecomaison dédiée aux DROM-COM
Très faible mobilité et visibilité des équipes d'Ecomaison, Valdelia et Valobat dans les DROM-COM (hors relations contractuelles avec prestataires et adhérents)	12	Renforcer la présence d'Ecomaison, Valdelia et Valobat d'Ecomaison dans les DROM-COM	• Fréquence des déplacements des Responsables DROM-COM d'Ecomaison, Valdelia et Valobat vers les DROM-COM • Nombre d'interactions entre les Responsables DROM-COM d'Ecomaison, Valdelia, et Valobat et les acteurs économiques ultramarins (Fédérations sectorielles ; syndicats patronaux ; chambres consulaires ; etc.) • Nombre d'occurrence d'Ecomaison, Valdelia et Valobat dans la presse quotidienne régionale ou les revues spécialisées / professionnelles des DROM-COM
Difficulté d'approche un peu plus importante des Distributeurs et Metteurs en marché	13	Mettre en conformité les Metteurs en marché et Distributeurs ultramarins avec leurs obligations réglementaires en enquêtant notamment sur leurs pratiques en lien avec la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 et faire un reporting aux autorités compétentes.	• Nombre de nouveaux adhérents ultramarins / an • Résultat des audits réglementaires • Résultat des enquêtes menées

			• Transmission des informations et analyses recueillies aux autorités compétentes • Effectivité de la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0
	14	Solliciter l'appui des DEAL, ADEME, DGCCRF/DEETS des DROM-COM pour informer ou sanctionner (DEETS), avec nos facilitateurs, les professionnels, les Metteurs en marché et Distributeurs ultramarins (déjà adhérents ou free-riders) ne respectant pas leur obligation d'adhésion	• Nombre de nouveaux adhérents ultramarins / an • Liste des professionnels, distributeurs et metteurs sur le marché à approcher en vue de leur adhésion à Ecomaison, Valdelia et Valobat • Nombre de free-riders identifiés et mis en conformité avec le concours de la DEAL et de la DEETS
Sensibilisation de la population et des acteurs privés insuffisantes	15	Sensibiliser et communiquer avec les parties prenantes et les populations locales sur les sujets liés à la filière et les services proposés par cette dernière	• Evolution des tonnages de DEA collectés annuellement dans nos trois types de PDE • Baisse des tonnages de DEA collectés en encombrants ou en porte à porte • Nombre et montant des soutiens accordés aux demandeurs des soutiens à la communication
Cloisonnement des filières	16	Mener des projets interfilières	• Nombre de projets menés • Nombre de solutions trouvées

2.2.3. Collecte

Les territoires ultramarins présentent de fortes singularités en matière de collecte et les solutions proposées localement sont donc imparfaites ou partielles. Les opérateurs de collecte ne sont pas forcément nombreux et équipés pour gérer certains flux de déchets des éléments d'ameublement en mélange ou proposer une collecte séparée des DEA (flux de matelas ; flux de DEA hors matelas).

Il arrive souvent que les appels d'offres (collecte, tri, conditionnement pour traitement local ou export) que lance Ecomaison dans ces territoires soient infructueux. En ce qui concerne les marchés portés par Valdelia, il n'est pas rare que les répondants rencontrent des difficultés à honorer toutes les exigences du contrat tant les demandes ne sont pas adaptés à leur réalité. Valobat a reçu des offres pour les territoires guyanais et martiniquais et est en cours d'examen de ces réponses.

Par ailleurs, dans les DROM-COM, la densité des points d'apport volontaire par habitant (le maillage territorial des points de collecte) est largement inférieure à ce qui existe dans le territoire hexagonal tant et si bien que la collecte des déchets des éléments d'ameublement repose (trop) souvent sur le Service public de la gestion des déchets (SPGD).

Enfin et surtout, concernant la collecte, l'enjeu pour Ecomaison, Valdelia et Valobat sera de développer le réseau de collecte chez les distributeurs et les acteurs de l'ESS. C'est là une condition *sine qua non* si ces trois Eco-organismes veulent capter et préserver (à des fins de réemploi) l'essentiel du gisement des éléments d'ameublement qui existe dans ces territoires.

Il apparaît également que la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 des déchets d'ameublement chez les distributeurs ultramarins soumis à l'obligation de reprise n'est pas systématiquement acceptée ou est encore insuffisamment mise en évidence par ces derniers.

Le démarrage des filières REP s'est fait plus tardivement dans les DROM-COM que dans l'Hexagone. La connaissance des éco-organismes et de leurs missions est donc limitée et imparfaite tant chez les particuliers que les professionnels (distributeurs, metteurs sur le marché, détenteurs de déchets).

Dans les territoires ultramarins, la bonne assimilation du geste de tri est encore perfectible et les confinements dûs aux différentes vagues de COVID-19 ont provoqués, comme dans l'Hexagone, un certain relâchement chez les particuliers.

Ajouté à cela, les mouvements sociaux, les épisodes de blocage des axes routiers, des exutoires de traitement local des déchets ou des flottes de véhicules de collecte (comme cela a été le cas en Martinique en 2020 et 2022) freinent ou brisent les dynamiques fragiles de collecte des déchets REP, dont les DEA. S'en suivent très souvent des incivilités (dépôts sauvages, emplois et incendies d'éléments d'ameublement dans des points de blocages ou autres barrages routiers) qui banalisent le geste de tri et les stratégies de collecte déployées.

D'autre part, les déchets des éléments d'ameublement ne sont pas encore perçus comme de futures ressources génératrices de chiffres d'affaires, d'ingénierie locale, et d'autonomie énergétique de sorte que l'optimisation de leur collecte n'est probablement pas perçue comme la première étape indispensable à leur valorisation locale.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont intérêt à communiquer davantage sur les boucles d'économie circulaire que génèrent les déchets d'ameublement dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit donc de / d' :

- Diffuser l'ensemble des actions nationales de sensibilisation et de prévention dans les territoires ultramarins ;
- Renforcer la veille technologique ou scientifique (Ecomaison, Valdelia et Valobat) dédiée/adaptable aux DROM-COM et pouvant améliorer les performances de la REP DEA ;
- Renforcer la présence d'Ecomaison, de Valdelia et Valobat dans les DROM-COM ;

- Associer le geste de tri et les performances de collecte à la création de revenus et d'emplois locaux.

❖ La collecte en SPGD

Conformément à l'obligation faite par la réglementation et par le cahier des charges 2024-2029 de la filière REP des éléments d'ameublement, Ecomaison, Valdelia et Valobat proposent le contrat type "collectivité locale" tel qu'il a été discuté et approuvé avec les représentants des collectivités locales et les pouvoirs publics. Ce contrat tient compte des montants du nouveau barème de soutiens annexé au cahier des charges.

Le cahier des charges précise la définition des différents types de **collecte séparée/non séparée** indépendamment du type de prise en charge, opérationnelle ou financière.

La gestion dite « financière » s'applique lorsque l'Eco-organisme contribue financièrement au coût de transport et de traitement, elle est « opérationnelle » lorsque l'éco-organisme pourvoit lui-même au transport et au traitement.

Le principe de soutien financier de la collecte dite « non séparée » s'applique sous réserve que la performance de réemploi et des différents modes de valorisation des déchets des éléments d'ameublement ainsi collectés soit au moins équivalente aux objectifs correspondants qui sont fixés par le cahier des charges.

Ce principe, commun à toutes les filières REP, fait d'autant plus sens que, suivant les agréments obtenus par Ecomaison, Valdelia et Valobat, la collecte en SPGD devient progressivement mutualisée entre toutes leurs filières agréées (DEA, bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jeux et jouets), les plus récentes d'entre elles étant déjà assujetties à ce fonctionnement.

Tenant compte de la nature des exutoires locaux recensés dans chaque DROM-COM, ce nouveau contrat consiste à proposer aux collectivités locales ultramarines, qui le peuvent, de basculer dès le 1^{er} janvier 2024 dans un schéma opérationnel dit « bi-flux » ou « multi-flux » (un flux bois PMCB/DEA/ABJ/Jouets, ou un flux plastique PMCB/DEA/ABJ/Jouets, ou un flux métal PMCB/DEA/ABJ/Jouets ou un flux conjoint Bois + Plastique + Mousse PMCB/DEA/ABJ/Jouets).

Le schéma cible proposé par les éco-organismes est donc le suivant :

- **Un modèle de prise en charge opérationnelle** de collecte de l'ensemble des déchets d'éléments d'ameublement (et désignée par le cahier des charges comme « collecte séparée des flux DEA », actuellement majoritaire), **basé désormais sur un fonctionnement en 2 flux distincts, au minimum**. Ce nouveau schéma rend compatible le schéma de collecte opérationnel des DEA avec la mise en œuvre de la REP PMCB.
- **Un modèle de prise en charge par soutien financier** (et désignée par le cahier des charges comme collecte « non séparée »), de l'ensemble des déchets d'éléments d'ameublement. Dans cette option, les éco-organismes soutiennent financièrement la collecte et la valorisation des DEA réalisées par la collectivité.

Ce point est traité dans le contrat Collectivité. Il constitue une des clés d'optimisation opérationnelle que les éco-organismes vont progressivement activer au fur et à mesure de la mutualisation des filières sur lesquelles ils sont agréés ou à travers un mandat de gestion opérationnelle entre eux. L'expérimentation sera donc lancée dès le 1^{er} janvier 2024.

Pour toutes les collectivités qui ne pourraient pas appliquer ce nouveau schéma dès le début 2024, des modalités provisoires type pour 2024 ont été prévues. L'un des points-clés soulevés par les représentants des collectivités locales est celui d'un basculement synchronisé des schémas DEA et Bâtiment (PMCB).

Dans tous les cas, des caractérisations seront réalisées pour réattribuer à la bonne filière/ au bon éco-organisme les matériaux collectés ensemble (au sein du même éco-organisme ou non). Un bilan de cette expérimentation accompagné de ses propositions relatives à la poursuite du dispositif sera réalisé dans le cadre de l'OCA au plus tard le 31 décembre 2025. La méthodologie d'échantillonnage et de caractérisation ainsi que les modalités de traçabilité des produits ainsi collectés seront transmises pour avis à l'ADEME.

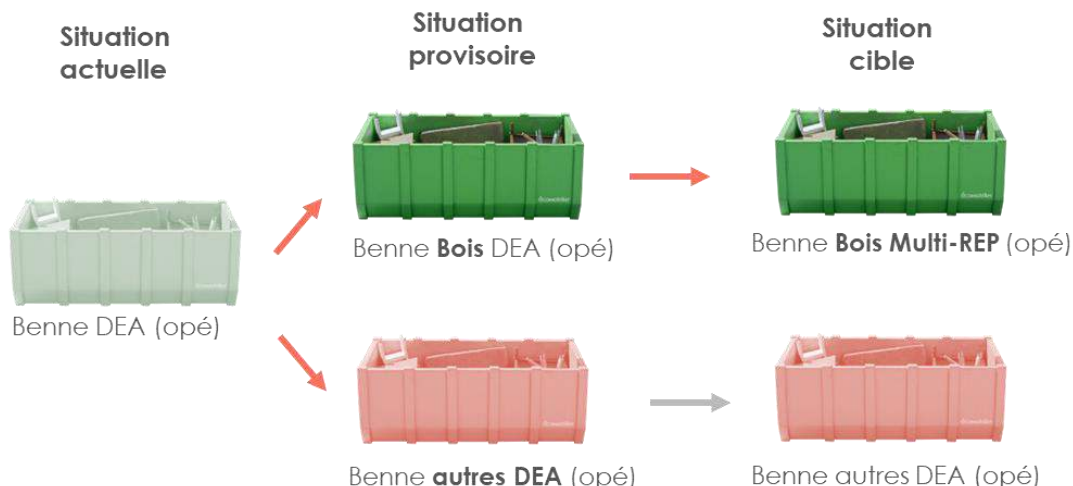
Le modèle opérationnel proposé (par flux) vise un objectif de performance environnementale, en cohérence avec les objectifs du cahier des charges – voir schéma de collecte cible si dessous :



Ce cas de figure (schéma plus haut) ne prend pas en compte la situation de déchèteries suffisamment vastes pour accueillir une benne plastique, mais le schéma serait le même. Avec une benne plastique, le schéma serait le même (mais ce déploiement en sera activé qu'après la fin de l'expérimentation).

Le cas de figure représenté ci-dessous est a priori le plus fréquent : celui d'une déchèterie équipée d'une benne DEA et capable d'accueillir/gérer si nécessaire une 2^{ème} benne (dédiée au bois multi-REP ou dédiée au Plastique multi-REP).

Schéma de transition



Forts du retour des parties prenantes locales et en vue d'améliorer les performances de collecte dans tous les canaux existants, Ecomaison, Valdelia et Valobat pourront étendre la logique de cette collecte multi-flux et multi-REP (benne conjointe multi-REP) aux points de collecte actifs chez les professionnels ou les ESS concernés :

- ❖ La collecte chez les professionnels (fabricants, distributeurs, détenteurs, etc.) soumis à l'obligation de reprise

Concernant la collecte des éléments d'ameublement usagés directement auprès des utilisateurs autres que les ménages, et en tenant compte du seuil fixé à l'article 3.6 du nouveau cahier des charges (soit 5 m3), Ecomaison, Valdelia et Valobat chercheront à faciliter une reprise systématique 1 pour 1 ou 1 pour 0, chez leurs adhérents professionnels d'une part et à développer la reprise des éléments d'ameublement directement auprès des détenteurs professionnels.

Tout d'abord, la filière DEA travaille activement à augmenter le nombre des points de reprise volontaire ou obligatoire (1 : 1 ou 1 : 0), en canal professionnel (distributeurs, fabricants, détenteurs), dans les DROM-COM.

Actuellement, voici le détail des points de reprise en canal professionnel que compte la filière DEA :

Territoire	Points de reprise EA Ecomaison (professionnels) actifs – avec benne ou carte pro	Points de reprise EA Ecomaison (professionnels) en cours d'activation en 2024	Points d'apports volontaires de Valdelia	Centres de massifications volontaires de Valdelia	Total (projection à fin 2024)
Guadeloupe	1	4	2	1	8
Saint-Pierre & Miquelon	0	0	0	0	0
Saint-Martin	0	2	1	0	2
Martinique	6	7	1	2	16
Guyane	0	5	1	2	8

La Réunion	6	8	1	0	15
Mayotte	0	3	0	0	3

Ci-après le détail des tonnages collectés dans les DROM-COM, en 2022, par canal de collecte :

	CL	ESS	DISTRI	CMV	PAV	CHANTIER	REEMPLOI
Guadeloupe	1 551		18	11	89	37	3
Martinique	152	0 (arrêt collecte)	8			10	88
Guyane	11			62		20	
La Réunion	1 003	311	175	8		7	718
Mayotte	0						0
St-Pierre et Miq.	0						0
Saint-Martin	0						0
TOTAL	2 717	311	201	81	89	74	68

Tonnages DEA collectés en 2022 tous DROM-COM (par canal de collecte)

- Les plateformes de vente, de don et de troc de produits d'occasion du secteur du réemploi marchand et solidaire.

Un autre point de la collecte chez les professionnels, sera évidemment l'adaptation de nos solutions de collecte à l'activité de ces derniers, selon qu'ils soient mono-filière (mono-REP) ou multi-filière (multi-REP).

À l'exception des collectes préservantes d'objets ou d'éléments intègres pour réemploi, tout point de collecte, dès lors qu'il sera multi-REP (surtout EA et PMCB) devra respecter le principe du tri par matériau (enjeu particulièrement crucial pour les filières sous agrément d'Ecomaison, de Valdelia et de Valobat).

La filière ameublement est concernée par 4 de ces matériaux communs aux différentes filières : **le bois, le métal, le plastique et le textile (et mousses).**

L'objectif consiste donc à équiper progressivement tous les points de collecte en contenants séparés pour chacun de ces matériaux, dans la limite de leur surface disponible (en lieu et place de l'actuelle benne DEA).

Pour les points ne disposant pas de surface suffisante pour séparer tous ces flux, Ecomaison, Valdelia et Valobat prévoient la possibilité de réaliser une collecte plus ou moins conjointe de certains

matériaux, au regard de la nature des exutoires de valorisation matière ou énergétique existants ou prochainement mis en service dans chacun des sept DROM-COM.

L'essentiel de ces territoires étant doté de chaudières biomasses ou prochainement de chaudières CSR, **l'objectif sera de séparer en priorité le bois** selon deux flux distincts (bois et autres matériaux) puis le plastique, puis le textile (le métal étant déjà séparé le plus souvent). Dans les territoires comme La Réunion étant déjà dotés de centre de préparation de CSR, la collecte conjointe multi-REP du bois, du plastique et des mousses dans un même contenant ne constituera pas un problème puisque ces flux seront fléchés vers de la préparation CSR (centre de valorisation multi-filières d'Inovest).

La collecte des matériaux multi-filières sera réalisée de façon mutualisée, suite à une année 2024 d'expérimentation/bilan.

D'autre part, la filière DEA s'appliquera à maintenir les collectes de mobiliers directement auprès des détenteurs professionnels sur les territoires où la filière est opérationnelles et à mettre en place la reprise directe sur les territoires dépourvus du service. L'objectif sera de proposer des contenants adaptés à chaque territoire et aux petits volumes dont se défont les détenteurs dans les DROM COM.

❖ Les collectes évènementielles

Concernant les collectes évènementielles, notons qu'au cours de l'agrément relatif aux éléments d'ameublement 2017-2023, Ecomaison en a mené jusqu'à plusieurs dizaines par an, en Guadeloupe (Gozye Bel), en Martinique (Opération Kay' Pwop), en Guyane (avec la CACL et la CCDS) et à La Réunion (avec le TCO), avec l'appui de collectivités locales signataires de notre précédent contrat territorial EA ou plusieurs ESS conventionnées.

Dans le cadre de l'agrément 2024-2029, Ecomaison, Valdelia et Valobat prévoient évidemment de poursuivre des collectes évènementielles dans les territoires précités et dans les territoires mahorais, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Saint-Martin - sous réserve d'avoir signé le contrat unique territorial EA avec les collectivités locales de ces territoires ou d'avoir conventionné avec des ESS locales.

D'expérience, Ecomaison a pu observer que les collectes évènementielles ont une portée plus significative (en administrés touchés et sensibilisés et en tonnages collectés) lorsqu'elles sont multi-REP – et associent par conséquent plusieurs éco-organismes – et lorsqu'elles sont animées par des ESS conventionnées, matures (bien formées aux différentes filières REP concernées) et bien implantées localement.

Une des priorités d'Ecomaison, de Valdelia et de Valobat sera ainsi de conventionner avec au moins 1 à 2 acteurs du réemploi dans ces territoires et de les associer systématiquement aux collectes évènementielles qui seront organisées.

Dans cette logique, une fréquence d'au moins une collecte évènementielle tous les deux mois semble constituer une moyenne raisonnable, avec un objectif de 0,5 à 1T de DEA collectés par opération (collecte) évènementielle organisée – moyenne constatée lors des collectes évènementielles en Martinique ou en Guadeloupe, par exemple. A ce stade, nous ne pouvons pas communiquer la localisation précise de chacune de ces collectes évènementielles, puisqu'elles doivent être décidées

par chaque éco-organisme opérationnel, en concertation avec les ESS conventionnées et les collectivités locales signataires de notre nouveau contrat type territorial unique EA.

L'année 2024 a constitué une année de transition puisque dans la cadre de l'agrément 2024-2029, il s'est agi pour Ecomaison de garantir la continuité de la collecte des DEA aux collectivités locales signataire de son précédent contrat territorial, de faciliter la délibération et la signature du nouveau contrat territorial unique par les collectivités locales ultramarines, et de préparer la reprise de la gestion opérationnelle des DEA par Valdelia et Valobat (en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, à Saint-Pierre et Miquelon et à Saint-Martin), à partir du 1^{er} juillet 2024.

Des collectes évènementielles seront bien organisées en 2024, mais elles ne concerneront que certaines collectivités locales et certains DROM-COM.

La CCDS (Guyane) a ainsi convenu avec Ecomaison (jusqu'au 30 juin 2024) puis avec Valobat (à partir du 1^{er} juillet 2024 dans des modalités à définir) d'un calendrier de collectes évènementielles réparties comme suit :

KOUROU	
Mercredi 22/11/2023	Place Condamine
Mercredi 20/12/2023	Place Condamine Degrad Saramaca PK 9
Vendredi 26/01/2024	Place Condamine
Vendredi 23/02/2024	Place Condamine
Vendredi 29/03/2024	Degrad Saramaca Wayabo
Vendredi 26/04/2024	Place Condamine
Vendredi 31/05/2024	Place Condamine
Vendredi 28/06/2024	Place Condamine - pk12
Vendredi 26/07/2024	Place Condamine
Vendredi 30/08/2024	Place Condamine
Vendredi 27/09/2024	Place Condamine Guatemala
Vendredi 25/10/2024	Place Condamine
Vendredi 29/11/2024	Place Condamine
Vendredi 27/12/2024	Place Condamine Pk9 Degrad Saramaca
Tous les mercredis	DDS Eco-Site
SINNAMARY	
Mercredi 21 février	Savane Manuel Pointe Combi
Mercredi 22 mai	Piste Saint-Elie
Mercredi 21 août	Pointe Combi
Mercredi 20 novembre	Piste Saint-Elie
IRACOUBO	
Lundi 22 janvier	Bellevue
Lundi 22 avril	Rococoua
Lundi 22 juillet	Degrad Savane
Lundi 21 octobre	Rococoua
SAINT-ELIE	
Mardi 23 avril 2024	Bourg – Proposition au 19 avril 2023

La CACL (Guyane) a ainsi convenu avec Ecomaison (jusqu'au 30 juin 2024) puis avec Valobat (à partir du 1^{er} juillet 2024 dans des modalités à définir) d'un calendrier de collectes évènementielles réparties comme suit :

DATES	COMMUNE	LIEUX
Samedi 08 juin 2024 de 9h à 14h	Montsinery	Bourg – sous le carbet
Samedi 13 juillet 2024 de 9h à 14h	Macouria	Sainte Agathe (zone SEMSAMAR ou SIMKO/SIGUY)
Vendredi 27 septembre 2024 de 13h à 18h	Cayenne	Chatenay
Samedi 05 octobre 2024 de 9h à 14h	Matoury	Cogneau – Rond-point Cogneau
Samedi 26 octobre 2024 de 9h à 14h	Remire-montjoly	Âmes Claires – kioske terrain de basket
Samedi 9 novembre 2024 de 10h à 13h	Roura	En face de la mairie (centre socio)

Le TCO (La Réunion) a ainsi convenu avec Ecomaison d'un calendrier de collectes évènementielles réparties comme suit :

DATES	COMMUNE	LIEUX
Samedi 17 février 2024	Saint-Paul	Vue Belle
Samedi 6 avril 2024	Saint-Paul	Bellemène
Samedi 22 juin 2024	Saint-Paul	Plaine Bois de Nèfles
Samedi 20 juillet 2024	La Possession	Dos d'âne
Samedi 14 septembre 2024	Saint-Leu	Le Plate
Samedi 9 novembre 2024	La Possession	Centre-ville

La CINOR a organisé sa toute première collecte ponctuelle, le 11 décembre 2024, à laquelle a participé Ecomaison en mettant à sa disposition une benne conjointe (exclusivement dédiées aux déchets de bois, plastiques, mousses) multi-REP (DEA, PMCB, Gros ABJ, Gros Jouets, qui sont transformés en CSR dans le centre de valorisation multifilières INOVEST). Cette benne conjointe multi-REP, en format évènementiel / ponctuel, est la toute première benne de ce type mise en place par Ecomaison (ou par tout autre éco-organisme agréé sur les filières DEA, PMCB, ABJ), tous DROM-COM et France Hexagonale confondus.

Ce nouveau dispositif de collecte conjointe multi-REP met en évidence la volonté d'Ecomaison de simplifier la collecte de déchets REP constitués de mêmes matériaux majoritaires, d'ancrer un réflexe de tri simplifié chez les particuliers et détenteurs de déchets, et d'atteindre ses objectifs réglementaires de collecte et de valorisation des déchets relevant de ses agréments.

A la demande du SIDEVAM et du Conseil Départemental de Mayotte, Ecomaison a participé à sa première collecte ponctuelle à Mayotte, du 11 au 13 décembre 2024. Cette collecte ponctuelle s'est matérialisée à travers quatre points d'apports volontaires répartis sur l'ensemble de l'archipel. Chaque point d'apport volontaire était équipé d'une benne conjointe permettant la collecte de DEA en bois, mousses et plastiques ; de PMCB bois et plastiques ; de Gros ABJ et Gros Jouets en bois et plastiques.

L'association Entreprises & Environnement (La Martinique) qui bénéficie d'un contrat de services Ecomaison et Valobat a ainsi convenu avec Ecomaison d'un calendrier de collectes évènementielles (Kay' Pwop) réparties comme suit :

DATES	COMMUNE	LIEUX
Mercredi 31 janvier	Ducos	Place des fêtes
Mercredi 20 mars 2024	Les Trois-Ilets	Ex-école Sixtain, rue de la Haute Taille
Mercredi 24 avril 2024	Fort-de-France	Debriand-Floréal
Date à déterminer	Le François	Lieu à déterminer
Mercredi 29 mai 2024	Saint-Esprit	-
Mercredi 26 juin 2024	Anses d'Arlet	-
Mercredi 17 juillet	Sainte-Anne	-

Dès 2025 (et pour le reste des années comptant pour l'agrément 2024-2029), Ecomaison, Valdelia et Valobat prévoient de déterminer – chaque fois que possible – un calendrier fiable et concerté de collectes évènementielles, avec les parties prenantes concernées de chacun des sept DROM-COM, qui sera communiqué dans la foulée aux services ministériels.

En d'autres termes, pour les territoires de la Guadeloupe, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon, ou de Saint-Martin nous nous efforcerons d'élaborer avec les collectivités locales signataires de notre contrat territorial unique aménagement 2024-2029 et les ESS partenaires, un calendrier annuel de collectes évènementielles – à compter de 2025.

Ecart constaté	N° action	Action	Indicateurs
Manque de points de reprise des éléments d'ameublement détenus par des professionnels	17	Augmenter le nombre de point de reprise des éléments d'ameublements auprès des détenteurs professionnels (distributeur, détenteur...)	- Nombre de points de reprise équipés - Tonnage collecte sur ce canal
Correspondance et pertinence des offres servicielles d'Ecomaison et Valdelia avec les	18	Ajuster la gamme de services et prestations d'Ecomaison (taille des contenants ; collecte évènementielle ; collecte ponctuelle ; etc.) en tenant compte des réalités et contraintes	- Suggestions remontées via le SI collecte - Propositions formulées dans les plateformes

besoins exprimés par les parties prenantes des territoires ultramarins		ultramarines en matière de collecte des déchets	inter-filières REP régionales • Nombre et sujet des demandes particulières / additionnelles ou dysfonctionnements saisis par les adhérents Ecomaison ou Valdelia sur le SI Collecte de ces deux 2co-organismes
Faible emprise au sol disponible pour le positionnement permanent de bennes 30m ³ Ecomaison	19	Proposer une mise en commun de bennes entre les distributeurs concurrents ou distincts qui en font la demande (logique de coopération pour la collecte de flux de déchets identiques) afin de répondre aux problèmes d'exiguïté et d'emprise disponible pour l'accueil de bennes Ecomaison de 30m ³ .	• Tonnages de DEA collectés • Nombre de nouveaux adhérents signés • Signalement de dysfonctionnements via le SI collecte • Enquêtes succinctes de satisfaction menées par les facilitateurs d'Ecomaison et Valdelia

2.2.3. Réemploi, Réutilisation et Réparation

Le nouveau cahier des charges de la filière REP des éléments d'ameublement établit une progressivité des tonnages de DEA à réemployer ou réutiliser – avec notamment un objectif de 120 000 tonnes d'éléments d'ameublement qui devront être réemployés ou réutilisés à horizon 2030 (alinéa 5.2 de l'Annexe 1). Il énonce plusieurs dispositifs et paliers permettant de faciliter l'essor du réemploi, de la réutilisation et de la réparation des éléments d'ameublement, y compris dans les territoires ultramarins :

- Un plan d'actions qui comporte des actions complémentaires à celles du fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation des éléments d'ameublement, notamment par le versement de montants annuels dédiés aux actions complémentaires à destination des acteurs du réemploi et de la réutilisation ;
- Des soutiens financiers aux zones dédiées au réemploi et à la réutilisation dans les déchèteries publiques ;
- L'organisation, au moins une fois par an, de campagnes d'information et de sensibilisation d'envergure nationale et locale, construites pour inciter à la collecte séparée, à la réparation, au réemploi et à la réutilisation des éléments d'ameublement ;
- La réalisation d'une étude, en lien avec l'ADEME, sur les quantités d'éléments d'ameublement usagés réemployés et réutilisés en 2024 en France (en tonnes) par catégorie de produits en distinguant les produits d'assise, les produits de rangement, les produits de couchage et les plans de pose.

L'alinéa 5.2 de l'Annexe 1 du nouveau cahier des charges de la REP EA précise ceci :

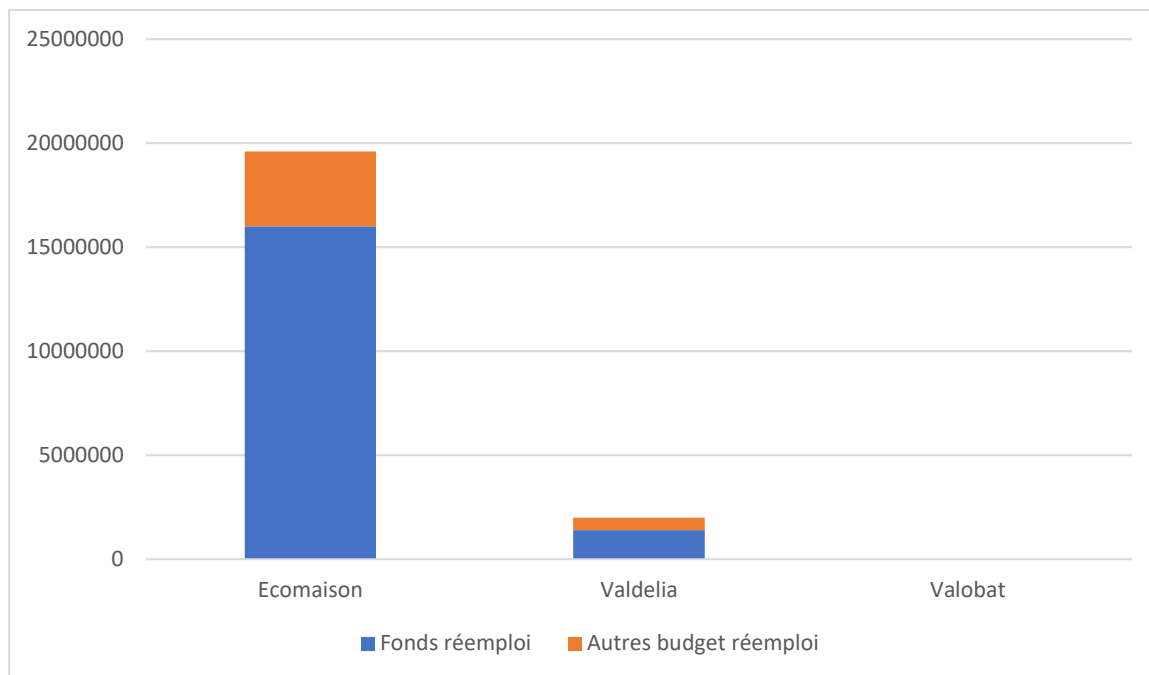
« 5.2. Objectifs de réemploi et de réutilisation

En vue d'atteindre l'objectif de 120 000 tonnes d'éléments d'ameublement réemployés ou réutilisés à l'horizon 2030, l'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires pour au moins atteindre les objectifs annuels de réemploi et de réutilisation d'EA usagés définis dans le tableau suivant. Ces objectifs sont définis comme étant la quantité (en masse) d'EA usagés qui ont fait l'objet d'une opération de réemploi ou une opération de préparation en vue de la réutilisation durant l'année considérée. »

Année concernée (à compter de)	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité (en tonnes) d'EA usagés qui ont fait l'objet d'une opération de réemploi ou d'une opération de préparation en vue de la réutilisation soutenues par l'éco-organisme	60 000	70 000	80 000	90 000	100 000	110 000

A / Favoriser le Réemploi et la Réutilisation des éléments d'ameublement

Le budget pour le soutien au réemploi solidaire des éco-organismes de la filière DEA représente en 2024 plus de 20 millions d'euros sur le territoire national réparti comme suit :



Ce budget est disponible sur l'ensemble du territoire national, chacun des éco-organismes a proposé un plan d'actions réemploi qui est applicable dans les DROM-COM sauf dans le cas d'une spécificité proposée dans ce plan d'actions DROM-COM.

Ecomaison consacre 19,6 M€ au Réemploi Solidaire, dont 16 M€ dans le Fonds Réemploi, et souhaite confier aux associations 140 000 tonnes de mobilier par an, dès 2024, soit 25 % de produits d'ameublement supplémentaires par rapport à 2023.

Afin d'y parvenir, et en guise d'action complémentaire au fonds Réemploi, Ecomaison a lancé en mars 2024 un **Appel à Manifestation d'Intérêt « Réemploi et Territoires »**. Organisé sur 3 sessions annuelles, cet engagement de 3,6 M€ permettra d'identifier et de faire émerger, dans chaque région, des projets dans une logique de dynamique territoriale en faveur du réemploi du secteur de l'ameublement, ainsi que l'emploi social et l'insertion.

Quatre ESS déjà conventionnées avec Ecomaison sur la filière REP des éléments d'ameublement ont candidaté à la première session de cette AMI : L'Atelier Recyclerie (Saint-Martin) ; Symbioz (Guyane) ; Synergie Pei et Emmaüs La Réunion (La Réunion).

En fonction de leur ambition, du rayonnement territorial et de l'impact attendu, **les projets pourront bénéficier d'une aide financière pouvant aller de 20 000 € à 300 000€ sur 2 ans**. Ces montants sont cumulables avec d'autres aides ou subventions susceptibles d'être apportées par d'autres institutions.

Par ailleurs, Ecomaison procède à une extension de son accompagnement logistique proposé jusqu'à aux acteurs du réemploi, afin de leur permettre d'accéder à un gisement intègre et qualitatif d'éléments d'ameublement réemployables qui seraient soit repris par les distributeurs (espaces de retours clients et livraison au sein des points de vente, d'entrepôts logistiques, zones de réemploi « distributeurs »...), soit donnés par les usagers dans les espaces dédiés en déchetteries, soit présents chez les utilisateurs professionnels (chantiers, rénovation de résidences ou établissements hôteliers).

Par ailleurs, les fonds Réemploi/Réutilisation Ameublement d'Ecomaison sont bel et bien actifs dans les DROM-COM et depuis leur lancement, au cours de l'agrément précédent (2017-2023), ce sont 2022T de gisements d'ameublement qui ont été réemployés ou réutilisés pour un total de 111 283,96€ de soutiens EA versés à nos ESS partenaires, dans les DROM-COM (plus précisément en Martinique et à La Réunion où nous avons des ESS conventionnées, actives et équipées en bennes).

A la fin d'année 2024, voici les acteurs du réemploi conventionnés avec Ecomaison sur la filière REP des éléments d'ameublement et qui sont (ou non) des points d'apport volontaire (PAV) :

Convention ESS	Territoire	Nom de l'ESS	PAV
Ameublement	La Réunion	Emmaüs La Réunion	Oui (benne)
Ameublement	La Réunion	ADRIE	Oui (benne)
Ameublement	La Réunion	Emmaüs Grand Sud	Oui (benne)
Ameublement	La Réunion	AIDE2S	Non
Ameublement	La Réunion	Compost'Avenir	Non
Ameublement	La Réunion	Synergie Péi	Oui (Benne)
Ameublement	La Réunion	Kalou	Non
Ameublement	La Martinique	Acise Insertion Environnement	Oui (benne)
Ameublement	La Martinique	Patronage Saint-Louis	Oui (benne)
Ameublement	La Martinique	Familles Rurales Fédération de Martinique	Non (en cours)
Ameublement	La Guyane	Yana Solidarity	Non (en cours)
Ameublement	La Guyane	Symbioz	Non (en cours)
Ameublement	La Guyane	Ressourcerie Ti Maniok	Non (en cours)
Ameublement	La Guadeloupe	Guadeloupe Recyclerie Solidaire	En cours (Benne)
Ameublement	Saint-Martin	L'Atelier Recyclerie	-
Ameublement	Mayotte	Wenka Culture	Oui (Benne)

De même, voici dans le tableau ci-dessous **les ESS conventionnées avec Valdelia au début de l'année 2024** :

Convention ESS	Territoire	Nom de l'ESS
Ameublement	La Réunion	ADRIE
Ameublement	La Réunion	Association Synergie PEI
Ameublement	La Réunion	DFI PRODUCTION
Ameublement	La Réunion	EMMAÛS GRAND SUD
Ameublement	La Réunion	EMMAÛS REUNION
Ameublement	La Martinique	DFI PRODUCTION
Ameublement	La Martinique	FAVORISONS L'INCLUSION ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL (FIDL)
Ameublement	La Martinique	ACISE Insertion Environnement
Ameublement	La Martinique	L'ESPÉRANCE PATRONAGE SAINT LOUIS MARTINIQUE
Ameublement	La Guadeloupe	GUADELOUPE RECYCLERIE SOLIDAIRE
Ameublement	La Guadeloupe	KAZABROK
Ameublement	La Guadeloupe	MOUVANCES CARAÏBES
Ameublement	Saint-Martin	Association l'Atelier Recyclerie St Martin (<i>en cours de conventionnement</i>)

Conformément à la réglementation, Valobat est en cours de rédaction de son plan d'actions Réemploi/Réparation ainsi que de la constitution des fonds Réemploi et Réparation. Il sera présenté aux parties prenantes en septembre 2024.

L'objectif d'Ecomaison, de Valdelia et de Valobat demeure bel et bien de compter (et favoriser leur émergence s'il le faut) à minima sur un ou deux acteurs du réemploi et de la réutilisation, dans chaque DROM-COM, pour atteindre les objectifs du cahier des charges.

Malgré la présence de partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) engagés, la filière DEA se heurte à des défis significatifs dans le déploiement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation au sein des territoires d'outre-mer. Ecomaison, Valdelia et Valobat mèneront une étude visant à

analyser les obstacles et les catalyseurs du réemploi et de la réutilisation au sein des territoires ultramarins. L'étude approfondira les dynamiques locales qui influencent l'adoption de ces pratiques vertueuses, en mettant en lumière les défis logistiques, économiques et culturels spécifiques à chaque territoire. En identifiant les freins potentiels tels que la disponibilité des infrastructures, le manque de sensibilisation et les contraintes réglementaires, ainsi que les leviers comme les partenariats locaux, les incitations économiques et la conscientisation environnementale, cette recherche contribuera à façonner la stratégie à adopter pour rendre durable les pratiques de réemploi, réutilisation et de réparation.

La loi AGECE a prévu la création d'un fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur conformément au plan d'actions réemploi de telle sorte à faciliter l'allongement de la durée d'usage des biens d'équipement par le recours aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, aux ressourceries ou aux recycleries.

Dans les DROM-COM, Ecomaison, Valdelia et Valobat ouvriront la recherche de partenaires à toutes les structures notamment des associations loi 1901 ayant une expérience ou souhaitant s'impliquer dans le réemploi et la réutilisation des biens d'équipement dont la durée d'usage peut être prolongée. Si ces dernières ne sont pas conformes au cadre de l'économie sociale et solidaire exigé par le fonds réemploi, elles pourront être accompagnées par un éco-organisme pour le devenir.

En confiant son produit en fin de vie à une structure de l'ESS, l'apporteur ou détenteur de déchets opère préalablement une première sélection subjective et personnelle qui l'amène à penser que le bien dont on n'a plus l'usage peut néanmoins servir à une tierce personne ou une structure tierce. Il y a donc chez chacun (particulier ou professionnel) la satisfaction d'allonger la durée d'usage de son bien (via le réemploi qu'il facilite) et de faire par la même occasion un acte gratuit, solidaire et désintéressé (gratification symbolique). De la même manière, lorsqu'un particulier ramène son bien usagé chez un distributeur (qui fait le reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0), il est possiblement à la recherche d'un bien de substitution.

Les ressorts émotionnels (activables) et les intentions (implicites ou explicites) ne sont donc pas les mêmes, suivant que ce particulier ou ce professionnel se rend dans une déchèterie ou un point d'apport volontaire, auprès d'un acteur du réemploi dans une ESS ou chez un distributeur.

Dans tous les cas, le fonds réemploi et les soutiens financiers qui en découlent permettent de favoriser l'emploi local, l'insertion par l'activité économique et la transition écologique.

Ce tissu d'acteurs du réemploi sera surtout déterminant pour réduire le volume de déchets traités localement et répondra également à la demande de biens d'occasion fonctionnels et de qualité, dans des contextes ultramarins où les populations locales sont davantage exposées à l'inflation des prix, à la faible concurrence entre distributeurs de bien d'ameublement et au volume limité de biens d'ameublement entreposables et disponibles immédiatement à l'achat chez les distributeurs.

Il arrive que certains acteurs du réemploi ne connaissent pas toujours l'existence et le rôle des éco-organismes. Il y a donc un véritable travail de pédagogie, de création de vocations et d'accompagnement à la professionnalisation (ou à la montée en compétences) à déployer vis-à-vis de ces acteurs, en coordination avec les structures locales compétentes (CRESS ; ADEME ; collectivités locales ; etc.).

Les éléments d'ameublement ne contiennent pas de substances dangereuses (ou alors en quantité très réduites, comme les colles ou mastics) et constituent par conséquent des gisements plus faciles à gérer pour des acteurs du réemploi. Pour autant, ce sont des gisements à la volumétrie très variable et dont la collecte, la pesée et le stockage exigent des moyens appropriés (fourgons ou camions, diables de manutention, charriot, étagères) et des surfaces conséquentes.

Ce sont par ailleurs des articles très sensibles aux effets de mode et dont l'attractivité et la valeur est donc plus difficile à estimer à un instant T. Pour Ecomaison, Valdelia et Valobat, il est donc primordial de fournir aux acteurs du réemploi et de la réutilisation des DROM-COM des gisements de DEA collectés suffisamment intègres, fonctionnels, et diversifiés de telle sorte qu'ils puissent construire une offre de biens d'occasion conforme à la demande locale.

Il s'agit aussi de dimensionner convenablement les soutiens financiers alloués aux acteurs du réemploi qui souhaitent conventionner avec nous pour qu'ils soient suffisamment autonomes et réactifs pour collecter ces gisements, qu'ils en assurent la bonne traçabilité (saisie de leur tonnage collectés et réemployés), qu'ils communiquent sur l'utilité et les avantages du réemploi et qu'ils trouvent surtout une stabilité dans leur modèle économique.

Ecomaison, Valdelia et Valobat estiment en tout premier lieu, que les écosystèmes ultramarins du réemploi et de la réutilisation ne seront pérennes que si la filière oriente des gisements qualitatifs et intègres. C'est donc un travail à mener avec l'ensemble des parties prenantes pour constituer la chaîne adéquate d'interactions et de réactions de nature à répondre à cette exigence.

Il y a ensuite un besoin évident d'identifier les acteurs existants, de bien apprécier leur niveau de maturité et de compétences et de déployer le niveau d'accompagnement et d'aides leur permettant de développer ces activités de réemploi et de réutilisation.

Les structures publiques locales (chambres consulaires ; collectivités locales ; ADEME) et les facilitateurs locaux avec lesquels Ecomaison, Valdelia et Valobat discutent et collaborent au quotidien ou à travers les plateformes régionales inter-filières REP sont les mieux placés pour orienter ces acteurs du réemploi vers nos deux éco-organismes.

Compte tenu des coûts supplémentaires propres aux DROM-COM qui s'ajoutent aux dépenses d'investissement et de fonctionnement que doivent assumer les acteurs du réemploi et de la réutilisation, les éco-organismes ont mis en place (ou envisagent de le faire) une majoration de leurs soutiens financiers accordés à ces acteurs.

B / Favoriser la Réparation des éléments d'ameublement

Concernant le déploiement de la réparation (EA, ABJ (cat.3 et 4), Jouets) dans les DROM-COM, la stratégie d'Ecomaison a consisté à échanger prioritairement et en tout premier lieu avec les chambres des métiers (CMA) des territoires ultramarins. Il faut noter que jusqu'au mois d'octobre, la CMA France avait demandé à Ecomaison de patienter avant d'entrer en contact avec les CMA ultramarines.

Ainsi, le 16 novembre 2023, Ecomaison a organisé deux visioconférences (une pour le bassin Océan Indien ; une pour le bassin Caraïbes et Atlantique) à laquelle étaient invitées les CMA concernées, et qui étaient animées par Benoit GODON (Responsable des fonds Réparation chez Ecomaison) et Lionel QUILLE (Responsable DROM-COM chez Ecomaison).

Les fonds réparation Ameublement, ABJ (cat.3 et 4) et Jouets ont été présentés à la CMA de La Réunion (Mme KIM MARTINEZ) et la CMA de Mayotte (Mme MARIE BUISSON), le 16 novembre à 11H (heure de Paris).

La CMA de La Réunion nous a indiqué qu'elle a un vivier de 700 à 1200 artisans réparateurs sur son territoire. Un annuaire de la réparation existe déjà sur place depuis 2014. Il a été décidé, en accord avec Kim Martinez, de fixer un déploiement du fonds réparation à compter du 1^{er} semestre 2024, à La Réunion.

La CMA de Mayotte nous a expliqué que le travail de labellisation serait nettement plus long et compliqué sur son territoire : les artisans mahorais n'ont ni l'antériorité, ni l'expérience propres à réparer ces produits. D'autre part, elle nous a averti quant à la très faible maîtrise des outils numériques chez les artisans mahorais, mais également le faible nombre d'artisans déclarés (beaucoup d'artisans exercent de façon informelle sur le territoire). Peu d'avancées concrètes depuis.

Malheureusement, les CMA du bassin Caribéen et Atlantique n'ont pas assisté à la visioconférence à laquelle elles étaient invitées, le 16 novembre dans l'après-midi. Néanmoins, la Région Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin étaient présentes à cette visioconférence. Un nouveau webinaire Réparation à destination des CMA du bassin Caribéen et Atlantique a été organisé le 08 décembre dans l'après-midi, sans succès.

Suite aux déplacements réalisés en Martinique, à Mayotte, en Guadeloupe et à La Réunion aux mois de mars et d'avril 2024 par le Responsable DROM-COM d'Ecomaison, 4 acteurs du réemploi déjà partenaires d'Ecomaison (1 en Martinique (Acise Insertion Environnement), 1 en Guadeloupe (Kazabrok), 1 à La Réunion (ADRIE), 1 à Mayotte (Wenka Culture)) pour une labélisation sur tout ou partie de nos fonds réparation « Ameublement » d'ici à la fin du second trimestre 2024. Un mail leur a formellement été envoyé, le 02 mai 2024, pour démarrer avec eux le processus de labélisation.

Par ailleurs, 2 adhérents metteurs en marché d'Ecomaison sur la REP EA se sont déclarés possiblement intéressés par une labélisation en tant que réparateurs dans les DROM-COM (Mr Bricolage /compte « Bamappro » ; Kit'M / compte « SNC Centrale Maison »).

Au mois de décembre 2024, la labélisation de l'ADRIE (La Réunion) comme réparateur Ameublement est en cours de finalisation, ce qui en ferait le premier réparateur "Ameublement" labellisé dans les DROM-COM.

Avec l'arrivée du Responsable DROM/COM de Valobat implanté en Martinique, les contacts se multiplient en Martinique et en Guyane avec les publics relais et les acteurs du réemploi et de la réparation pour faire émerger des solutions locales.

2.2.4. Préparation / traitement (valorisation matière ou énergétique)

S'attarder ici sur la préparation et le traitement des déchets relevant des filières REP, dans les DROM-COM, revient à évoquer la gestion locale inaboutie des déchets dans leur phase préparation/traitement, recyclage (valorisation matière) puis valorisation énergétique - si l'on s'en tient à la hiérarchie des modes de traitement.

Pour contexte, les exutoires disponibles aujourd’hui pour la filière DEA et les projets à venir sont les suivants :

							
	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Saint-Martin	SPM
Infrastructures existantes	ISDND	ISDND	CSR ISDND	Incinérateurs ISDND	ISDND	ISDND	Rien
Projets	CSR 2028	Nouvelle cuve ISDND	Four CSR 2027	Nouvelle cheminée incinérateur		CSR par pyrogazéification 2026	UVE

S’agissant du traitement, jusqu’au mois de novembre 2024, la Martinique était le seul territoire ultramarin où Valdélia et Ecomaison (et Valobat à partir du 1er juillet 2024) procèdent actuellement à un rapatriement vers l’Hexagone des déchets des éléments d’ameublement collectés (hors fraction métallique et hors matelas valorisés énergétiquement à l’UTVD de Fort-de-France).

Concernant Ecomaison, ce sont au total 83,26 T de DEA en mélange qui ont été exportés / rapatriés depuis la Martinique en direction de l’Hexagone, en 2023, par containers et réceptionnés par Praxy Blaringhem (Baudalet Environnement) à des fins de valorisation énergétique : préparation de combustibles solides de récupération (CSR) qui vont être consommés par des cimenteries hexagonales ou européennes.

Sur les canaux gérés par Valdélia en 2023, 174T de DEA ont été exportées vers le Brangeon Cholet en vue d’une valorisation matière pour le bois et la ferraille, et une valorisation énergétique pour les autres matières. Pour la Martinique et la Guyane, les offres de prestataires sont en cours d’examen et la continuité de service sera assurée à partir du 1er juillet 2024. Avant l’attribution définitive des marchés, des solutions transitoires seront mises en place en concertation avec les acteurs assurant aujourd’hui la prestation.

Depuis fin octobre 2024, et conformément à l’engagement pris par sa Présidente auprès des pouvoirs publics, Ecomaison a lancé un schéma de rapatriement du CSR produit pour son compte, à La Réunion, par le centre de valorisation multifilières INOVEST (SUEZ). Ce CSR préparé notamment à base de DEA en bois, plastiques et mousses est mis en balle, empoté en container puis exporté par pour reconditionnement sur le site de Brangeon Bussac, à des fins de valorisation énergétique sur le site de Calcia Bussac Forêt 17 (cimenterie du Groupe Heidelberg Cements). Les trois premiers containers de CSR “Ecomaison” sont partis de La Réunion au mois de novembre 2024.

Soucieux de ne plus enfouir la part de CSR préparé par INOVEST à partir de ses déchets REP, Ecomaison maintiendra ce schéma de rapatriement à destination du site Calcia BUSSAC, jusqu’à la mise en service de l’une ou l’autre des deux chaudières CSR en cours de construction par Albioma ou ILEVA.

Taux de valorisation globale :

Année concernée	2024	2026	2028
Taux de valorisation	90%	92%	94%

« Le taux de valorisation est calculé comme étant la quantité de déchets (en masse) d’EA entrant l’année considérée dans une installation de valorisation, le cas échéant après avoir fait l’objet des opérations nécessaires de contrôle, de tri et autres opérations préliminaires nécessaires pour retirer les déchets qui ne sont pas visés par les procédés de valorisation, rapportée à la quantité de déchets (en masse) collectés la même année et qui n’ont pas fait l’objet d’une opération de réemploi ou de préparation à la réutilisation. ».

L’enjeu pour Ecomaison, Valdelia et Valobat, est de garantir progressivement un taux de valorisation des DEA, dans les DROM-COM, comparable aux performances constatées dans l’Hexagone.

En revanche, ce niveau de valorisation est hors de la maîtrise directe de ces trois éco-organismes sur les déchets gérés par les collectivités ou par le détenteur, pour lesquelles les taux atteints souvent moins élevés. Ce taux de valorisation dépend des exutoires de valorisation locales qui existent dans les DROM-COM, sauf à procéder à un rapatriement (dans l’Hexagone) systématique des gisements de DEA collectés, en l’absence de tels exutoires.

Taux de valorisation	2023	2024	2026	2028
	97%	99%	99%	99%

Objectifs de recyclage

Taux de recyclage global

Année concernée	2024	2026	2028
Taux de recyclage	51%	53%	55%

Le taux de recyclage est calculé comme étant la quantité de déchets (en masse) d’EA entrant l’année considérée dans une installation de recyclage, après avoir fait l’objet des opérations nécessaires de contrôle, de tri et autres opérations préliminaires nécessaires pour retirer les déchets qui ne sont pas visés par les procédés de recyclage, rapportée à la quantité de déchets (en masse) d’EA collectés cette même année et qui n’ont pas fait l’objet d’une opération de réemploi ou de préparation à la réutilisation.

Toute matière doit trouver un acheteur final qui la réutilise comme composant d’un nouveau produit manufacturé (en boucle fermée ou ouverte). Depuis plusieurs années, Ecomaison a donc construit sa stratégie sur le principe d’une « consommation » des matières par des exutoires en France ou en proximité européenne forte, afin de pouvoir gérer efficacement les équilibres au sein des territoires entre demande de matière recyclée et de matière combustible, notamment dans le cas du bois, une filière de traitement déjà mature mais qui ne dispose pas de capacités de recyclage dans toutes les

régions. Cette stratégie pourrait donc être fortement impactée par un objectif de recyclage trop élevé puisqu'elle conduirait à effectuer des distances de transport importantes.

D'autre part, plusieurs territoires sont sur le point de voir émerger des solutions de valorisation énergétique (Guadeloupe, Saint-Martin, La Réunion). La filière DEA s'attache à proposer des méthodes de valorisation en lien avec les planifications des territoires, et Ecomaison, Valdelia et Valobat savent que les DEA constituent une ressource importante pour les unités de valorisation en projet.

En revanche, une accélération forte fait sens **pour d'autres matériaux encore trop peu ou mal recyclés**. A cet égard, Ecomaison, Valdelia et Valobat sont fortement engagés dans une **dynamique de recherche et développement** de nouveaux procédés de recyclage de produits comme les mousses, déjà assez bien recyclées, ou le sujet plus émergent du textile, avec un gros effort à réaliser sur ces sujets.

Compte tenu du niveau global de maturité de la filière, un tel système repose sur une certaine souplesse de pilotage entre les objectifs de valorisation sous forme de matière recyclée, de matière combustible (par ex : gazéification) ou de valorisation énergétique directe, en les complétant par des ACV pour piloter le processus global et notamment les impacts transport.

Le contexte énergétique national et européen conduit par ailleurs à une demande soutenue de Bois et de CSR pour valorisation en combustible, allant dans le sens d'une décarbonation de l'industrie, à laquelle il faudra répondre. Tous les projets industriels de nouveaux sites à horizon de 2 ou 3 ans (dont des projets soutenus par l'ADEME) sont d'ailleurs des sites de valorisation énergétique.

Par ailleurs, les exutoires de recyclage ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire ; il faut donc créer un équilibre entre les exutoires de recyclage et les exutoires de valorisation en développement rapide.

Taux de recyclage	2023	2024	2026	2026
	50%	51%	53%	55%

Objectifs de recyclage (en volume) par matériau

Ces objectifs sont définis comme étant « la quantité de déchets (en masse) du flux de matériau entrant l'année considérée dans une installation de recyclage, après avoir fait l'objet des opérations nécessaires de contrôle, de tri et autres opérations préliminaires nécessaires pour retirer les déchets qui ne sont pas visés par les procédés de recyclage ».

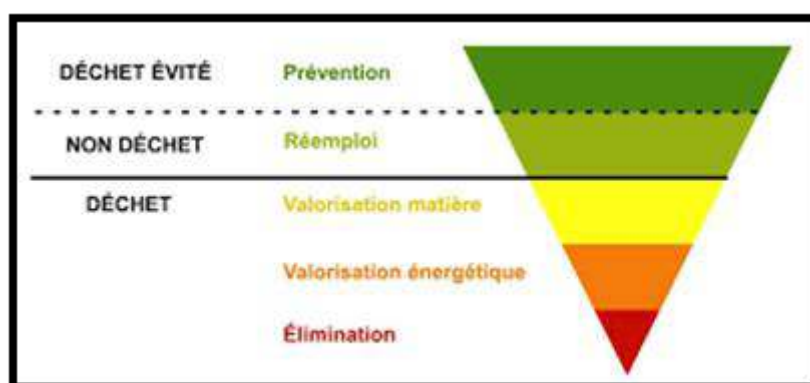
Objectif filière et objectif prévisionnel Ecomaison (90%)

Volume minimum recyclé	2024	2026	2028
Bois	500 000 †	525 000 †	550 000 †
Mousses (litterie et rembourrés)	35 000 †	36 000 †	37 000 †
Textile	2 000 †	3 000 †	6 000 †
Plastique	5 000 †	5 200 †	5 300 †
Métal	65 000 †	67 000 †	69 000 †

Dans plusieurs territoires ultramarins, l’une des toutes premières causes qui explique la gestion locale inaboutie des différents types de déchets générés sur place – dont les déchets des éléments d’ameublement – tient essentiellement à la **complexité et la rareté du foncier disponible** et constructible, permettant de construire des exutoires locaux de recyclage et de valorisation énergétique des déchets.

Les projets de construction d’installations de traitement et de valorisation des déchets n’échappe évidemment pas à cette logique d’autant qu’ils sont rarement populaires et sont par ailleurs extrêmement gourmands en foncier – en plus du fait qu’ils répondent à une réglementation spécifique. Pour autant, ces installations de traitement et de valorisation des déchets répondent sans le moindre doute à des enjeux cruciaux de développement local et de préservation de l’environnement dans chacun des DROM-COM.

Hiérarchie des modes de traitement des déchets



D’autre part, deux autres facteurs entrent clairement en ligne de compte dans les DROM-COM lorsque l’on évoque la préparation et le traitement des déchets sur place :

- Le coût (investissement et fonctionnement) et la compétitivité des installations de recyclage ou de valorisation énergétique des déchets par rapport à l’enfouissement ;
- Les options ou contraintes technologiques et professionnelles propres à la préparation puis au traitement (recyclage et valorisation énergétique) des déchets dans les DROM-COM.

Enfin, une des difficultés rencontrées par la filière DEA réside dans la petitesse du gisement au regard d'autres types de déchets qui ne permettrait pas d'atteindre un seuil de rentabilité pour développer de nouvelles infrastructures de valorisation locale des DEA.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont peu d'influence et de pouvoir sur l'identification et le partage du foncier disponible dans les DROM-COM. En revanche, en quantifiant et en sécurisant (collecte, massification) les gisements de DEA préparables et valorisables en tant que matière première secondaire ou énergétiquement dans ces territoires, dans des volumes suffisants, Ecomaison, Valdelia et Valobat peuvent susciter et favoriser les investissements indispensables dans ces domaines.

❖ La valorisation spécifique du bois dans les DROM-COM

Si l'on s'en tient aux flux de déchets des éléments d'ameublement des ménages ou des professionnels, ils sont majoritairement constitués de bois.

Le bois brut est une ressource à la base de nombreux matériaux (bois transformé, panneaux, papier-carton), utilisés dans les secteurs de la construction de l'ameublement et de l'emballage. C'est par ailleurs un excellent combustible pour le secteur énergétique.

Rappelons qu'il existe désormais 4 catégories de bois :

- **Le bois A, non traité** : Déchets de bois provenant de chutes de travail mécanique de bois brut, sans produit de traitement ou revêtement. Ce type de bois est utilisé sous forme de palettes, de caisses d'emballages, de planches et poutres non peintes et non traitées...Ce type de bois peut être indifféremment recyclé ou utilisé comme combustible biomasse dans tous les types de chaudières municipales ou industrielles.
- **Le bois BR1, traité et non dangereux** : Chutes de production de produits en bois autoconsommées par les entreprises sur leur lieu de production, déchets de bois récupérés respectant certains seuils de concentration en substances organohalogénés et en métaux lourds. On retrouve ce type de bois dans les éléments d'ameublement récents ou certains produits et matériaux du bâtiment, notamment ceux qui sont non soumis à des conditions climatiques extérieures ; ce type de bois peut être utilisé en recyclage ou dans certaines installations industrielles de combustion de grande puissance.
- **Le bois BR2, traité et non dangereux** : Déchets de bois récupérés ne respectant pas certains seuils de concentration en substances organohalogénés et en métaux lourds, sans dépasser les seuils de classement en déchets dangereux. On retrouve ce type de bois dans les produits et matériaux du bâtiment ancien et notamment ceux qui sont soumis à des conditions climatiques extérieures (huisseries, certaines charpentes anciennes...) ; ce type de bois peut être utilisé en recyclage (sous conditions de respect des seuils de concentration) ou dans des chaudières équipées de puissants systèmes d'épuration des fumées.
- **Le bois C, traité et dangereux** : Ce bois n'est pas présent dans l'ameublement ; il s'agit principalement de bois traités à la créosote (pour les poteaux ou les traverses de chemins de fer). Ce type de bois doit être traité dans des unités de valorisation énergétique dédiées aux déchets dangereux ou autorisées à les traiter.

Pour le bois B, les deux usages Matières et Energie sont complémentaires.

Le recyclage du bois s'organise en plusieurs grandes étapes. Une fois collectés, les déchets de bois de classes A et B sont réceptionnés sur les sites de traitement pour être triés manuellement ou mécaniquement puis broyés suivant différents calibres. Les impuretés comme le fer, les non-ferreux, les pierres, les plastiques ou le verre sont ensuite éliminées. Les granulats passent au criblage, puis au contrôle qualité. Ces déchets peuvent être transformés en matières premières pour :

- La fabrication de panneaux de particules (les dosses, sciures et chutes diverses...);
- La fabrication de pâte à papier (sous- produits des scieries) ;
- La carbonisation, le paillage, le compostage (pour le bois A), le nettoyage des sols, le dégraissage de pièces métalliques ou encore des litières animales...

Dans les DROM-COM, le recyclage local du bois issu des éléments d'ameublement susceptible de servir de matériau dans un modèle de production industrielle (ameublement ou construction) est difficilement envisageable puisque le marché et la demande locale ne suffiraient pas à garantir un équilibre économique pérenne aux entreprises intéressées.

A cet égard, la valorisation énergétique du bois issu des éléments d'ameublement s'impose probablement comme le recours le plus cohérent et le plus accessible pour les DROM-COM, dans le respect des priorités fixées par le législateur et par les collectivités territoriales ultramarines (Programmation pluriannuelle de l'Energie ; Plan régional de prévention et de gestion des déchets ; Schéma régional biomasse ; etc.).

Ecomaison, Valdelia et Valobat souhaite donc susciter (en tant qu'apporteurs de gisement Bois) et accompagner (via des AO et des contrats de valorisation) des **projets et exutoires locaux de valorisation énergétique, d'autant que plusieurs DROM/COM envisagent des projets de conversion de chaudières (en 100% biomasse ou CSR).**

Le développement de ce type d'unités contribuerait à l'autonomie, à la décarbonation et au **renforcement du mix énergétique de ces territoires ultramarins qui sont tous des Zones non Interconnectées (ZNI)**. Qu'il s'agisse de CSR multi-matériaux ou de bois combustible, l'objectif est de pouvoir alimenter des unités locales de consommation de ces combustibles avec des engagements contractuels sur la durée et des garanties de tonnages, pour susciter l'intérêt d'entrepreneurs locaux.

Pour sa part Ecomaison apportera son soutien technique et financier à ces éventuels projets avec des appels à projets et des expérimentations de combustion de bois préparé. Valobat examinera avec intérêt les solutions proposées par les acteurs locaux pour favoriser la valorisation de ces produits.

A / Favoriser les filières tri des déchets d'ameublement

Le tri (qualitatif et préservant) des déchets d'ameublement en vue du réemploi ou de la valorisation énergétique est une étape essentielle du plan d'actions que veulent déployer Ecomaison, Valdelia et Valobat dans les DROM-COM.

Mais le tri est d'autant plus important que le mode de collecte (apport volontaire chez un distributeur/détenteur adhérent d'Ecomaison, de Valdelia ou de Valobat ; collecte en porte à porte ; apport volontaire en déchèterie ; dépôt dans les points d'apports volontaires Valdelia ; collecte en

chantier chez les professionnels ; apport volontaire chez un acteur du réemploi ; etc.) a un impact sur la qualité du gisement.

Ainsi, le schéma de collecte séparée ou en mélange des DEA, via les bennes Ecomaison, Valdelia et Valobat positionnées dans les points d'apport volontaire avec qui nous contractualisons, ou directement en chantier, offre davantage de garanties quant à la qualité et à l'intégrité des gisements transportés en centre de tri, en vue de leur recyclage ou de leur valorisation énergétique.

C'est une préoccupation essentielle pour Ecomaison, Valdelia et Valobat, de même que pour les professionnels de la collecte, du tri et du recyclage des DROM-COM, puisque ces gisements triables et recyclables constituent leur raison d'être et sont au fondement de notre modèle économique. Ecomaison rémunère tous ces acteurs à la tonne collectée, triée, recyclée ou valorisée énergétiquement. Le tri (mécanique ou manuel) permet de séparer les matières qui composent ces éléments d'ameublement, en vue de leur recyclage, quand cela est possible. Ainsi, bien qu'il existe des opérateurs locaux de collecte et de tri capables de répondre en partie à ces exigences fixées par Ecomaison à la fois en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et à La Réunion, la situation est nettement plus complexe à Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon. Ces trois derniers territoires ne comptent pas d'opérateurs de tri en mesure de séparer tout ou partie de ces flux de matières premières secondaires (recyclables) précitées, en vue de leur recyclage ou leur valorisation énergétique.

A cet égard, dans chaque DROM-COM, Ecomaison, Valdelia et Valobat veillent à contractualiser avec les opérateurs de collecte et de tri ayant l'expérience et les capacités adéquates de telle sorte qu'*a minima* 95 % des flux d'éléments d'ameublement collectés dans les points d'apports volontaires sous contrat puissent faire l'objet de réemploi, de recyclage et de valorisation (s'il n'y a pas de refus de tri conduisant à l'enfouissement du gisement).

Le maintien ou l'extension des capacités de tri (surface dédiée ; personnel en nombre suffisant et formé ; matériels et engins adaptés ; etc.) des opérateurs des DROM-COM est donc un enjeu essentiel dont Ecomaison, Valdelia et Valobat discutent régulièrement avec les acteurs ultramarins du recyclage.

B / Favoriser les filières locales de préparation des déchets d'ameublement

En tant qu'apporteurs de gisements d'éléments d'ameublement, et avec le concours des autres éco-organismes intéressés (mutualisation inter-filières de flux entre éco-organismes), il s'agit pour Ecomaison, Valdelia et Valobat de favoriser l'émergence et la stabilité de modèles ultramarins performants et autosuffisants, dans les secteurs de la préparation et de la valorisation énergétique locale des déchets. La finalité étant que chaque DROM-COM puisse réduire (à zéro) à terme, les éléments d'ameublement recyclables via l'export vers l'Hexagone ou la valorisation énergétique locale qui sont envoyés pour l'instant en enfouissement vers les ISDND.

❖ Broyeurs

La préparation locale des déchets des éléments d'ameublement soulève automatiquement la question des broyeurs adéquats présents et utilisables dans chacun des territoires ultramarins, à la fois pour la préparation du CSR mais également pour la préparation de la biomasse de bois DEA.

Dans le cadre de l'expérimentation de co-combustion de DEA bois en mélange très minoritaire avec du pellets de bois envisagée dans la centrale biomasse Albioma de Martinique, il s'est avéré qu'aucun broyeur existant en Martinique n'était en capacité de broyer le bois dans la granulométrie attendue.

❖ **Unités de préparation du CSR**

Actuellement, un seul territoire ultramarin (La Réunion) produit localement du CSR dans l'unité de préparation exploitée par SUEZ (site INOVEST), qui a vu le jour suite à un appel d'offre lancé par le Syndicat du Nord et de l'Est (SYDNE) de La Réunion. Pour y répondre, SUEZ a proposé la construction d'un centre multi-filière dédié en capacité de produire près de 70 000 tonnes de CSR à partir des Ordures Ménagères Résiduelles, des déchets d'activité économique et des Encombrants (dont DEA) de la collectivité.

Le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions sud et ouest de la Réunion (ILEVA), est un des 3 lauréats de l'appel à projets énergie CSR 2016 lancé par l'ADEME pour favoriser le développement de nouvelles unités de consommation de CSR. Il a également décidé de se doter d'une unité de préparation de CSR.

En Guadeloupe, deux unités de préparation de combustibles solides de récupération (CSR) seront livrées en 2025, à l'initiative du SINNOVAL et du SYVADE.

Une unité de préparation du CSR est également à l'étude en Guyane.

C / Favoriser les filières locales de valorisation énergétique des déchets d'ameublement

L'énergie issue de la combustion, de la pyrolyse ou de la gazéification des déchets est bas-carbone et s'inscrit donc dans la trajectoire initiale de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)).

Dans un communiqué de presse en date du 4 avril 2023, la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) et la Fédération des Services Énergie Environnement (FEDENE) rappellent qu'« à horizon 2028, on estime que ce sont plus de 30 TWh d'énergie thermique et de gaz qui pourraient être produits à partir de déchets non recyclables (l'équivalent de six réacteurs nucléaires), soit plus du double de ce qui était produit en 2020. Au-delà de sa contribution à la décarbonation de l'industrie, cette énergie constitue donc un atout pour le développement économique des territoires et l'implantation de nouvelles activités industrielles ainsi que pour le maintien d'industries fortement consommatrices de chaleur sur le territoire national et leurs emplois associés ».

Dans les DROM-COM, la valorisation des déchets et notamment ceux issus des éléments d'ameublement, converge parfaitement avec les enjeux et stratégies d'autonomie énergétique exprimés par ces territoires. Pleinement investies dans l'atteinte de ces objectifs, Ecomaison, Valdelia et Valobat s'efforcent de développer une valorisation énergétique locale des flux de déchets de cette filière REP.

❖ **Valorisation CSR de la totalité des DEA (hors ferraille)**

Les combustibles Solides de Récupération, nommés plus communément CSR, sont des combustibles destinés à être valorisés énergétiquement. Ils sont préparés dans une installation prévue à cet effet à

partir de déchets non inertes et non dangereux qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles, et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri, y compris sur des ordures ménagères résiduelles.

La valorisation énergétique réalisée à partir des CSR doit être pratiquée soit dans des installations de production de chaleur ou d'électricité intégrées dans un procédé industriel de fabrication, soit dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité, dont la capacité de production est dimensionnée au regard d'un besoin local. Ces unités doivent également être conçues de manière à être facilement adaptables pour brûler à terme d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets (notion de réversibilité).

Les CSR résultent ainsi de déchets non dangereux n'ayant pu être triés et recyclés du fait de l'absence de filière de recyclage mature, de leur dimension et mélange, de leur imbrication ou de leur état (qualité) qui ne permettent pas de les accepter dans les usines de recyclage ou de régénération consommatrices de matières à recycler. Les déchets utilisés pour fabriquer ce combustible peuvent être issus des déchets d'activités économiques (DAE, aussi appelés Déchets industriels banaux - DIB) dont des déchets spécifiques d'une production, des refus d'unités de tri (tri d'emballages et papiers des ménages, refus de tri de DAE, refus d'unité de tri-mécano-biologique, ...), ou encore des encombrants (ou tout-venant) collectés en déchèteries ou porte à porte. Plus généralement, ils constituent donc des déchets non dangereux en mélange composés de bois, textiles, mousses, de certains plastiques, de papiers ou de cartons. Leur préparation repose sur des opérations de tri, de broyage et d'affinage, effectuées dans des installations dédiées nommées dans la suite de cette étude unité de préparation de CSR.

En comparaison, les derniers coûts d'élimination connus au niveau national, issus de l'enquête ADEME³ portant sur des données 2016, annoncent un coût technique (dépenses moins les recettes industrielles) d'incinération entre 65 et 160 €/t (médiane à 109 €/t) et coût de stockage entre 60 et 120 €/t (médiane à 86 €/t) pour 80% des collectivités enquêtées. Les coûts de production de CSR ne se différencient donc pas nettement des coûts d'élimination. Le bénéfice économique par rapport à la solution de traitement direct est encore peu marqué.

Ecomaison, Valdelia et Valobat peuvent produire du combustible solide de récupération (CSR) à partir de la totalité des DEA (hors ferraille) dont ils ont la responsabilité à des fins de valorisation en unité de consommation de CSR, dans les DROM-COM.

❖ **Valorisation biomasse du Bois DEA**

La biomasse solide constitue la première énergie renouvelable en France. En 2022, Ecomaison a collecté près de 750 000 tonnes de bois Déchets issus d'Eléments d'Ameublements sur l'ensemble du territoire national. Compte tenu de la saturation des exutoires existants de valorisation de la ressource bois déchets d'une part et du déficit de nouveaux relais de croissance pour la valorisation de la biomasse solide en France d'autre part, Ecomaison a dû exporter près de 300 000 tonnes de bois déchets en 2022 (dont 60 000 tonnes à des seules fins de valorisation en chaudière biomasse, privant ainsi le territoire national de cette mobilisation (ressource) pour atteindre l'objectif tracé par la LTECV - réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030.

La Stratégie Nationale de la Mobilisation de la Biomasse prévoit environ 180 de puissance supplémentaire en biomasse qui pourraient être générés dans les 5 prochaines années, soit un potentiel de consommation de combustibles de bois de l'ordre de 700 à 800 000 tonnes.

Ecomaison a donc entrepris une démarche nationale visant à autoriser la sortie de statut de déchets (SSD) du bois issu des éléments d'ameublement.

Par ailleurs, et tenant compte de l'urgence exprimée par les collectivités ultramarines, dans leurs documents de planification correspondants (Programmation Pluriannuelle de l'Energie ; Schéma Régional Biomasse ; etc.), de réduire leur dépendance aux énergies fossiles, Ecomaison, Valdelia et Valobat considèrent que le recours à la valorisation énergétique du bois issu des DEA constituerait un levier essentiel pour les stratégies d'autonomie énergétique des DROM-COM.

Il existe des centrales thermiques biomasses dans 4 régions ultramarines : la Réunion (2 centrales charbon/bagasse), la Martinique (1 centrale 100% biomasse bois/bagasse), la Guadeloupe (1 centrale charbon/bagasse) et la Guyane (3 centrales biomasse bois).

Les centrales biomasses sont classées soit sous le régime ICPE des chaufferies industrielles de type 2910 A, soit sous le régime ICPE 2910 B. En fonction de leur classement, elles sont autorisées, à valoriser énergétiquement :

- 2910A : du bois biomasse non adjuvantés, (biomasse dite « propre »)
- 2910B : des résidus végétaux d'industrie alimentaire de type bagasse (biomasse dite « déchet »).

Le bois des éléments d'ameublement actuellement géré par Ecomaison, Valdelia et Valobat est (juridiquement) une biomasse « déchet », potentiellement adjuvanté par des traitements de surface, même en faible quantité. Il ne peut donc être consommé dans une centrale biomasse en tant que combustible standard, sans modification préalable de son statut. De fait, il ne pourrait être valorisé énergétiquement que dans des installations de type 2910 B, sous réserve qu'il ait été démontré que le bois de DEA répondait aux prescriptions de l'arrêté du 3 août 2018 applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration, au titre de la rubrique 2910.

Toutefois, le Ministère de la Transition écologique peut prendre un arrêté ministériel, valable au niveau national, permettant la sortie de statut de déchet (SSD) pour un usage combustible – article L 541-4-3 et D. 541-12-4 et suivants du Code de l'environnement. Un dossier a été déposé dans ce sens par Ecomaison au cours de l'année 2022.

Afin de motiver et d'objectiver ce dossier de SSD, Ecomaison a eu recours à une série d'expérimentations - autorisées par voie préfectorale - réalisées avec succès sur 3 centrales métropolitaines, générant 500 jours de tests pour 30 000 tonnes de combustibles consommés.

La stratégie des éco-organismes pour une implantation durable de la valorisation locale des DEA (dont son gisement bois) dans les DROM/COM est fortement liée à la mise en œuvre d'une collaboration avec la société ALBIOMA (expérimentation à venir dans le courant du second semestre 2023, en MARTINIQUE). Cette société est un producteur d'énergie indépendant développant et exploitant des projets dans trois activités porteuses : la biomasse thermique, la biométhanisation et le solaire. Le cœur de métier d'ALBIOMA est la valorisation énergétique de la biomasse sans conflit d'usage, et particulièrement de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre broyée. Ainsi cette société est un acteur incontournable de la production d'électricité Outre-mer.

Ecomaison, Valdelia et Valobat veilleront aussi à accompagner les centrales biomasses ultramarines dans leurs démarches nationales, auprès de la Commission de Régulation de l’Energie (CRE), et qui pourraient consister à motiver (défendre) des révisions périodiques du prix de référence de la biomasse locale, au regard des coûts effectivement constatés et des filières valorisables (plus singulièrement le bois DEA, dès l’aboutissement de la procédure de SSD entreprise par Ecomaison). Tout cela dans le but de rendre la valorisation énergétique du bois issu des DEA plus attractive économiquement.

C / Favoriser les filières locales de valorisation matière des déchets d’ameublement

Les projets de valorisation matière des déchets des éléments d’ameublement seront également encouragés dans les DROM-COM, sous réserve qu’ils soient facilement déployables, pérennes et systématiquement multi-REP – étant entendu qu’aucun de ces territoires ne dispose d’une taille critique et d’un gisement suffisant pour envisager des exutoires de recyclage locaux.

Ecomaison a par exemple noué le dialogue avec deux porteurs de projets qui envisagent des unités de recyclage du bois et du plastique (DEA, PMCB, ABJ et Jouets) qui pourraient être déployées dans l’Océan Indien. Nous en sommes encore au stade des échanges mais, d’ores et déjà, il nous a semblé pertinent d’associer d’autres éco-organismes (une réunion de travail a été organisée, le 23 mai 2024, avec Ecosystem et CITEO) à l’étude de l’un de ces deux projets afin, d’une part, de grossir le gisement de matières indispensables à la réalisation d’un tel projet et, d’autre part, d’envisager des financements croisés (Appels à projets innovation ; financement d’études ; etc.) entre éco-organismes, susceptibles de faciliter la réalisation de ces projets.

De même, Ecomaison a engagé un dialogue avec ses adhérents ultramarins fabricants de literie afin de discuter de l’opportunité puis de déterminer les conditions propices à la création d’unités de recyclage de matelas dans un ou plusieurs territoires ultramarins.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Peu de foncier disponible pour des unités de préparation des déchets des DEA	Quantifier et sécuriser les gisements de DEA collectés afin d’objectiver et de favoriser les arbitrages propres à la mise à disposition de ce foncier pour ce type d’installations	• Réunion de travail avec les collectivités locales et les services déconcentrés de l’Etat dans les DROM-COM • Réunion de travail avec les investisseurs privés et professionnels du recyclage • Amélioration des performances de collecte de DEA dans les DROM-COM

Qualité de la collecte et du tri des DEA à optimiser	Favoriser les filières de tri des déchets d'ameublement	• Baisse du taux de refus de tri • Taux de matières premières secondaires collectées après séparation des composants recyclables
Absence globale de filières locales de préparation des DEA	Favoriser les filières locales de préparation des DEA	• Nombre et fonctionnalités des broyeurs recensés dans les DROM-COM • Nombre de broyeurs opérationnels
	Encourager les unités locales de préparation de CSR	• Nombres d'unités de préparation de CSR prévues • Nombre d'unités de préparation de CSR livrées et opérationnelles • Tonnages de CSR issus de DEA produits / an / territoire
Manque de filières locales de valorisation énergétique des déchets d'ameublement	Faciliter les projets ultramarins d'unités de consommation de CSR	• Nombres d'unités de consommation de CSR prévues • Nombre d'unités de consommation de CSR livrées et opérationnelles • Tonnages de CSR issus de DEA locaux consommés dans l'unité/ an
	Faciliter les projets ultramarins d'unités de co-combustion de DEA bois (biomasse)	• Nombres d'unités de centrales biomasse prévues • Nombre d'unités de consommation de biomasse livrées et opérationnelles • Tonnages de bois DEA local consommés dans l'unité/ an
Absence de filières locales de valorisation matière des déchets d'ameublement	Faciliter le lancement d'unité de recyclage des DEA par type de matériaux (plastiques, bois, mousses, etc.)	• Nombre de candidats à nos Appels à projet innovation ou nos appels d'offre « traitement et recyclage »

2.2.5. Recherche et Développement

Conformément au cahier des charges, Ecomaison, Valdelia et Valobat consacreront au moins 1% de leurs éco-participations perçues à la recherche et au développement, sous forme d'études, de projets ou de partenariats financiers éventuels avec des partenaires publics ou privés.

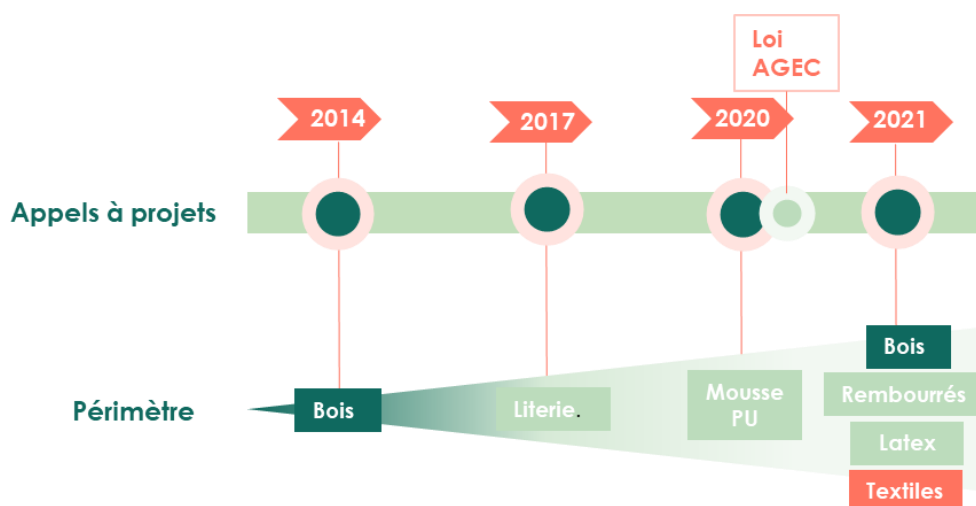
L'innovation et la R&D sont une composante fondamentale de la stratégie des éco-organismes, qui vise à créer une dynamique de progression permanente de recyclage et d'éco-conception, motivante pour des industriels susceptibles d'investir notamment en France dans des procédés nouveaux, pour améliorer ou compléter les procédés de traitement de certains matériaux « matures » ou pour explorer des domaines complètement inexplorés tels que le recyclage du textile par exemple, encore inexistant en France.

Rétrospective et évolution et état de l'art technique Ecomaison

Dès son 1^{er} agrément, Ecomaison a lancé un appel à projets (ouverts à l'Hexagone et aux DROM-COM), le premier d'une série au rythme d'un tous les 3 ans environ.

- Lors de son 1^{er} agrément, entre 2014 et 2017, Ecomaison (à l'époque Eco-mobilier) a orienté ses premiers efforts autour vers le **recyclage du matériau majoritaire, le bois**, et les procédés de recyclage mécanique proposés par les opérateurs. Mais, dès cette époque, la piste des biotechnologies a commencé à être explorée.

Historique des 4 premiers appels à projets :



- 2017, dernière année du 1^{er} agrément, a été un moment-charnière en matière d'innovation avec le **lancement du 1^{er} « challenge éco-innovation »** sous forme d'un nouvel appel à projets ciblé sur un produit composé d'autres matériaux : les **matelas**. Cet événement a permis de participer au financement de plusieurs innovations : la production, à partir de mousse recyclée, de nouveaux matelas en boucle fermée et d'appuie-têtes de voiture, mais aussi d'isolants (phoniques et thermiques) et enfin, à partir de latex, de tapis d'élevages.

- **En 2020**, au cours du 2^{ème} agrément, **deux projets débouchent sur des partenariats d'innovation**, un dispositif plus engageant pour l'éco-organisme et les industriels Deux projets voient le jour dont l'un, se traduit par l'ouverture d'un site industriel de recyclage de mousses polyuréthanes (PU) dans la région d'Orléans. L'autre projet aboutit à l'intégration d'un « insonorisant de tablier » isolant l'habitacle d'une voiture, de son moteur.

En 2021, un nouvel appel à projets est lancé, avec un **fort élargissement du périmètre** à de nouveaux produits (rembourrés) et matériaux (textile), à de nouveaux domaines (pyrogazéification ou biotechnologies – 1 projet de pyrogazéification a été financé à hauteur de 80 K€ en Martinique) ou à des « points durs » comme le recyclage des panneaux de fibres de bois.

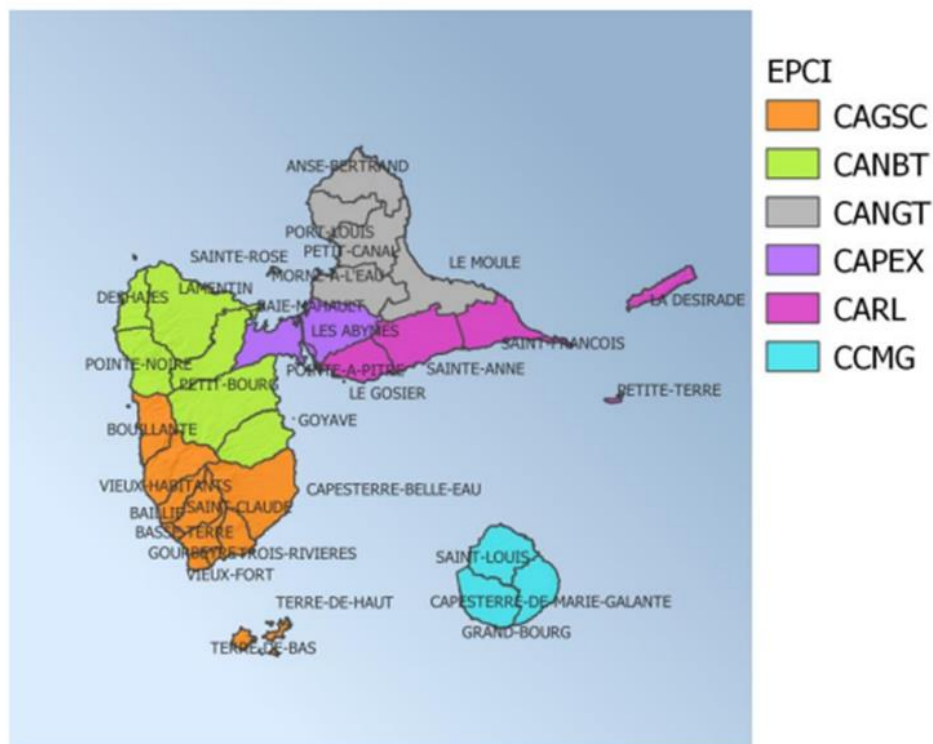


3. Guadeloupe

Archipel volcanique d'une superficie de 1628 km² situé dans les Caraïbes (Océan Atlantique)_la Guadeloupe est peuplée de 375 845 habitants, au 1^{er} janvier 2023^[1]. La densité moyenne y est de 230 habs. / km²^[2].

Six (6) Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et deux (2) syndicats mixtes de valorisation des déchets quadrillent le territoire guadeloupéen. Il s'agit de la Communauté des communes de Marie-Galante, de la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant (CARL), de la Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC), de la Communauté d'agglomération Cap Excellence. Toutes ces communautés d'agglomération sont sous contrat avec Ecomaison pour la REP DEA.

Carte. Répartition des EPCI en Guadeloupe



Source : Synergiles / Observatoire des déchets et de l'Economie circulaire (ORDEC) de la Guadeloupe, 2021

Depuis 2021, le Syndicat d’Innovation et de Valorisation des déchets de Guadeloupe (SINNOVAL) a récupéré par voie de convention la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers de la CARL et de la CANGT et s’est vu transférer les obligations contractuelles qui liaient ces deux EPCI à Ecomaison.

Le SINNOVAL s’ajoute au Syndicat de Valorisation des Déchets de Guadeloupe (SYVADE) qui assure, depuis 1973, le traitement et la valorisation des déchets des communautés d’agglomération CAP excellence et Nord Basse-Terre (uniquement pour les communes de Petit-Bourg et Goyave) et la communauté de communes de Marie-Galante.

La collectivité Régionale est membre de ces 2 syndicats de traitement et valorisation des déchets.

Le territoire guadeloupéen est couvert par un réseau de 12 déchèteries, toutes équipées d’une benne DEA. Notons que l’ensemble des îles qui constituent l’archipel de la Guadeloupe accueille au moins une déchetterie.

Par ailleurs, huit équipements publics de collecte et de traitement des déchets viendront progressivement complétés le réseau déjà existant et seront mis en service entre 2023 et 2024. Six (6) nouvelles déchèteries sont attendues sur le territoire (Port-Louis ; Petit-Bourg ; Goyave ; Terre de Haut ; Trois-Rivières ; Capesterre Belle-eau (réhabilitation). La déchèterie de Baillif sera équipée d’un quai de transfert.

Tableau 3. Répartition des habitants et des communes par EPCI

EPCI	Nombre de communes	Population 2020	Population 2021	Typologie d’habitant ADEME
CA Grand Su Caraïbe	11	78 479 hab.	77 186 hab.	Mixte urbain
CA du Nord Basse-Terre	6	77 186 hab.	76 742 hab.	Miste urbain
CA La Riviera du Levant	4	64 239 hab.	63 748 hab.	Touristique urbain
CA Cap Excellence	3	99 685 hab.	99 532 hab.	Touristique urbain
CA du Nord Grande-Terre	5	57 173 hab.	56 466 hab.	Mixte urbain
CC de Marie-Galante	3	10 655 hab.	10 565 hab.	Autre touristique
TOTAL Guadeloupe	32	387 629 hab.	384 239 hab.	

Source : INSEE, population municipale
NB : La population prise en compte pour l’année N est la population issue du recensement de l’année N-2

Source : Synergiles / Observatoire des déchets et de l’Economie circulaire (ORDEC) de la Guadeloupe, 2021

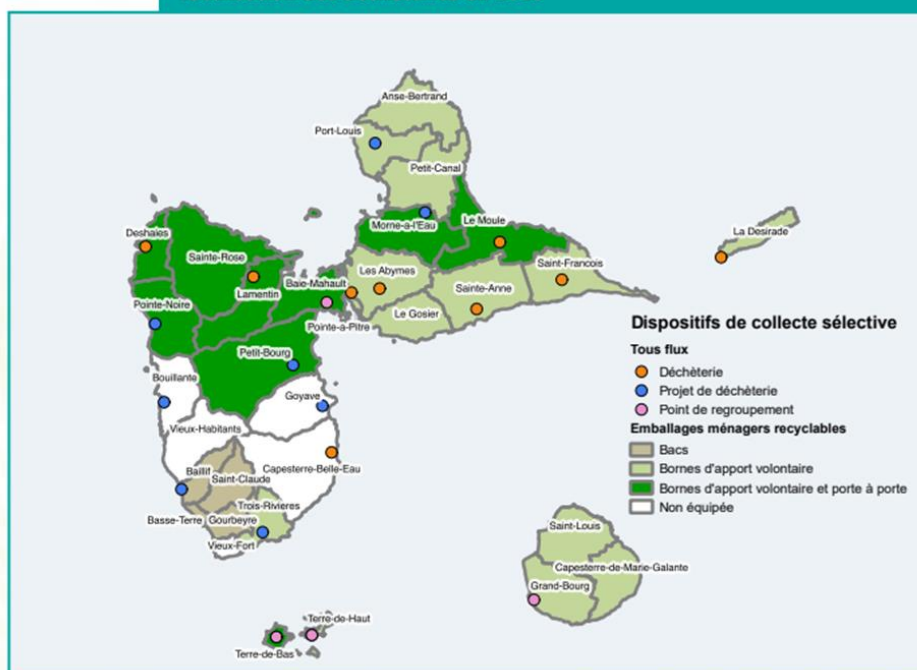
Le territoire guadeloupéen compte plusieurs installations de traitement des déchets, mais on peut en citer ici sept (7) d’entre elles qui gèrent plus de 80% des tonnages traités^[3] :

- 2 installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), à la Gabarre (Les Abymes) et à l’Espérance (Sainte-Rose) - La capacité maximale de traitement de déchets de l’ISDND de la Gabarre est de 105 000 tonnes/an. L’ISDND Energipole Espérance de Sainte-Rose a une capacité maximale de traitement de déchets de l’ISDND est de 300 000 tonnes/an avec une moyenne annuelle de 150 000 t/an.

- 3 centres de tri des recyclables – Le centre de tri ECODEC, situé au Carrefour de Grand Camp aux Abymes, sur le site d'exploitation du SYVADE, est chargé de séparer les flux d'emballage plastique, acier, carton et aluminium. Le centre de tri d'Antilles Environnement Recyclage (AER) situé à la Z.I la Jaula, au Lamentin, gère le verre, les ferrailles et le mobilier et assure également la décontamination des DEEE de la zone Caraïbe : Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin. Le centre de tri de la Caribéenne de Recyclage, à Baie-Mahault, traite environ 17 000 tonnes de déchets, dont 60% sont des papiers, cartons, plastiques, métaux ferreux ou non.
- 1 installation de traitement des déchets verts – Energipole Verde, située au Moule, reçoit les déchets organiques (déchets verts, fientes de poules, boues de STEP, vinasses de distilleries) afin de les transformer et commercialiser sous forme de compost. La plateforme traite environ 50 000 tonnes de déchets organiques par an.
- 1 installation de traitement des déchets dangereux – La compagnie SARP CARAIBE, est installée à Jaula, au Lamentin, assure l'assainissement et le traitement des déchets dangereux.

Carte 4

Équipements des collectivités pour la collecte sélective en 2017 et localisation des déchèteries en 2018



Source : Observatoire des déchets et de l'Economie circulaire (ORDEC) de la Guadeloupe, 2017

Enfin, les deux unités de Valorisation Matière Énergie (UVME) qui prépareront le Combustible Solide de Récupération (CSR) du Syndicat d'Innovation et de Valorisation des déchets de Guadeloupe (SINNOVAL) et du Syndicat de Valorisation des Déchets de Guadeloupe (SYVADE), sont attendues pour 2025. Le CSR produit sera consommé dans la centrale biomasse du Moule, une fois que cette dernière aura subi les travaux modificatifs préalables à la consommation de ces combustibles.

Pour sa part, le SYVADE gère trois équipements principaux : l'Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de la Gabarre, la déchèterie intercommunale de la Gabarre et le quai de transfert de Marie-Galante.

Carte. Localisation des installations



Source : Observatoire des déchets et de l'Economie circulaire (ORDEC) de la Guadeloupe, 2017

En 2022, son aire de compétence se résume à la communauté d'agglomération Cap Excellence (communes de Baie-Mahault, Abymes et Pointe-à-Pitre), à la communauté d'agglomération du nord Basse-Terre (CANBT) pour les communes de Goyave et Petit-Bourg, à la communauté de communes de Marie-Galante, à la région et au département.

Le Conseil régional de la Guadeloupe a adopté son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), en assemblée plénière, le 28/02/2020, avec comme objectif de devenir un territoire « Zéro déchets » en 2035.

^[1] Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer (IEDOM), Agence de la Guadeloupe, Rapport annuel économique 2022.

^[2] Ibid.

^[3] Synergiles, Pôle d'innovation de la Guadeloupe, Chiffres clés des déchets et de l'économie circulaire, bilan 2020-2021.

^[4] Chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, Rapport d'observation définitive et sa réponse. Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe, 2022

3.1. Etat des lieux des performances en Guadeloupe

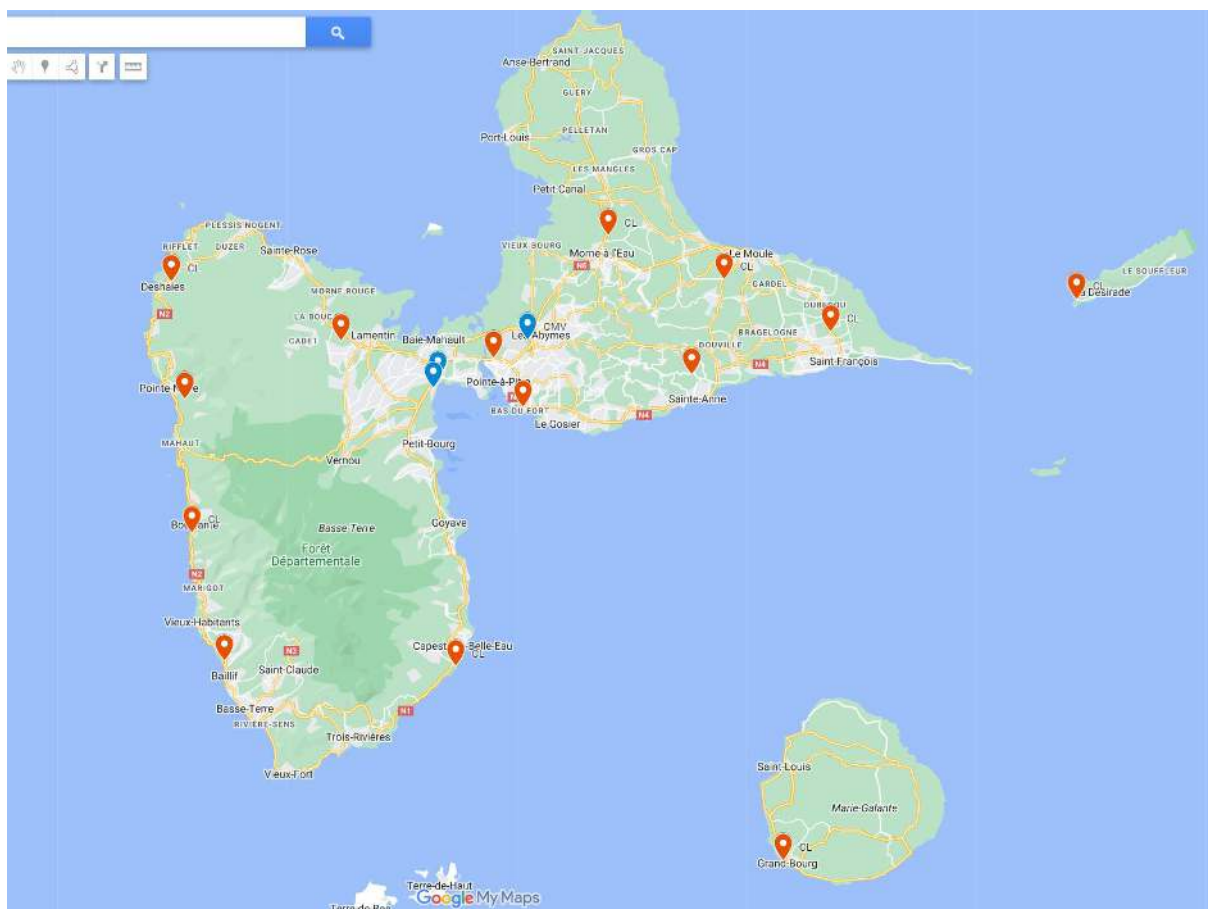
3.1.1. *Etat des lieux de la collecte*

En Guadeloupe, la quantité de DEA collectée a été multipliée par 40 entre 2019 et 2022 et représente en 2022 **500 Tonnes collectées pour 100 000 habitants**.

2019		2020		2021		2022		2023	
TONNAGES COLLECTES	REEMPLOI	TONNAGES COLLECTES	REEMPLOI	TONNAGES COLLECTES	REEMPLOI	TONNAGES COLLECTES	REEMPLOI	TONNAGES COLLECTES	REEMPLOI
35	0	462	0	1 097	0	1 879	3	1825	4,5

Le territoire possède un total de 17 points d'enlèvements / points de reprise des DEA répartis comme suit :

ECOMAISON			VALDELIA		TOTAL
CL	ESS	Distributeur	PAV	CMV	
14	0	2	0	1	17



Cela représente **4,5 points de reprise pour 100 000 habitants**.

La collecte est opérée par :

- Antilles Environnement Recyclage (Ecomaison) et ses sous-traitants
- SGS GM Environnement (Valdelia)

La filière DEA collecte également dans le cadre de la collecte événementielle qui a lieu sur la commune du Gosier de manière mensuelle. 5T de DEA ont été collectés sur ce point de collecte en 2023.

3.1.2. Etat des lieux du réemploi / réutilisation

La filière DEA s'appuie sur 3 structures de l'économie sociale et solidaire pour offrir une seconde vie aux mobiliers collectés.

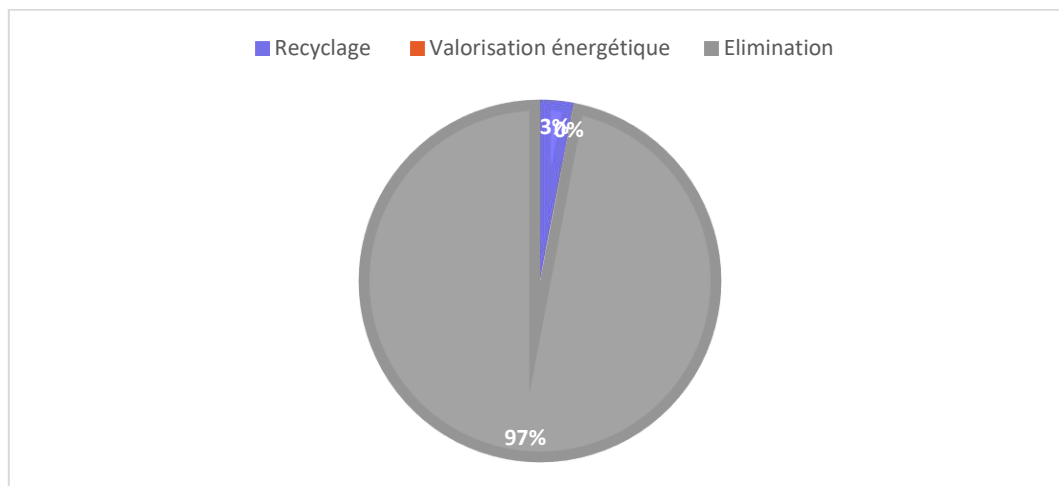
Guadeloupe Recyclerie Solidaire		Valdelia & Ecomaison
 Angle des rues Abbé Grégoire et Jean Jaurès, 97110 Pointe-à-Pitre		
 Collecte Vente		
Mouvances Caraïbes		Valdelia
 9 Rue Victor Schoelcher, Port-Louis 97117, Guadeloupe		
 Collecte Transformation Vente		
Kaza Brok		Valdelia
 47 Rue des Amandiers, Les Abymes 97139, Guadeloupe		
 Collecte Vente		

3.1.3. Etat des lieux préparation / traitement

En Guadeloupe, 97 % des gisements qui ne sont pas réemployés, sont orientés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) Energipole Espérance de Sainte-Rose (971). 3 % des gisements sont recyclés.

Les tonnages recyclés sont triés, préparés en Guadeloupe puis exportés en matière première secondaire. Il s'agit exclusivement des matières métalliques envoyées vers des fonderies.

2023	
Tonnage recyclage	Tonnage ISDND
57	1770



3.1.4. Synthèse de l'état des lieux

Catégorie	Thématique	National	Guadeloupe
Collecte	Tonnage collecté	1 800T / 100 000 habitants	500T / 100 000 habitants
	Nombre de points d'enlèvements	9 points / 100 000 habitants	4,5 points / 100 000 habitants
Réemploi	Nombre de structures conventionnées	1 partenaire / 100 000 habitants	< 1 partenaire / 100 000 habitants
	Tonnage réemployé	64 T / 100 000 habitants	0,7 T / 100 000 habitants
Traitement	Part de recyclage	53 %	3 %

Les performances de la filière DEA en Guadeloupe sont en deçà des performances sur l'ensemble du territoire, que ce soit en termes de collecte, de réemploi ou de traitement. Il est important de rappeler que si les activités opérationnelles d'Ecomaison et Valdelia ont commencé dès 2012 dans les territoires hexagonaux, elles n'ont commencé qu'en 2020 en Guadeloupe.

En complément des actions communes à tous les territoires d'outremer, sont proposées ci-après des actions spécifiques qu'Ecomaison et Valdelia mèneront en Guadeloupe.

3.2. Plan d'actions en Guadeloupe

Tenant compte de la répartition figurant en page 5 et 6 de ce Plan DROM-COM Eléments d'ameublement, c'est Valdelia qui assurera pour le compte des trois éco-organismes agréés la collecte des déchets des éléments d'ameublement en Guadeloupe, tous canaux confondus (Distributeurs / Fabricants ; Détenteurs ; Collectivités locales ; ESS ; etc.), à partir du 1^{er} juillet 2024.

Afin de prendre la mesure des enjeux du territoire guadeloupéen, de proposer des actions en lien avec ses besoins et de déployer les actions proposées dans ce plan, Valdelia a fait le choix de délocaliser son pôle DROM-COM et la Responsable DROM-COM en Guadeloupe à partir de janvier 2024 et pour une durée d'un an minimum. En cela, Valdelia souhaite pouvoir apporter un soutien et une un complément d'expertise à la facilitatrice locale et être au plus proche des acteurs locaux (publics et privés) dans cette période de transition pour la filière DEA.

3.2.1. *Collecte*

Afin de réussir à collecter l'ensemble des gisements disponibles à la collecte en Guadeloupe, Valdelia s'appuiera sur un renforcement accru du nombre et des performances de collecte de leurs cinq catégories de points de reprise (sous contrat) sur le territoire guadeloupéen que sont les déchèteries des collectivités locales, les entreprises de l'économie sociale et solidaire conventionnées, les distributeurs, les points d'apport volontaire et les centres de massification volontaire.

Comme évoqué plus haut, sur le territoire hexagonal, la filière Eléments d'Ameublement compte 5974 points d'enlèvement soit 9 points de reprise pour 100 000 habitants, quand elle ne compte que 17 points de reprise en Guadeloupe, soit 4,5 points de reprise pour 100 000 habitants.

ECOMAIISON			VALDELIA		TOTAL
CL	ESS	Distributeur	PAV	CMV	
12	0	2	2	1	17

Le nombre de points de reprise autres que les déchèteries est particulièrement faible et Valdelia s'emploiera à renforcer ce maillage territorial en contractualisant avec davantage de distributeurs et de points d'apport volontaire.

Les distributeurs de meubles sont moins nombreux en Guadeloupe que dans l'Hexagone et cela peut constituer un inconvénient parfois car il y a un travail de persuasion et d'accompagnement plus approfondi à déployer, pour le facilitateur de Valdelia, afin de les amener à se conformer à leurs obligations réglementaires. De la même manière, le travail que devra mener Valdelia sera de s'assurer que la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 des DEA sera bien mise en œuvre pour les particuliers chez les distributeurs sous contrat.

Par ailleurs, dans un territoire guadeloupéen où les axes routiers sont limités, parfois exigus et souvent congestionnés, on peut raisonnablement penser que la fréquence et la flexibilité du service de collecte des déchets (PAP, encombrants et en chantier), de même que le maillage perfectible (la densité) des points de reprise (déchèteries, ESS, distributeurs, points d'apport volontaires) sont autant de facteurs qui peuvent dissuader les particuliers ou professionnels d'y ramener, par leurs propres moyens, leurs éléments d'ameublement usagés - occasionnant ainsi la multiplication des dépôts sauvages.

Dans un petit territoire insulaire (archipélagique) comme la Guadeloupe où les interactions (familiales, amicales, professionnelles) entre personnes sont proportionnellement plus denses et plus fréquentes qu'elles ne le sont dans l'Hexagone, il est donc essentiel de rapporter l'effort commun de collecte des DEA – dont Valdelia est le comptable et les chefs d'orchestre - aux externalités positives qu'il produit.

En Guadeloupe, les "déchets" des éléments d'ameublement collectés doivent être davantage mis en valeur comme des gisements, des matières premières secondaires ou des ressources. Et ce renversement sémantique gagnerait à être associé à une communication plus concrète et plus ancrée territorialement sur ce qu'engendre (filières de collecte, de tri et de valorisation créées ; emplois créés ; recettes générées ; nuisances et dépôts sauvages évités ; etc.) chaque tonne de DEA collectés en Guadeloupe.

Enfin, le nouveau cahier des charges de la filière DEA implique une collecte des DEA auprès des professionnels à partir de 5m3 (au lieu de 20m3 dans le précédent agrément) dans les DROM-COM. Depuis 2017, Valdelia avait constaté, dans les zones urbaines d'hexagone, un besoin pour les professionnels de se débarrasser de petits volumes de DEA et avait ainsi développé un service de collecte des encombrants professionnels : Mikrô service. Ce service s'appuie sur des acteurs de l'économie sociale et solidaire conventionnés avec Valdelia, ce qui facilite le réemploi de ce gisement.

Valdelia expérimentera pendant un an le service Mikrô en Guadeloupe afin d'offrir aux professionnels locaux un service de collecte de proximité. Valdelia débutera cette expérimentation par une étude de faisabilité (marché, prestataires de collecte, habitudes des détenteurs..) avant de communiquer sur la disponibilité du service.

A cet égard, notre panel d'actions pour le territoire guadeloupéen reviendra à :

- Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ;
- Augmenter le nombre de partenaires de l'ESS sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ;
- Former les structures de l'ESS aux processus de saisie informatique et de traçabilité des DEA collectés et réemployés ;
- Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ;
- S'assurer de la facilité et de la bonne effectivité de la collecte dans tous les points de reprise des éco-organismes de l'OCABJ en Guadeloupe ;
- Faciliter la mutualisation de bennes DEA entre 2 entreprises distinctes (sans lien juridique ou économique) et limitrophes qui en font la demande pour des raisons d'espace disponible ;
- Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux distributeurs et ESS ayant peu d'emprise au sol disponible ;

- Quantifier et qualifier les tonnages de DEA en collecte éphémère de façon à cartographier les besoins locaux en bennes DEA et définir une réponse collective le cas échéant ;
- Faciliter l'organisation des collectes éphémères ou événementielles dans les communes les plus impactées par les dépôts de sauvage ;
- Définir avec les EPCI, le SYVADE et le SINNOVAL les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets ;
- Cofinancer des actions de communication sur les horaires et la localisation des points de collecte de DEA existants en Guadeloupe ;
- Equiper rapidement les nouvelles déchèteries livrées en bennes Ecomaison et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée de la benne Ecomaison ;
- Tester le déploiement d'une solution de collecte de petits volumes de DEA auprès des professionnels.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés par Ecomaison aux collectivités locales sous contrat)	• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels
	Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec Ecomaison, Valdelia et Valobat	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs du réemploi sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre d'acteurs du réemploi et d'ESS conventionnés chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de points d'apport volontaire qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Equiper les nouvelles déchèteries livrées en bennes Ecomaison et former le personnel aux processus de	• Délai de fourniture de nouvelles bennes Ecomaison aux déchèteries récemment livrées

	saisie informatique et de gestion optimisée de la benne DEA	
Canaux de collecte inadaptés aux spécificités des territoires	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes guadeloupéennes (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA)	• Volume et nature des DEA collectés
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés sur les déchèteries mobiles • Nombre d'actions de communication soutenues par l'éco-organisme
Formation et polyvalence des agents des déchèteries	Définir avec les EPCI, le SYVADE et le SINNOVAL les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets.	• Nature et durée des formations suivies • Suites données aux formations suivies
Pas de solution de collecte auprès des professionnels < 20m3	Tester le déploiement de la collecte de DEA professionnels à partir de 5m3	• Tonnage collecté dans le cadre de l'expérimentation

3.2.2. Réemploi / réutilisation

Les éco-organismes de l'OCABJ sont convaincus que le réemploi et la réutilisation des DEA (de même que leur réparation qui est désormais finançable via le fonds réparation) peuvent faciliter l'émergence d'un marché local structuré et agréé de l'occasion, en Guadeloupe, qui serait complémentaire des offres classiques de mobilier neuf ou artisanal.

Les acteurs du réemploi guadeloupéens à avoir conventionné avec les éco-organismes de l'OCABJ pour les DEA sont trop peu nombreux et leur activité reste encore très méconnue, très localisée (à une commune ou un quartier) ou pas assez professionnelle.

Ils se heurtent majoritairement à des difficultés de surface disponible pour entreposer et présenter (boutique) les biens réemployés, des difficultés de logistique et de mobilité (véhicules, coûts des liaisons inter-îles, équipements de manutention, présentoirs, outils de rafraîchissement voire de réparation du mobilier) et des hésitations sur la façon de correctement ajuster leur modèle économique (prestation de livraison, prestation de montage/pose de meubles, logique de fidélisation ou de troc) à la demande existante ou attirer vers eux une nouvelle clientèle.

Les particuliers guadeloupéens sont probablement encore sceptiques ou peu au fait de la qualité et de la diversité de l'offre de biens (dont DEA) d'occasion qui existent ou peut se consolider en Guadeloupe.

Mais les coûts élevés des DEA neufs en Guadeloupe, autant que la fabrication très plébiscitée de meubles artisanaux (mais coûteux) avec des essences locales (Mahogany pays ; Poirier ; Acajou) dégagent un espace opportun pour le segment des meubles d'occasion.

Afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les structures de l'ESS pour développer le réemploi de mobiliers, Valdelia lance en 2024 une étude sur le réemploi en Guadeloupe afin d'identifier les freins et les leviers de l'Archipel de Guadeloupe. Cette étude mènera à des recommandations sur lesquelles Valdelia pourra s'appuyer pour mener un ou plusieurs projets pour développer le réemploi de DEA.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Problèmes de foncier et d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires locaux guadeloupéens les acteurs du réemploi pouvant conventionner rapidement Valdelia	Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS enregistrés auprès de la CRESS Guadeloupe/an
	Sensibiliser les acteurs de l'ESS sur la filière REP et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS enregistrés auprès de la CRESS Guadeloupe/an • Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS conventionnés par les éco-organismes de l'OCABJ / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux ESS ayant peu d'emprise au sol disponible	• Demande de contenants plus petits • Volumes de DEA collectés dans ces contenants adaptés
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de la Guadeloupe	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus • Baisse des dépenses de fonctionnement
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et caractérisation des DEA réemployés	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux ESS • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés

Manque de stabilité économique des acteurs du réemploi et de l'ESS	Former et informer les acteurs du réemploi avec le concours d'ESS France et de la CRESS Guadeloupe aux soutiens des éco-organismes (réemploi ou réparation), aux financements publics et Appels à projets ou aux techniques de marketing/vente utiles à leur activité	• Nombre et montant des soutiens au réemploi et à l'équipement alloués aux ESS et acteurs du réemploi de la Guadeloupe • Nombre de formations et de communications dirigées vers ces acteurs • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés
	Faciliter l'accès aux informations relatives aux différents financements possibles - proposition mission pour le facilitateur	• Support de communication créé • Nombre de partenaires ayant été soutenu par un des deux éco-organismes de la filière DEA
Faible visibilité des acteurs de la prévention, du réemploi et des ESS en Guadeloupe	Organiser des collectes ponctuelles ou événementielles dans les communes guadeloupéennes (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi	• Volume et nature des DEA collectés • Recueil des réactions des détenteurs sur le rôle et les actions menées par Valdelia
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les guadeloupéens les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	• Recueil des réactions des détenteurs sur le rôle et les actions menées par Valdelia et ces acteurs • Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés et recettes annuelles générées
	Co-financer la communication relative aux déchèteries et déchets REP EA via les soutiens à la communication (du contrat type unique EA 2024-2029) sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés • Volume et nature des DEA recyclés ou valorisés • Recueil des réactions des particuliers sur le rôle et les actions menées par Valdelia
Manque de visibilité pour Valdelia sur les réels besoins des structures de l'ESS	Etude sur le réemploi DEA en Guadeloupe	• Livrable de l'étude

3.2.3. Préparation / traitement

La préparation et le traitement des DEA collectés, sur le territoire guadeloupéen, sont des priorités essentielles pour Valdelia et l'ensemble des parties prenantes guadeloupéennes.

L'enfouissement ou l'export de ces déchets vers l'Hexagone pour recyclage ou valorisation énergétique ne constituent ni des sources de satisfaction, ni des solutions pour l'avenir, d'autant que l'essentiel des DEA sont des ressources pouvant s'inscrire dans des modèles industriels locaux à la fois vertueux et pérennes.

A l'heure actuelle, la Guadeloupe n'a aucun exutoire de recyclage pour les déchets des éléments d'ameublement, ce qui conduit à leur enfouissement systématique en ISDND (après extraction des fractions métalliques en vue de leur recyclage). C'est donc une situation strictement à rebours des prescriptions du législateur et des services de l'Etat en matière de hiérarchie des modes de traitements des déchets (recyclables).

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Guadeloupe fait clairement le choix d'un schéma opérationnel de valorisation énergétique des déchets fondé sur le recours à des combustibles solides de récupération (CSR) produits localement et à la biomasse. Ainsi, l'ambition 3 du Plan prévoit de "considérer les déchets comme un gisement valorisable dans le cadre de la transition énergétique", via :

- La priorisation des centrales produisant de l'électricité à partir des combustibles solides de récupération (CSR) par les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) afin de faire des outre-mer des précurseurs dans l'utilisation de cette source d'énergie ;
- L'accompagnement priorisé des projets de valorisation des déchets d'ameublement comme biomasse mobilisable et la méthanisation des déchets organiques dans le cadre des prochaines Programmation Pluriannuelles de l'énergie (PPE) et des appels à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)".

D'ores et déjà, deux unités de préparation de combustibles solides de récupération (CSR) seront livrées en 2025, à l'initiative du SINNOVAL et du SYVADE.

C'est la centrale ALBIOMA du Moule qui consommera le CSR produit par ces deux unités.

A l'instar d'autres territoires ultramarins, la contrainte foncière est d'autant plus prégnante en Guadeloupe que c'est un territoire archipélagique (entraînant des surcoûts de collecte des déchets liés aux transferts maritimes inter-îles) qui est à la fois poly-exposé aux risques naturels ou aux aléas climatiques, mais est également marqué par une topographie particulièrement accidentée. De plus, la Guadeloupe est l'habitat d'une riche mais fragile biodiversité (hotspot de la biodiversité mondiale⁴) qui justifie la multiplication d'espaces naturels protégés.

Tous ces facteurs sont évidemment des freins à l'étalement urbain, d'autant qu'ils conditionnent la répartition spatiale de la population (essentiellement sur la bande littorale), polarisent les activités économiques et affectent la disponibilité et le coût du foncier susceptible d'accueillir des équipements publics. A cela s'ajoute un objectif de zéro artificialisation nette des sols à horizon 2050, désormais inscrit dans le Code de l'urbanisme [Art. L-101-2 alinéa 6] consécutivement à l'adoption de la Loi (dite) Climat et Résilience du 22 août 2021.

Il est à noter que 30% du foncier du territoire guadeloupéen appartient au Conseil départemental. Ce contexte foncier peut entraîner des contraintes particulières pour l'aboutissement de projets d'installations de collecte, de regroupement ou de traitement des déchets. Les problématiques de

mitage urbain et d'urbanisation non contrôlée témoignent des difficultés à maîtriser le foncier sur le territoire insulaire guadeloupéen. Le nombre, le coût (dépenses d'investissement et de fonctionnement) et l'activité des installations de ce type, sur le territoire guadeloupéen, s'en trouve donc nécessairement impactés.

L'objectif de Valdelia est d'orienter **100 % des DEA collectés vers les 2 futures unités locales de préparation CSR, pour extraction et recyclage de la partie métallique, puis valorisation énergétique locale in fine**. Dans l'attente de pouvoir répondre à cette ambition de 100 % de recyclage et valorisation locale des DEA à l'horizon 2025, Valdelia utilisera les exutoires locaux (ISDND) tout en préparant une solution d'export d'urgence dans le cas d'un dysfonctionnement des exutoires locaux afin de ne pas risquer de rupture du service.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de structures de préparation et valorisation locales en CSR des DEA	Optimiser et sécuriser la collecte des DEA en vue de leur préparation et leur valorisation énergétique locale via les CSR	- Quantité annuelle de CSR produits en tonnes et pourcentage entrants - Quantité de CSR valorisé en adéquation avec les tonnages DEA entrants sur l'unité de préparation CSR
Nombre limité de prestataires guadeloupéens pour nos différentes opérations	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires guadeloupéens de la gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs Valdelia	- Nombre de réponses à nos appels d'offre - Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage de la Guadeloupe

3.2.4. Sensibilisation, communication, formation

La Guadeloupe est un territoire relativement dynamique en matière de prévention et de (planification de la) gestion des déchets.

La Région Guadeloupe a rédigé et adopté son Plan régional de prévention et de gestion des déchets sensiblement dans la même temporalité que d'autres régions hexagonales de taille supérieure (Ile-de-France ; Bretagne). La communication opérée par la Région Guadeloupe, par les EPCI ou par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORDEC) est globalement audible et bien identifiée.

La sensibilisation peut cependant être davantage axée sur les interactions et les priorités à mettre en œuvre, consécutivement à l'adoption de la loi AGECL. Les efforts communs de toutes les parties prenantes (membres de la Plateforme interfilières REP de la Guadeloupe) devront progressivement aboutir à une meilleure connaissance des éco-organismes et une plus forte implication de ces derniers dans les agendas et projets territoriaux qui coïncident avec leurs missions et leurs moyens.

A cet égard, Valdelia devra multiplier et diffuser largement les outils de formation et de communication sur tout le spectre des actions et soutiens (financement de l'innovation ; financement de la collecte, du tri et du traitement des DEA ; sécurisation et préparation des gisements ; financement du réemploi ; financement de la réparation ; etc.) dont les acteurs guadeloupéens peuvent profiter en devenant leurs prestataires et partenaires locaux.

Plus spécifiquement, il s'agit de rendre clair et évident dans l'esprit de la population guadeloupéenne que la collecte des DEA dans les points de reprise sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ n'est pas vaine et qu'avec les efforts conjugués de tous, la Guadeloupe deviendra prochainement un territoire zéro DEA enfouis.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population guadeloupéenne sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et ESS	• Nombre de campagnes de communication cofinancées

3.2.5. R&D

La visibilité et les moyens des structures de R&D en Guadeloupe sont encore perfectibles.

Or, tout l'intérêt de cette R&D locale tient au fait que les contraintes géographiques et économiques (insularité, coût des transports maritimes et aériens vers l'Hexagone) et particularités climatiques (humidité, pluviométrie, embruns, brumes de sables) d'un territoire comme la Guadeloupe justifient que des projets de recherche appliquée ou des expérimentations locales y soient conduits et co-financés par Valdelia.

La Recherche et Développement et l'Innovation jouent un rôle crucial dans la prévention et la gestion des déchets, car elles permettent de développer de nouvelles technologies, méthodes et stratégies pour réduire la quantité de déchets générés, minimiser leur impact environnemental et gérer efficacement ceux qui sont produits.

Les actions nationales de R&D et d'Innovation portées par chaque éco-organismes alimentent la prévention et la gestion des déchets en Guadeloupe mais n'offrent pas toujours une réponse aux problématiques locales.

Il s'agira ici de lancer un appel à projet de Valdelia autour de l'économie circulaire des DEA en Guadeloupe.

L'objectif est de mener au moins un projet de R&D / innovation par an.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de la Guadeloupe	Appel à projets R&D des éco-organismes de l'OCABJ à lancer en matière d'éco-conception locale ou de recyclage	• Taux de candidature à nos Appels à projets • Taux de candidatures de structures domiciliées en Guadeloupe • Montant des financements alloués • Taux de réalisation des projets financés par Valdelia
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs guadeloupéens qui font de la R&D	Accroître la connaissance et le suivi des structures guadeloupéennes et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	• Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges • Taux de candidature à nos Appels à projets

4. Guyane

Territoire d'une superficie de 83 846 km² situé sur le plateau des Guyanes (au nord-est du continent sud-américain), la Guyane française forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la superficie de l'Autriche ou de la Nouvelle Aquitaine.

La Guyane est recouverte à 96 % par la forêt amazonienne, qui est sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, l'Oyapock, la Mana, l'Approuague, le Sinnamary, le Mahury, l'Iracoubo, le Kourou, l'Organabo). Le territoire bénéficie d'un climat de type équatorial humide, l'humidité relative moyenne y étant élevée : entre 80 % et 90 % selon la saison. Les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons. Ainsi, l'année est marquée par une saison humide (ou saison des pluies) qui s'étale de décembre à juillet, entrecoupée par une petite saison sèche aux alentours de mars (communément appelée « petit été de mars ») et une plus longue d'août à novembre.

Au 1^{er} janvier 2023, la population de la Guyane est estimée à 301 912 habitants¹. La croissance démographique locale est dynamique. Entre les années 1960 et 1990, l'évolution démographique était portée par le solde migratoire (du fait par exemple de l'instabilité politique à Haïti, puis de la guerre civile sévissant au Suriname). À partir des années 1990, le solde naturel devient le premier déterminant de cette croissance. Elle est par ailleurs la deuxième région la plus jeune de France, derrière Mayotte.

Selon l'INSEE², la Guyane pourrait compter près de 391 000 habitants en 2042, soit 115 000 personnes de plus qu'en 2018. La population guyanaise augmenterait ainsi de 42 % en 25 ans.

Au 1^{er} janvier 2023, les personnes ayant moins de 20 ans représentent 40,8 % de la population guyanaise, contre 23,5 % à l'échelle nationale. La part de population de 60 ans et plus est quant à elle inférieure : 10,3 % en Guyane et 27,5 % pour la France³.

La densité moyenne est faible en Guyane (3,6 habitants par km²), étant donné qu'une grande partie du territoire n'est pas habitée. La population se concentre en réalité sur le littoral atlantique et le long des grands fleuves frontaliers. Selon le recensement de la population, 91,2 % des habitants se situent en Guyane routière, c'est-à-dire proche de la route reliant Apatou (Ouest de la Guyane) à Saint-Georges (Est).

Il existe en Guyane quatre communautés de communes recouvrant l'ensemble du territoire guyanais. La Communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG, regroupant les communes de Saint-Laurent-du-Maroni, d'Apatou, de Grand-Santi, de Papaïchton, de Maripasoula, de Saül, de Mana et d'Awala-Yalimapo), la Communauté de communes de l'Est guyanais (CCEG, rassemblant les communes de Saint-Georges, de Camopi, de Ouanary et de Régina), la Communauté de communes des savanes (CCDS, regroupant les communes de Kourou, de Sinnamary, d'Iracoubo et de Saint-Élie) et la Communauté

¹ Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer (IEDOM), Agence de la Guyane, *Rapport annuel économique 2022*

² INSEE Flash Guyane N° 161 - Novembre 2022 : « 391 000 habitants en Guyane dans 20 ans, 477 000 à l'horizon 2070 ». Cette étude ne prend pas en compte les effets du réchauffement climatique sur les déplacements de population. La Banque Mondiale estime que l'Amérique latine pourrait enregistrer près de 17 millions de migrants climatiques internes à son continent à l'horizon de 2050

³ Ibid.

d'agglomération du centre littoral (CACL, associant les communes de Cayenne, de Matoury, de Rémire-Montjoly, de Macouria, de Montsinéry-Tonnegrande et de Roura).

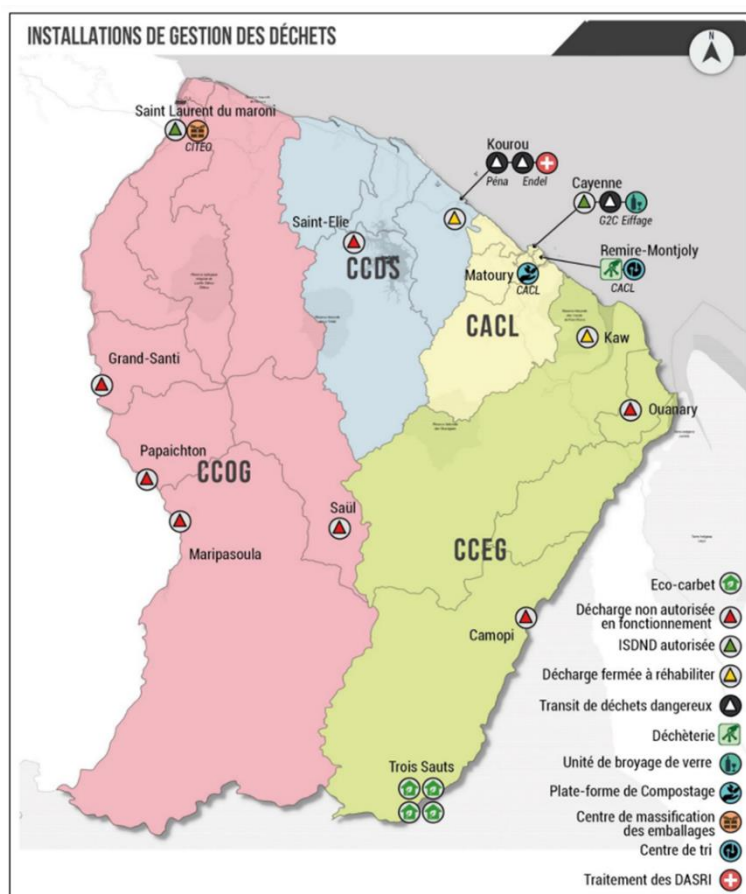
A date, seuls deux EPCI sont sous contrat avec Ecomaison pour la REP DEA (CCDS et CACL). Le démarrage opérationnel de la filière DEA est survenu en 2022, et s'appuie sur le positionnement d'une benne DEA dans chacune des trois (3) déchèteries actuellement en fonctionnement en Guyane. Il faut noter qu'Ecomaison avait entrepris différentes démarches pour mettre en place la filière beaucoup plus tôt. Un appel d'offres pour la collecte et le traitement des déchets d'ameublement ménagers avait été lancé précédemment mais il s'est révélé infructueux.

La filière des DEA professionnels (VALDELIA) s'est mise en place à partir de 2015.

Concernant le réseau de déchèteries en fonctionnement en Guyane, il se compose comme suit :

- 3 déchèteries ouvertes en fonctionnement (Iracoubo pour les administrés de la CCDS ; Cayenne et Rémire-Montjoly pour les administrés de la CACL).
- 2 déchèteries sur la CCDS (Kourou et Sinnamary), 1 déchèterie sur la CACL (Macouria) et 1 déchèterie sur la CCOG sont attendues pour fin 2023 et début 2024.

Au cours de l'agrément précédent (2017-2023), Ecomaison et Valdelia ont pâti de l'absence d'exutoires de recyclage ou de valorisation énergétique de leurs flux (Bois, Plastiques, Mousses) pour la REP EA. A noter qu'une station de transit, tri, regroupement et traitement des déchets dangereux et non-dangereux d'une superficie de 13 929 m² (Société PENA IPES / Praxy) est en cours de construction à



Kourou.

4.1. Etat des lieux des performances en Guyane

4.1.1. *Etat des lieux de la collecte*

En Guyane, la quantité de DEA collectée représente en 2022 **32 tonnes pour 100 000 habitants**.

2019		2020		2021		2022		2023	
TONNAGES COLLECTES	REE MPL OI	TONNAGES COLLECTES	REE MPL OI	TONNAGES COLLECTES	REE MPL OI	TONNAGES COLLECTES	REE MPL OI	TONNAGES COLLECTES	REE MPL OI
102	0	86	0	101	0	97	0	420	0

En 2023, le territoire possède un total de 8 points d'enlèvements répartis comme suit :

ECOMAISON			VALDELIA		TOTAL
CL	ESS	Distributeur	PAV	CMV	
5	0	0	1	3	8

Cela représente **2 points de reprise pour 100 000 habitants**.

La collecte est opérée par :

- Praxy - Kourou (973) (PENA IPES) (Ecomaison)
- S.G.V.D (Valdelia)

Le démarrage opérationnel d'Ecomaison en Guyane date de 2022. De 2022 à 2024, Ecomaison s'est attelée à accompagner vers la contractualisation l'ensemble des collectivités locales guyanaïses. Au cours de l'agrément précédent, deux collectivités locales étaient signataires du contrat territorial mobilier usagé d'Ecomaison : la CCDS et la CACL. Ces deux collectivités locales ont approuvé par délibération le contrat territorial unique ameublement 2024-2029. En mai 2024, Ecomaison a obtenu de la CCOG qu'elle approuve également par délibération le contrat territorial unique ameublement. La CCEG va quant à elle délibérer sur ce contrat dans le courant du mois de juin 2024, de sorte qu'au second semestre 2024, 100% des collectivités locales guyanaïses auront normalement approuvé et signé le nouveau contrat territorial unique ameublement.

Parallèlement à ce travail de contractualisation avec les collectivités locales guyanaïses, Ecomaison s'est employée, au cours de ce premier semestre 2024, à amorcer l'activation de cinq points de reprise distributeurs, en Guyane, d'ici à la fin de l'année 2024.

Notons que Valdelia a commencé ses opérations de collecte de DEA professionnels dès 2015, sur le territoire guyanais. Les modalités de reprise gratuite des DEA professionnels diffèrent en fonction du tonnage remis par le détenteur :

- Pour les lots supérieurs à 2,4 tonnes et 20 m³, Valdelia se déplace chez le détenteur et collecte sur site. La collecte est effectuée soit avec benne, soit avec un camion hayon de 30 ou 50 m³ ;

- Pour ces mêmes lots, les détenteurs du gisement ont également la possibilité de livrer directement leurs déchets sur un site de traitement (solution dite de livraison directe). Par rapport à l'option précédente, cette solution laisse une certaine souplesse, dans le choix de la date de livraison par exemple ;
- Pour les lots inférieurs à 2,4 tonnes et 20 m³, Valdelia met à disposition des professionnels des Points d'Apport Volontaire (PAV) ;
- Enfin, pour les professionnels générant un volume important de DEA professionnels, comme les déménageurs, les logisticiens ou les professionnels du mobilier par exemple, Valdelia propose une benne à demeure nommée Centre de Massification Volontaire (CMV). Le volume cible de déchets générés est d'environ 10 rotations de bennes par an, en Guyane.

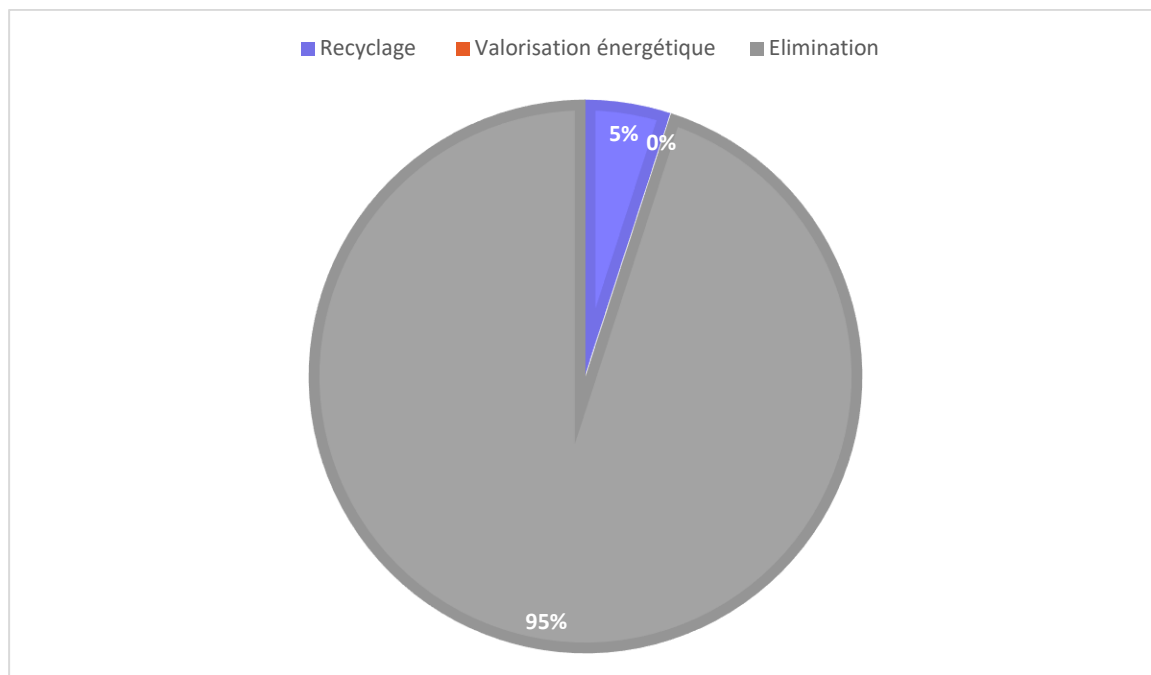
4.1.2. Etat des lieux du réemploi / réutilisation

En 2024, Ecomaison a conventionné avec deux structures du réemploi.

Symbioz	Ecomaison
 Au break Club, Pk 9 Ld Grand Beauregard, Route de Remire RD2, Remire-Montjoly 97354	
 Réception Vente	
Yana Solidarity	Ecomaison
 27 rue Bois de Rose, 97355 Macouria Tonate	
 Réception Vente	

4.1.3. Etat des lieux préparation / traitement

En Guyane, les flux collectés sont majoritairement éliminés, à l'exception des fractions métalliques qui sont recyclées.



4.1.4. Synthèse de l'état des lieux

Catégorie	Thématique	National	Guyane
Collecte	Tonnage collecté	1 800 T / 100 000 habitants	32 T / 100 000 habitants
	Nombre de points d'enlèvements	9 points / 100 000 habitants	2 points / 100 000 habitants
Réemploi	Nombre de structures conventionnées	1 partenaire / 100 000 habitants	0,6 partenaire / 100 000 habitants
	Tonnage réemployé	64 T / 100 000 habitants	0 T / 100 000 habitants
Traitement	Part de recyclage	53 %	5 %

Les performances de la filière DEA en Guyane sont en deçà des performances sur le territoire métropolitain, que ce soit en termes de collecte, de réemploi ou de traitement. En complément des actions communes à tous les territoires d'outremer, sont proposées ci-après des actions spécifiques que Valobat mènera en Guyane.

4.2. Plan d'actions en Guyane

Tenant compte de la répartition figurant en page 5 et 6 de ce Plan DROM-COM Eléments d'ameublement, c'est Valobat qui assurera pour le compte des trois éco-organismes agréés la collecte

des déchets des éléments d'ameublement en Guyane, tous canaux confondus (Distributeurs / Fabricants ; Détenteurs ; Collectivités locales ; ESS ; etc.), à partir du 1^{er} juillet 2024.

4.2.1. Collecte

Afin de collecter l'ensemble des gisements disponibles à la collecte en Guyane, Ecomaison, Valdelia et Valobat s'appuieront sur un renforcement accru du nombre et des performances de collecte de leurs cinq catégories de points de reprise (sous contrat) sur le territoire Guyanais que sont les déchèteries des collectivités locales, les entreprises de l'économie sociale et solidaire conventionnées, les distributeurs, les points d'apport volontaire (meubles de moins de 2,4 tonnes ou 20 m³, à destination des professionnels) et les centres de massification volontaire.

Notons que la Guyane est pénalisée par un parc de déchèterie extrêmement réduit pour un territoire de cette taille et à la démographie aussi dynamique : trois déchèteries sont actuellement en service et sont situées sur le périmètre de la CACL (déchèterie de Cayenne et celle de Rémire-Montjoly) et de la CCDS (Iracoubo). On est par conséquent à une moyenne de 1 déchèterie pour 100 637 habitants.

Il est important de préciser que plusieurs déchèteries publiques verront le jour dans les prochaines années :

- CACL : Macouria (2024) Matoury, Montsinéry-Tonnégrande (site d'apport volontaire/déchèterie simplifiée, pour compléter la couverture si besoin)
- CCDS : Sinnamary, Kourou : en attente de mise en service 2024
- CCOG : Saint-Laurent du Maroni (2024), Apatou, Mana, Awala-Yalimapo, Papaïchton, Grand Santi et Maripasoula
- CCEG : Saint-Georges, Regina + 3 sites d'apports volontaires : Camopi, Ouanary et Kaw

Ainsi, Valobat s'appuiera sur ces nouvelles déchèteries pour déployer les points de reprise.

Comme évoqué plus haut, sur le territoire hexagonal, la filière Eléments d'Ameublement compte 5 974 points d'enlèvement soit 9 points de reprise pour 100 000 habitants, quand elle ne compte que 6 points de reprise en Guyane, soit 2 points de reprise pour 100 000 habitants (2 EPCI sur 4 sont adhérents Ecomaison et proposent donc une benne DEA dans leurs déchèteries).

Le nombre de points de reprise autres que les centres de massification volontaire est particulièrement faible et Valobat s'emploiera à renforcer ce maillage territorial en activant des points de reprise chez les adhérents à la filière REP des éléments d'ameublements, dans les déchèteries des collectivités locales signataires du contrat unique ameublement, chez les acteurs du réemploi conventionnés et chez les détenteurs professionnels.

Les distributeurs de meubles sont moins nombreux en Guyane que dans l'Hexagone et cela peut constituer paradoxalement un inconvénient car il y a un travail de persuasion et d'accompagnement plus approfondi à déployer, pour les éco-organismes agréés, afin de les amener à se conformer à leurs obligations réglementaires. De la même manière, le travail que devront mener Ecomaison, Valdelia et Valobat via leur facilitateur local sera de s'assurer que reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 des DEA se fera gratuitement pour les particuliers chez les distributeurs sous contrat.

Par ailleurs, dans un territoire Guyanais enclavé où les distances (nord-sud ou est-ouest) sont particulièrement importantes, où les axes routiers se concentrent essentiellement sur le littoral (le réseau routier national de la Guyane est constitué d'un axe littoral de près de 450 kilomètres reliant Saint-Laurent-du-Maroni à Saint-Georges-de-l'Oyapock), le maillage des points de reprise (déchèteries, ESS, distributeurs, points d'apport volontaires) est un facteur essentiel.

Si l'on prend l'exemple de la commune de Maripasoula, au centre-ouest de la Guyane, il s'agit de la plus grande ville de France en superficie. En effet, avec une superficie de 18 360 km², c'est la ville la plus étendue de France devant les communes de Régina (12 130 km²) et de Camopi (10 030 km²), deux autres communes guyanaises. Il n'y a par exemple aucune route entre Cayenne et Maripasoula (peuplée par près de 10 000 habitants) et la desserte entre ces deux villes se fait uniquement en avion.

Aussi, compte tenu des distances démesurées ou de l'absence de liaisons terrestres dans certains cas, il apparaît que les solutions classiques de collecte ne sont pas forcément les plus évidentes à déployer et que moins le maillage de reprise est dense (et l'accès aux exutoires de traitement ou recyclage est aisé et limitrophe), plus il est susceptible de dissuader les particuliers ou professionnels d'y ramener, par leurs propres moyens, leurs éléments d'ameublement usagés - occasionnant ainsi la multiplication des dépôts sauvages.

Si l'on se fie au PRPGD de la Guyane, les tonnages d'éléments d'ameublement professionnels et ménagers mis sur le marché guyanais seraient les suivants entre 2015 et 2017 :

• **Éléments d'ameublement ménagers mis sur le marché guyanais**

	2015	2016	2017
Tonnes	7 243	7 770	7 687
Kg/hab./an	27,9	28,7	27,7

• **Déchets éléments d'ameublement professionnels collectés**

	2015	2016	2017
Tonnes	0,76	43,6	81
Kg/hab.an	0,003	0,162	0,293

En tablant sur une durée de vie d'un élément d'ameublement allant de 7 à 15 ans, on comprend l'importance de déployer dès à présent une offre servicielle de collecte de DEA la plus complète possible sur le territoire guyanais.

Notons que le PRPGD de la Guyane "définit un objectif de collecte séparée de 30% du gisement en 2027 et 50% en 2033. Ceci est conditionné par la mise en place de points de collecte, dont les déchèteries sont le principal support".

Dans un territoire grand comme la Guyane, qui a par ailleurs un ADN industriel plus tangible que les autres DROM-COM (industrie minière, industrie aéronautique, filière sylvicole et forestière, etc.) il peut être particulièrement approprié de mettre en valeur les déchets des éléments d'ameublement collectés

comme des gisements, des matières premières secondaires ou des ressources d'un secteur local de l'énergie non-fossile. Et ce renversement sémantique gagnerait à être associé à une communication plus concrète et plus ancrée territorialement sur ce qu'engendre (filères de collecte, de tri et de valorisation créées ; emplois créés ; recettes générées ; nuisances et dépôts sauvages évités ; etc.) chaque tonne de DEA collectés en Guyane.

De la même manière, dans un territoire aussi vaste et épars que la Guyane, le réemploi et la réparation de DEA prennent absolument tout leur sens.

A cet égard, notre panel d'actions pour le territoire guyanais reviendra à :

- Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ et mettre en œuvre la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 ;
- Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs du réemploi sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ ;
- Augmenter le nombre d'acteurs de la réparation agréés par les éco-organismes de l'OCABJ ;
- Former les ESS aux processus de saisie informatique et de traçabilité des DEA collectés et réemployés
- Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ ;
- S'assurer de la facilité et de la bonne effectivité de la collecte dans tous les points de reprise des éco-organismes de l'OCABJ de Guyane ;
- Faciliter la mutualisation de bennes DEA entre 2 entreprises distinctes (sans lien juridique ou économique) et limitrophes qui en font la demande pour des raisons d'espace disponible ;
- Quantifier et qualifier les tonnages de DEA en collecte éphémère de façon à cartographier les besoins locaux en bennes DEA et définir une réponse collective le cas échéant ;
- Faciliter l'organisation des collectes éphémères ou événementielles dans les communes les plus étendues, les plus isolées, ou les plus impactées par les dépôts de sauvage ;
- Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux distributeurs et ESS ayant peu d'emprise au sol disponible ;
- Rédiger des appels d'offre qui soient axés sur la multimodalité du transport des DEA depuis les communes ou zones habitées les plus reculées (transport fluvial de DEA depuis Maripasoula vers Saint-Laurent du Maroni, par exemple) ;
- Définir avec les EPCI, les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets ;
- Cofinancer des actions de communication sur les horaires et la localisation des points de collecte de DEA existants en Guyane ;
- Equiper rapidement les nouvelles déchèteries livrées en bennes fournies par Valobat et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée des bennes.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
----------------	--------	-------------

Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés aux collectivités locales sous contrat)	• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels
	Soutenir financièrement les dispositifs de déchèteries mobiles inscrits dans le PRPGD de la Guyane et qui seraient mis en place par les EPCI guyanais, au même titre que les déchèteries fixes.	Soutiens forfaitaires versés et prévus dans les contrats avec les EPCI guyanais qui mettraient en place des dispositifs de déchèteries mobiles.
	Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ et adapter si besoin le volume des contenants mis à disposition pour pallier les contraintes de place et favoriser la reprise en magasin	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs du réemploi sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre d'acteurs du réemploi et d'ESS conventionnés chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs de la réparation agréés par les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre d'acteurs de la réparation agréés les éco-organismes de l'OCABJ • Nombre de DEA réparés
	Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de points d'apport volontaire • Tonnages de DEA collectés via PAV
	Equiper rapidement les nouvelles déchèteries livrées en bennes par Valobat et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée des bennes DEA	• Nombre de déchèteries équipées d'une benne DEA • Nombre de sessions de formation dispensées par l'éco-organisme

Canaux de collecte inadaptés aux spécificités des territoires	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes guyanaises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA)	• Volume et nature des DEA collectés
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles / collectes évènementielles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés sur les déchèteries mobiles/collectes évènementielles • Nombre de collectes évènementielles

4.2.2. Réemploi / réutilisation

Les éco-organismes de l'OCABJ sont convaincus que le réemploi et la réutilisation des DEA (de même que leur réparation qui est désormais finançable via le fonds réparation) peuvent faciliter l'émergence d'un marché local structuré et agréé de l'occasion, en Guyane, qui serait complémentaire des offres classiques de mobilier neuf ou artisanal. A date, deux acteurs du réemploi (Symbioz et Yana Solidarity) ont conventionné avec Ecomaison. Ces acteurs du réemploi opèrent surtout dans les communes du littoral, sont trop peu nombreux et leur activité reste encore à la fois très méconnue et pas assez professionnelle.

Ils se heurtent majoritairement à des difficultés de surface disponible pour entreposer et présenter (boutique) les biens réemployés, des difficultés de logistique et de mobilité (véhicules, fiabilité, praticabilité et complexité des moyens de transports disponibles, équipements de manutention, présentoirs, outils de rafraîchissement voire de réparation du mobilier) et des hésitations sur la façon de correctement ajuster leur modèle économique (prestation de livraison, prestation de montage/pose de meubles, logique de fidélisation ou de troc) à la demande existante ou d'attirer vers eux une nouvelle clientèle.

Les particuliers guyanais sont probablement encore sceptiques ou peu au fait de la qualité et de la diversité de l'offre de biens (dont DEA) d'occasion qui existent ou peut se consolider en Guyane.

Mais les coûts élevés des DEA neufs en Guyane, autant que la fabrication très plébiscitée de meubles artisanaux (mais coûteux) avec des essences locales (Mahogany pays ; Poirier ; Acajou) dégage un espace opportun pour le segment des meubles d'occasion.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
	Identifier avec les acteurs du réemploi pouvant conventionner avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés auprès de la CRESS Guyane/an

Problèmes d'équipements des acteurs du réemploi	Sensibiliser les acteurs de l'ESS sur la filière REP et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS conventionnés Valobat / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de la Guyane	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et caractérisation des DEA réemployés	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux structures de l'ESS • Bilan annuel des acteurs du réemploi financés
Manque de stabilité économique des acteurs du réemploi et de l'ESS	Former et informer les acteurs du réemploi avec le concours d'ESS France et de la CRESS Guyane aux soutiens des éco-organismes (réemploi ou réparation), aux financements publics et Appels à projets ou aux techniques de marketing/vente utiles à leur activité	• Nombre et montant des soutiens au réemploi et à l'équipement alloués aux acteurs du réemploi de la Guyane • Nombre de formations et de communications dirigées vers ces acteurs • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés
	Faciliter l'accès aux informations relatives aux différents financements possibles	• Support de communication créé • Nombre de partenaires ayant été soutenu par un des deux éco-organismes de la filière DEA
Faible visibilité des acteurs de la prévention, du réemploi et des ESS en Guyane	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes Guyanaises (surtout les plus reculées et touchées par les dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi	• Volume et nature des DEA collectés
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les Guyanais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	• Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés et recettes annuelles générées

	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés • Volume et nature des DEA recyclés ou valorisés
Compétences limitées des acteurs de la réutilisation	Accompagner les structures en contrat avec les éco-organismes dans leur montée en compétences	Nombre de structures accompagnées

4.2.3. Préparation / traitement

La préparation et le traitement des DEA collectés, sur le territoire guyanais, sont des priorités essentielles pour Valobat et l'ensemble des parties prenantes guyanaises.

L'enfouissement ou l'export de ces déchets vers l'Hexagone pour recyclage ou valorisation énergétique ne constituent ni des sources de satisfaction, ni des solutions pour l'avenir, d'autant que l'essentiel des DEA sont des ressources pouvant s'inscrire dans des modèles industriels locaux à la fois vertueux et pérennes.

A l'heure actuelle, la Guyane n'a aucun exutoire de recyclage des déchets des éléments d'ameublement, ce qui conduit à leur enfouissement systématique en ISDND (après extraction des fractions métalliques en vue de leur recyclage). C'est donc une situation strictement à rebours des prescriptions du législateur et des services de l'Etat en matière de hiérarchie des modes de traitements des déchets (recyclables).

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Guyane fait clairement le choix d'un schéma opérationnel de valorisation énergétique des déchets (projet de la CACL) qui serait fondé sur le recours à des combustibles solides de récupération (CSR) produits localement.

La Guyane possède quatre centrales thermiques biomasse.

La **première centrale est implantée à Kourou et est exploitée par l'entreprise Voltalia**. Depuis 2011, la centrale de Kourou brûle des déchets de scieries, d'entreprises de charpenterie et de défriches urbaines et industrielles guyanaises afin de produire localement de l'électricité renouvelable.

Voltalia est un acteur majeur de la filière bois énergie en Guyane, avec plus de 20 mégawatts de puissance installée en biomasse à l'horizon 2023. S'ajoutant à la centrale de Kourou (1,7 mégawatts) qui fonctionne depuis 2009, **la centrale de Cacao (5,1 mégawatts) a commencé son exploitation en décembre 2020**. Elles seront suivies par les futures centrales de Sinnamary (8,9 mégawatts) et d'Iracoubo (5,1 mégawatts), en cours de développement. L'ambition de Voltalia répond aux objectifs de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) de la Guyane, à savoir l'intégration massive des énergies renouvelables, dont 40 mégawatts de puissance installée de biomasse d'ici 2023, et l'autonomie énergétique de la région à l'horizon 2030 afin de remplacer les centrales thermiques classiques très polluantes et dépendantes des importations de combustibles fossiles.

L'installation est alimentée par des scieries de Kourou, Montsinéry, Larivot, Dégrad de Cannes.

La troisième **centrale biomasse se situe à Montsinéry. Il s'agit de la Biomasse Énergie de Montsinéry (BEM)**, qui est gérée par le groupe IDEX et qui produit une puissance de 6 MW.

Une quatrième centrale biomasse d'une puissance de 3 mégawatts se situe à Saint-George (société Abiodis).

Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu entre notre facilitateur local (ACORPE) et les trois premières centrales biomasses précitées afin de leur proposer une valorisation énergétique future de nos DEA Bois. Les deux structures seraient intéressées par la possibilité de récupérer et traiter notre bois non traité, uniquement.

Fin mai 2022, le groupe IDEX a racheté les droits de construction de deux centrales de cogénération biomasse au groupe AKUO, acquis dans le cadre des appels à projet initiés par le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales). IDEX renforce ainsi sa position d'acteur de la Transition énergétique.

Ces centrales qui seront construites sur le site du Centre Spatial Guyanais (CSG), à Kourou, doivent être mises en service en janvier 2024 pour la centrale CBK1, et janvier 2025 pour la centrale CBK2. A termes, ces deux centrales énergétiques alimentées en biomasse locale, produiront de l'électricité et du froid pour les besoins de la base spatiale. La production d'électricité sera en partie injectée sur le réseau électrique Guyanais dans le cadre d'un contrat avec EDF SEI.

Si la Guyane a un fort potentiel de consommation de biomasse, les projets ont longtemps tardé à démarrer mais, tout porte à croire que l'essor actuel de la filière de valorisation énergétique de biomasse dont Voltalia est le principal acteur et le projet de valorisation CSR (CACL) à venir constitueront des débouchés concrets pour les gisements de DEA gérés par Valobat, ce qui pourrait à **terme permettre de valoriser localement 100 % des DEA collectés (avec recyclage de la fraction métallique)**.

Dans l'intervalle, des expérimentations sur la valorisation énergétique des DEA Bois sont envisageables, à l'aune des résultats de l'expérimentation actuellement en cours de préparation avec ALBIOMA en Martinique. Et des solutions de tri et préparation des DEA collectés en vue de leur recyclage ou valorisation à l'export sont à explorer avec les opérateurs actuellement sous contrat.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de structures de préparation et valorisation locales des DEA	Participer au développement de la préparation et valorisation énergétique locale par la mise à disposition et sécurisation du gisement de DEA collectés	- Quantité annuelle de DEA collectés - Quantité annuelle de bois DEA valorisables sous forme de biomasse consommable dans les 3 centrales biomasse de Guyane - Quantité annuelle de bois DEA valorisables sous forme de biomasse consommable dans les unités biomasse de Voltalia et Idex

	Expérimenter des solutions de valorisation énergétique des DEA Bois en centrale biomasse (cf. expérimentation menée en Martinique avec ALBIOMA sur la combustion des DEA Bois broyés)	• Sortie du statut de déchets du bois DEA
Nombre limité de prestataires guyanais pour nos différentes opérations	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires guyanais de la gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs de Valobat	• Nombre de réponses à nos appels d'offre • Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage en Guyane
	Suivi de l'étude ADEME en cours sur le transport des déchets dans les DROM-COM	• Résultats et pistes d'amélioration apportées par l'étude (optimisation du transport maritime ou aérien des déchets ; nouvelles liaisons intérieures pour les zones enclavées de Guyane ; etc.)

4.2.4. Sensibilisation, communication, formation

La Guyane est un territoire qui accuse beaucoup de retards en matière de prévention et de gestion des déchets.

La Collectivité Territoriale de Guyane a rédigé et adopté son Plan régional de prévention et de gestion des déchets récemment (en 2022 – soit avec deux ans de retard sur l'échéance prévue).

La sensibilisation des parties prenantes guyanaises doit être davantage axée sur les interactions et les priorités à mettre en œuvre, consécutivement à l'adoption de la loi AGECE. Les efforts communs de toutes les parties prenantes (membres de la Plateforme interfilières REP de la Guyane) devront progressivement aboutir à une meilleure connaissance des éco-organismes et une plus forte implication de ces derniers dans les agendas et projets territoriaux qui coïncident avec leurs missions et leurs moyens.

A cet égard, Valobat devra multiplier et diffuser largement les outils de formation et de communication sur tout le spectre des actions et soutiens (financement de l'innovation ; financement de la collecte, du tri et du traitement des DEA ; sécurisation et préparation des gisements ; financement du réemploi ; financement de la réparation ; etc.) dont les acteurs guyanais peuvent profiter en devenant leurs prestataires et partenaires locaux.

Plus spécifiquement, il s'agit de rendre clair et évident dans l'esprit de la population guyanaise que la collecte des DEA dans les points de reprise sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ n'est pas

vaine et qu'avec les efforts conjugués de tous, la Guyane deviendra prochainement un territoire zéro DEA enfouis.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population guyanaise sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	• Nombre de campagnes de communication cofinancées

4.2.5. R&D

La visibilité et les moyens des structures de R&D en Guyane est encore perfectible.

Or, tout l'intérêt de cette R&D locale tient au fait que les contraintes géographiques et économiques (territoire très étendu, coût des transports maritimes et aériens vers l'Hexagone) et particularités climatiques (humidité, pluviométrie, embruns, etc.) d'un territoire comme la Guyane justifient que des projets de recherche appliquée ou des expérimentations locales y soient conduits et co-financés par Ecomaison, Valdelia et Valobat.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de la Guyane	Appel à projets R&D des éco-organismes de l'OCABJ à lancer en matière d'éco-conception locale ou de recyclage ou valorisation énergétique des DEA	• Taux de candidature à nos Appels à projets • Taux de candidatures de structures domiciliées en Guyane • Montant des financements alloués • Taux de réalisation des projets financés par les éco-organismes de l'OCABJ
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs guyanais qui font de la R&D	Accroître la connaissance et le suivi des structures guyanaises et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	• Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges • Taux de candidature à nos Appels à projets

5. La Réunion

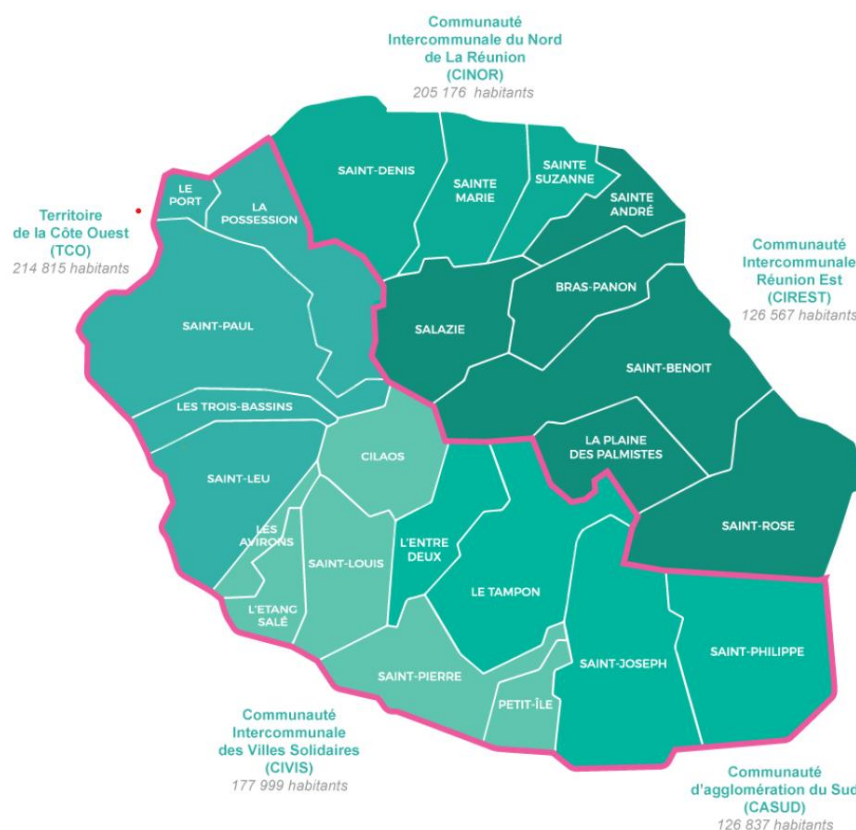
Ile volcanique d'une superficie de 2 512 km², l'île de La Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues, au sud de l'Océan Indien.

La population réunionnaise est estimée à 873 102 habitants au 1^{er} janvier 2023, ce qui représente 1,28 % de la population française. Avec 347 habitants au km² en 2022, La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France, juste devant la Martinique, mais derrière l'Île-de-France (1 032 habitants au km²) et Mayotte (802 habitants au km²). La moitié de la population se concentre sur les zones littorales de l'île.

L'île de La Réunion compte cinq ECPI :

- Communauté d'agglomération - Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)
- Communauté d'agglomération - Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)
- Communauté d'agglomération - Sud de La Réunion (CASUD)
- Communauté d'agglomération - Territoire de la Côte Ouest (TCO)
- Communauté intercommunale - Des villes solidaires (CIVIS)

Ces 5 EPCI gèrent un réseau de 43 déchèteries publiques qui se répartissent sur tout le territoire, essentiellement au nord, à l'ouest et à l'est de la Réunion.



Deux syndicats de traitement des déchets opèrent et se partagent l'ensemble du territoire réunionnais : ILEVA et le SYDNE.

Le premier syndicat, ILEVA, regroupe la Communauté d'Agglomération du Sud de l'Île de La Réunion (CA Sud), la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud – Île de La Réunion (CIVIS) et le Territoire de la Côte Ouest (TCO), soit au total 15 communes et près de 520 000 habitants. Le territoire d'ILEVA représente plus 60 % de la population de La Réunion et connaît une dynamique démographique très forte.

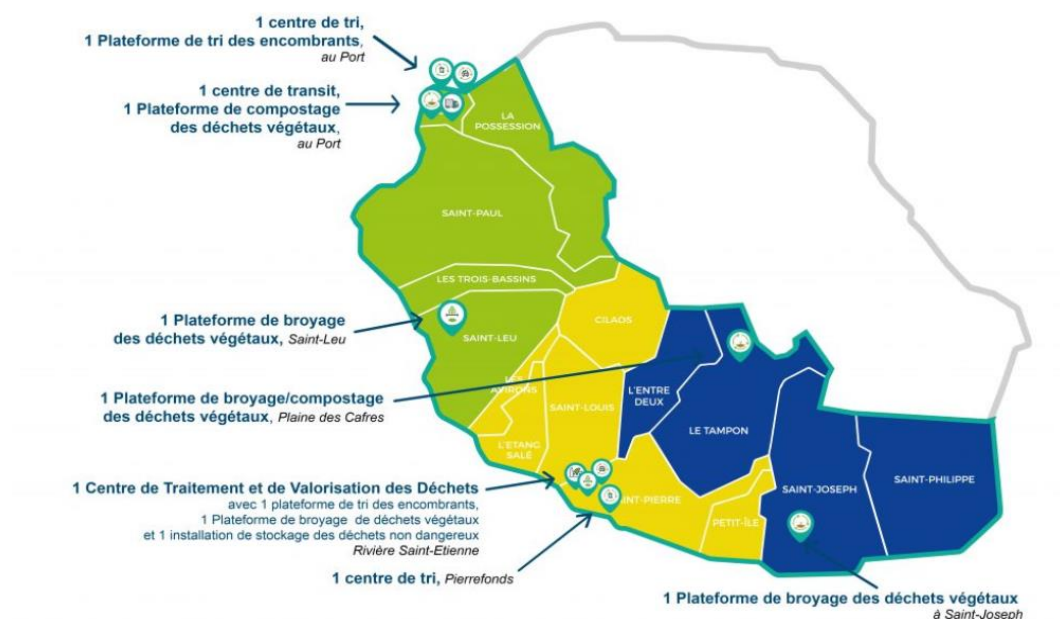
ILEVA traite et valorise l'ensemble des déchets non dangereux produits sur son territoire, soit 60 % des déchets de l'île - 290 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles, dont 90 000 tonnes de déchets verts.

Les trois intercommunalités membres d'ILEVA (CaSud, CIVIS, TCO) assurent :

- La collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles (particuliers) et assimilés (artisans, commerçants, bureaux et établissements collectifs) ;
- La collecte et le tri des emballages (papiers, cartons, boîtes métalliques, plastiques...) ;
- La collecte des déchets verts et des encombrants.

Les installations que gère ILEVA en propre ou via un délégataire sont les suivantes :

- 4 centres de tri (au Port et à Pierrefonds) dont 2 plateformes de tri des encombrants (au Port et à Rivière Saint-Etienne)
- 1 centre de transit (au Port)
- 5 plateformes de compostage et broyage des déchets végétaux (au Port, à Saint-Leu, dans la Plaine des Cafres, à Rivière Saint-Etienne, à Saint-Joseph)
- 1 Installation de stockage des déchets non dangereux (à Rivière Saint-Etienne)



Au 1^{er} janvier 2015, le SYDNE, Syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion, a été statutairement créé pour exercer la compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » sur le bassin Nord et Est de La Réunion, compétence transférée par les deux EPCI membres que sont la CINOR et la CIREST.

Le SYDNE gère 207 299 T d'ordures ménagères par an, pour une population de 334 398 habitants.

La CINOR et la CIREST reste en charge de la collecte des déchets ménagers mais ont transféré au SYDNE, en janvier 2015, la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » qui comprend :

- Le tri,
- La valorisation matière des déchets recyclables,
- La valorisation organique,
- La valorisation énergétique,
- L'élimination par enfouissement.

Les installations que gère le SYDNE en propre ou via un délégataire sont les suivantes :

- 1 installation de compostage exploitée par Recyclage de l'Ouest (à Saint-Paul)
- 1 installation de déchets non dangereux exploitée par Metal Réunion (au Port)
- 1 installation de traitement de pneumatiques exploitée par Solyval (au Port)
- 1 installation de transit des déchets non dangereux géré par la CINOR (à Saint-Denis)
- 1 plateforme de broyage de déchets verts (à Saint-Denis)
- 1 centre de tri des déchets non dangereux exploité par Valoi (à Sainte-Marie)
- 1 Installation de stockage des déchets non dangereux exploitée par SUEZ - (à Sainte-Suzanne)
- 1 plateforme de compostage et broyage des déchets végétaux (à Sainte-Rose)
- 1 Installation de traitement des déchets verts exploitée par DSDN (à Saint-André)
- 1 installation de traitement des déchets non-dangereux exploitée par Valorest (à Bras-Panon)



5.1. Etat des lieux de La Réunion

5.1.1. *Etat des lieux de la collecte*

A La Réunion, la quantité de DEA collectée représente en 2022 **145 tonnes pour 100 000 habitants**.

2019		2020		2021		2022		2023	
TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI	TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI	TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI	TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI	TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI
145	251	325	290	726	366	1 013	253	1504	442

En 2023, le territoire possède un total de 17 points d'enlèvements dédiés aux éléments d'ameublement répartis comme suit :

ECOMAIISON			VALDELIA		TOTAL
CL	ESS	Distributeur	PAV	CMV	
10	4	5	0	3	22

Cela représente **2 points de reprise pour 100 000 habitants**.

La collecte est opérée par :

- HC Environnement (Ecomaison)

- Suez Réunion (Valdelia)

La Réunion est le territoire ultramarin (DROM-COM) qui compte le plus grand nombre de déchèteries. Pour autant, seules trois EPCI ont contractualisé avec Ecomaison pour la filière REP DEA et seules 10 déchèteries (sur les 43 que compte l'île) sont équipées à ce jour d'une benne DEA ou multi-REP (Bois et Plastiques EA et PMCB)(dont 2 déchèteries équipées en 2023).

Ainsi le faible nombre de déchèteries (d'EPCI), de distributeurs et d'ESS qui ont contractualisé avec Ecomaison à ce jour impacte la collecte des DEA dans un territoire qui a pourtant un fort potentiel de collecte de ces gisements.

5.1.2. Etat des lieux du réemploi / réutilisation

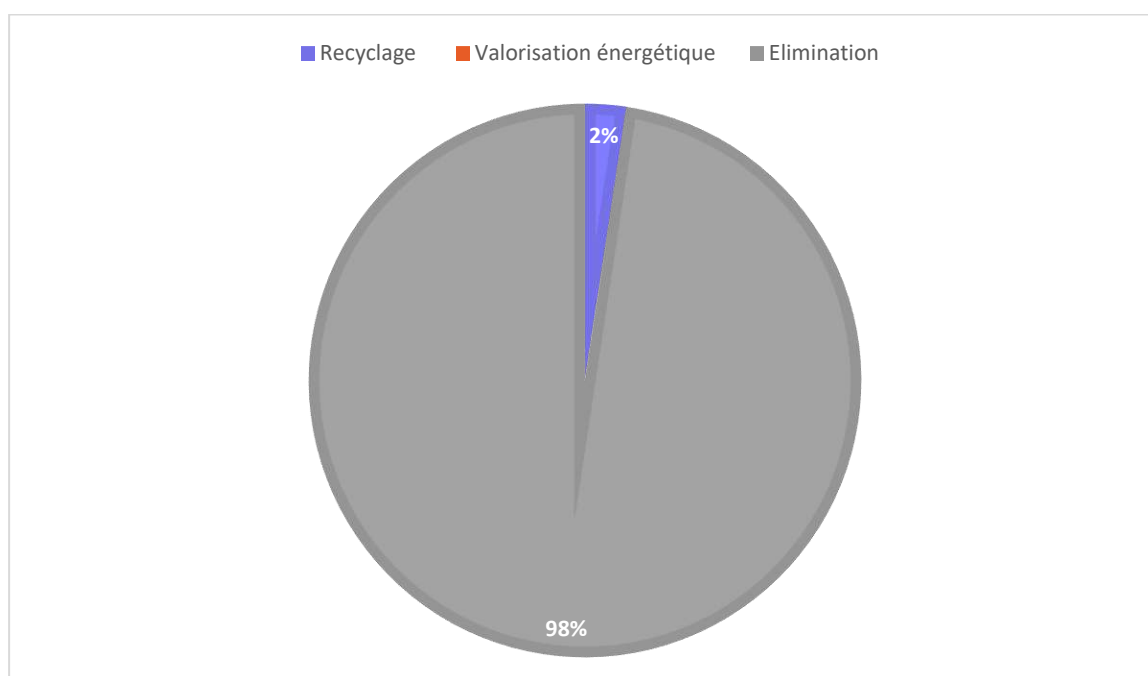
A La Réunion, 6 structures de la seconde vie sont conventionnées avec au moins un éco-organisme de la filière DEA.

ADRIE		Valdelia & Ecomaison
	21 rue des Vavangues, ZAC Finette, 97490, Sainte Clotilde	
	Réception Transformation / upcycling Vente	
Association Synergie PEI		Valdelia & Ecomaison
	16 rue Claude Chappe, 97420, Le Port	
	Réception Vente	
Emmaüs Grand Sud		Valdelia & Ecomaison
	423 rue Raphaël Babet, 97410, Saint-Pierre	
	Réception Vente	
Emmaüs Réunion (Les Papillons)		Valdelia & Ecomaison
	5 rue de la Martinique – Moufia, 97490, Sainte-Clotilde	
	Réception Vente	
Compost'Avenir		Ecomaison
	41 rue de la Pépinière, 97438 Sainte-Marie	
	Transformation Upcycling	

AIDE2S		Valdelia & Ecomaison
📍 12 impasse Romain MAILLOT, 97410 Saint-Pierre		
🔧 Sensibilisation Collecte		

5.1.3. Etat des lieux préparation / traitement

A la Réunion, les flux collectés sont majoritairement éliminés, à l'exception des fractions métalliques qui sont recyclées.



5.1.4. Synthèse de l'état des lieux

Catégorie	Thématique	National	La Réunion
Collecte	Tonnage collecté	1 800 T / 100 000 habitants	145 T / 100 000 habitants
	Nombre de points d'enlèvements	9 points / 100 000 habitants	2 points / 100 000 habitants
Réemploi	Nombre de structures conventionnées	1 partenaire / 100 000 habitants	< 1 partenaire / 100 000 habitants

	Tonnage réemployé	64 T / 100 000 habitants	29 T / 100 000 habitants
Traitement	Part de recyclage	53 %	2,4 %

Les performances de la filière DEA à La Réunion sont en deçà des performances sur le territoire métropolitain, que ce soit en termes de collecte, de réemploi ou de traitement. En complément des actions communes à tous les territoires d'outremer, sont proposées ci-après des actions spécifiques qu'Ecomaison mènera à La Réunion.

5.2. Plan d'actions à La Réunion

Tenant compte de la répartition figurant en page 5 et 6 de ce Plan DROM-COM Eléments d'ameublement, c'est Ecomaison qui assurera pour le compte des trois éco-organismes agréés la collecte des déchets des éléments d'ameublement à La Réunion, tous canaux confondus (Distributeurs / Fabricants ; Détenteurs ; Collectivités locales ; ESS ; etc.), à partir du 1^{er} juillet 2024.

5.2.1. Collecte

D'après le rapport de la Délégation Sénatoriale aux Outre-Mer n°195 (2002-2023) La Réunion et le DROM-COM qui est le plus affecté par le phénomène des dépôts sauvages : jusqu'à 1 200 sites recensés par l'ARS (décharges illégales comprises).

Pour faire face à l'augmentation des dépôts sauvages, Ecomaison soutiendra les actions de nettoyage qui auront été caractérisé par la méthode Ademe. L'objectif sera d'avoir une réponse commune de la filière DEA pour chaque demande de soutien au nettoyage faite par une collectivité.

Conscientes du problème, les collectivités locales cherchent à mobiliser tous les moyens à leur disposition pour lutter contre ces dérives : la CIREST dispose d'une brigade de l'environnement qui verbalise depuis 2020, notamment grâce aux nombreux signalements des riverains. Des caméras nomades sont posées en zone naturelle. Selon la CIREST, cette action couplée à d'autres mesures comme les déchetteries mobiles, auraient permis de réduire le nombre de dépôts sauvages. La CASUD et le TCO disposent aussi d'une brigade verte.

D'autres outils comme l'application mobile *Band Cochon*, créée par des habitants ou collectifs de citoyens de la Réunion, permettent à chacun de signaler et d'envoyer une photo de déchets abandonnés.

Afin de réussir à collecter l'ensemble des gisements disponibles à la collecte à la Réunion, Ecomaison s'appuiera sur un renforcement accru du nombre et des performances de collecte de leurs cinq catégories de points de reprise (sous contrat) sur le territoire réunionnais que sont les déchèteries des

collectivités locales, les entreprises de l'économie sociale et solidaire conventionnées, les distributeurs, les points d'apport volontaire (meubles de moins de 2,4 tonnes ou 20 m³, à destination des professionnels) et les centres de massification volontaire.

Selon le MODECOM de mars 2019 à La Réunion, les deux syndicats de traitement de La Réunion ont des ratios de collecte très différents en fonction du mode de collecte : les encombrants gérés par le SYDNE sont majoritairement collectés en déchèteries, alors qu'à l'inverse ceux d'ILEVA le sont surtout en PAP.

Cependant, au global, les encombrants des deux syndicats sont sensiblement identiques lorsqu'ils sont agrégés : la qualité et la quantité des encombrants collectés par syndicat est identique. Mais la collecte en PAP, très utilisée sur le territoire d'ILEVA, engendre une qualité de tri bien moindre que la collecte en déchèterie, et nécessite des opérations de tri sur des plateformes, rajoutant au coût de la collecte en PAP, le coût du surtri.

Notons que les DEA représentent 46% des encombrants gérés par les déchèteries.

Ainsi, il s'agira ici de soutenir l'organisation de collectes événementielles, qu'elles soient portées par des collectivités sous contrat ou des acteurs privés sous contrat afin d'orienter les gisements de DEA vers la filière.

Le nombre de points de reprise autres que les déchèteries traduit une dynamique de contractualisation plutôt encourageante, c'est pourquoi Ecomaison s'emploiera à renforcer ce maillage territorial en contractualisant avec toutes les collectivités locales en prenant bien soin de doter toutes leurs déchèteries d'une benne DEA, sous réserve de l'accord préalable de chaque collectivité. De même, il s'agira de conventionner avec davantage d'ESS (pour la filière DEA) et surtout davantage de distributeurs et de points d'apport volontaire.

Les distributeurs de meubles sont moins nombreux à la Réunion que dans l'Hexagone et cela peut constituer un inconvénient parfois car il y a un travail de persuasion et d'accompagnement plus approfondi à déployer, afin de les amener à se conformer à leurs obligations réglementaires. De la même manière, le travail que devra mener Ecomaison via son facilitateur local sera de s'assurer que la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 des DEA se fera gratuitement pour les particuliers et les professionnels chez les distributeurs sous contrat.

Par ailleurs, dans un territoire réunionnais où les axes routiers sont souvent congestionnés, on peut raisonnablement penser que la fréquence et la flexibilité du service de collecte des déchets (PAP, encombrants et en chantier), de même que le maillage perfectible (la densité) des points de reprise (déchèteries, ESS, distributeurs, points d'apport volontaires) sont autant de facteurs qui peuvent dissuader les particuliers ou professionnels d'y ramener, par leurs propres moyens, leurs éléments d'ameublement usagés - occasionnant ainsi la multiplication des dépôts sauvages.

D'autre part, dans un petit territoire insulaire comme La Réunion où les interactions (familiales, amicales, professionnelles) entre personnes sont proportionnellement plus denses et plus fréquentes qu'elles ne le sont dans l'Hexagone, il est à la fois logique et bienvenu de rapporter l'effort commun de collecte des DEA – dont Ecomaison est le comptable et le chef d'orchestre - aux externalités positives qu'il produit.

Depuis janvier 2024, Ecomaison a revu son marché de collecte pour élargir la gamme de bennes désormais proposées à ses adhérents professionnels, aux collectivités locales signataires de nos

contrats et aux ESS conventionnées (selon leurs besoins et contraintes spatiales, elles peuvent désormais bénéficier de bennes gratuites 10, 15, 30 m³ pour la reprise des déchets d'éléments d'ameublement). Par ailleurs, au mois de mars 2024 nous avons lancé le renouvellement de notre marché collecte et transit, via un Appel d'offres. Les offres sont actuellement en cours d'analyse et l'opérateur(s) sélectionné(s) devraient être notifiés courant juin 2024, pour un démarrage au 1^{er} juillet 2024.

A la Réunion, les déchets des éléments d'ameublement collectés doivent être davantage mis en valeur comme des gisements, des matières premières secondaires ou des ressources. Et ce renversement sémantique gagnerait à être associé à une communication plus concrète et plus ancrée territorialement sur ce qu'engendre (filières de collecte, de tri et de valorisation créées ; emplois créés ; recettes générées ; nuisances et dépôts sauvages évités ; etc.) chaque tonne de DEA collectés à la Réunion.

A cet égard, notre panel d'actions pour le territoire réunionnais reviendra à :

- Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec Ecomaison et mettre en œuvre la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0, pour tous les professionnels qui y sont soumis ;
- Augmenter le nombre d'ESS sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ ;
- Former les ESS aux processus de saisie informatique et de traçabilité des DEA collectés et réemployés ;
- S'assurer de la facilité et de la bonne effectivité de la collecte dans tous les points de reprise des éco-organismes de l'OCABJ de la Réunion ;
- Faciliter la mutualisation de bennes DEA entre 2 entreprises distinctes (sans lien juridique ou économique) et limitrophes qui en font la demande pour des raisons d'espace disponible ;
- Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux distributeurs et ESS ayant peu d'emprise au sol disponible ;
- Quantifier et qualifier les tonnages de DEA en collecte éphémère de façon à cartographier les besoins locaux en bennes DEA et définir une réponse collective le cas échéant ;
- Faciliter l'organisation des collectes éphémères ou événementielles dans les communes les plus impactées par les dépôts de sauvage ;
- Définir avec les EPCI, le SYDNE et ILEVA les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets ;
- Cofinancer des actions de communication sur les horaires et la localisation des points de collecte de DEA existants à la Réunion ;
- Equiper rapidement les nouvelles déchèteries ayant contractualisé en bennes Ecomaison et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée des bennes.

Par ailleurs, Ecomaison a bien pris en compte le besoin de déployer des solutions de collecte des déchets des éléments d'ameublement (et multi-REP, EA, PMCB, ABJ, Jouets) qui soient adaptées aux sites isolés du territoire réunionnais. Les sites isolés identifiés pour lesquels une prise en charge adaptée sera mise en œuvre sont :

- Mafate, où l'accès au Cirque se fait uniquement à pied ou en hélicoptère. Ce site est situé sur le Territoire de la Côte Ouest (TCO), mais il n'y a pas de collecte REP qui y est organisée, à l'exception des ordures ménagères (Omr) et des emballages. La collecte des gisements REP

pour lesquels nous sommes agréés fait effectivement partie des enjeux identifiés. Nous considérons que c’est un sujet à continuer de porter en plateforme inter-filière (dans une logique de mutualisation des dispositifs de collecte et de partage des coûts d’enlèvement entre éco-organismes), avec le TCO, d’une part, et le Parc National de La Réunion, d’autre part. Pour rappel, deux opérations d’enlèvement de déchets ont été organisées, en 2020 et 2021, par le Parc national de La Réunion, le TCO, les éco-organismes (Plateforme Inter-filière REP), et l'ONF.

- Cilaos, dont l’accès est possible en voiture, en bus et uniquement en petit camion car il y a des tunnels à traverser. Cette commune se trouve sur le territoire de la CIVIS. Il y a effectivement une déchèterie sur ce cirque (elle se trouve route du Brûlé Marron). Malgré nos approches régulières, depuis plusieurs années déjà, la CIVIS n’a toujours pas signé le moindre de nos contrats territoriaux (EA, PMCB, ABJ, Jouets). Nous ne sommes donc pas en mesure de collecter les gisements DEA sur ce territoire et ces déchets DEA vont pour l’instant dans la benne tout-venant. Selon nos informations, la CIVIS va confier au syndicat mixte ILEVA la gestion de ses déchèteries en 2024. Nous avons donc pris contact avec la CIVIS et ILEVA, par mail et via une réunion en mars 2024, afin de leur proposer une contractualisation progressive et convenir d’un calendrier de déploiement opérationnel, dans la foulée, au sein de leurs déchèteries.

Afin de poursuivre la progression de la collecte sur l’ensemble des canaux de collecte hors SPGD, Ecomaison priorise le développement de la collecte pour réemploi en vue d’atteindre tous ses objectifs d’agrément et en proportion de sa part de marché. Il s’agira à la fois de développer la collecte et la déclaration des produits réemployés :

- Via la distribution, et notamment leurs sous-traitants transporteurs,
- Au travers des initiatives déjà engagées avec des acteurs comme les déménageurs,
- Auprès des déchèteries professionnelles (lorsqu’elles existent et sont sous contrat avec Ecomaison) dont les collectes vont progresser conjointement avec l’avancement de la filière bâtiment,
- Les chantiers de rénovation de certains bâtiments comme les hôtels, les résidences étudiantes ou de vacances, les EPHAD et toutes les résidences hors foyer constituent des sources de gisement important et potentiellement réemployable,

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Maillage des points de reprise moins dense que dans l’Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés par Ecomaison aux collectivités locales sous contrat)	• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels

	Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ et adapter si besoin le volume des contenants mis à disposition pour pallier les contraintes de place et favoriser la reprise en magasin	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs du réemploi sous contrat avec Ecomaison	• Nombre d'acteurs du réemploi et d'ESS conventionnés chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de points d'apport volontaire qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Equiper les déchèteries en bennes Ecomaison et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée des bennes	• Nombre de déchèteries équipées d'une benne mono-REP DEA ou multi-REP (dont EA) • Nombre de sessions de formation dispensées par l'éco-organisme
Canaux de collecte inadaptés aux spécificités des territoires	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes réunionnaises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA)	• Volume et nature des DEA collectés
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles /collectes évènementielles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés sur les déchèteries mobiles/collectes évènementielles • Nombre de collectes évènementielles
Formation et polyvalence des agents des déchèteries	Définir avec les EPCI, le SYDNE et ILEVA les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets.	• Nature et durée des formations suivies • Suites données aux formations suivies

Dépôts sauvages très importants	Soutenir des actions de nettoyage (gestion via l'interfilière)	Part des dépôts sauvages caractérisés par la méthode Ademe soutenus par la filière REP des éléments d'ameublement
---------------------------------	--	---

5.2.2. Réemploi / réutilisation et Réparation

La Réunion est l'un des territoires ultramarins où la filière DEA possède le plus de partenaires du réemploi / réutilisation. Ecomaison a conventionné avec 7 acteurs de l'ESS sont en convention avec Ecomaison, fin décembre 2025 – dont 4 qui sont points d'apport volontaire, puisque équipés d'une benne DEA ou multi-REP Ecomaison. Le nombre relativement élevé de partenaires ne permet cependant pas d'atteindre un volume de produits réemployés / réutilisés équivalent à la Métropole.

Ecomaison renforcera les actions de formation et de montée en compétences des partenaires conventionnés tant sur la collecte de mobiliers que sur leur réemploi / réutilisation.

Les éco-organismes de l'OCABJ sont convaincus que le réemploi et la réutilisation des DEA (de même que leur réparation qui est désormais finançable via le fonds réparation) peuvent faciliter l'émergence d'un marché local structuré et agréé de l'occasion, à La Réunion, qui serait complémentaire des offres classiques de mobilier neuf ou artisanal.

Les acteurs du réemploi se heurtent majoritairement à des difficultés de surface disponible pour entreposer et présenter (boutique) les biens réemployés, des difficultés de logistique et de mobilité (véhicules, équipements de manutention, présentoirs, outils de rafraîchissement voire de réparation du mobilier) et des hésitations sur la façon de correctement ajuster leur modèle économique (prestation de livraison, prestation de montage/pose de meubles, logique de fidélisation ou de troc) à la demande existante ou attirer vers eux une nouvelle clientèle.

Tenant compte de l'absence globale de zone de réemploi dans la plupart des déchèteries publiques des collectivités locales de La Réunion, Ecomaison a rapidement fait le choix de développer la mise en place de "zone de réemploi distributeurs" chez tous ses adhérents professionnels qui le souhaitent.

Ces zones de réemploi peuvent prendre la forme de remise ou d'espaces aménagés, en arrière de magasin ou dans des dépôts, par nos adhérents partenaires. Elles peuvent aussi prendre la forme de petits ou moyens containers permanents gracieusement mis à disposition par Ecomaison pour ses adhérents, dès lors qu'ils ont l'emprise au sol suffisante les accueillir. Ces containers sont alors gérés par des ESS partenaires pour stocker puis revendre en direct (showroom) les éléments d'ameublement en bon état apportés par les particuliers ou professionnels.

A date, plusieurs adhérents Grands Comptes DROM-COM d'Ecomaison (et donc dotés de plusieurs enseignes réparties de façon homogène sur le territoire) nous ont donné leur accord de principe pour le développement de ces zones de réemploi dans leurs magasins – en alternative ou complément à la mise en benne qui a comme défaut d'abîmer les gisements apportés.

C'est évidemment une possibilité particulièrement intéressante en ce qu'elle permettra à nos ESS partenaires de récupérer plus facilement du gisements qualitatif (en apport volontaire ; casse de magasins pour lesquelles la fonctionnalité du gisement n'est pas remise en cause ; invendus ; etc.

La politique d'affiliation voulue par Ecomaison entre ses distributeurs adhérents et ces ESS commencera véritablement à porter ses fruits dans le courant de l'agrément. Mais d'ores et déjà, l'AMI Réemploi et Territoires et la révision très substantielle de nos soutiens financiers inscrits dans notre nouvelle convention ESS Ameublement 2024 permettront de renforcer les moyens humains et matériels de ces acteurs du réemploi et de leur permettre de constituer un marché de la seconde main attractif et qualitatif, tant pour des consommateurs éco-responsables que pour des clients aux faibles revenus.

Notons d'ailleurs, qu'au titre de (la première session) de l'AMI Réemploi et Territoires, deux projets portés par des acteurs de l'ESS de La Réunion ont été retenus :

- Un projet de réemploi des DEA encombrants collectés par le TCO en porte à porte – projet soumis par notre partenaire Emmaüs La Réunion (projet « Emmaüs Réunion réemploi réutilisation recyclage (E4R) » financé à hauteur de 78 293€ par Ecomaison sur deux ans. Ecomaison a supervisé le démarrage de ce projet en novembre 2024 ;
- Un projet de collecte et réemploi des DEA professionnels et de chantiers (réhabilitation ou déconstruction) soumis par notre partenaire Synergie Pei et financé par Ecomaison à hauteur de 25 724€ sur deux ans. Ecomaison a supervisé le démarrage de ce projet en novembre 2024.

En matière de réparation enfin, notons qu'Ecomaison a communiqué à plusieurs reprises au cours de la fin d'année 2023 et du début d'année 2024 (auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat de La Réunion ; auprès des ESS du territoire ; auprès des professionnels (distributeurs ou fabricants adhérents) dotés d'un SAV ; etc.) sur son fonds réparation ameublement. A date, deux candidats se sont manifestés à La Réunion (l'association ADRIE et l'entreprise Cocoon) et sont actuellement en cours d'accompagnement en vue d'une labélisation prochaine – sous réserve qu'ils remplissent bien les conditions requises pour devenir Réparateur.



Atelier de réparation & fabrication de l'ADRIE – Ressourcerie La Mare



Atelier de réparation & fabrication de l'ADRIE – Ressourcerie La Mare

Ecart constaté	Action	Indicateurs
----------------	--------	-------------

Problèmes de foncier et d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires locaux réunionnais les acteurs du réemploi pouvant conventionner avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés/an
	Sensibiliser les acteurs de l'ESS sur la filière REP et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés/an • Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS conventionnés par Ecomaison / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m ³) pour la collecte des DEA aux ESS ayant peu d'emprise au sol disponible	• Demande de contenants plus petits • Volumes de DEA collectés dans ces contenants adaptés
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de la Réunion	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et caractérisation des DEA réemployés – Ecomaison	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux structures de l'ESS • Bilan annuel des acteurs du réemploi financés
Manque de stabilité économique des acteurs du réemploi et de l'ESS	Former et informer les acteurs du réemploi avec le concours d'ESS France aux soutiens des éco-organismes (réemploi ou réparation), aux financements publics et Appels à projets ou aux techniques de marketing/vente utiles à leur activité	• Nombre et montant des soutiens au réemploi et à l'équipement alloués aux acteurs du réemploi de la Réunion • Nombre de formations et de communications dirigées vers ces acteurs • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés
	Faciliter l'accès aux informations relatives aux différents financements possibles	• Support de communication créé • Nombre de partenaires ayant été soutenu par un des deux éco-organismes de la filière DEA

Faible visibilité des acteurs de la prévention, du réemploi et des ESS à La Réunion	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes réunionnaises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi	• Volume et nature des DEA collectés
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les réunionnais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	• Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés et recettes annuelles générées
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés • Volume et nature des DEA recyclés ou valorisés
Compétences limitées des acteurs de la réutilisation	Accompagner les structures en contrat avec les éco-organismes dans leur montée en compétences	• Nombre de structures accompagnées

5.2.3. Préparation / traitement

L'objectif de la filière à terme est d'être en capacité de préparer et valoriser au maximum les gisements de DEA sur le territoire. Ainsi, Ecomaison suivra de près les projets de séparation des matières, de préparation, de recyclage et de valorisation énergétique locale.

La préparation et le traitement des DEA collectés, sur le territoire réunionnais, sont des priorités essentielles pour Ecomaison et l'ensemble des parties prenantes réunionnaises.

L'enfouissement ou l'export de ces déchets vers l'Hexagone pour recyclage ou valorisation énergétique ne constituent ni des sources de satisfaction, ni des solutions pour l'avenir, d'autant que l'essentiel des DEA sont des ressources pouvant s'inscrire dans des modèles industriels locaux à la fois vertueux et pérennes.

A l'heure actuelle, la Réunion n'a aucun exutoire local de recyclage pour les déchets des éléments d'ameublement, en dehors du verre qui peut être recyclé dans l'usine STS de Pierrefonds et de la

fraction métallique qui est récupérée à des fins de production locale par des structures comme Metal Réunion et CUB Industrie.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Réunion est en phase d'enquête publique. Il fera partie des derniers à être adopté avec celui de Mayotte, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon.

Cependant et bien que ce document essentiel de planification stratégique des déchets n'ait pas encore été achevé et adopté, le territoire réunionnais regorge de projets et d'installations locales innovantes (plus ou moins performantes) et modernes en matière de préparation, de traitement et de valorisation des déchets - et notamment des DEA. Les syndicats ILEVA et SYDNE sont particulièrement investis et pro-actifs sur ses enjeux. Un autre acteur de la transition énergétique (ALBIOMA) est déjà très impliqué sur le territoire et pourrait jouer un rôle sur la valorisation énergétique de certains DEA.

Depuis fin octobre 2024, et conformément à l'engagement pris par sa Présidente auprès des pouvoirs publics, Ecomaison a lancé un schéma de rapatriement du CSR produit pour son compte, à La Réunion, par le centre de valorisation multifilières INOVEST (SUEZ). Ce CSR préparé notamment à base de DEA en bois, plastiques et mousses est mis en balle, empoté en container puis exporté par pour reconditionnement sur le site de Brangeon Bussac, à des fins de valorisation énergétique sur le site de Calcia Bussac Forêt 17 (cimenterie du Groupe Heidelberg Cements). Les trois premiers containers de CSR "Ecomaison" sont partis de La Réunion au mois de novembre 2024.

Soucieux de ne plus enfouir la part de CSR préparé par INOVEST à partir de ses déchets REP, Ecomaison maintiendra ce schéma de rapatriement à destination du site Calcia Buusac, jusqu'à la mise en service de l'une ou l'autre des deux chaudières CSR en cours de construction par Albioma ou ILEVA.

ILEVA

Ainsi, tenant compte des besoins actuels et futurs du territoire réunionnais et sans mobilisation foncière supplémentaire jusqu'à l'horizon 2060, le syndicat ILEVA a élaboré un scénario technique et logistique basé sur une approche multi-filières.

Cela a abouti à la mise en place de deux installations de tri, de préparation des objets encombrants et des refus de tri de la collecte sélective, en extension des centres de tri existants.

Par ailleurs, la pierre angulaire de cette stratégie d'ILEVA est le lancement du projet RunEVA qui sera le pôle déchets multi-filières du sud de la Réunion (dans le secteur de Pierrefonds, à Saint-Pierre), et traduit cette ambition. Le pôle est inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) réunionnaise pour la période 2019-2028. Il sera composé notamment d' :

- Un site de tri des ordures ménagères résiduelles avec valorisation matière en vue de recyclage et de valorisation énergétique
- Une unité de méthanisation des biodéchets
- Une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères
- Une unité de préparation de combustibles solides de récupération (CSR)
- Une unité de valorisation énergétique (UVE) des combustibles solides de récupération et du biogaz avec production de vapeur et eau chaude. L'installation est conçue pour permettre un niveau de combustion optimale des CSR ou du biogaz, suivi d'un traitement sec des fumées. Elle sera équipée

d'une chaudière horizontale d'une puissance thermique de 65 MW et d'un turbo alternateur, d'une puissance de 18,5 MW électrique qui alimentera les 60 000 habitants.

Une fois mise en service, cette nouvelle UVE sera raccordée au poste source EDF de la Vallée à Saint-Pierre qui va permettre de transférer l'énergie produite sur le réseau de distribution.

Enfin, ILEVA a engagé une ultime extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dénommé T7, sur le site de Pierrefonds.

Sans la construction de RunEVA, c'est 6 hectares de foncier qui sont nécessaires tous les 4 ans pour construire des casiers d'enfouissement. En effet, à l'instar d'autres territoires ultramarins, la contrainte foncière est forte à la Réunion qui est à la fois poly-exposée aux risques naturels ou aux aléas climatiques, mais est également marquée par une topographie particulièrement accidentée. De plus, la Réunion est l'habitable d'une riche mais fragile biodiversité (hotspot de la biodiversité mondiale⁴) qui justifie la multiplication d'espaces naturels protégés.

Tous ces facteurs sont évidemment des freins à l'étalement urbain, d'autant qu'ils conditionnent la répartition spatiale de la population (essentiellement sur la bande littorale), polarisent les activités économiques et affectent la disponibilité et le coût du foncier susceptible d'accueillir des équipements publics. A cela s'ajoute un objectif de zéro artificialisation nette des sols à horizon 2050, désormais inscrit dans le Code de l'urbanisme [Art. L-101-2 alinéa 6] consécutivement à l'adoption de la Loi (dite) Climat et Résilience du 22 août 2021.

SYDNE / SUEZ

De son côté, le SYDNE avait approuvé dès 2017, un marché de traitement des déchets du nord-est de l'île qui s'élevait à 242 millions d'euros. Il a été conclu entre le SYDNE et Suez.

Il a abouti à la création du centre de valorisation multi-filières d'INOVEST qui traite 170 000 T de déchets issus majoritairement des territoires CINOR et CIREST (100 000 T d'ordures ménagères résiduelles ; 30 000 T de déchets d'activités économiques et 40 000 T d'encombrants (dont DEA). Le site produit notamment 70 000 tonnes de CSR par an, fabriqués via la préparation et transformation des déchets précités.

Jusqu'à octobre 2024, le CSR produit par INOVEST pour le compte d'Ecomaison était enfoui dans l'ISDND de Sainte-Suzanne, faute de solution immédiate de valorisation énergétique locale. Dans l'intervalle, INOVEST (SUEZ) s'est engagée à trouver des débouchés à l'export pour ce combustible vers des cimenteries étrangères, grosses consommatrices de combustibles au pouvoir calorifique élevé. La valorisation prochaine de ce CSR, dans des unités de valorisation énergétiques locales, deviendra de plus en plus concrète à mesure que les démarches entreprises par les acteurs réunionnais aboutiront. En effet, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) étudie actuellement la stratégie de valorisation locale de ce CSR formulée par le SYDNE et Suez et qui viserait à orienter ces 70 000 tonnes de CSR dans une nouvelle tranche de la centrale thermique biomasse/charbon de Bois-Rouge (Albioma).

Pour consolider l'équilibre économique de tous ces projets, outre les aides diverses de l'ADEME ou du FEDER, le prix de rachat de l'électricité produite constitue un point clef pour les acteurs réunionnais. En effet, comme évoqué ci-dessous, la Réunion est dotée non pas d'une mais de plusieurs centrales thermiques.

Dans le cadre d'un déplacement organisé à La Réunion, une séance de travail a eu lieu le 17 avril 2024, dans les locaux de Suez à La Réunion en présence d'Hervé MADIEC, Directeur général de SUEZ Océan Indien ; Olivier PAPA, Directeur de la Performance à Suez La Réunion ; Dominique MIGNON, Présidente d'Ecomaison ; Fabien CAMBON, Directeur des Achats et de l'Innovation chez Ecomaison ; Lionel QUILLE, Responsable DROM-COM chez Ecomaison ; le SICR en tant que facilitateur Ecomaison.

Cet échange s'est concentré d'une part sur la valorisation du CSR produit par Inovert (1), et sur les solutions et les performances de collecte des déchets REP d'Ecomaison dans les canaux « Distributeurs » et « collectivités locales » (2).

Pour rappel, Ecomaison est en contrat (collecte, tri et traitement) avec Suez La Réunion (INOVERT) depuis 2018. Il était entendu que le contrat évoluerait de la manière suivante :

- Pendant la construction du site INOVERT : collecte et mise en enfouissement sur le site de Saint Suzanne ;
- A la mise en opération d'INOVERT : fabrication de CSR et expédition dans un exutoire de type cimenterie dans l'Océan Indien ;
- Au démarrage de la chaudière CSR d'ALBIOMA à Bois Rouge : livraison du CSR vers Albioma Bois Rouge.

En dépit des relances régulières d'Ecomaison, et des recherches effectuées par SUEZ (43 cimenteries ont été contactées sans succès pour leur proposer ce CSR réunionnais), aucun exutoire n'a été trouvé pour ce CSR et l'hypothèse d'une mise en service de la centrale CSR d'Albioma ou de celle d'ILEVA (Run'Eva), dans le Sud de l'île, à la fin d'année 2026 – début d'année 2027, rendait encore plus urgente l'identification de débouchés (hors Réunion) tangibles et fiables.

Afin d'avancer rapidement sur ces priorités fixées par la Présidente d'Ecomaison et suite à l'engagement pris auprès de la DGPR de valoriser la part de CSR « Ecomaison » préparé par INOVERT, les équipes d'Ecomaison ont donc redoublé d'efforts au cours du second semestre 2024 afin d'identifier puis de sélectionner un exutoire de valorisation de ce CSR.

Ainsi, à compter de novembre 2024, ce CSR « Ecomaison » sera exporté (rapatrié) à des fins de reconditionnement sur le site de Brangeon Bussac puis envoyé en valorisation énergétique sur le site de Calcia Bussac Forêt 17 (cimenterie du Groupe Heidelberg Cements).

ALBIOMA

Située au nord de La Réunion, l'unité de cogénération de Bois-Rouge possède une puissance installée de 108 MW, contre 60 MW au moment de son inauguration en 1992, et a produit 284 GWh en 2022. La Réunion accueille une troisième centrale, à Saint-Pierre. Première centrale au monde fonctionnant au bioéthanol, elle a produit 26 GWh en 2022.

En 1992, Albioma a mis en service sur le site de Bois-Rouge la première centrale thermique du monde capable de transformer de la bagasse en électricité renouvelable. Ce modèle innovant, qui repose sur un partenariat conclu avec le monde sucrier, a été répliqué avec succès à l'international mais aussi à la

Réunion, où une seconde unité de cogénération d'une puissance installée de 122 MW a vu le jour au Gol, en 1995.

En décembre 2020, Albioma a annoncé l'abandon total de la combustion du charbon dans cette centrale.

Les travaux de conversion sont en cours pour que la centrale fonctionne 100 % à la biomasse fin 2023, en privilégiant les gisements locaux de biomasse disponibles. Par ailleurs, les travaux de construction de la centrale CSR d'Albioma ont démarré en 2024. La livraison et mise en service de cette nouvelle centrale sont prévues pour fin 2026.

- Abandon total du charbon pour la centrale emblématique du Groupe,
- Réduction de 84 % des émissions de gaz à effet de serre de l'unité par rapport à son fonctionnement actuel.

Dans le cadre d'un déplacement organisé à La Réunion, une séance de travail a eu lieu le 17 avril 2024, dans les locaux d'Albioma La Réunion en présence de Pascal LANGERON, Directeur général adjoint d'Albioma La Réunion ; Nelly NOËL, Responsable Environnement et Risques industriels chez Albioma La Réunion ; Dominique MIGNON, Présidente d'Ecomaison ; Lionel QUILLE, Responsable DROM-COM chez Ecomaison ; le SICR en tant que facilitateur Ecomaison.

Cet échange s'est concentré d'une part sur la construction et la mise en service par Albioma de la chaudière CSR de Bois Rouge, sur les possibilités de valorisation à court terme du Bois DEA et PMCB dans la chaudière biomasse de Bois Rouge, et sur les projets de centrale biomasse ou CSR que pourraient possiblement envisager Albioma à Mayotte.

Point sur la mise en œuvre de la valorisation CSR sur place – La Réunion

Calendrier de mise en place de l'usine CSR de Albioma :

- Défrichage du site : avril 2024
- Etape de calcul de descente de charge : fin avril 2024
- Début des travaux : mi-2024
- Fin des travaux : mi-2026
- Étapes de test et de montée en puissance du site : Entre mi 2026 et fin 2026
- Site opérationnel : fin 2026

A noter qu'Albioma a besoin d'un volume minimum de CSR tous les jours pour alimenter leur usine (si l'usine est à moins de 60% de charge journalier, elle doit être arrêtée puisqu'elle a besoin d'apport de CSR constant et important pour fonctionner).

La future chaudière CSR pourra consommer jusqu'à 70 000T de CSR / an. Albioma achètera le CSR à hauteur de 25€/T (pour un CSR moyen à 5% de biogénique). Pascal LANGERON d'Albioma rappelle que la finalité de cette nouvelle chaudière CSR est de produire de l'énergie et non pas de traiter des déchets. C'est dans cette logique que leur business plan a été élaboré et que leur feuille de route a été validée par la CRE. Cette chaudière CSR représente un investissement de 150 m€ / an et sera amorti sur 15 ans.

En attendant, Albioma a la capacité de traiter 50 000 T en biomasse énergie à La Réunion, de sorte qu'elle pourrait absorber nos gisements Bois DEA et PMCB et les consommer dans sa chaudière de Bois Rouge. A cette fin, Pascal LANGERON et Dominique MIGNON se sont accordés sur :

- La nécessité de d'avancer sur la démarche de Sortie de Statut de Déchets (SSD) d'abord pour le Bois DEA puis ensuite pour le bois PMCB d'Ecomaison ;
- Le principe d'une expérimentation de combustion du Bois DEA (et PMCB) dans la centrale biomasse de Bois Rouge à soumettre à la DEAL pour test des qualités de produits préparés et test de combustion ;
- L'importance de se rapprocher de la déchèterie Pro de STS (partenaire d'Ecomaison pour le recyclage du plâtre) pour la préparation (broyage) du bois DEA puisque STS va approvisionner Albioma en broyat de caisses-palettes ;
- La possibilité de rapatrier du Bois DEA et PMCB en provenance de Mayotte pour le consommer dans leur centrale biomasse ;
- La bonne identification d'un site de stockage du bois DEA et PMCB en amont de sa consommation à la centrale de Bois Rouge : calendrier à bien définir pour ne pas surcharger les sites Albioma qui ont des capacités de stockage déjà bien remplies, en particulier si Ecomaison souhaite rapatrier du Bois DEA et PMCB en provenance de Mayotte pour le consommer dans leur centrale biomasse.

L'objectif d'Ecomaison est d'orienter **100 % des DEA collectés vers les 2 unités locales de préparation CSR, pour extraction et recyclage de la partie métallique, puis valorisation énergétique locale in fine.** Dans l'attente de pouvoir répondre à cette ambition, Ecomaison s'engage à valoriser énergétiquement la part de CSR actuellement produit (au prorata des tonnages entrants de DEA sur l'unité INOVEST) via l'export.

La Présidente d'Ecomaison s'est engagée auprès de la DGPR à rapatrier dès 2024 le CSR produit sur le site d'Inovest vers un exutoire de consommation de CSR étranger ou hexagonal dans le respect du cadre normatif en vigueur (Transfert transfrontalier de déchets) et des conditions prévues par les Plans régionaux de prévention des déchets applicables dans les régions hexagonales où ces exutoires sont localisés.

❖ La valorisation spécifique du plastique dans les DROM-COM

Les éléments d'ameublement en « plastique » sont constitués essentiellement d'une résine, le polypropylène (PP). Ces produits sont par ailleurs faiblement présents dans le gisement de déchets collecté (environ 2% du mix matières). Avec l'arrivée de la nouvelle filière du bâtiment, Ecomaison devra prendre en charge 5 nouvelles résines plastiques. Les filières Jouets et Brico-jardin devraient elles aussi contribuer à une massification forte des plastiques, un élément important pour le développement industriel de ce type de matières.

Dès lors, ce matériau commencera à atteindre des volumes suffisamment intéressants pour attirer l'attention des industriels concernés. Ils ont déjà nombreux à travailler sur certains plastiques dans d'autres filières. L'enjeu pour Ecomaison sur ces matériaux sera double :

- En premier lieu, il s'agira d'identifier les meilleures techniques permettant le tri de ces différents flux de plastiques collectés en mélange pour maintenir l'accès au flux originel de PP ;
- En second lieu, d'identifier de nouvelles voies de recyclage des flux de PP afin de diversifier les usages et de toujours conférer plus de valeur à ce matériau.

Sur les procédés existant pour les résines concernées, ce matériau sera traité par des appels d'offres classiques à partir de systèmes de tri optique déjà bien connus des opérateurs.

Ecomaison échange depuis plusieurs mois avec un porteur de projet (Purple Alternative Surface) de valorisation matière du flux plastique (PP/PE/PEHD) qui pourrait monter une structure de recyclage de plastique dans l'Océan Indien, sous réserve que les conditions (gisements suffisants, foncier disponible à l'achat ou la location, partenaire(s) intéressé(s), business plan fiable, débouchés éventuels, etc.) soient réunies. A l'initiative d'Ecomaison, des discussions sont aussi en cours avec Ecosystem et CITEO pour déterminer la faisabilité et le niveau d'engagement de ces trois structures en vue de l'arrivée de cet acteur à La Réunion et/ou Mayotte.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Structures de préparation et valorisation locales en CSR des DEA en partie opérationnelles	Optimiser et sécuriser la collecte des DEA en vue de leur préparation et leur valorisation énergétique locale via les CSR Valoriser le CSR produit à l'export dans l'attente de la mise en service des unités locales de consommation de CSR	• Quantité annuelle de CSR produits tonnes et pourcentage entrants • Quantité de CSR valorisée en adéquation avec les tonnages DEA entrants sur l'unité de préparation CSR
Nombre limité de prestataires réunionnais pour nos différentes opérations	Poursuivre l'identification puis axer notre communication auprès des prestataires réunionnais de la gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs Ecomaison	• Nombre de réponses à nos appels d'offre • Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage de la Réunion
Cahier des charges inadaptes	Prendre en compte les particularités de la Réunion dans les cahiers des charge traitement	• Nombre de répondants aux Appels d'Offre

5.2.4. Sensibilisation, communication, formation

La sensibilisation et la communication auprès des parties prenantes se fait tout d'abord au travers de la convention interfilière dans laquelle Ecomaison est impliqué. A cela s'ajoute des actions spécifiquement menées pour la filière DEA sur l'ensemble des territoires ultramarins.

Ainsi, Ecomaison, en lien avec le Syndicat d'Importation et du Commerce de La Réunion (notre facilitateur local), renforcera les actions de sensibilisation et de communication afin de faire connaître la filière DEA, les principes généraux et particulièrement son fonctionnement.

La Réunion est un territoire relativement dynamique en matière de prévention et de (planification de la) gestion des déchets. La communication opérée par la Région Réunion, par les EPCI ou par l'Observatoire régional des déchets est globalement audible et bien identifiée.

La sensibilisation peut cependant être davantage axée sur les interactions et les priorités à mettre en œuvre, consécutivement à l'adoption de la loi AGECE. Les efforts communs de toutes les parties prenantes devront progressivement aboutir à une meilleure connaissance des éco-organismes et une plus forte implication de ces derniers dans les agendas et projets territoriaux qui coïncident avec leurs missions et leurs moyens.

A cet égard, Ecomaison devra multiplier et diffuser largement les outils de formation et de communication sur tout le spectre des actions et soutiens (financement de l'innovation ; financement de la collecte, du tri et du traitement des DEA ; sécurisation et préparation des gisements ; financement du réemploi ; financement de la réparation ; etc.) dont les acteurs réunionnais peuvent profiter en devenant leurs prestataires et partenaires locaux.

Plus spécifiquement, il s'agit de rendre clair et évident dans l'esprit de la population réunionnaise que la collecte des DEA dans les points de reprise sous contrat Ecomaison n'est pas vaine et qu'avec les efforts conjugués de tous, La Réunion deviendra prochainement un territoire zéro DEA enfouis.

Par ailleurs, Ecomaison a entrepris de communiquer et sensibiliser sur la filière REP des éléments d'ameublement en s'appuyant sur la clientèle de ses adhérents distributeurs et fabricants. Nous avons conçu des supports de communication à l'attention de nos adhérents qui mettent l'accent sur le périmètre des produits concernés par la filière REP des éléments d'ameublement, leurs obligations réglementaires (adhésion si metteurs en marché, conditions de reprise des déchets usagés, affichage de l'éco-participation et de l'IDU, etc.), le réemploi et la réparation des éléments d'ameublement, les primes d'incorporation de matières premières recyclées.

Entre la fin 2023 (Juin et octobre) et la fin d'année 2024 (novembre), Ecomaison s'est rendu à cinq reprises à La Réunion pour rencontrer les parties prenantes locales (acteurs du réemploi, chambres consulaires, Conseil régional de La Réunion, prospects et adhérents à la filières REP des éléments d'ameublement, fédérations professionnelles, etc.) afin de présenter sa feuille de route pour La Réunion sur les différentes filières REP pour lesquelles nous sommes agréés (EA, ABJ, PMCB, Jouets).

Ce travail de sensibilisation ne se limite pas à nos seuls adhérents professionnels puisqu'une stratégie de mise en conformité de l'ensemble des non-contributeurs / « free riders » (identifiés et démarchés sans succès, pour le compte d'Ecomaison, par nos facilitateurs au cours de l'année 2023) à la filière REP des éléments d'ameublement a été mise en place par Ecomaison depuis le deuxième semestre 2023.

Une liste de ces non-contributeurs a ainsi été établie, à la demande d'Ecomaison, par ses facilitateurs dans les DROM-COM. Ce après quoi, Ecomaison leur a adressé un courrier officiel au premier trimestre

2024 les invitant à engager les démarches d'adhésion à la filière REP EA ou à nous apporter la preuve qu'ils n'étaient pas metteurs en marché ou soumis à l'obligation de reprise.

Forts de ces efforts déployés, Ecomaison procède actuellement à l'adhésion de plusieurs de ces non-contributeurs et ne manquera pas de transmettre aux services déconcentrés ou centraux de l'Etat la liste de celles et ceux qui ne se seront pas manifestés malgré nos différentes relances.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population réunionnaise sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	Nombre de campagnes de communication cofinancées

5.2.5. R&D

La Recherche et Développement et l'Innovation jouent un rôle crucial dans la prévention et la gestion des déchets, car elles permettent de développer de nouvelles technologies, méthodes et stratégies pour réduire la quantité de déchets générés, minimiser leur impact environnemental et gérer efficacement ceux qui sont produits.

Les actions nationales de R&D et d'Innovation portées par chaque éco-organisme alimentent la prévention et la gestion des déchets de la Réunion mais n'offrent pas toujours une réponse aux problématiques locales.

Il s'agira ici de lancer un appel à projet commun Ecomaison (avec d'autres éco-organismes) autour de l'économie circulaire et des gisements bois et plastiques à la Réunion.

L'objectif est de mener au moins un projet de R&D / innovation par an.

Ecomaison s'appuiera sur les exemples d'appels à projets menés dans les autres territoires ultramarins.

D'ores et déjà, Ecomaison a lancé au premier trimestre 2024 un Appel à Innovateurs « Collecte et Services » 2024 visant à identifier des acteurs proposant des dispositifs innovants de COLLECTE et de SERVICES, facilitant la gestion des produits usagés, en particulier en vue du de la réparation et du réemploi, sur les 4 filières (ABJ, Jouets, EA, PMCB) pour lesquelles nous sommes agréés :

Les innovations financées peuvent être directement liées aux activités d'Ecomaison, ou bien être mises à disposition de nos adhérents, distributeurs, fabricants ou de nos partenaires, des collectivités locales, des entreprises de l'économie sociale et solidaires, etc.

Les différentes innovations autour de la Collecte peuvent être :

- Des concepts autour de la logistique visant à faciliter, optimiser, diminuer l'impact environnemental ou le coût des opérations de collecte ;

- Des concepts visant la préservation de la qualité des flux ;
- De nouveaux modes de communications ou des outils digitaux visant le même objectif.

Pour la Réparation les services peuvent être liés à :

- La mise à disposition de pièces détachées destinées à la réparation des objets concernés, afin de proposer des solutions aux difficultés d'accès, d'identification, d'utilisation, etc. ;
- La réparation assurée par un professionnel avec la participation du consommateur, à distance ou en physique, dans des lieux innovants éventuellement ;
- La réparation par un professionnel éligible au Bonus Réparation, par exemple à travers une plateforme de mise en contact ;

Les services liés au Réemploi peuvent concerner :

- La mise en place de hub ou points réemploi en zone commerciale, chez les distributeurs, chez les logisticiens, dans les déchetteries...
- Le développement de flux logistiques spécifiques
- Ou encore des services de collaborations entre les acteurs de la collecte et les structures de l'ESS, ou des plateformes digitales de vente...

Cet Appel à Innovateurs est ouvert jusqu'au 30 juin 2024 (renouvelable en cours d'année). L'ensemble des parties prenantes locales réunionnaises ont été informées directement, par notre facilitateur local, de cet Appel à Innovateurs.

La visibilité et les moyens des structures de R&D à la Réunion sont encore perfectibles. Or, tout l'intérêt de cette R&D locale tient au fait que les contraintes géographiques et économiques (insularité, coût des transports maritimes et aériens vers l'Hexagone) et particularités climatiques (humidité, pluviométrie, embruns, brumes de sables) d'un territoire comme la Réunion justifient que des projets de recherche appliquée ou des expérimentations locales y soient conduits et co-financés par Ecomaison.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques des DEA de la Réunion	Appel à projets R&D Ecomaison (conjoint avec d'autres éco-organismes) à lancer en matière d'éco-conception locale ou de recyclage ou valorisation énergétique des DEA	• Taux de candidature à nos Appels à projets • Taux de candidatures de structures domiciliées à La Réunion • Montant des financements alloués • Taux de réalisation des projets financés par Ecomaison
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs réunionnais qui font de la R&D	Accroître la connaissance et le suivi des structures réunionnaises et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	• Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges • Taux de candidature à nos Appels à projets



6. Martinique

La Martinique est une île volcanique d'une superficie d'environ 1 100 km² qui fait partie de l'arc des Petites Antilles. Elle est entourée par la mer des Caraïbes à l'ouest et par l'océan Atlantique à l'est.

Le paysage de la Martinique est marqué par des défis géophysiques notables, notamment une topographie montagneuse qui influe sur l'implantation des habitations, conduisant à des regroupements en îlots éloignés avec une répartition spatiale essentiellement sur le littoral. La densité de population la plus élevée se localise principalement dans la région centrale, à proximité de Fort-de-France. Le climat tropical favorise une végétation luxuriante et variée.

Le contexte économique martiniquais se distingue par une prédominance d'entreprises de petite taille, comptant moins de 50 employés, avec des disparités notables selon les zones géographiques. Au Sud, le secteur du tourisme joue un rôle prépondérant dans l'économie locale. La région Centre affiche une densité d'entreprises et d'industries considérable, tandis que le Nord se caractérise par un tissu économique plus diffus et rural, principalement constitué de petites entreprises (TPE).

La Martinique abrite 369 000 habitants ⁴(2018) répartis dans trois EPCI en charge de la collecte des déchets ménagers :

	Nombre d'habitants
Cap Nord	104 877
Espace Sud	122 160
CACEM	161 021

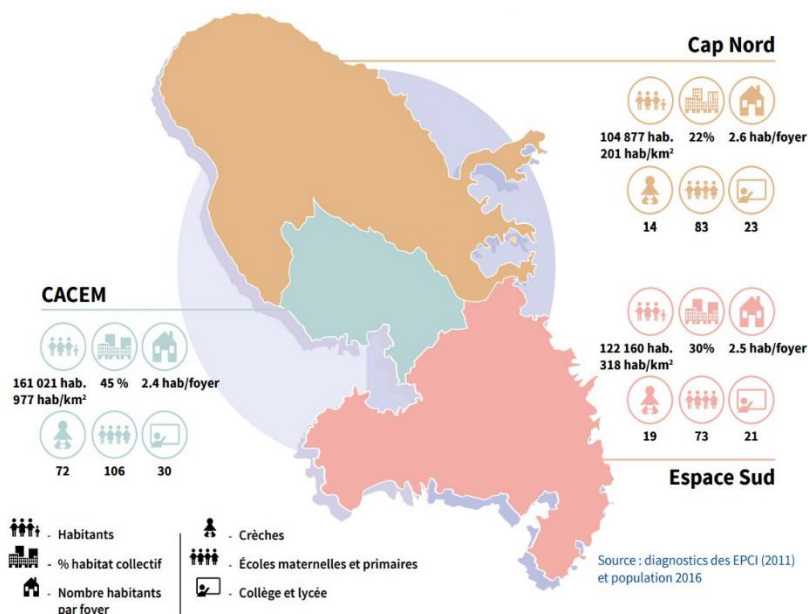


Illustration 3 - Caractéristiques des trois Communautés d'Agglomération de la Martinique

⁴ <https://www.insee.fr/fr/>

Le traitement des déchets est géré par le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) qui a notamment la charge de la gestion du réseau des 11 déchèteries présentes sur le territoire martiniquais. La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue principalement en porte-à-porte. A partir de 2024, les EPCI reprendront la gestion des déchèteries situées sur leur territoire.

Les installations de reprise, préparation, valorisation et traitement des déchets en Martinique recensées dans le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique sont les suivantes :

- Treize déchèteries
- Un centre de tri : le Centre de tri de Martinique Recyclage qui peut accueillir 12 000 T/ an⁵. Ce site accueille les déchets ménagers et les déchets d'activités économiques (emballages, papiers, cartons...).
- Deux quais de transfert :
 - o Quai de transfert de Lestrade au Robert, géré par le SMTVD (ordures ménagères)
 - o Quai de transfert de Trianon au François (biodéchets)
- Une plateforme de mise en balle des Ordures Ménagères
- Une plateforme de broyage du verre
- Une plateforme de mise en balle des cartons et plastiques
- Quatre unités de tri, transit et regroupement de déchets privés :
 - o MetalDom (métaux, pneus et VHU)
 - o Espace Service Martinique (courtage de déchets cartons, papiers et plastiques)
 - o Centre de Tri des Déchets Métalliques de la Martinique (métaux)
 - o Socapal (bois)
- Deux unités de traitement des matières de vidange :
 - o Unité de traitement des matières de vidanges du Parc Technologique et Environnemental de la Trompeuse
 - o Unité de traitement des matières de vidanges d'E-Compagnie
- Une plateforme de broyage des déchets verts – Céron à Sainte-Luce
- Un Centre de Valorisation Organique (CVO) au Robert
- Une installation de stockage des déchets non dangereux - Céron à Sainte-Luce
- Une installation d'incinération des Ordures Ménagères à Morne Dillon

⁵ Plan de Prévention et de Gestion des déchets de Martinique

Toutes ces installations sont réparties sur le territoire de la manière suivante :

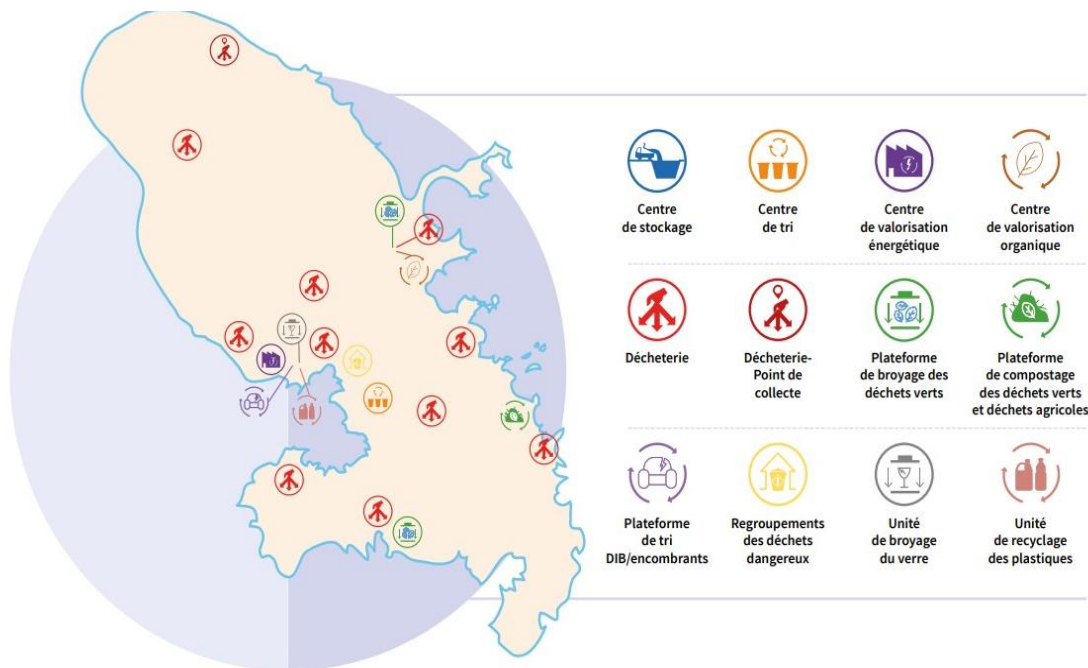


Illustration 4 - Installation de traitement des déchets en Martinique⁶

6.1. Etat des lieux des performances à La Martinique

6.1.1. *Etat des lieux de la collecte*

La Martinique est opérationnellement le premier territoire ultramarin où les opérations de collecte d'Ecomaison et Valdelia ont démarré, à partir de 2017 pour le premier et 2015 pour le deuxième.

A cet égard, au plus fort de son activité opérationnelle en Martinique (en 2019), Ecomaison a collecté près de 1 800 T de DEA en collecte séparée, en déchèteries publiques et chez trois distributeurs. Les tonnages de DEA collectés étaient triés et valorisés localement dans les différentes installations gérées par le SMTVD.

A partir de 2020, à la suite d'une série d'incendies sur les exutoires du SMTVD (incendie à la Plateforme de regroupement/tri de la Trompeuse, à Céron et à l'ISDND de Petit Galion), entraînant la saturation des exutoires du SMTVD, et l'arrêt de la collecte séparée en déchèteries, Ecomaison et Valdelia ont constaté une baisse significative des DEA collectés en Martinique qui se sont mécaniquement reportés vers les collectes en porte-à-porte organisées par les EPCI pour être inexorablement orientés vers

⁶ Schéma issu de la synthèse des politiques de prévention en Martinique de l'Ademe

l'ISDND du Petit Galion. Un stock important de matelas s'est constitué progressivement et de façon anarchique sur l'ISDND de Petit Galion.

En l'absence d'exutoires fiables (autres que ceux du SMTVD) et en capacité de recycler ou valoriser localement les gisements de DEA d'Ecomaison et Valdelia, beaucoup de leurs contenants se sont retrouvés bloqués et surchargés pendant plusieurs mois.

L'Unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) étant déjà saturée et prévue initialement pour la combustion des ordures ménagères, le SMTVD a limité la réception des DEA d'Ecomaison et Valdelia aux seuls matelas, préalablement broyés. De la même manière, afin de limiter le risque d'incendie dans l'ISDND, le SMTVD a également interdit l'enfouissement de la totalité des DEA d'Ecomaison et Valdelia.

Afin de trouver une issue à cette situation de blocage et en vue de valoriser énergétiquement les DEA collectés séparément, Ecomaison a proposé au SMTVD de substituer les flux de DEA ménagers et professionnels à une partie des ordures ménagères résiduelles (OMR) actuellement envoyées à l'UIOM, étant entendu que ces DEA ont un pouvoir calorifique inférieur (PCI) plus important. Ecomaison s'engageait par ailleurs à prendre en charge la totalité des surcoûts de transport de ces OMR vers l'ISDND de Petit Galion.

Faute de trouver un consensus et face à l'accumulation risquée (risque d'incendies, risques sanitaires) de ces gisements de DEA – en particulier les matelas – Ecomaison et Valdelia ont mis en œuvre, au cours de l'année 2022, un plan d'action spécifique de rapatriement par containers des matelas et DEA professionnels afin que ces derniers soient valorisés énergétiquement dans des exutoires hexagonaux. Lors de cette opération, Ecomaison a également pris en charge le transport et traitement des matelas issus des collectes en porte-à-porte des EPCI, accumulés anarchiquement sur l'ISDND, alors que le contrat-type conclu entre l'éco-organisme et les collectivités exclu la prise en charge opérationnelle des DEA collectés non séparément en porte-à-porte. La qualité des flux envoyés par containers ne permettant pas un tri en aval en vue du recyclage par matériaux, seule la préparation CSR pour valorisation énergétique s'est imposée comme solution de traitement.

Conscient de l'importance de reprendre un schéma de collecte intermédiaire - et nécessairement moins abouti que celui qui existait jusque-là avec le SMTVD – Ecomaison et Valdelia ont désormais acté plusieurs circuits de collecte et traitement de leurs déchets ménagers et professionnels :

- Ecomaison privilégie une collecte en mélange de ces DEA, via des bennes, chez les distributeurs et ESS sous contrat, puis procède à leur préparation (extraction des fractions métalliques et grapinage) et empotage (sauf matelas) par un opérateur local avant export de ces DEA pour valorisation énergétique vers un exutoire hexagonal. Quant aux matelas triés ou collectés séparément en bennes dédiées en déchèteries, ils sont broyés et envoyés pour valorisation énergétique vers l'UIOM locale.
- Valdelia privilégie la collecte en pied d'immeuble directement chez le détenteur lorsque celui-ci souhaite se débarrasser de plus de 20m³ de mobiliers ou en apport volontaire chez Metal Dom si moins de 20 m³. L'ensemble des flux sont aujourd'hui orientés vers de l'empotage pour un transfert en métropole.

Soucieux de respecter les exigences légales de recyclage et valorisation énergétique locale des DEA, et de créer des boucles d'économies circulaires dans les territoires ultramarins, Ecomaison et Valdelia ont

multiplié les échanges et les démarches avec les partenaires locaux et nationaux afin d'aboutir à une gestion plus satisfaisante de ces gisements en Martinique.

Il est apparu que la sortie de statut de déchets des gisements de DEA bois peut être à la fois l'option la plus cohérente et prometteuse actuellement – la centrale biomasse de Martinique serait en mesure de consommer localement ce gisement, en substitution d'un volume équivalent de pellets de bois importés – mais permettrait également de répondre aux enjeux d'autonomie énergétique des DROM-COM, en tant que zones non-interconnectées (ZNI), cf. 3.2.3.

Valobat a lancé des marchés pour assurer la collecte, le traitement et l'export des produits. Ces marchés sont en cours d'examen et seront effectifs à partir du 1er juillet 2024 pour assurer la continuité de service.

En Martinique, la quantité de DEA collectée représentait en 2022 **67 tonnes pour 100 000 habitants**.

2019		2020		2021		2022		2023	
TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI	TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI	TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI	TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI	TONNA GES COLLEC TES	REEMPL OI
1 780	44	1 527	43	1 202	35	162	71	550	85

6.1.2. *Etat des lieux réemploi / réutilisation*

La filière DEA s'appuie sur 6 structures de l'économie sociale et solidaire pour offrir une seconde vie aux mobiliers collectés.

L'espérance Patronnage		Valdelia / Ecomaison	
	Châteauboeuf, Rue Adolphe Trillard, 97200, Fort-de-France		
	Collecte Vente		
Acise		Valdelia / Ecomaison	
	1, rue Martin Luther King, 97200, Fort-de-France		
	Collecte Transformation Vente		
DFI Production		Valdelia	
	Quartier Médecin Fleury, 97215, Rivière Salée		
	Collecte Vente		
Favorisons l'inclusion et le développement local (fidl)		Valdelia	

📍 Résidence Archipel - Rose 2 & 3 - Baie des Tourelles, 97200, Fort-de-France

🔧 Collecte
Vente

Bat'Eco Solidaire | Valdelia

📍 Route de Mango-Vulcin, 97232 Le Lamentin

🔧 Collecte
Transformation
Vente

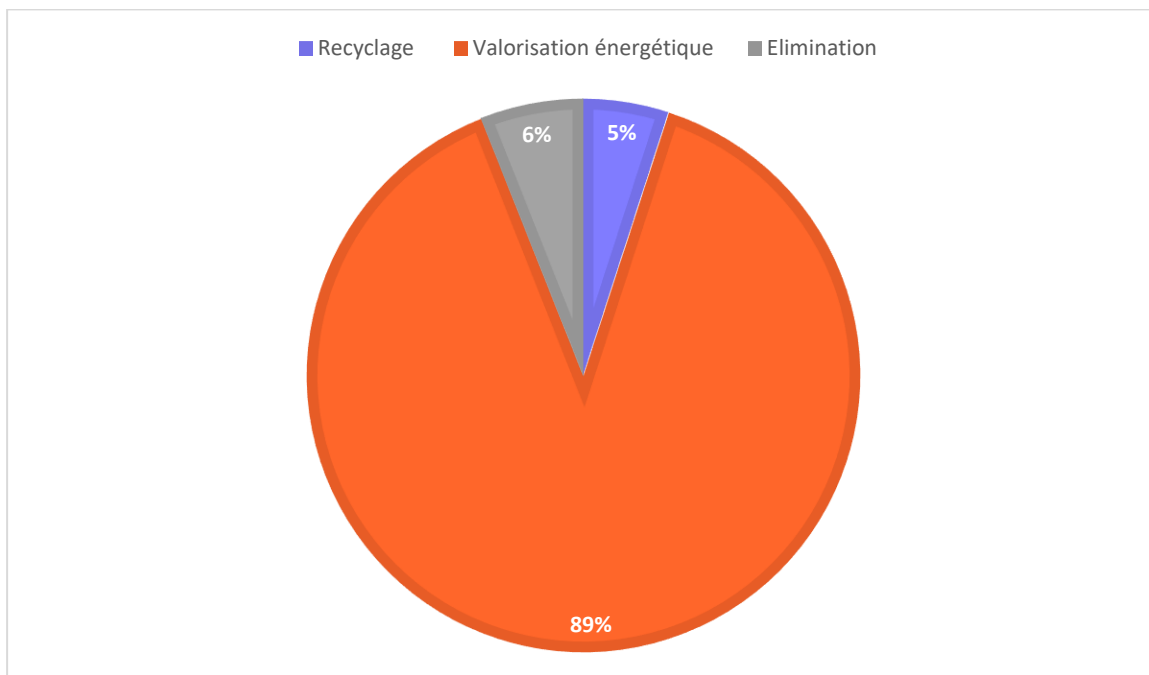
Association AIE | Ecomaison

📍 2 rue du Terrain Fantaisie, Route des religieuses, 97200 Fort-de-France

🔧 Collecte
Transformation
Vente

6.1.3. Etat des lieux préparation / traitement

A La Martinique, les flux collectés sont en partie valorisés en Métropole ou au sein de l'Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de la Trompeuse, à Fort-de-France (matelas notamment).



6.1.4. Synthèse des performances

Catégorie	Thématique	National	Martinique
Collecte	Tonnage collecté	1 800 T / 100 000 habitants	67 T / 100 000 habitants
	Nombre de points d'enlèvements	9 points / 100 000 habitants	4 points / 100 000 habitants
Réemploi	Nombre de structures conventionnées	1 partenaire / 100 000 habitants	> 1 partenaire / 100 000 habitants
	Tonnage réemployé	64 T / 100 000 habitants	20 T / 100 000 habitants
Traitement	Part de recyclage	53 %	5 %

Les performances de la filière DEA à La Martinique sont en-deçà des performances sur le territoire métropolitain, que ce soit en termes de collecte, de réemploi ou de traitement.

Dans une deuxième partie, seront proposées des actions pour remonter les performances au niveau de la métropole d'ici à trois ans.

6.2. Plan d’actions en Martinique

Tenant compte de la répartition figurant en page 5 et 6 de ce Plan DROM-COM Eléments d’ameublement, ce sont Valobat et Valdelia qui assureront pour le compte des trois éco-organismes agréés la collecte et le traitement des déchets des éléments d’ameublement en Martinique (Valobat prenant en charge les collectivités locales et les Distributeurs ou fabricants multi-REP EA, PMCB, ABJ ; Valdelia prenant en charge les détenteurs professionnels, Distributeurs ou fabricants mono-REP Eléments d’ameublement, les déchèteries et les ESS), à partir du 1^{er} juillet 2024.

6.2.1. *Collecte*

D’après le rapport de la Délégation Sénatoriale aux Outre-Mer n°195 (2002-2023) La Martinique compte environ 300 dépôts sauvages (décharges illégales comprises). Concernant les DEA, aucune étude ou caractérisation ne permet de quantifier le gisement qui entre dans le cadre de la filière.

Pour faire face à l’augmentation des dépôts sauvages, les éco-organismes de l’OCABJ soutiendront les actions de nettoyage qui auront été caractérisés par la méthode Ademe. L’objectif sera d’avoir une réponse commune de la filière DEA pour chaque demande de soutien au nettoyage faite par une collectivité.

Afin de réussir à collecter l’ensemble des gisements disponibles à la collecte en Martinique, les éco-organismes de l’OCABJ s’appuieront sur un renforcement accru du nombre et des performances de collecte de leurs cinq catégories de points de reprise (sous contrat) sur le territoire martiniquais que sont les déchèteries des collectivités locales, les entreprises de l’économie sociale et solidaire conventionnées, les distributeurs, les points d’apport volontaire (meubles de moins de 2,4 tonnes ou 20 m³, à destination des professionnels) et les centres de massification volontaire.

Collecte (972)	Tonnage collecté	1 800 T / 100 000 habitants	67 T / 100 000 habitants
	Nombre de points d’enlèvements	9 points / 100 000 habitants	4 points / 100 000 habitants

Le tableau ci-dessous, tiré de l’état des lieux des performances de la filière DEA en Martinique montre un écart significatif des performances de collecte. Cela s’explique par l’inadéquation entre le service des éco-organismes et les besoins locaux, mais également par les difficultés rencontrées pour le traitement des déchets collectés.

Ainsi, il s’agira ici de soutenir l’organisation de collectes événementielles, qu’elles soient portées par des collectivités sous contrat ou des acteurs privés sous contrat afin d’orienter les gisements DEA vers la filière.

Le nombre de points de reprise autres que les déchèteries est particulièrement faible en Martinique les éco-organismes de l’OCABJ s’emploieront à renforcer ce maillage territorial en contractualisant avec

davantage d'ESS (pour la filière DEA) et surtout davantage de distributeurs et de points d'apport volontaire.

Les distributeurs de meubles sont moins nombreux en Martinique que dans l'Hexagone et cela peut constituer paradoxalement un inconvénient car il y a un travail de persuasion et d'accompagnement plus approfondi à déployer, pour le facilitateur des éco-organismes de l'OCABJ, afin de les amener à se conformer à leurs obligations réglementaires. De la même manière, le travail que devront mener les éco-organismes de l'OCABJ via leur facilitateur local sera de s'assurer que la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 des DEA sera bien appliquée pour les particuliers chez les distributeurs sous contrat.

Par ailleurs, dans un territoire martiniquais où les axes routiers sont limités, parfois exigus et souvent congestionnés, on peut raisonnablement penser que la fréquence et la flexibilité du service de collecte des déchets (PAP, encombrants et en chantier), de même que le maillage perfectible (la densité) des points de reprise (déchèteries, ESS, distributeurs, points d'apport volontaires) sont autant de facteurs qui peuvent dissuader les particuliers ou professionnels d'y ramener, par leurs propres moyens, leurs éléments d'ameublement usagés - occasionnant ainsi la multiplication des dépôts sauvages.

Dans un petit territoire insulaire comme la Martinique où les interactions (familiales, amicales, professionnelles) entre personnes sont proportionnellement plus denses et plus fréquentes qu'elles ne le sont dans l'Hexagone, il est donc essentiel de rapporter l'effort commun de collecte des DEA – dont Ecomaison et Valdelia sont les comptables et les chefs d'orchestre - aux externalités positives qu'il produit.

En Martinique, les "déchets" des éléments d'ameublement collectés doivent être davantage mis en valeur comme des gisements, des matières premières secondaires ou des ressources. Et ce renversement sémantique gagnerait à être associé à une communication plus concrète et plus ancrée territorialement sur ce qu'engendre (filiales de collecte, de tri et de valorisation créées ; emplois créés ; recettes générées ; nuisances et dépôts sauvages évités ; etc.) chaque tonne de DEA collectés en Martinique.

A cet égard, notre panel d'actions pour le territoire Martiniquais reviendra à :

- Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ et mettre en œuvre la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 ;
- Augmenter le nombre d'ESS sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ ;
- Former les ESS aux processus de saisie informatique et de traçabilité des DEA collectés et réemployés ;
- Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ ;
- S'assurer de la facilité et de la bonne effectivité de la collecte dans tous les points de reprise des éco-organismes de l'OCABJ de Martinique ;
- Faciliter la mutualisation de bennes DEA entre 2 entreprises distinctes (sans lien juridique ou économique) et limitrophes qui en font la demande pour des raisons d'espace disponible ;
- Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux distributeurs et ESS ayant peu d'emprise au sol disponible ;
- Quantifier et qualifier les tonnages de DEA en collecte éphémère de façon à cartographier les besoins locaux en bennes DEA et définir une réponse collective le cas échéant ;

- Faciliter l'organisation des collectes éphémères ou événementielles dans les communes les plus impactées par les dépôts de sauvage ;
- Définir avec les EPCI, le SMTVD les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets ;
- Cofinancer des actions de communication sur les horaires et la localisation des points de collecte de DEA existants en Martinique ;
- Réamorcer la collecte séparée des DEA en mélange en déchèteries et former les agents en déchèteries aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée des bennes DEA, dès le transfert de gestion des déchèteries du SMTVD aux EPCI.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés par Ecomaison aux collectivités locales sous contrat)	• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels
	Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec Ecomaison et adapter si besoin le volume des contenants mis à disposition pour pallier les contraintes de place et favoriser la reprise en magasin	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs du réemploi sous contrat les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre d'acteurs du réemploi et d'ESS conventionnés chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de points d'apport volontaire qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Réamorcer la collecte séparée des DEA en mélange en déchèteries et former les agents en déchèteries aux processus de saisie informatique et gestion optimisée de la benne DEA	• Nombre de déchèteries équipées d'une benne DEA • Nombre de sessions de formation dispensées par l'éco-organisme

Canaux de collecte inadaptés aux spécificités des territoires	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes martiniquaises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA)	• Volume et nature des DEA collectés
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles/collectes évènementielles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés sur les déchèteries mobiles/collectes évènementielles • Nombre de collectes évènementielles
Dialogue insuffisant entre les collectivités locales et les éco-organismes	Définir avec les EPCI les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets	• Nature et durée des formations suivies • Suites données aux formations suivies
	Préparer et anticiper le transfert des déchèteries du SMTVD aux EPCI	• Echanges avec les EPCI sur la situation et les besoins spécifiques propres à leurs déchèteries • Modification des contrats entre Ecomaison et les collectivités locales martiniquaises
Dépôts sauvages très importants	Soutenir des actions de nettoyage (gestion de via l'interfilière)	Part des dépôts sauvages caractérisés par la méthode Ademe soutenus par les éco-organismes de l'OCABJ

6.2.2. Réemploi / réutilisation

La Martinique est un des territoires ultra-marins où la filière DEA possède un contingent assez ancien et mature d'acteurs du réemploi / réutilisation. Le nombre relativement élevé de partenaires ne permet cependant pas d'atteindre un volume de produits réemployés / réutilisés équivalent à la Métropole.

Les éco-organismes de l'OCABJ renforceront les actions de formation et de montée en compétences des partenaires conventionnés tant sur la collecte de mobiliers que sur leur transformation.

Les éco-organismes de l'OCABJ sont convaincus que le réemploi et la réutilisation des DEA (de même que leur réparation qui est désormais finançable via le fonds réparation) peuvent faciliter l'émergence d'un marché local structuré et agréé de l'occasion, en Martinique, qui serait complémentaire des offres classiques de mobilier neuf ou artisanal.

Réemploi	Nombre de structures conventionnées	1 partenaire / 100 000 habitants	> 1 partenaire / 100 000 habitants
	Tonnage réemployé	64 T / 100 000 habitants	20 T / 100 000 habitants

Les acteurs du réemploi se heurtent majoritairement à des difficultés de surface disponible pour entreposer et présenter (boutique) les biens réemployés, des difficultés de logistique et de mobilité (véhicules, équipements de manutention, présentoirs, outils de rafraîchissement voire de réparation du mobilier) et des hésitations sur la façon de correctement ajuster leur modèle économique (prestation de livraison, prestation de montage/pose de meubles, logique de fidélisation ou de troc) à la demande existante ou attirer vers eux une nouvelle clientèle.

Pour pallier au manque d'espace et de visibilité, Valdelia a amorcé en 2023 un projet de mutualisation entre structures de l'ESS afin de développer le réemploi. 3 réunions ont déjà eu lieu, principalement pour faire se rencontrer les structures partenaires de Valdelia entre elles et faire émerger les besoins communs ou synergies possibles. Deux synergies ont déjà émergé et un besoin de lieu de vente mutualisé. Valdelia accompagne ce projet jusqu'à sa réalisation.

Les particuliers martiniquais sont probablement encore sceptiques ou peu au fait de la qualité et de la diversité de l'offre de biens (dont DEA) d'occasion qui existent ou peut se consolider en Martinique.

Mais les coûts élevés des DEA neufs en Martinique, autant que la fabrication très plébiscitée de meubles artisanaux (mais coûteux) avec des essences locales (Mahogany pays ; Poirier ; Acajou) dégage un espace opportun pour le segment des meubles d'occasion.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Problèmes de foncier et d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires locaux martiniquais les acteurs du réemploi pouvant conventionner avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés/an
	Sensibiliser les acteurs de l'ESS sur la filière REP et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés/an • Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS conventionnés les éco-organismes de l'OCABJ / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés

	Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m ³) pour la collecte des DEA aux ESS ayant peu d'emprise au sol disponible	• Demande de contenants plus petits • Volumes de DEA collectés dans ces contenants adaptés
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de la Martinique	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et caractérisation des DEA réemployés	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux structures de l'ESS • Bilan annuel des acteurs du réemploi financés
Manque de stabilité économique des acteurs du réemploi et de l'ESS	Former et informer les acteurs du réemploi avec le concours d'ESS France aux soutiens des éco-organismes (réemploi ou réparation), aux financements publics et Appels à projets ou aux techniques de marketing/vente utiles à leur activité	• Nombre et montant des soutiens au réemploi et à l'équipement alloués aux acteurs du réemploi de la Martinique • Nombre de formations et de communications dirigées vers ces acteurs • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés
	Faciliter l'accès aux informations relatives aux différents financements possibles	• Support de communication créé • Nombre de partenaires soutenus par l'un ou l'autre des deux éco-organismes de la filière DEA
Faible visibilité des acteurs de la prévention, du réemploi et des ESS en Martinique	Organiser des collectes ponctuelles ou événementielles dans les communes martiniquaises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi	• Volume et nature des DEA collectés
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les martiniquais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	• Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés

	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés • Volume et nature des DEA recyclés ou valorisés •
Compétences limitées des acteurs de la réutilisation	Accompagner les structures en contrat avec les éco-organismes dans leur montée en compétences	Nombre de structures accompagnées
Manque de mutualisation entre les acteurs de l'ESS	Accompagner un projet d'espace de vente mutualisé	Livrable du projet

6.2.3. Préparation / traitement

A l'instar d'autres territoires ultramarins, la contrainte foncière est forte en Martinique qui est à la fois poly-exposée aux risques naturels ou aux aléas climatiques, mais est également marquée par une topographie particulièrement accidentée. De plus, la Martinique est l'habitat d'une riche mais fragile biodiversité (hotspot de la biodiversité mondiale⁴) qui justifie la multiplication d'espaces naturels protégés.

Tous ces facteurs sont évidemment des freins à l'étalement urbain, d'autant qu'ils conditionnent la répartition spatiale de la population (essentiellement sur la bande littorale), polarisent les activités économiques et affectent la disponibilité et le coût du foncier susceptible d'accueillir des équipements publics. A cela s'ajoute un objectif de zéro artificialisation nette des sols à horizon 2050, désormais inscrit dans le Code de l'urbanisme [Art. L-101-2 alinéa 6] consécutivement à l'adoption de la Loi (dite) Climat et Résilience du 22 août 2021.

La filière DEA rencontre des difficultés dans la préparation et le traitement des produits d'éléments d'ameublement notamment dû à des infrastructures limitées, à des contraintes géographiques qui entraînent des défis logistiques et un manque de prise en compte des particularités du territoire dans les cahiers des charges pour les prestataires de traitement.

L'objectif de la filière à terme est d'être en capacité de **préparer et valoriser au maximum les gisements de DEA sur le territoire**. Ainsi, Ecomaison suivra de près les projets de séparation des matières, de préparation, de recyclage et de valorisation locale.

La préparation et le traitement des DEA collectés, sur le territoire martiniquais, sont des priorités essentielles pour les éco-organismes de l'OCABJ et l'ensemble des parties prenantes martiniquaises.

L'enfouissement ou l'export de ces déchets vers l'Hexagone pour recyclage ou valorisation énergétique ne constituent ni des sources de satisfaction, ni des solutions pour l'avenir, d'autant que l'essentiel des DEA sont des ressources pouvant s'inscrire dans des modèles industriels locaux à la fois vertueux et pérennes.

A l'heure actuelle, la Martinique n'a aucun exutoire de recyclage pour les déchets des éléments d'ameublement.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Martinique a été le tout premier à être adopté dans les DROM-COM, dès 2019.

L'article L.541-1 du code de l'environnement prévoit la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet ». **Le Plan recommande la valorisation énergétique de ces déchets en cohérence avec la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Martinique qui fixe un objectif d'indépendance énergétique d'ici 2030.** Le développement d'unités de valorisation énergétique à partir d'énergie renouvelable issue des déchets peut ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif légal d'autonomie énergétique de l'île en 2030, en lui apportant une énergie de base à la différence des énergies intermittentes complémentaires (essentiellement le photovoltaïque).

Il autorise la valorisation énergétique des déchets à fort pouvoir calorifique inférieur et recommande également le recours à des unités CSR en vue de la consommation locale de Combustibles Dérivés de Déchets (CDD). Concernant la production et la valorisation énergétique des CSR ou des CDD, le plan recommande la valorisation en proximité de gisements locaux permettant une restitution d'énergie au niveau du territoire et participant ainsi à l'objectif d'autonomie énergétique du territoire, sous réserve de :

- la non-perturbation des filières de recyclage ;
- l'adaptation des installations de valorisation énergétique du CSR à la combustion de biomasse ou à d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets ;
- l'articulation avec les unités de valorisation énergétiques existantes ;
- la qualité du CSR produit et les démarches de certification des installations de préparation du CSR.

Le Plan ouvre la possibilité de mise en place d'une ou deux unités de préparation, de création d'une ou deux installations de valorisation des CSR ou CDD.

Un projet de troisième ligne d'incinération (four) de CSR est envisagé depuis plusieurs années au sein de l'UIOM (qui a été conçue et dimensionnée en prévision d'une telle extension) et est inscrit dans le PRPGD et la PPE de la Martinique, ainsi que dans le contrat d'objectifs et de performance que va signer le SMTVD avec l'Etat. L'aboutissement de ce projet permettrait ainsi aux éco-organismes de l'OCABJ de participer activement à la valorisation énergétique (préparation CSR et consommation CSR) des gisements de DEA à fort PCI, dont l'essentiel des volumes sont actuellement collectés, conditionnés et rapatriés vers l'Hexagone sans qu'ils puissent générer davantage de retombées économiques ou constituer une ressource exploitable par des unités locales de valorisation (matière ou énergétique).

Notons que le territoire martiniquais accueille aussi une centrale thermique bagasse/biomasse (propriété du groupe Albioma) d'une puissance de 40 MWh, qui consomme de la bagasse et la biomasse locale mais aussi et surtout des pellets de bois importés. Elle fournit 19 % des besoins du réseau électrique martiniquais.

L'aboutissement prochain de la sortie de statut de déchets des DEA bois voulue par Ecomaison, pourrait permettre à Albioma de consommer dans sa centrale de Martinique (Galion) des DEA bois broyés. Une expérimentation est actuellement cours de préparation entre Ecomaison et ALBIOMA afin de déterminer la faisabilité d'une telle valorisation locale. Si les résultats de cette expérimentation, attendus pour fin 2023, sont concluants, cela pourrait permettre de **valoriser énergétiquement les DEA Bois collectés séparément en Martinique, qui constituent 60 à 70 % du gisement des DEA**. Une solution de valorisation locale à court terme qui permettrait également de limiter la pression sur les exutoires publics sous réserve qu'en parallèle, les DEA collectés en mélange en porte-à-porte avec les encombrants soient désormais orientés en amont vers les circuits de collecte séparée des éco-organismes.

Ainsi, l'objectif des éco-organismes de l'OCABJ est de **valoriser 100 % des DEA sur les unités locales existantes ou à venir (hors recyclage des fractions métalliques à l'export)**, en cohérence avec les recommandations du PRPGD. Les matelas étant déjà valorisés sur l'UIOM, les éco-organismes de l'OCABJ souhaitent poursuivre sur cette voie pour les autres DEA (soit 20 à 30 % des DEA collectés) en privilégiant une valorisation locale sur l'UIOM d'une part, et, d'autre part, une valorisation énergétique en centrale biomasse pour les DEA BOIS, sous réserve que les essais de combustion à venir soient concluants. Comme indiqué précédemment dans le paragraphe 3.1.1, et compte tenu du contexte particulier de la Martinique, ce schéma pourrait faire l'objet de compensation (surcoûts de transport des OMR) de la part des éco-organismes auprès du SMTVD pour substituer les flux de DEA ménagers et professionnels (hors matelas et DEA Bois) à une partie des ordures ménagères résiduelles (OMR) actuellement envoyées à l'UIOM, étant entendu que ces DEA ont un pouvoir calorifique inférieur (PCI) plus important.

Le cas échéant, sans accord du SMTVD, des solutions de tri et préparation des DEA collectés (hors matelas et DEA Bois) en vue de leur recyclage ou valorisation à l'export sont à explorer avec les opérateurs martiniquais.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de structures de préparation et valorisation locales des DEA	Participer au développement de la préparation et valorisation énergétique locale par la mise à disposition et sécurisation du gisement de DEA collectés Expérimenter des solutions de valorisation énergétique des DEA Bois (cf. Expérimentation avec ALBIOMA de combustion des DEA Bois broyés)	- Quantité annuelle de DEA collectés - Résultats de l'expérimentation avec ALBIOMA - Avancées du projet de pyro-gazéification de Valecom
Manque de structures de préparation et valorisation locales en biomasse bois des DEA	Développer la préparation et la valorisation énergétique locale via la biomasse issue du bois DEA	- Résultats de l'expérimentation de combustion des DEA Bois broyés sur la centrale biomasse Albioma de Martinique - Quantité annuelle de bois DEA valorisables sous forme de

		biomasse consommable dans la centrale Albioma de Martinique
	Expérimenter des solutions de valorisation énergétique des DEA Bois en centrale biomasse (cf. expérimentation menée en Martinique avec ALBIOMA sur la combustion des DEA Bois broyés)	• Sortie du statut de déchets du bois DEA de classe B
Cahier des charges inadaptés	Prendre en compte les particularités de La Martinique dans les cahiers des charges de préparation et traitement des déchets	Nombre de répondants aux Appels d'Offre
Nombre limité de prestataires martiniquais pour nos différentes opérations	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires martiniquais de la gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs de Valobat et Valdelia, via le lancement d'appels à projet sur le traitement (tri, préparation, valorisation) et l'innovation, par exemple.	• Nombre de réponses à nos appels d'offre ou appels à projets • Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage de la Martinique

6.2.4. **Sensibilisation, communication, formation**

La sensibilisation et la communication auprès des parties prenantes se fait tout d'abord au travers de la convention interfilière dans laquelle les éco-organismes de l'OCABJ sont impliqués. A cela s'ajoute des actions spécifiquement menées pour la filière DEA sur l'ensemble des territoires d'Outre-Mer.

En Martinique, lors des ateliers organisés par Valdelia en mars 2023, le manque d'animation et d'interconnaissance des acteurs sur les sujets liés à la REP DEA ont été mis en avant. De plus, les participants de cet atelier ont partagé le sentiment d'une inadaptation des campagnes de communication.

Ainsi, les éco-organismes de l'OCABJ, en lien avec Entreprises et Environnement, renforceront les actions de sensibilisation et de communication afin de faire connaître la filière DEA, les principes généraux et particulièrement son fonctionnement.

La Martinique est un territoire relativement dynamique en matière de prévention et de (planification de la) gestion des déchets. La communication opérée par la Collectivité Territoriale de Martinique, par les EPCI ou par l'Observatoire régional des déchets est globalement audible et bien identifiée.

La sensibilisation peut cependant être davantage axée sur les interactions et les priorités à mettre en œuvre, consécutivement à l'adoption de la loi AGECL. Les efforts communs de toutes les parties prenantes devront progressivement aboutir à une meilleure connaissance des éco-organismes et une plus forte implication de ces derniers dans les agendas et projets territoriaux qui coïncident avec leurs missions et leurs moyens.

A cet égard, les éco-organismes de l'OCABJ devront multiplier et diffuser largement les outils de formation et de communication sur tout le spectre des actions et soutiens (financement de l'innovation ; financement de la collecte, du tri et du traitement des DEA ; sécurisation et préparation des gisements ; financement du réemploi ; financement de la réparation ; etc.) dont les acteurs martiniquais peuvent profiter en devenant leurs prestataires et partenaires locaux.

Plus spécifiquement, il s'agit de rendre clair et évident dans l'esprit de la population martiniquaise que la collecte des DEA dans les points de reprise sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ n'est pas vaine et qu'avec les efforts conjugués de tous, la Martinique deviendra prochainement un territoire zéro DEA enfouis

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population martiniquaise sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	Nombre de campagnes de communication cofinancées
Développer des outils de communication spécifiques aux DROM COM	Promouvoir l'application téléphonique Otri (application de géolocalisation de points de collecte co-financée par l'ADEME et 15 éco-organismes)	Nombre de téléchargement de l'application OTRI

6.2.5. R&D

La Recherche et Développement et l'Innovation jouent un rôle crucial dans la prévention et la gestion des déchets, car elles permettent de développer de nouvelles technologies, méthodes et stratégies pour réduire la quantité de déchets générés, minimiser leur impact environnemental et gérer efficacement ceux qui sont produits.

Dans les climats tropicaux ultramarins, les éléments d'ameublement sont soumis à des conditions d'humidité (jusqu'à 80% d'humidité), à des attaques de nuisibles (termites, insectes) et à des phénomènes de corrosion dus aux embruns ou aux sargasses (métaux des éléments d'ameublement) plus importants que dans le reste du territoire hexagonal. Ces éléments d'ameublement sont donc très souvent sujets à une fin de vie prématurée et une dégradation accélérée - en témoigne le volume significatif de meubles en panneaux de particules (très souvent gonflés et abîmés) qui finissent dans des bennes Ecomaison, dans les bennes des encombrants ou dans des dépôts sauvages.

Or, les actions nationales de R&D et d'Innovation portées par chaque éco-organisme alimentent la prévention et la gestion des déchets en Martinique mais n'offrent pas toujours une réponse à ces problématiques locales.

Il s'agira ici de lancer un appel à projet commun entre les éco-organismes de l'OCABJ autour de l'économie circulaire des DEA en Martinique.

L'objectif est de mener au moins un projet de R&D / innovation par an.

Ecomaison et Valdelia s'appuieront sur les exemples d'appels à projets menés dans les autres territoires ultramarins.

La visibilité et les moyens des structures de R&D en Martinique sont encore perfectibles.

Or, tout l'intérêt de cette R&D locale tient au fait que les contraintes géographiques et économiques (insularité, coût des transports maritimes et aériens vers l'Hexagone) et particularités climatiques (humidité, pluviométrie, embruns, brumes de sables) d'un territoire comme la Martinique justifient que des projets de recherche appliquée ou des expérimentations locales y soient conduits et co-financés par les éco-organismes de l'OCABJ.

Ainsi, Ecomaison (ex Eco-Mobilier) a lancé en janvier 2021 un appel à projets intitulé "Nouveaux exutoires pour le mobilier usagé". 16 projets ont été retenus en 2021 pour un montant total de 2,4 M€ d'accompagnement financier. Les 16 lauréats ont été annoncés lors du salon Pollutec de 2021. Parmi ces lauréats, on retrouve **un projet de construction d'une unité de pyro-gazéification de CSR et de bois DEA, en Martinique.**

Ecomaison contribue au développement de ce projet par l'octroi d'une avance remboursable à l'entreprise Valecom. Suite à la réalisation de deux études de gisement, ce projet prévoit la valorisation de CSR homogènes, incluant le bois DEA.

Ce projet porté par une entreprise privée, dont la mise en service est prévue fin 2024 / début 2025, pourrait in fine être un exutoire de valorisation des DEA. Ce qui permettrait à terme de recycler (fraction métallique) et valoriser 60 % des DEA localement. Egalement soutenue par Cap Nord, cette future unité de pyro-gazéification sera mise en place sur une surface contigüe à l'ISDND de petit Galion.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de la Martinique	Appel à projets R&D Ecomaison, Valobat et Valdelia à lancer en matière d'éco-conception locale ou	- Taux de candidature à nos Appels à projets - Taux de candidatures de structures domiciliées en Martinique

	de recyclage ou valorisation énergétique des DEA	• Montant des financements allouées • Taux de réalisation des projets financés par les éco-organismes de l'OCABJ • Avancées du projet de pyro-gazéification de Valecom
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs martiniquais qui font de la R&D	Accroître la connaissance et le suivi des structures martiniquaises et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	• Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges • Taux de candidature à nos Appels à projets

7. Mayotte

Mayotte est un archipel situé dans l'océan Indien, entre Madagascar et la côte orientale de l'Afrique. Cette position géographique stratégique a contribué à façonner l'histoire, la culture et l'économie de l'île. Sa superficie totale d'environ 374 km² en fait un territoire relativement petit mais riche en diversité géographique.

L'île abrite une population d'environ 310 000 habitants⁷. Cependant, la croissance démographique de l'île est parmi les plus élevées au monde, avec des taux de natalité élevés et une migration interne importante. Cette dynamique démographique peut avoir des implications pour la gestion des déchets qui seront donc sûrement amenés à croître.

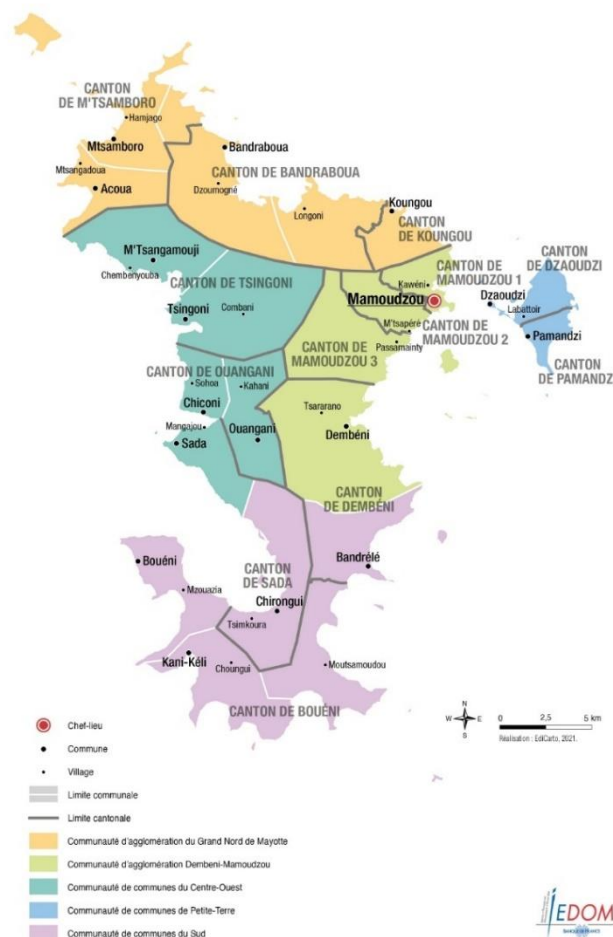


Figure 3 - Carte des Cantons de Mayotte

⁷ [Microsoft Word - IEDOM Rapport Annuel 2022 - Edition 2023 - HD - 4.docx](#)

La collecte des déchets est régie par le Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte (SIDEVAM 976) dans 4 des 5 EPCI de l'île (CAGNM, 3CO, CCSud et CCPT). Le SIDEVAM a la compétence traitement pour l'ensemble du département en délégation à un prestataire privé : STAR URAHAFU, filiale du groupe Suez. La CADEMA assure la collecte sur son espace communautaire.

On recense à Mayotte 4 quais de transfert et une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

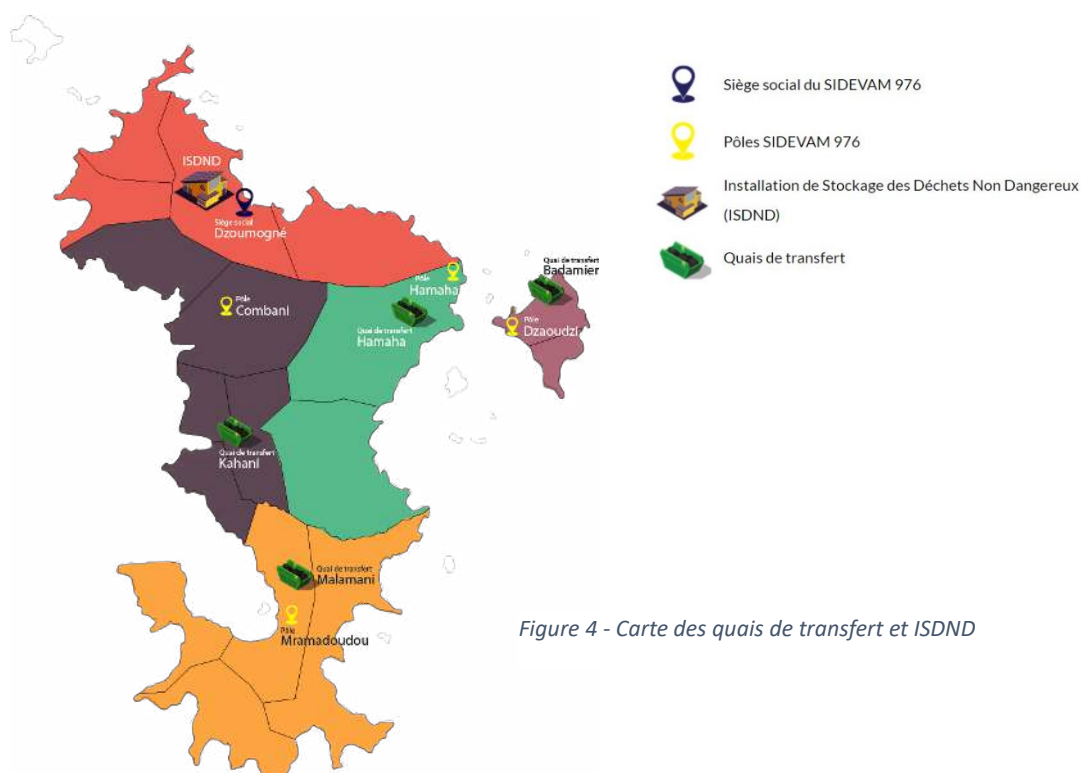


Figure 4 - Carte des quais de transfert et ISDND

Forme juridique	Nom	Nombre de communes	Population	Superficie (km ²)	Siège
Communauté d'Agglomération	CA de Dembeni-Mamoudzou	2	87 285 habitants (2017) ⁸	80,68	Mamoudzou
	CA du Grand Nord de Mayotte	4	59 042 (2017) ⁹	90,06	Bandraboua
Communauté de communes	CC de Petite-Terre	2	29 273 (2017) ¹⁰	12,11	Pamandzi

⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200060457>

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200060465>

¹⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200050532>

	CC du Centre-Ouest	5	50 020 (2017) ¹¹	93,73	Tsingoni
	CC du Sud	4	30 898 (2017) ¹²	100,2	Bandrele

Le rapport de la Délégation Sénatoriale aux Outre-Mer n°195 (2022-2023) met en évidence un retard important sur les infrastructures de base.

« À Mayotte, aucune déchetterie, aucun centre de tri (à l'exception de celui de Star Mayotte qui traite le tri sélectif), aucune unité de valorisation énergétique n'existe. Les anciennes décharges illégales ont en revanche fermé en 2014 et la nouvelle installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Dzoumougné, aux normes, accueille tous les déchets collectés de l'île. Conçue pour réceptionner 30 années de déchets, elle se remplit plus vite que prévu et pourrait être saturée dans 15 ans. »

7.1. Etat des lieux des performances à Mayotte

7.1.1. Etat des lieux de la collecte

A Mayotte, aucun DEA n'a été collecté en 2021, 2022 et 2023, la dernière collecte date de 2020. Ecomaison a démarré la collecte des DEA (mais aussi des PMCB bois et plastiques, des ABJ et Jouets en bois et plastiques) à partir du 4^{ème} trimestre 2024.

2019		2020		2021		2022	
TONNAGES COLLECTES	REEM PLOI	TONNAGES COLLECTES	REEM PLOI	TONNAGES COLLECTES	REEM PLOI	TONNAGES COLLECTES	REEM PLOI
20	0	5	0	0	0	0	0

Le territoire ne possédait aucun point d'enlèvement en collecte séparée (filière REP EA) des déchets des éléments d'ameublement au cours des dernières années.

Depuis octobre 2024, Ecomaison compte deux points de reprise ouverts au public et professionnels et permettant la dépose des déchets d'éléments d'ameublement :

- La déchèterie fixe de Malamani (SIDEVAM) est équipée d'une benne multi-REP (permettant notamment la dépose de DEA en bois, plastiques et mousses)
- L'association Wenka Culture (à Kaweni), partenaire d'Ecomaison, est équipée d'une benne DEA et gros Jouets.

En 2024, en plus des points de collecte que vont constituer les déchèteries mobiles du SIDEVAM et de la CADEMA progressivement équipées à compter du S2 2024 d'une benne conjointe (Bois, Plastiques, Mousses) multi-REP – ces deux CL ont toutes les deux approuvés via délibération notre contrat territorial unique EA 2024-2029 – Ecomaison prévoit d'ouvrir au moins deux à trois points de collecte multi-REP Ameublement et PMCB ou Ameublement / PMCB et ABJ.

¹¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200059871>

¹² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200060473>

Du 11 au 13 décembre 2024, Ecomaison a participé à sa première collecte ponctuelle sur le territoire mahorais en disposant 3 bennes ponctuelles (+ la benne fixe de la déchèterie fixe de Malamani) dans 3 points d'apport volontaire répartis sur l'archipel.

Points de collecte ECOMAISON (2023)			Points de collecte ECOMAISON (2024)			TOTAL
CL	ESS	Distributeur	CL	ESS	Distributeur	
0	0	0	1 (actif)	1 (actif)	2 (à activer)	2 (+ 2 à activer)

Alors que sur les dernières années la collecte sur le territoire mahorais rencontrait des difficultés dues à la contractualisation compliquée avec un prestataire de collecte et de traitement (appel d'offres infructueux) d'une part, et l'absence de partenariats de la collecte d'autre part (collectivités, distributeurs, ESS), Ecomaison a notifié un opérateur de collecte en fin d'année 2023 (Star Mayotte).

7.1.2. Etat des lieux réemploi / réutilisation

Un acteur de la seconde vie est aujourd'hui (depuis la fin 2023) conventionné par Ecomaison sur la filière EA (Wenka Culture). Cet acteur est désormais pourvu d'une solution de collecte (benne) et bénéficie d'une flotte de véhicules utilitaires qui lui permettront d'aller récupérer des déchets d'éléments d'ameublement (en bon état) en collecte en Porte-à-Porte et chez nos adhérents dotés d'une zone de réemploi.

Nous avons commencé sa formation sur nos process (déclarations trimestrielles, traçabilité et consignes de tri, demande de dotation en bennes et demandes d'enlèvement, etc.).

Nous avons déjà prévu de l'orienter vers les futures déchèteries fixes du SIDEVAM dotées d'une Zone de réemploi.

7.1.3. Etat des lieux préparation / traitement

A Mayotte, les DEA collectés en 2019 et 2020 hors circuit de collecte Ecomaison et Valdelia ont été orientés à 100 % vers une élimination en ISDND, hormis les métaux qui sont extraits, conditionnés et exportés pour recyclage en Inde.

7.1.4. Synthèse de l'état des lieux

Catégorie	Thématique	National	Mayotte
Collecte	Tonnage collecté	1 800T / 100 000 habitants	2 T / 100 000 habitants
	Nombre de points d'enlèvements	9 points / 100 000 habitants	0 points / 100 000 habitants (avant octobre 2024)

Réemploi	Nombre de structures conventionnées	1 partenaire / 100 000 habitants	0 partenaire / 100 000 habitants
	Tonnage réemployé	64 T / 100 000 habitants	0 T / 100 000 habitants
Traitement	Part de recyclage	53 %	0 %

Les performances de la filière DEA à Mayotte sont en deçà des performances sur l'ensemble du territoire, que ce soit en termes de collecte, de réemploi ou de traitement. Le retard est dû à la mise en place tardive de la filière sur le territoire, le manque d'infrastructures et des zones difficiles d'accès.

En complément des actions communes à tous les territoires d'outre-mer, sont proposées ci-après des actions spécifiques qu'Ecomaison mènera à Mayotte.

7.2. Plan d'actions à Mayotte

7.2.1. Collecte

L'arrêté du 07 Juillet 2023 portant cahiers des charges d'agrément des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie des producteurs des éléments d'ameublement désignés à l'article R. 543-240 du code de l'environnement dispose dans son annexe 1 que l'objectif de collecte des DEA, pour Mayotte, sera de 2 100 T à partir de 2026.

Afin d'atteindre cet objectif, Ecomaison s'appuiera sur un démarrage de la collecte de DEA via les cinq catégories de points de reprise que sont les déchèteries mobiles (puis fixes) des collectivités locales, les entreprises de l'économie sociale et solidaire conventionnées, les distributeurs, les points d'apport volontaire (meubles de moins de 2,4 tonnes ou 20 m³, à destination des professionnels) et les centres de massification volontaire.

Depuis octobre 2024, Ecomaison compte deux points de reprise ouverts au public et professionnels et permettant la dépose des déchets d'éléments d'ameublement :

- La déchèterie fixe de Malamani (SIDEVAM) est équipée d'une benne multi-REP (permettant notamment la dépose de DEA en bois, plastiques et mousses)
- L'association Wenka Culture (à Kaweni), partenaire d'Ecomaison, est équipée d'une benne DEA et gros Jouets.

Bien qu'il ait été mis en place en 2014, le Syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte (SIDEVAM), qui a la compétence collecte pour 15 des 17 communes mahoraises, n'a entamé la procédure de contractualisation avec Ecomaison (pour la filière DEA) que tout récemment. La convention de partenariat pour les DEA a été signée fin août 2023. Le SIDEVAM présente l'avantage d'avoir la compétence traitement pour les 17 communes de l'archipel. Cette compétence a été confiée le 31/07/2013 à un délégataire privé (délégation de Service Public) STAR URAHAFU, filiale du groupe Suez Environnement, pour la gestion de l'Installation de Stockage des

Déchets Non Dangereux (ISDND) et des 4 quais de transfert. Pour l'heure, il n'opère qu'en collecte itinérante via ses déchèteries mobiles et n'a aucune déchèterie fixe (la première déchèterie sera mise en service au premier trimestre 2024). Il est à noter que le SIDEVAM dispose également d'un service de collecte à la demande "Allo Urahafu" qui permet la collecte à domicile du mobilier usagé, des DEEE, des déchets verts, etc.

Chaque déchèterie du réseau de 8 déchèteries fixes dont le SIDEVAM est maître d'ouvrage et qui seront livrées à compter de 2024, inclura un local réemploi/don de 30 m². A la date du 1^{er} mars 2024, Le SIDEVAM a délibéré sur l'ensemble des contrats EA, PMCB, ABJ et Jouets (et signé les trois derniers cités). Le contrat PMCB du SIDEVAM est entré en vigueur le 1^{er} avril 2024.

Voici le détail des déchèteries mobiles et fixes du SIDEVAM qui seront équipées de bennes Ecomaison :

MAYOTTE (976)	Déchèteries mobiles/collectes ponctuelles	Déchèterie mobile Communauté de communes de Petite-Terre (CCPT) - SIDEVAM976
		Déchèterie mobile Communauté de communes du Sud (CCSUD) - SIDEVAM976
		Déchèterie mobile Communauté du Centre-Ouest (3CO) - SIDEVAM976
		Déchèterie mobile Communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte (CAGNM) - SIDEVAM976
		Déchèterie mobile Communauté d'agglomération Dembéni-Mamoudzou (CADEMA)
	CL (déchèterie fixe)	Déchèterie de Malamani – SIDEVAM976 (mise en service en octobre 2024)
		Déchèterie de Bandré : en attente de la maîtrise foncière de la voie d'accès à la parcelle accueillant le projet de déchèterie
		Déchèterie d'Hamaha : en attente d'une étude site et sol pollué pour confirmer la compatibilité d'usage
		Déchèterie de Badamiers : en attente de la maîtrise foncière de la parcelle accueillant le projet de déchèterie
		Déchèterie de Longoni : en attente de la maîtrise foncière de la parcelle accueillant le projet de déchèterie

Ecomaison a d'ores et déjà notifié un opérateur de collecte et traitement de ses gisements DEA, PMCB, ABJ et Jouets (Star Mayotte) qui aura la charge de pourvoir en bennes (de 15 et 30 m³) et assurer l'enlèvement sur tous ses points d'enlèvement (ESS, CL, Distributeurs) de la filière REP EA dans le territoire mahorais. Tenant compte du caractère archipélagique de Mayotte, une prestation de rotation via barge des DEA collectés depuis la petite terre vers la grande terre a bien été prévue dans le marché conclu avec Star Mayotte (SUEZ).

La Communauté d'agglomération Dembéni-Mamoudzou (CADEMA) a également mis en place, depuis juin 2021, une déchetterie mobile (4 bennes itinérantes pour les déchets verts, les encombrants, la ferraille et les DEEE. C'est un service de proximité, complémentaire à la collecte en porte à porte et destiné à récupérer les déchets ayant échappé aux ramassages des déchets par les camions de collecte.

Elle a délibéré sur le nouveau contrat unique ameublement 2024-2029 et le signera en fin du mois de mai. La véritable contrainte pour le déploiement de la REP EA à Mayotte réside en fait dans la faiblesse des moyens de collecte séparée des DEA sur le territoire.

Comme évoqué plus haut, sur le territoire hexagonal, la filière des Eléments d'Ameublement compte 5 974 points d'enlèvement soit 9 points de reprise pour 100 000 habitants, quand elle ne compte strictement aucun point de reprise à Mayotte.

Le SIDEVAM a fait face à quelques problèmes de gouvernance par le passé qui s'ajoutaient à l'absence d'infrastructures fixes de collecte et de traitement poussé des déchets REP – dont les DEA. D'autre part, la difficulté à correctement appréhender les quantités d'éléments d'ameublement mises sur le marché à Mayotte tout comme le gisement exact de DEA, ont longtemps constitué un frein au déploiement de la filière DEA.

Le faible nombre et les capacités réelles des prestataires privés ont aussi nourri les incertitudes d'Ecomaison sur le timing et le modèle opérationnel à privilégier pour le démarrage de leurs opérations à Mayotte – afin qu'elles respectent la hiérarchie des modes de traitement.

De même, les distributeurs de meubles sont nettement moins nombreux à Mayotte que dans l'Hexagone et cela constitue nécessairement un inconvénient pour des Ecomaison car il y a un travail d'identification, de persuasion et d'accompagnement plus approfondi à déployer, pour le facilitateur d'Ecomaison, afin de les amener à se conformer à leurs obligations réglementaires. De la même manière, le travail que devront mener Ecomaison via son facilitateur local sera de s'assurer que la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 des DEA se fera gratuitement pour les particuliers chez les distributeurs sous contrat. Cependant, certains distributeurs affichent déjà la volonté de mettre en place des partenariats avec des structures de l'ESS à des fins de réemploi et réutilisation (Samani, Mr Bricolage, etc.).

Concernant la gratification du geste de tri à Mayotte, Ecomaison n'a pas souhaité mettre en place de mesures standardisées et obligatoires de gratification du geste de tri pour l'heure - soit de sa propre initiative, soit via ses partenaires (collectivités locales, ESS, adhérents professionnels).

Pour autant, c'est un dispositif qu'Ecomaison encourage et évoque avec ses adhérents professionnels ultramarins qui font de la reprise 1 : 1 ou 1 : 0 dans leur(s) magasin(s), en leur proposant de s'appuyer sur la benne gratuite fournie par Ecomaison pour revoir leur politique de fidélité et faire bénéficier les apporteurs réguliers de déchets de certains avantages (ou remises) sur leurs achats.

A ce stade du démarrage de la collecte des déchets issus des éléments d'ameublement à Mayotte, la priorité d'Ecomaison est de proposer un maillage de points de reprise le plus dense et homogène possible, de façon à faciliter l'apport volontaire de DEA sur ces points d'enlèvement.

Enfin, dans le courant de l'agrément, et au regard des performances de collecte mono-REP EA ou multi-REP EA / PMCB / ABJ / Jouets observées lors de la première année de démarrage opérationnel sur le territoire mahorais, Ecomaison pourra mieux apprécier si le recours à une gratification ponctuelle (collectes événementielles) ou périodique du geste de tri peut davantage inciter les particuliers ou professionnels à apporter leurs gisements usagés dans nos points de collecte.

Enfin, les acteurs du réemploi et de l'ESS sont encore trop faiblement structurés, privant Ecomaison d'un relais précieux pour compenser les dysfonctionnements et les difficultés inhérentes aux autres types de points de reprise.

Dans un petit territoire insulaire (archipelagique) comme Mayotte où les interactions (familiales, amicales, professionnelles) entre personnes sont proportionnellement plus denses et plus fréquentes qu'elles ne le sont dans l'Hexagone, il est donc essentiel de rapporter l'effort commun de collecte des DEA – dont Ecomaison est le comptable et le chef d'orchestre - aux externalités positives qu'il produit.

Il y a tout d'abord un travail d'interconnaissance à réaliser entre Ecomaison, d'une part, et les parties prenantes locales, d'autre part. Lors d'un précédent déplacement à Mayotte, des représentants d'Ecomaison avaient pu rencontrer M. Denis Chopin, DGS du SIDEVAM (Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte), les deux principaux opérateurs locaux de déchets (ENZO recyclage et STAR MAYOTTE) ainsi que les représentants de l'ADEME et de la CCI.

Pour autant, depuis quelques années, plusieurs acteurs publics du territoire mahorais ont renforcé leur collaboration sur les thématiques déchets et économie circulaire. La création du Groupement d'acteurs mahorais pour l'économie circulaire (GAMEC) impulsé par la CCI de Mayotte et, de façon générale, la participation active et régulière des collectivités locales, des associations et des opérateurs privés à des comités et réunions dans le cadre d'études stratégiques ou d'outils de planification sur l'île (PLPDMA ; PRPGD ; etc.) illustrent cette dynamique de coopération en matière de gestion des déchets sur l'île.

Conscients que la collecte et le traitement des déchets des éléments d'ameublement s'ajoutent à d'autres défis tout aussi immédiats mais nettement plus clivants (la distribution d'eau potable, l'assainissement, l'immigration illégale et l'habitat spontané, l'insécurité, etc.), Ecomaison fera le choix d'une stratégie de déploiement / démarrage fondée sur la progressivité.

A cet égard, notre panel d'actions pour le territoire mahorais reviendra à :

- Faire adhérer des distributeurs d'éléments d'ameublement et mettre en œuvre la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 ;
- Augmenter le nombre d'ESS sous contrat avec les éco-organismes de l'OCABJ ;
- Former les ESS aux processus de saisie informatique et de traçabilité des DEA collectés et réemployés
- Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat ;
- S'assurer de la facilité et de la bonne effectivité de la collecte dans tous les points de reprise Ecomaison de Mayotte ;
- Faciliter la mutualisation de bennes DEA entre 2 entreprises distinctes (sans lien juridique ou économique) et limitrophes qui en font la demande pour des raisons d'espace disponible ;
- Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux distributeurs et ESS ayant peu d'emprise au sol disponible ;
- Quantifier et qualifier les tonnages de DEA en collecte éphémère de façon à cartographier les besoins locaux en bennes DEA et définir une réponse collective le cas échéant ;
- Faciliter l'organisation des collectes éphémères ou événementielles dans les communes les plus impactées par les dépôts de sauvages ;
- Définir avec le SIDEVAM et la CADEMA les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte et de traitement des déchets ;
- Cofinancer des actions de communication sur les horaires et la localisation des points de collecte de DEA existants à Mayotte ;
- Equiper rapidement les déchèteries mobiles en bennes Ecomaison et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisé des bennes DEA.

- Travail sur la plateforme multi-filière

Afin de poursuivre la progression de la collecte sur l'ensemble des canaux de collecte hors SPGD, Ecomaison priorise le développement de la collecte pour réemploi en vue d'atteindre tous ses objectifs d'agrément et en proportion de sa part de marché. Il s'agira à la fois de développer la collecte et la déclaration des produits réemployés :

- Via la distribution, et notamment leurs sous-traitants transporteurs,
- Au travers des initiatives déjà engagées avec des acteurs comme les déménageurs,
- Auprès des déchèteries professionnelles (lorsqu'elles existent et sont sous contrat avec Ecomaison) dont les collectes vont progresser conjointement avec l'avancement de la filière bâtiment,
- Les chantiers de rénovation de certains bâtiments comme les hôtels, les résidences étudiantes ou de vacances, les EPHAD et toutes les résidences hors foyer constituent des sources de gisement important et potentiellement réemployable,

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés par Ecomaison aux collectivités locales sous contrat)	• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels
	Contractualiser avec les premiers distributeurs d'éléments d'ameublement et adapter si besoin le volume des contenants mis à disposition pour pallier les contraintes de place et favoriser la reprise en magasin	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Accompagner les distributeurs mahorais dans la reprise en magasin des DEA des particuliers	• Nombre de metteurs en marché et distributeurs faisant la reprise 1 pour 1 • Effectivité cette reprise 1 pour 1
	Conventionner avec les premiers acteurs du réemploi et premières ESS	• Nombre d'acteurs du réemploi et d'ESS conventionnés chaque année

		• Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat	• Nombre de points d'apport volontaire qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Equiper rapidement les déchèteries mobiles et la future déchèterie fixe en bennes Ecomaison et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée des bennes DEA	• Nombre de déchèteries mobiles ou fixes équipées d'une benne DEA • Nombre de sessions de formation dispensées par l'éco-organisme
	Soutenir financièrement les dispositifs de déchèteries mobiles du SIDEVAM et de la CADEMA, au même titre que les déchèteries fixes.	• Soutiens forfaitaires et à la tonne de DEA collectée qui sont versés et prévus dans les contrats avec la CADEMA et le SIDEVAM
Canaux de collecte inadaptés aux spécificités des territoires	Organiser des collectes ponctuelles ou événementielles dans les communes mahoraises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA)	• Volume et nature des DEA collectés
	Contractualiser avec un opérateur de collecte et de tri	• Réponse à notre nouvel AO de collecte, tri et traitement
	Organiser des opérations de collecte événementielle en lien avec la Société Immobilière de Mayotte (SIM)	• Tonnages de DEA collectés • Nombre de résidents sensibilisés au tri et à la collecte des DEA
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles / collectes événementielles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	• Volume et nature des DEA collectés sur les déchèteries mobiles/collectes événementielles • Nombre de collectes événementielles
Manque d'infrastructure de collecte et massification	Participer à la création d'une plateforme de regroupement des déchets interfilière	• Création de la plateforme

7.2.2. Réemploi / réutilisation et Réparation

Ecomaison est convaincu que le réemploi et la réutilisation des DEA (de même que leur réparation qui est désormais finançable via le fonds réparation) peuvent faciliter l'émergence d'un marché local structuré et agréé de l'occasion, qui serait complémentaire des offres classiques de mobilier neuf ou artisanal.

Aucun acteur du réemploi n'a encore conventionné chez Ecomaison pour les DEA. Les structures du réemploi existantes sont trop peu nombreuses et leur activité reste encore très confidentielle, très localisée (à une commune ou un quartier) ou pas assez professionnelle.

Elles se heurtent majoritairement à des difficultés de surface disponible pour entreposer et présenter (boutique) les biens réemployés, des difficultés de logistique et de mobilité (véhicules, équipements de manutention, présentoirs, outils de rafraîchissement voire de réparation du mobilier) et des hésitations sur la façon de correctement ajuster leur modèle économique (prestation de livraison, prestation de montage/pose de meubles, logique de fidélisation ou de troc) à la demande existante ou attirer vers eux une nouvelle clientèle.

Les particuliers mahorais sont probablement encore sceptiques ou peu au fait de la qualité et de la diversité de l'offre de biens (dont DEA) d'occasion qui existent ou peut se consolider à Mayotte.

Mais les coûts élevés des DEA neufs à Mayotte, autant que la fabrication de meubles artisanaux dégagent un espace opportun pour le segment des meubles d'occasion.

Tenant compte du manque de déchèteries fixes (et de zones de réemploi) à Mayotte, Ecomaison a rapidement fait le choix de développer la mise en place de zones de réemploi chez tous ses adhérents professionnels qui le souhaitent – et qui sont soumis à la reprise.

Ces zones de réemploi peuvent prendre la forme de remises (pièces isolées) ou d'espaces aménagés, en arrière de magasin ou dans des dépôts, par nos adhérents partenaires. Elles peuvent aussi prendre la forme de petits ou moyens containers permanents gracieusement mis à disposition par Ecomaison pour ses adhérents, dès lors qu'ils ont l'emprise au sol suffisante pour les accueillir. Ces containers sont alors gérés par des ESS partenaires qui vont venir entreposer puis revendre en direct (showroom) les éléments d'ameublement en bon état apportés par les clients.

A date, plusieurs adhérents Grands Comptes DROM-COM d'Ecomaison (et donc dotés de plusieurs enseignes réparties de façon homogène sur le territoire) nous ont donné leur accord de principe pour le développement de ces zones de réemploi dans leurs magasins – en alternative ou complément à la mise en benne qui a comme défaut d'abîmer les gisements apportés.

C'est évidemment une possibilité particulièrement intéressante en ce qu'elle permettra à nos ESS partenaires de récupérer plus facilement du gisements qualitatif (en apport volontaire ; casse de magasins pour lesquelles la fonctionnalité du gisement n'est pas remise en cause ; invendus ; etc.

La politique d'affiliation voulue par Ecomaison entre ses distributeurs adhérents et ces ESS commencera véritablement à porter ses fruits dans le courant de l'agrément. Mais d'ores et déjà, l'AMI Réemploi et Territoires et la révision très substantielle de nos soutiens financiers inscrits dans notre nouvelle convention ESS Ameublement 2024 permettront de renforcer les moyens humains et matériels de ces acteurs du réemploi et de leur permettre de constituer un marché de la seconde main

attractif et qualitatif, tant pour des consommateurs éco-responsables que pour des clients aux faibles revenus.

Ecomaison a identifié deux ESS à Mayotte (Wenka Culture et R2D2) qui ont les moyens logistiques (entrepôts, camions, fourgons) et humains de récupérer du gisement (en déchèteries mobiles, chez des distributeurs et fabricants ou chez des particuliers) à des fins de réemploi et réutilisation. Une de ces ESS a été conventionnée par Ecomaison en fin d'année dernière (Wenka Culture) et a déjà bénéficié de premières sessions de formations. Lors de son déplacement à Mayotte (20 au 22 mars 2024), le Responsable DROM-COM d'Ecomaison (Lionel QUILLE) a pu visiter leur site – dont leur atelier de fabrication de meubles sur commande – et rencontrer leur équipe. Une feuille de route a été établie avec Wenka Culture via un mail du 02 mai 2024, qui mettait l'accent sur la réparation, le réemploi

En matière de réparation enfin, notons qu'Ecomaison a communiqué à plusieurs reprises, au cours de la fin d'année 2023 et du début d'année 2024 (auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte ; auprès des ESS du territoire ; auprès des professionnels (distributeurs ou fabricants adhérents) dotés d'un SAV ; etc.) sur son fonds réparation ameublement.

A date, un candidat a le profil pour être labellisé à Mayotte (l'association Wenka Culture) et est actuellement en cours d'accompagnement en vue d'une labélisation prochaine – sous réserve qu'elle remplisse bien les conditions requises pour devenir Réparateur.



Atelier de fabrication de meuble de Wenka Culture (Mayotte)

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Problèmes de foncier et d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires du réemploi pouvant conventionner rapidement avec les éco-organismes de l'OCABJ	Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés auprès de la CRESS Mayotte/an
	Créer des vocations et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes de l'OCABJ	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés auprès de la CRESS Mayotte/an • Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS conventionnés par Ecomaison et Valdelia / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés
	Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m ³) pour la collecte des DEA aux ESS ayant peu d'emprise au sol disponible	• Demande de contenants plus petits • Volumes de DEA collectés dans ces contenants adaptés
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de Mayotte	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et caractérisation des DEA réemployés	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux structures de l'ESS • Bilan annuel des acteurs du réemploi financés
Manque de stabilité économique des acteurs du réemploi et de l'ESS	Former et informer les acteurs du réemploi avec le concours d'ESS France et de la CRESS de Mayotte aux soutiens des éco-organismes (réemploi ou réparation), aux financements publics et Appels à projets ou aux techniques de marketing/vente utiles à leur activité	• Nombre et montant des soutiens au réemploi et à l'équipement alloués aux acteurs du réemploi de Mayotte • Nombre de formations et de communications dirigées vers ces acteurs • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés
	Faciliter l'accès aux informations relatives aux différents financements possibles	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux ESS • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés
	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes mahoraises (surtout celles les plus touchées)	• Volume et nature des DEA collectés

Faible visibilité des acteurs de la prévention, du réemploi et des ESS de Mayotte	par les dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi	
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les Mahorais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	• Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés et recettes annuelles générées
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI (Ecomaison)	• Volume et nature des DEA collectés • Volume et nature des DEA recyclés ou valorisés

3.2.3. Préparation / traitement

La préparation et le traitement des DEA collectés, sur le territoire de Mayotte, sont des priorités essentielles pour Ecomaison et l'ensemble des parties prenantes mahoraises.

L'enfouissement ou l'export de ces déchets vers l'Hexagone pour recyclage ou valorisation énergétique ne constitue ni des sources de satisfaction, ni des solutions pour l'avenir, d'autant que l'essentiel des DEA sont des ressources pouvant s'inscrire dans des modèles industriels locaux à la fois vertueux et pérennes.

La capacité réglementaire de l'ISDND de Dzoumogné est de 2 millions m³ (arrêté préfectoral d'autorisation n°10-881 du 15/09/2010), en deux casiers, pour une durée de vie de 30 ans :

- Casier 1 en cours d'exploitation : 0,7 Mm³ ;
- Casier 2 à construire avant la fin d'exploitation du casier 1.

A la fin 2018, le tonnage enfoui cumulé est de près de 277 000 tonnes. La capacité résiduelle de l'ISDND est donc d'environ 1,5 à 1,7 millions de tonnes (0,4 à 0,5 Mt pour le casier 1). Selon le PRPGD de Mayotte, en projection tendancielle en 2032, « si rien n'est fait », environ 75% de la capacité de l'ISDND soit la totalité du casier 1 et plus de la moitié du casier 2 auront donc été consommés.

A l'heure actuelle, Mayotte n'a aucun exutoire local de recyclage ou de valorisation pour les déchets des éléments d'ameublement, ce qui conduit à l'enfouissement systématique des DEA collectés en bennes encombrants (après extraction des fractions métalliques) à l'ISDND de Dzoumogné. C'est donc une situation strictement à rebours des prescriptions du législateur et des services de l'Etat en matière de hiérarchie des modes de traitements des déchets (recyclables).

Sous réserve des conclusions de l'étude de faisabilité, le PRPGD de Mayotte préconise la mise en œuvre d'installations permettant de fabriquer du combustible solide de récupération à partir de déchets

résiduels. Celle-ci pourra être mise en œuvre par étape, après par exemple une première étape de stabilisation qui fera l'objet d'une extension des process en vue de la fabrication de ces combustibles. Il souligne toutefois que " la valorisation énergétique peut s'avérer très coûteuse à mettre en place au regard des contraintes insulaires du territoire : gisement limité, faible réseau industriel local et éloignement de la métropole, difficultés pour une valorisation thermique par rapport aux territoires métropolitains, etc... Par conséquent un autre mode de réduction des tonnages entrants en ISDND pourrait être considéré : la stabilisation des OMr. "

De même, il existe une installation de tri des encombrants ménagers collectés en porte-à-porte sur la commune de Mamoudzou (Enzo à Kawéni).

Sur le Département, deux centres de tri sont susceptibles de réceptionner des flux triés provenant des entreprises (cartons, palettes, films plastiques ...) :

- Le centre de tri de Enzo à Kawéni (commune de Mamoudzou) ;
- Le centre de tri de Star Mayotte à Longoni (commune de Koungou).

A l'instar d'autres territoires ultramarins, la contrainte foncière est d'autant plus prégnante à Mayotte que c'est un territoire archipélagique, qui est à la fois poly-exposé aux risques naturels ou aux aléas climatiques, mais est également marqué par une topographie particulièrement accidentée.

Tous ces facteurs sont évidemment des freins à l'étalement urbain, d'autant qu'ils conditionnent la répartition spatiale de la population (essentiellement sur la bande littorale), polarisent les activités économiques et affectent la disponibilité et le coût du foncier susceptible d'accueillir des équipements publics. C'est par ailleurs un habitat très impacté par l'habitat spontané (sans titre de propriété ou permis de construire) consécutif à l'immigration illégale.

A cela s'ajoute un objectif de zéro artificialisation nette des sols à horizon 2050, désormais inscrit dans le Code de l'urbanisme [Art. L-101-2 alinéa 6] consécutivement à l'adoption de la Loi (dite) Climat et Résilience du 22 août 2021.

Dans ce contexte, Ecomaison a pour objectif de collecter et sécuriser le gisement de DEA, en vue de l'orienter vers toute unité locale de regroupement/tri/préparation au recyclage ou valorisation qui verrait le jour à Mayotte.

Dans l'intervalle, c'est à l'échelle régionale, et en particulier vers la Réunion, que des solutions de valorisation des DEA doivent être explorées à court terme – via du rapatriement. Une liaison maritime directe entre la Réunion et Mayotte, par une compagnie réunionnaise (Mer Union) et pour de petits volumes, est déjà viable. Cela permettrait d'atteindre 100 % de recyclage (ferraille) et valorisation pour les DEA collectés à Mayotte. En parallèle, des solutions de tri et préparation des DEA collectés en vue de leur recyclage ou valorisation à l'export sont à explorer avec les opérateurs mahorais.

❖ La valorisation spécifique du plastique dans les DROM-COM

Les éléments d'ameublement en « plastique » sont constitués essentiellement d'une résine, le polypropylène (PP). Ces produits sont par ailleurs faiblement présents dans le gisement de déchets collecté (environ 2% du mix matières). Avec l'arrivée de la nouvelle filière du bâtiment, Ecomaison

devra prendre en charge 5 nouvelles résines plastiques. Les filières Jouets et Brico-jardin devraient elles aussi contribuer à une massification forte des plastiques, un élément important pour le développement industriel de ce type de matières.

Dès lors, ce matériau commencera à atteindre des volumes suffisamment intéressants pour attirer l'attention des industriels concernés. Ils ont déjà beaucoup à travailler sur certains plastiques dans d'autres filières. L'enjeu pour Ecomaison sur ces matériaux sera double :

- En premier lieu, il s'agira d'identifier les meilleures techniques permettant le tri de ces différents flux de plastiques collectés en mélange pour maintenir l'accès au flux originel de PP ;
- En second lieu, d'identifier de nouvelles voies de recyclage des flux de PP afin de diversifier les usages et de toujours conférer plus de valeur à ce matériau.

Sur les procédés existant pour les résines concernées, ce matériau sera traité par des appels d'offres classiques à partir de systèmes de tri optique déjà bien connus des opérateurs.

Ecomaison échange depuis plusieurs mois avec un porteur de projet de valorisation matière du flux plastique (PP/PE) qui pourrait monter une structure de recyclage de plastique (PP/PE) dans l'Océan Indien, sous réserve que les conditions (gisements suffisants, foncier disponible à l'achat ou la location, partenaire(s) intéressé(s), business plan fiable, débouchés éventuels, etc.) soient réunies. A l'initiative d'Ecomaison, des discussions sont aussi en cours avec Ecosystem et CITEO pour déterminer la faisabilité et le niveau d'engagement de ces trois structures en vue de l'arrivée de cet acteur à La Réunion et/ou Mayotte.

Lors de son déplacement à Mayotte en novembre 2024, le Responsable DROM-COM d'Ecomaison a effectué une visite de l'atelier de recyclage de plastiques d'Habit'Ame, situé à Kaweni, à proximité de Wenka Culture.

Cette visite a été particulièrement constructive et bénéfique, tant pour Ecomaison que pour Habit'Ame (structure solidaire qui fait du broyage et de la fabrication de mobilier en plastiques recyclés et de dalles en plastiques recyclés) puisqu'elle a permis de dessiner les contours d'une collaboration future à cette structure qui reviendrait notamment à lui confier un marché de collecte et de traitement des déchets d'éléments d'ameublement en plastique, à compter de 2025.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de structures de préparation et valorisation locales des DEA	Développer la préparation et la valorisation énergétique locale via les CSR	• Quantité annuelle de CSR produits tonnes et pourcentage entrants • Quantité annuelle de déchets stockés, en sortie de préparation de CSR
Nombre limité de prestataires mahorais	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires mahorais de la gestion et du traitement des	• Nombre de réponses à nos appels d'offre

pour nos différentes opérations	déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs Ecomaison	• Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage de Mayotte
	Etudier avec les opérateurs locaux les solutions d'export pour recyclage / valorisation, en lien avec d'autres éco-organismes	• Tonnages exportés et valorisés à l'export

3.2.4. Sensibilisation, communication, formation

Mayotte est un territoire qui accuse des retards conséquents en matière de prévention et de (planification de la) gestion des déchets.

Son Plan Départemental de prévention et de gestions des déchets n'a toujours pas été adopté, à l'inverse d'autres DROM-COM. La communication opérée par le Conseil départemental de Mayotte, par les EPCI ou par le SIDEVAM est globalement audible et bien identifiée.

La sensibilisation peut cependant être davantage axée sur les interactions et les priorités à mettre en œuvre, consécutivement à l'adoption de la loi AGECE. Les efforts communs de toutes les parties prenantes (membres de la Plateforme interfilières REP de Mayotte) devront progressivement aboutir à une meilleure connaissance des éco-organismes et une plus forte implication de ces derniers dans les agendas et projets territoriaux qui coïncident avec leurs missions et leurs moyens.

A cet égard, Ecomaison va multiplier et diffuser largement ses outils de formation et de communication sur tout le spectre des actions et soutiens (financement de l'innovation ; financement de la collecte, du tri et du traitement des DEA ; sécurisation et préparation des gisements ; financement du réemploi ; financement de la réparation ; etc.) dont les acteurs mahorais peuvent profiter en devenant leurs prestataires et partenaires locaux.

Plus spécifiquement, il s'agit de rendre clair et évident dans l'esprit de la population mahoraise que la collecte des DEA dans les points de reprise sous contrat Ecomaison n'est pas vaine et qu'avec les efforts conjugués de tous, Mayotte deviendra prochainement un territoire zéro DEA enfouis.

Par ailleurs, Ecomaison a entrepris de communiquer et sensibiliser sur la filière REP des éléments d'ameublement en s'appuyant sur la clientèle de ses adhérents distributeurs et fabricants. Nous avons conçu des supports de communication à l'attention de nos adhérents qui mettent l'accent sur le périmètre des produits concernés par la filière REP des éléments d'ameublement, leurs obligations réglementaires (adhésion si metteurs en marché, conditions de reprise des déchets usagés, affichage de l'éco-participation et de l'IDU, etc.), le réemploi et la réparation des éléments d'ameublement, les primes d'incorporation de matières premières recyclées.

Entre la fin 2023 (octobre) et le début d'année 2024 (mars), Ecomaison s'est rendu à deux reprises à La Réunion pour rencontrer les parties prenantes locales (acteurs du réemploi, chambres consulaires, Conseil départemental, services déconcentrés de l'Etat (ADEME, SGAR et DEAL), prospects et

adhérents à la filières REP des éléments d’ameublement, fédérations professionnelles, etc.) afin de présenter sa feuille de route pour Mayotte sur les différentes filières REP pour lesquelles nous sommes agréés (EA, ABJ, PMCB, Jouets).

Ce travail de sensibilisation ne se limite pas à nos seuls adhérents professionnels puisqu’une stratégie de mise en conformité de l’ensemble des non-contributeurs / « free riders » (identifiés et démarchés sans succès, pour le compte d’Ecomaison, par nos facilitateurs au cours de l’année 2023) à la filière REP des éléments d’ameublement a été mise en place par Ecomaison depuis le deuxième semestre 2023.

Une liste de ces non-contributeurs a ainsi été établie, à la demande d’Ecomaison, par ses facilitateurs dans les DROM-COM. Ce après quoi, Ecomaison leur a adressé un courrier officiel au premier trimestre 2024 les invitant à engager les démarches d’adhésion à la filière REP EA ou à nous apporter la preuve qu’ils n’étaient pas metteurs en marché ou soumis à l’obligation de reprise.

Forts de ces efforts déployés, Ecomaison procède actuellement à l’adhésion de plusieurs de ces non-contributeurs et ne manquera pas de transmettre aux services déconcentrés ou centraux de l’Etat la liste de celles et ceux qui ne se seront pas manifestés malgré nos différentes relances.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
_Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population mahoraise sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	• Nombre de campagnes de communication cofinancées • Nombre de retours ou de réactions exprimés et recueillis

3.2.5. R&D

La visibilité et les moyens des structures de R&D à Mayotte sont encore perfectibles.

Or, tout l’intérêt de cette R&D locale tient au fait que les contraintes géographiques et économiques (insularité, coût des transports maritimes et aériens vers l’Hexagone) et particularités climatiques (humidité, pluviométrie, fort ensoleillement, sécheresse, embruns, etc.) d’un territoire comme Mayotte justifient que des projets de recherche appliquée ou des expérimentations locales y soient conduits et financés par Ecomaison ou en commun avec d’autres éco-organismes qui gèrent des déchets dont les matériaux sont similaires que ceux collectés par Ecomaison (plastiques des déchets REP d’Ecosystem et de CITEO, par exemple).

D’ores et déjà, Ecomaison a lancé au premier trimestre 2024 un Appel à Innovateurs « Collecte et Services » 2024 visant à identifier des acteurs proposant des dispositifs innovants de COLLECTE et de SERVICES, facilitant la gestion des produits usagés, en particulier en vue du de la réparation et du réemploi, sur les 4 filières (ABJ, Jouets, EA, PMCB) pour lesquelles nous sommes agréés :

Les innovations financées peuvent être directement liées aux activités d'Ecomaison, ou bien être mises à disposition de nos adhérents, distributeurs, fabricants ou de nos partenaires, des collectivités locales, des entreprises de l'économie sociale et solidaires, etc.

Les différentes innovations autour de la Collecte peuvent être :

- Des concepts autour de la logistique visant à faciliter, optimiser, diminuer l'impact environnemental ou le coût des opérations de collecte ;
- Des concepts visant la préservation de la qualité des flux ;
- De nouveaux modes de communications ou des outils digitaux visant le même objectif.

Pour la Réparation les services peuvent être liés à :

- La mise à disposition de pièces détachées destinées à la réparation des objets concernés, afin de proposer des solutions aux difficultés d'accès, d'identification, d'utilisation, etc. ;
- La réparation assurée par un professionnel avec la participation du consommateur, à distance ou en physique, dans des lieux innovants éventuellement ;
- La réparation par un professionnel éligible au Bonus Réparation, par exemple à travers une plateforme de mise en contact ;

Les services liés au Réemploi peuvent concerner :

- La mise en place de hub ou points réemploi en zone commerciale, chez les distributeurs, chez les logisticiens, dans les déchetteries...
- Le développement de flux logistiques spécifiques
- Ou encore des services de collaborations entre les acteurs de la collecte et les structures de l'ESS, ou des plateformes digitales de vente...

Cet Appel à Innovateurs est ouvert jusqu'au 30 juin 2024 (renouvelable en cours d'année). L'ensemble des parties prenantes locales mahoraises ont été informées directement, par notre facilitateur local, de cet Appel à Innovateurs.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de Mayotte	Appel à projets R&D Ecomaison à lancer en matière d'éco-conception locale ou de recyclage ou valorisation énergétique des DEA	• Taux de candidature à nos Appels à projets • Taux de candidatures de structures domiciliées à Mayotte • Montant des financements alloués • Taux de réalisation des projets financés par Ecomaison
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs mahorais qui font de la R&D	Accroître la connaissance et le suivi des structures mahoraises et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	• Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges • Taux de candidature à nos Appels à projets

8. Saint-Martin

Saint-Martin est une île située dans les Caraïbes, partagée entre deux entités politiques : la Collectivité de Saint-Martin, côté français, et le territoire néerlandais de Sint Maarten. 34.489 habitants sont recensés dans la partie française de Saint-Martin, au 1^{er} janvier 2019. Sur l'île, la densité de la population est 5 fois supérieure à celle de la moyenne française : 610 habs./km².

L'ouragan Irma en 2017 a mis en évidence les vulnérabilités de l'infrastructure de gestion des déchets de l'île. Depuis lors, des efforts ont été déployés pour réhabiliter et améliorer les installations de traitement des déchets, tout en promouvant des pratiques de réduction et de recyclage.

La Collectivité de Saint-Martin a confié à l'entreprise Verde SXM la gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de l'île. L'entreprise gère deux sites : l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, outil de la Collectivité de Saint-Martin, et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de Verde SXM, rue de Grande Caye.

En revanche, c'est la Collectivité Territoriale de Saint-Martin qui gère la déchèterie de Galisbay, ouverte exclusivement aux particuliers (les déchets des professionnels sont admis uniquement à l'Ecosite de Verde) et qui peuvent y amener gratuitement leurs encombrants/DEA ménagers.

L'entreprise Verde s'impose donc comme le relais incontournable d'une solution de collecte, de tri, de recyclage, d'enfouissement ou d'export (Guadeloupe ou éventuellement Saint-Barthélemy) des gisements de la filière REP des éléments d'ameublement, à Saint-Martin.

Notons que malgré des approches répétées conduites par notre facilitatrice locale, la Collectivité de Saint-Martin n'a toujours pas contractualisé avec les éco-organismes de l'ABJ à ce jour.



8.1. Etat des lieux des performances à Saint-Martin

8.1.1. *Etat des lieux de la collecte*

En 2023, dix opérations de collectes de DEA ont été réalisées auprès des professionnels à Saint-Martin pour un total de 6,4T. Les opérations ont été réalisées par l'opérateur VERDE SXM et orienté vers du recyclage pour la ferraille et vers l'ISDND pour les reste des matériaux.

Aucun point de reprise fixe n'a contractualisé à ce jour avec la filière DEA.

La collecte est opérée par la Collectivité de Saint-Martin. L'étude ADEME (2022) de caractérisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Saint-Martin a permis de mettre en évidence le fait qu'en 2021, 13 978 tonnes d'encombrants de la Collectivité de Saint-Martin collectées en points de regroupement ont été enfouies sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Grandes Cayes.

Or, 5 750 tonnes (41%) des déchets collectés avec les encombrants pourraient faire l'objet d'une valorisation matière, notamment en séparant le bois, les cartons et les métaux et, surtout, 2 460 tonnes (18 %) de ces encombrants sont concernés par une REP - dont la principale concerne les déchets d'équipement d'ameublement.

8.1.2. *Etat des lieux réemploi / réutilisation*

La filière DEA à Saint-Martin a actuellement un relais de l'économie sociale et solidaire en mesure d'offrir une seconde vie aux mobiliers collectés. Il s'agit de « l'Atelier Recyclerie » qui a été conventionnée par Ecomaison, sur la filière REP des éléments d'ameublement au mois de mai 2024. Cette ESS a également candidaté à l'AMI « Territoires et Réemploi » d'Ecomaison afin de bénéficier d'un accompagnement financier en vue de structurer son activité de réemploi sur le territoire Saint-Martinois.

8.1.3. *Etat des lieux préparation / traitement*

A Saint-Martin, l'opérateur Verde est équipé d'un pont bascule, d'une presse à balle de déchets d'emballages ménagers, d'un broyeur de verre (recyclage interne du verre pour usage dans des travaux de voiries et réseaux divers en local) et d'une presse à ferraille, de sorte que certains flux de DEA peuvent déjà être conditionnés localement pour leur transfert maritime vers la Guadeloupe ou recyclés sur place.

Un projet de préparation et de valorisation de CSR à Saint-Martin est actuellement à l'étude et est envisagé pour le territoire par l'entreprise Verde.

8.1.4. *Synthèse de l'état des lieux pour Ecomaison et Valdelia*

Catégorie	Thématique	National	Saint-Martin
-----------	------------	----------	--------------

Collecte	Tonnage collecté	1 800T / 100 000 habitants	20T / 100 000 habitants
	Nombre de points d'enlèvements	9 points / 100 000 habitants	0 / 100 000 habitants
Réemploi	Nombre de structures conventionnées	1 partenaire / 100 000 habitants	0 partenaire pour 100 000 habitants
	Tonnage réemployé	64 T / 100 000 habitants	0 T / 100 000 habitants
Traitement	Part de recyclage	53 %	28 %

Les performances de la filière DEA à Saint-Martin sont en deçà des performances sur l'ensemble du territoire, que ce soit en termes de collecte, de réemploi ou de traitement.

En complément des actions communes à tous les territoires d'outremer, sont proposées ci-après des actions spécifiques que les éco-organismes de l'OCABJ mèneront à Saint-Martin.

8.2. Plan d'actions à Saint-Martin

Tenant compte de la répartition figurant en page 5 et 6 de ce Plan DROM-COM Eléments d'ameublement, c'est Valdelia qui assurera pour le compte des trois éco-organismes agréés la collecte des déchets des éléments d'ameublement à Saint-Martin, tous canaux confondus (Distributeurs / Fabricants ; Détenteurs ; Collectivités locales ; ESS ; etc.), à partir du 1^{er} juillet 2024.

8.2.1. *Collecte*

Le premier maillon de l'offre servicielle déployée par Valdelia est le prestataire de collecte. Ce prestataire, choisi sur la base d'un appel d'offre doit pouvoir proposer des contenants qui peuvent être mis à disposition de manière ponctuelle sur un chantier ou de manière durable chez un distributeur ou une ESS. La filière ne possède aucun prestataire en contrat à Saint-Martin. Ce qui ne permet pas de mettre en place les différents canaux de collecte.

Pour cela, Valdelia s'est attaché à identifier et contractualiser avec un prestataire de collecte local : EGA.

Au-delà des points de reprise, qui permettent d'offrir une solution aux détenteurs ayant un moyen de transport adapté, il est essentiel de développer d'autres formats de collecte sur le territoire afin de proposer un service au plus proche des réalités du territoire.

Pour répondre à cette problématique, l'objectif sera de développer la reprise en magasin et d'expérimenter la collecte événementielle.

Les collectes événementielles organisées sur d'autres territoires ultramarins pourront servir de guide dans la mise en place de ce canal de collecte à Saint-Martin.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Absence de contrat avec un prestataire de collecte	Identifier, contractualiser	Nombre de réponses à l'Appel d'offre
Nombre de point de reprise	Ouvrir au moins un point de reprise	Nombre de point de reprise contractualisé
Canaux de collecte insuffisants ou inadaptés aux spécificités du territoire	Organiser des collectes évènementielles et mobiles	Nombre d'opérations de collecte éphémères

8.2.2. Réemploi / réutilisation

Sur un territoire comme Saint-Martin, le réemploi et la réutilisation sont un maillon essentiel à la prévention du déchet. En effet, en l'absence d'infrastructure de recyclage ou de valorisation, ces pratiques permettent d'allonger la durée de vie des produits et ainsi retarder sa mise au rebus.

La Collectivité de Saint-Martin échange avec parcimonie avec la filière DEA depuis 2014 dans le cadre de la mise en place de la politique de prévention et de gestion des déchets du territoire. Cette collaboration a permis de mettre un espace de réception pour des produits d'ameublement en fin de vie mais aucune structure du réemploi n'a été identifiée et conventionnée pour pouvoir collecter et donner une seconde vie à ces produits.

En 2024, Ecomaison a conventionné avec un acteur du réemploi à Saint-Martin (l'Atelier Recyclerie).

Valdelia est en contact avec l'Atelier Recyclerie et a déjà mené plusieurs réunions de travail afin de voir comment palier à son besoin en matière de foncier. Elle est depuis, en lien avec le prestataire VERDE SXM pour une mutualisation d'espace.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de partenaire du réemploi / réutilisation conventionné	Identifier et conventionner avec au moins 1 acteur du réemploi / réutilisation <i>Si aucun acteur : accompagnement à la montée en compétence d'une structure ESS</i>	Nombre de structures conventionnées ou accompagnées dans la montée en compétence

8.2.3. Préparation / traitement

A Saint-Martin, l'opérateur réalise déjà le traitement des déchets pour le territoire de Saint-Martin.

Le projet de préparation et consommation de CSR à l'étude au sein du groupe VERDE intéressera nécessairement Valdelia au regard du fort pouvoir calorifique inférieur des déchets des éléments d'ameublement.

Pour garantir la rentabilité et la cohérence d'un tel projet et compte tenu des réflexions en cours, il y a fort à parier que l'étude de Verde élargira son analyse aux déchets de la partie hollandaise de l'île afin de réfléchir à un scénario pérenne de fonctionnement d'une telle unité.

Dans ce contexte, Valdelia a pour objectif de collecter et sécuriser le gisement de DEA, en vue de l'orienter vers toute unité locale de regroupement/tri/préparation au recyclage ou valorisation qui verrait le jour à Saint Martin.

Dans l'intervalle, Valdelia utilisera l'exutoire local (ISDND) pour la gestion des DEA (à l'exception des flux métalliques). Une option d'empotage et transfert vers l'hexagone a néanmoins été anticipée avec le prestataire saint-martinois dans le cas où l'ISDND rencontrerait des difficultés à traiter les volumes de DEA.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Insuffisance de dispositifs locaux dédiés à la valorisation des déchets	Identifier et développer des options de valorisation locales ou régionales	Quantité de projets dans lesquels les éco-organismes s'impliquent
	Mutualiser les gisements pour un export vers l'Hexagone	Quantité de DEA exportés

8.2.4. Sensibilisation, communication, formation

La filière DEA a un relais local (domicilié en Guadeloupe) permettant de développer la filière, orienter les flux vers la bonne filière REP, sensibiliser les acteurs concernés par les services des éco-organismes.

L'activité peu dense à Saint-Martin ne permet pas d'occuper un poste entier.

L'objectif ici est que chaque éco-organisme de la filière contractualise avec une structure en tant que facilitateur local. Au cours de l'agrément précédent 2017-2023 et sur le début de cet agrément 2024-2029, Ecomaison et Valdelia ont travaillé avec l'entreprise C2D Consulting qui travaillait comme facilitateur et animateur de la Plateformes Interfilière pour la Guadeloupe et pour Saint-martin. Valdelia et Ecomaison, considérant les besoins spécifiques en termes d'accompagnement pour Saint-Martin, ont invité leur facilitateur actuel à recruter un salarié, positionné à Saint-Martin, afin de faire bénéficier leurs adhérents distributeurs et metteurs en marché, leurs ESS conventionnées et la collectivité locale de Saint-Martin d'un accompagnement plus régulier et plus poussé.

Les éco-organismes de l'OCABJ pourront s'appuyer sur les feuilles de route et les missions des facilitateurs des autres territoires ultramarins.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Relai local éloigné	Contractualiser avec un facilitateur local	Feuille de route du facilitateur

8.2.5. R&D

La Recherche et Développement et l'Innovation jouent un rôle crucial dans la prévention et la gestion des déchets, car elles permettent de développer de nouvelles technologies, méthodes et stratégies pour réduire la quantité de déchets générés, minimiser leur impact environnemental et gérer efficacement ceux qui sont produits.

Les actions nationales de R&D et d'Innovation portées par chaque éco-organismes alimentent la prévention et la gestion des déchets à Saint-Martin mais n'offrent pas toujours une réponse aux problématiques locales.

Il s'agira ici de mener un appel à projet commun entre éco-organismes autour de l'économie circulaire des DEA à Saint-Martin.

L'objectif est de mener au moins un projet de R&D / innovation par an.

Valdelia s'appuiera sur les exemples d'appels à projets menés dans les autres territoires ultra-marins.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de Saint-Martin	Appel à projets R&D local	Nombre de projets d'innovation / R&D

9. Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel situé dans l'océan Atlantique Nord, au large de la côte est du Canada. Il est composé de Saint-Pierre (26 km²), Miquelon (110 km²) et Langlade (91 km²), ces deux dernières sont reliées par un isthme de sable. Plusieurs petites îles composent également l'archipel : l'île aux Marins, l'île aux Vainqueurs, l'île aux Pigeons, le Petit Colombier et le Grand Colombier. L'archipel est étendu sur un total de 242 km².

Saint-Pierre est la plus petite île mais la plus peuplée avec 5 400 habitants (en 2018) et Miquelon-Langlade accueille quant à elle 585 habitants.¹³

Saint-Pierre et Miquelon a le statut de collectivité d'Outre-mer, régi par l'article 74 de la Constitution. La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial. Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine. La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon détient des compétences en matière d'impôts, droits et taxes, de cadastre, de régime douanier, d'urbanisme, de construction et de logement. L'État dispose de compétences en matière de gestion des établissements publics locaux d'enseignement, de la voirie classée en route nationale et de la police de la circulation.



Saint-Pierre-et-Miquelon

- de 5 000 à 10 000 h.
- moins de 5 000 h.
- ch.-l. de territoire
- commune
- autre localité
- route
- ✈️ aéroport
- 200

9.1. Etat des lieux des performances à Saint-Pierre-et-Miquelon

¹³ https://www.iedom.fr/IMG/pdf/panorama_spm_2020.pdf

9.1.1. *Etat des lieux de la collecte*

Depuis la mise en place de la filière, aucun mobilier n'a été collecté sur le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

2019		2020		2021		2022	
TONNAGES COLLECTES	REEM PLOI	TONNAGES COLLECTES	REEM PLOI	TONNAGES COLLECTES	REEM PLOI	TONNAGES COLLECTES	REEM PLOI
0	0	0	0	0	0	0	0

Depuis 2016, une déchèterie à plat et couverte est présente sur ce territoire mais sans aucune unité locale de recyclage ou valorisation.

Faute de non-contractualisation entre les communes de Saint Pierre et Miquelon avec Ecomaison, cette déchèterie n'est pour l'instant pas référencée comme point d'enlèvement pour la filière DEA.

De ce fait, le territoire possède un seul point d'enlèvement :

ECOMAIISON			VALDELIA		TOTAL
CL	ESS	Distributeur	PAV	CMV	
0	0	0	1	0	1

Ce point de reprise PAV consiste en un container de 40 pieds, mis à disposition par Valdelia sur le site de Galantry depuis 2019. Il a pour vocation de permettre le stockage du mobilier, et son réemploi autant que possible.

Cela représente **16 points de reprise pour 100 000 habitants**.

La collecte est opérée par la Collectivité Territoriale Saint-Pierre-et-Miquelon (Valdelia)

9.1.2. *Etat des lieux du réemploi / réutilisation*

Aucune structure du réemploi et de la réutilisation n'est aujourd'hui conventionnée avec un des éco-organismes de la filière DEA.

Valdelia a rencontré, lors de son déplacement en 2023, une structure effectuant du réemploi Textile et jouets. Pour le moment elle ne souhaite pas se développer sur le réemploi de mobilier mais Valdelia reprendra attache avec cette structure pour lui présenter les produits concernés par la Catégorie 12 de la filière DEA, qui a plus de similitude avec son activité actuelle.

9.1.3. *Etat des lieux préparation / traitement*

A date, malgré le point de reprise disposé sur le site de Galantry, aucun flux n'a été traité. Ainsi nous n'avons pas de donnée sur le traitement des déchets d'éléments d'ameublement pris en charge opérationnellement par les éco-organismes.

9.1.4. Synthèse de l'état des lieux

Catégorie	Thématique	National	Saint Pierre et Miquelon
Collecte	Tonnage collecté	1 800T / 100 000 habitants	0 T / 100 000 habitants
	Nombre de points d'enlèvements	9 points / 100 000 habitants	16 points / 100 000 habitants
Réemploi	Nombre de structures conventionnées	1 partenaire / 100 000 habitants	0 partenaire / 100 000 habitants
	Tonnage réemployé	64 T / 100 000 habitants	0 T / 100 000 habitants
Traitement	Part de recyclage	53 %	0 %

Les performances de la filière DEA à Saint-Pierre-et-Miquelon sont en deçà des performances sur l'ensemble du territoire, que ce soit en termes de collecte, de réemploi ou de traitement. Ce retard est dû notamment à une mise en place de la filière tardivement à Saint-Pierre et Miquelon et à l'absence de relai local.

Dans une troisième partie, seront proposées des actions pour remonter les performances au niveau national d'ici à trois ans.

9.2. Plan d'actions à Saint-Pierre-et-Miquelon

Tenant compte de la répartition figurant en page 5 et 6 de ce Plan DROM-COM Eléments d'ameublement, c'est Valdelia qui assurera pour le compte des trois éco-organismes agréés la collecte des déchets des éléments d'ameublement à Saint-Pierre et Miquelon, tous canaux confondus (Distributeurs / Fabricants ; Détenteurs ; Collectivités locales ; ESS ; etc.), à partir du 1^{er} juillet 2024.

Valdelia s'est déplacé pour la première fois à Saint-Pierre-et-Miquelon en septembre 2023. Cette rencontre avec le territoire a été l'occasion de se rendre de compte de la situation en matière de gestion des déchets (DEA, PMCB et autres) et du besoin d'accompagnement des acteurs locaux (tant public que privés) dans la structuration des filières de gestion des déchets. Ainsi, Valdelia anime un projet d'évacuation des déchets de l'Archipel l'automne 2023, et fait le lien avec les autres éco-organismes pour que les filières pérennes se créent.

Dans ce cadre, la Responsable DROM-COM de Valdelia participe aux COTECH déchets de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi qu'aux COPIL et se rend sur place environ tous les trois mois pour suivre l'avancée des projets (mars 2024 – Juillet 2024).

9.2.1. Collecte

La première composante du service de collecte est le prestataire de collecte. Ce prestataire, choisi sur la base d'un appel d'offre doit pouvoir proposer des contenants qui peuvent être mis à disposition de manière ponctuelle sur un chantier ou de manière durable chez un distributeur ou une ESS.

Valdelia vient de clôturer ses appels d'offres de collecte et de traitement des DEA à Saint-Pierre-et-Miquelon et a attribué le marché à un groupement entre les entreprises Guibert Frères (Saint-Pierre) et Nicollin (Montpellier). Les déchets seront triés sur place puis empotés pour être exportés en hexagone, à l'exception du métal qui partira vers le Canada.

Il est important de préciser que le prestataire Guibert Frères est peu expérimenté en matière de gestion des déchets et projette d'investir pour se structurer sur les prochaines années. Valdelia s'attachera donc ici à l'accompagner dans sa montée en compétence, notamment en matière de traçabilité.

Aujourd'hui, l'archipel ne comporte qu'un seul point de reprise pour les éléments d'ameublement pour deux îles distinctes. Cela implique que les particuliers et professionnels qui souhaitent se débarrasser de mobilier peuvent avoir à parcourir jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres voire traverser d'une île à l'autre. Pour ce faire, il s'agira d'ouvrir à minima un point de collecte sur chaque île, qu'il soit fixe ou mobile.

Le point de reprise à Galantry sera un outil sur lequel la filière pourra s'appuyer pour réceptionner des DEA.

Par ailleurs, la contractualisation des communes de Saint Pierre et Miquelon avec Valdelia est un prérequis indispensable à la prise en charge opérationnelle ou financière des flux de DEA collectés, en particulier sur la déchèterie.

Au-delà des points de reprise, qui permettent d'offrir une solution aux détenteurs ayant un moyen de transport, il est essentiel de développer d'autres formats de collecte sur le territoire afin de proposer un service au plus proche des réalités du territoire.

Pour répondre à cette problématique, l'objectif sera d'expérimenter la collecte événementielle.

Les collectes événementielles organisées sur d'autres territoires ultramarins pourront servir de guide dans la mise en place de ce canal de collecte à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Prestataire de collecte et de traitement peu formé	Accompagnement à la structuration de son activité de gestion des déchets	Nombre d'opérations réussies

Nombre de point de reprise sur Miquelon-Langlade	Ouvrir au moins un point de reprise sur chaque île	Nombre de point de reprise contractualisé
Canaux de collecte inadaptés aux spécificités du territoire	Organiser des collectes événementielles et mobiles	Nombre d'opérations de collecte éphémères

9.2.2. Réemploi / réutilisation

Sur un territoire comme Saint-Pierre et Miquelon, le réemploi et la réutilisation sont un maillon essentiel à la prévention du déchet. En effet, en l'absence d'infrastructure de recyclage ou de valorisation, ces pratiques permettent d'allonger la durée de vie des produits et ainsi retarder sa mise au rebut.

La ville de Saint-Pierre collabore avec la filière DEA depuis 2014 dans le cadre de la mise en place de la politique de prévention et de gestion des déchets du territoire. Cette collaboration a permis de mettre un espace de réception pour des produits d'ameublement en fin de vie mais aucune structure du réemploi n'a été identifiée et conventionnée pour pouvoir collecter et donner une seconde vie à ces produits.

Il s'agira donc d'identifier au moins une structure sur le territoire qui ait déjà une activité de réemploi de mobiliers (ménagers et/ou professionnels) ou qui soit intéressée pour développer une telle activité.

Le nombre de structures identifiées sera l'indicateur de cette action.

Un guide zéro déchet a été rédigé par la Collectivité Territoriale et recense les acteurs de l'occasion et de la seconde vie sur plusieurs produits, notamment les mobiliers.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de partenaire de réemploi / réutilisation conventionné	Identifier et conventionner avec au moins 1 acteur du réemploi / réutilisation <i>Si aucun acteur : accompagnement à la montée en compétence d'une structure ESS</i>	Nombre de structures conventionnées ou accompagnées dans la montée en compétence

9.2.3. Préparation / traitement

La situation de Saint-Pierre et Miquelon en matière de traitement des déchets est critique : les DEA, non triés, sont versés directement dans une des deux décharges municipales puis éliminés par brûlage à l'air libre lorsque la météo le permet.

La première étape sera d'évacuer les DEA présents dans la décharge après une caractérisation des déchets présents dans cette dernière.

L'indicateur suivi consistera à mesurer le volume de DEA évacués.

Depuis le 5 juin 2023, les agents des municipalités de Saint-Pierre et de Miquelon sont formés pour mieux connaître la nature des déchets non recyclables. Ces agents formés pourront être des ressources pour la caractérisation des gisements.

En parallèle du vidage de la décharge, l'objectif sera de construire, avec les acteurs locaux, un dispositif de valorisation des déchets pérenne. Un tel dispositif devra permettre un tri des déchets, un empotage (pour les déchets dangereux et les déchets non valorisables), de la préparation matière et une structure de valorisation énergétique des déchets.

Valdelia s'appuiera sur le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets que la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a initié début 2024.

En attendant qu'une telle infrastructure se mette en place, Valdelia s'attachera à mettre en place un système de massification en vue d'un export vers la Métropole ou pays voisins, pour valoriser les DEA collectés.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Décharge à ciel ouvert saturée	Participer à l'évacuation et au traitement des déchets DEA présents dans la décharge	Quantité de DEA évacués
Insuffisance de dispositifs locaux dédiés à la valorisation des déchets	Identifier et développer des options de valorisation locales	Quantité de projets dans lesquels les éco-organismes s'impliquent
	Mutualiser les gisements pour les exporter en vue de leur valorisation	Quantité de DEA exportés et valorisés

9.2.4. *Sensibilisation, communication, formation*

La filière DEA n'a pas de relai local permettant de développer la filière, orienter les flux vers la bonne filière REP, sensibiliser les acteurs concernés par les filières des éco-organismes. Historiquement, une convention avec la Collectivité Territoriale mettait à disposition du temps d'un salarié pour ces missions. Au départ de cette personne, les éco-organismes n'ont pas trouvé de remplaçant sur ces

thématiques. Cela s'explique par le fait que l'activité peu dense à Saint-Pierre et Miquelon ne permet pas d'occuper un poste entier, les missions proposées ne peuvent être que du complément d'activité.

Valdelia travaille avec l'ensemble des éco-organismes à la rédaction d'un cahier des charges communs pour trouver un facilitateur local. En attendant, Valdelia s'est engagé à assurer cette mission au travers de la venue de la Responsable DROM-COM de Valdelia à Saint-Pierre-et-Miquelon tous les trois mois.

Les éco-organismes de l'OCABJ pourront s'appuyer sur les feuilles de route et les missions des facilitateurs des autres territoires ultramarins.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Relai local inexistant	Contractualiser avec un facilitateur local	Feuille de route du facilitateur

9.2.5. R&D

La Recherche et Développement et l'Innovation jouent un rôle crucial dans la prévention et la gestion des déchets, car elles permettent de développer de nouvelles technologies, méthodes et stratégies pour réduire la quantité de déchets générés, minimiser leur impact environnemental et gérer efficacement ceux qui sont produits.

Les actions nationales de R&D et d'Innovation portées par chaque éco-organismes alimentent la prévention et la gestion des déchets à Saint-Pierre et Miquelon mais n'offrent pas toujours une réponse aux problématiques locales.

Il s'agira ici de mener de lancer un appel à projet autour de l'économie circulaire des DEA à Saint-Pierre et Miquelon.

L'objectif est de mener au moins un projet de R&D / innovation par an.

Valdelia s'appuiera sur les exemples d'appels à projets menés dans les autres territoires ultramarins.

Ecart constaté	Action	Indicateurs
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de Saint-Pierre et Miquelon	Appel à projets R&D local	Nombre de projets d'innovation / R&D

10. Synthèse des actions du plan DROM-COM

10.1. Actions générales à tous les territoires

Thématique	Actions	N° Action	Indicateurs	S2 24	S1 25	S2 25	S1 26	S2 26	S1 27	S2 27	...
CONNAISSANCES GENERALES DES TERRITOIRES											
Manque de données spécifiques aux territoires ultramarins	Réalisation d'une étude des gisements de DEA disponibles par territoire – hors Martinique et Guyane où un marché MODECOM est déjà notifié par les ADEME de ces territoires.	1	- Gisement disponible à la collecte - Synthèse publique								
	Proposer aux différents Instituts d'émission des départements d'outre-mer d'ajouter dans leurs études thématiques, une note annuelle ou ponctuelle sur le secteur du recyclage (sur le même modèle que celle rédigée sur le secteur du BTP) - en particulier dans les DROM-COM dépourvus d'Observatoires régionaux des déchets (Mayotte ; Saint-Pierre et Miquelon ; Saint-Martin).	2	- Nombre de notes des IEDOM consacrées au secteur du recyclage dans les DROM-COM - Fréquence des notes des IEDOM consacrées au secteur du recyclage dans les DROM-COM - Données et analyses agrégées dans les notes produites.								

	Caractériser les gisements collectés (en s'appuyant sur les bonnes pratiques des études Ademe à St Martin & Guadeloupe (2022) & La Réunion (2018))	3	- Taux de présence de DEA dans les bennes tout-venant - Taux de présence de DEA dans les camions de collecte d'encombrants ou en porte à porte.								
Manque de données sur les mises en marché dans les territoires ultramarins	Identifier les freins à la transmission des données douanières et solliciter les Directions régionales des Douanes des DROM-COM, les Préfectures et le Ministère délégué en charge des comptes publics.	4	- Délai de transmission des données douanières - Complétude et pertinence des données douanières transmises - Identification des interlocuteurs idoines dans chaque Direction régionale - Taux de réponse des différentes Directions régionales des Douanes à nos sollicitations								
Hétérogénéité des méthodes de recueil, consolidation et transmission des données	Définir et transmettre le type de données dont la filière a besoin auprès des différentes parties prenantes pour en faciliter la collecte	5	- Nombre et annualité des parutions propres aux déchets dans chaque DROM-COM - Pluralité des sources (Directions régionales des douanes ; Observatoires régionaux des déchets ; Agences régionales de l'ADEME ; EPCI ou Syndicats mixtes de Traitement et Valorisation des déchets)								
Insuffisance des personnels dédiés à la collecte, la	Plaider pour le recrutement et la formation de collaborateurs dans les structures compétentes	6	Nature et moyens matériels mis à disposition de ces personnels								

SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION											
Disparités dans le niveau d'expertise/de compétences des facilitateurs Niveau inégal de connaissance des priorités et modes opératoires des éco-organismes	Formation des relais locaux aux thématiques et missions des éco-organismes	7	• 1 journée par facilitateur dans la peau d'un responsable régional Valdelia, Ecomaison et Valobat • Formation à distance des facilitateurs sur des thématiques spécifiques								
Ressources des facilitateurs pas assez importantes suivant les territoires	Augmenter les outils de communication et sensibilisation à la disposition des relais locaux ultramarins	8	• Complétude et régularité des comptes-rendus mensuels (échanges et visites) adressés par les facilitateurs à Valdelia, Ecomaison et Valobat • Complétude et régularité des bilans trimestriels (échanges et visites) adressés par les facilitateurs à Valdelia, Ecomaison et Valobat • Fréquence des échanges téléphoniques entre chaque facilitateur et les Responsables								

			DROM-COM d'Ecomaison, Valdelia et Valobat									
Faible transmission et exhaustivité des informations	Adapter l'ensemble des actions nationales de sensibilisation et de prévention dans les territoires ultramarins afin de faciliter leur appropriation et mettre l'accent sur les spécificités locales	9	Nombre de campagnes nationales de prévention et de sensibilisation des déchets REP adaptées et diffusées dans les territoires									
	Mettre en place un protocole d'alerte commun entre Ecomaison, Valdelia et Valobat, les EPCI, les Syndicats mixtes de valorisation et traitement et la DEAL, dès la survenue d'un incendie, d'une panne d'un équipement ou d'engins essentiels (y compris chez des opérateurs et exutoires sous contrat) à l'activité, via les facilitateurs.	10	Fréquence, rapidité, nature et complétude des informations/alertes relayées par les facilitateurs depuis/vers les éco-organismes, les EPCI, les Syndicats mixtes de valorisation et traitement, les DEAL incendie, d'une panne d'un équipement ou d'engins essentiels (y compris chez des opérateurs et exutoires sous contrat) à l'activité de gestion des déchets.									
	Structurer une veille juridique et politique (Ecomaison, Valdelia et Valobat) dédiée aux DROM-COM	11	- Envoi de la newsletter mensuelle (Météo des DROM-COM) interne Ecomaison à tous les facilitateurs et à Valdelia - Participation (inputs) des facilitateurs à la rédaction de la									

			Newsletter d'Ecomaison dédiée aux DROM-COM									
Très faible mobilité et visibilité des équipes d'Ecomaison et Valdelia dans les DROM-COM (hors relations contractuelles avec prestataires et adhérents)	Renforcer la présence d'Ecomaison et Valdelia dans les DROM-COM	12	• Fréquence des déplacements des Responsables DROM-COM d'Ecomaison et Valdelia vers les DROM-COM • Nombre d'interactions entre les Responsables DROM-COM d'Ecomaison et Valdelia et les acteurs économiques ultramarins (Fédérations sectorielles ; syndicats patronaux ; chambres consulaires ; etc.) • Nombre d'occurrence d'Ecomaison et de Valdelia dans la presse quotidienne régionale ou les revues spécialisées / professionnelles des DROM-COM									
Difficulté d'approche un peu plus importante des Distributeurs et Metteurs en marché	Mettre en conformité les Metteurs en marché et Distributeurs ultramarins avec leurs obligations réglementaires en enquêtant notamment sur leurs pratiques en lien avec la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0 et faire un reporting aux autorités compétentes.	13	• Nombre de nouveaux adhérents ultramarins / an • Résultat des audits réglementaires • Résultat des enquêtes menées • Transmission des informations et analyses recueillies aux autorités compétentes • Effectivité de la reprise 1 pour 1 ou 1 pour 0									

	Solliciter l'appui des DEAL, ADEME, DGCCRF/DEETS des DROM-COM pour informer ou sanctionner (DEETS), avec nos facilitateurs, les professionnels, les Metteurs en marché et Distributeurs ultramarins (déjà adhérents ou free-riders) ne respectant pas leur obligation d'adhésion	14	• Nombre de nouveaux adhérents ultramarins / an • Liste des professionnels, distributeurs et metteurs sur le marché à approcher en vue de leur adhésion à Ecomaison ou Valdelia • Nombre de free-riders identifiés et mis en conformité avec le concours de la DEAL et de la DEETS								
Sensibilisation de la population et des acteurs privés insuffisante	Sensibiliser et communiquer avec les parties prenantes et les populations locales sur les sujets liés à la filière et les services proposés par cette dernière	15	• Variation des tonnages de DEA collectés annuellement dans nos trois types de PDE • Baisse des tonnages de DEA collectés en encombrants ou en porte à porte • Nombre et montant des soutiens accordés aux demandeurs des soutiens à la communication								
Cloisonnement des filières	Mener des projets interfilières	16	• Nombre de projets menés • Nombre de solutions trouvées								

COLLECTE											
Manque de points de reprise des éléments d'ameublement détenus par des professionnels	Augmenter le nombre de point de reprise des éléments d'ameublements auprès des détenteurs professionnels (distributeur, détenteur...)	17	• Nombre de points de reprise équipés • Tonnages collectés sur ce canal								

REEMPLOI / REUTILISATION											
Faible nombre et faible structuration des acteurs ultramarins du réemploi	Identifier et favoriser l'émergence des acteurs ultramarins du réemplois	20	Taux annuel de contractualisation des opérateurs de collecte (dont ESS)								

			• Totaux des soutiens versés, par territoire, sur les tonnes réemployées • Quantification du nombre d'acteurs du réemploi / habitants et comparaison avec les chiffres existants dans les départements hexagonaux à la démographie comparable									
Manque de compétences et de ressources des acteurs du réemploi	Montée en compétence des acteurs ultramarins du réemploi	21	• Nombre, nature et domiciliation des acteurs du réemploi participant aux webinaires dédiés d'Ecomaison et de Valdelia • Nombre, nature et domiciliation des acteurs du réemploi ultramarins participant aux speed-meeting filières REP et réemploi d'ESS France • Nombre, nature et domiciliation des acteurs du réemploi ultramarins formés à l'upcycling									
Coûts liés au réemploi / à la réutilisation	Majorer les montants des soutiens aux acteurs du réemploi	22	Bilan annuel des acteurs du réemploi bénéficiant de nos soutiens financiers									
	Renforcer les synergies entre éco-organismes, secteur privé et secteur public en matière de	23	Mutualisation des soutiens et des gisements (même flux ou flux complémentaires de déchets gérés									

	gestion des déchets des éléments d'ameublement		par des éco-organismes distincts) afin de réduire les coûts d'exploitation des acteurs du réemploi									
Manque d'échange avec les référents régionaux de l'économie sociale et solidaire et du réemploi	Mobiliser les acteurs institutionnels pour accompagner les porteurs de projets	24	Communiquer aux CRESS ultramarines un tableau annuel des acteurs du réemploi sous contrat avec Ecomaison et Valdelia									

PREPARATION / TRAITEMENT												
Peu de foncier disponible pour des unités de préparation des déchets des DEA	Quantifier et sécuriser les gisements de DEA collectés afin d'objectiver et de favoriser les arbitrages propres à la mise à disposition de ce foncier pour ce type d'installations	25	- Réunion de travail avec les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat dans les DROM-COM - Réunion de travail avec les investisseurs privés et professionnels du recyclage - Amélioration des performances de collecte de DEA dans les DROM-COM									
Qualité de la collecte et du tri des DEA à optimiser	Favoriser les filières de tri des déchets d'ameublement	26	- Baisse du taux de refus de tri - Taux de matières premières secondaires collectées après séparation des composants recyclables									

Absence globale de filières locales de préparation des DEA	Favoriser les filières locales de préparation des DEA	27	• Nombre et fonctionnalités des broyeurs recensés dans les DROM-COM • Nombre de broyeurs opérationnels									
	Encourager les unités locales de préparation de CSR	28	• Nombres d'unités de préparation de CSR prévues • Nombre d'unités de préparation de CSR livrées et opérationnelles • Tonnages de CSR issus de DEA produits / an / territoire									
Favoriser les filières locales de valorisation énergétique des déchets d'ameublement	Faciliter les projets ultramarins d'unités de consommation de CSR	29	• Nombres d'unités de consommation de CSR prévues • Nombre d'unités de consommation de CSR livrées et opérationnelles • Tonnages de CSR issus de DEA locaux consommés dans l'unité/ an									
	Faciliter les projets ultramarins d'unités de co-combustion de DEA bois (biomasse) CSR	30	• Nombres d'unités de consommation de DEA bois CSR prévues • Nombre d'unités de consommation de CSR livrées et opérationnelles • Tonnages de bois DEA local consommés dans l'unité/ an									
Absence de filières locales de valorisation matière des déchets d'ameublement	Faciliter le lancement d'unité de recyclage des DEA par type de matériaux (plastiques, bois, mousses, etc ...)	31	• Nombre de candidats à nos appels à projets innovation ou nos appels d'offres « traitement et recyclage »									

10.2. Actions spécifiques à la Guadeloupe

Thématique	Action	N° Action	Indicateurs	S2 24	S1 25	S2 25	S1 26	S2 26	S1 27	S2 27	...
SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION											
Nombre limité de prestataires guadeloupéens pour nos différentes opérations	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires guadeloupéens de la gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs Ecomaison et Valdelia	32	• Nombre de réponses à nos appels d'offre • Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage de la Guadeloupe								
	Sensibiliser la population guadeloupéenne sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	33	• Nombre de campagnes de communication cofinancées • Nombre de retours ou de réactions exprimés et recueillis								
COLLECTE											
Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents	34	• Part des dépôts sauvages caractérisés par la méthode Ademe pour la REP DEA • Comptabilisation des fréquences et quantités de dépôts sauvages de DEA recensés par les EPCI et opérateurs privés de collecte (OMR et encombrants).								

181

	(surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA)		actions menées par Ecomaison et Valdelia									
	Capter et favoriser l'intégrité du gisement de DEA collectés en porte à porte	40	• Tonnage de DEA collectés • Pourcentage de DEA réemployés • Pourcentage de refus de tri									
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles via les soutiens à la communication	41	• Volume et nature des DEA collectés • Volume et nature des DEA recyclés ou valorisés • Recueil des réactions des détenteurs sur le rôle et les actions menées par Ecomaison et Valdelia									
Formation et polyvalence des agents des déchèteries	Définir avec les EPCI, le SYVADE et le SINNOVAL les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets.	42	• Nature et durée des formations suivies • Suites données aux formations suivies									
Pas de solution de collecte auprès des professionnels <20m3	Tester le déploiement de la collecte de DEA professionnels à partir de 5m3	43	• Tonnage collecté dans le cadre de l'expérimentation									

	REEMPLOI / REUTILISATION											
--	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Problèmes de foncier et d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires locaux guadeloupéens les acteurs du réemploi pouvant conventionner rapidement Valdelia	44	Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS enregistrés auprès de la CRESS Guadeloupe/an								
	Sensibiliser les acteurs de l'ESS sur la filière REP et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes de l'OCABJ	45	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS enregistrés auprès de la CRESS Guadeloupe/an • Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS conventionnés par un éco-organisme de l'OCABJ / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés								
	Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m ³) pour la collecte des DEA aux ESS ayant peu d'emprise au sol disponible	46	• Demande de contenants plus petits • Volumes de DEA collectés dans ces contenants adaptés								
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de la Guadeloupe	47	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus • Baisse des dépenses de fonctionnement								
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et	48	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux ESS • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés								

184

	PREPARATION / TRAITEMENT										
Manque de structures de préparation et valorisation locales en biomasse bois des DEA	Développer la préparation et la valorisation énergétique locale via la biomasse issue du bois DEA	55	• Sortie du statut de déchets du bois DEA • Travaux modificatifs préparatoires à la consommation de bois DEA dans la centrale biomasse Albioma du Moule • Quantité annuelle de bois DEA valorisables sous forme de								

			biomasse consommable dans la centrale Albioma du Moule									
Manque de structures de préparation et valorisation locales en CSR des DEA	Développer la préparation et la valorisation énergétique locale via les CSR	56	- Quantité annuelle de CSR produits tonnes et pourcentage entrants - Quantité annuelle de déchets valorisables sous forme de matière, tonnes et pourcentage entrants, chaque année, en sortie de préparation de CSR - Quantité annuelle de déchets stockés, en sortie de préparation de CSR									

			RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT									
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de la Guadeloupe	Appel à projets R&D des éco-organismes de l'OCABJ à lancer en matière d'éco-conception locale ou de valorisation organique ou énergétique des DEA	57	- Taux de candidature à nos Appels à projets - Taux de candidatures de structures domiciliées en Guadeloupe - Montant des financements alloués - Taux de réalisation des projets financés par Ecomaison et Valdelia									

Connaissance et interactions limitées avec les acteurs guadeloupéens qui font de la R&D	Accroître la connaissance et le suivi des structures de guadeloupéennes et ultramarins qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	58	• Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges • Taux de candidature à nos Appels à projets									
---	---	----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

10.3. Actions spécifiques à la Guyane

Thématique	Action	Action n°	Indicateurs	S2 24	S1 25	S2 25	S1 26	S2 26	S1 27	S2 27	...
SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION											
Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population guyanaise sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	59	• Nombre de campagnes de communication co-financées								
COLLECTE											

Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés par Ecomaison aux collectivités locales sous contrat)	60	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels									
	Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec Ecomaison et adapter si besoin le volume des contenants mis à disposition pour pallier les contraintes de place et favoriser la reprise en magasin	61	- Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année - Tonnages de DEA collectés et réemployés									
	Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs du réemploi sous contrat avec les éco-organismes OCABJ	62	- Nombre d'acteurs du réemploi et d'ESS conventionnés chaque année - Tonnages de DEA collectés et réemployés									
	Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs de la réparation agréés par les éco-organismes OCABJ	63	- Nombre d'acteurs de la réparation agréés par les éco-organismes OCABJ - Nombre de DEA réparés									
	Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat avec les éco-organismes OCABJ	64	Nombre de points d'apport volontaire									

			• Tonnages de DEA collectés via PAV									
	Equiper rapidement les nouvelles déchèteries en bennes et former le personnel aux processus de saisie informatique et de traçabilité des DEA collectés	65	• Nombre de déchèteries équipées d'une benne DEA • Nombre de sessions de formation dispensées par l'éco-organisme									
Canaux de collecte inadaptés aux spécificités des territoires	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes guyanaises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA)	66	• Volume et nature des DEA collectés									
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI	67	• Volume et nature des DEA collectés • Volume et nature des DEA recyclés ou valorisés									
REEMPLOI / REUTILISATION												
Problèmes d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires locaux guyanais les acteurs du réemploi pouvant conventionner les éco-organismes OCABJ	73	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS enregistrés auprès de la CRESS Guyane/an									
	Sensibiliser les acteurs de l'ESS sur la filière REP et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi	74	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS conventionnés par									

	souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes OCABJ		les éco-organismes OCABJ / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés									
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de la Guyane	75	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus									
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et caractérisation des DEA réemployés	76	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux ESS • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés									
Manque de stabilité économique des acteurs du réemploi et de l'ESS	Former et informer les acteurs du réemploi avec le concours d'ESS France et de la CRESS Guyane aux soutiens des éco-organismes (réemploi ou réparation), aux financements publics et Appels à projets ou aux techniques de marketing/vente utiles à leur activité	77	• Nombre et montant des soutiens au réemploi et à l'équipement alloués aux ESS et acteurs du réemploi de la Guyane • Nombre de formations et de communications dirigées vers ces acteurs • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés									
	Faciliter l'accès aux informations relatives aux différents financements possibles - proposition mission pour le facilitateur	78	• Support de communication créé • Nombre de partenaires ayant été soutenu par									

			un des deux éco-organismes de la filière DEA										
Faible visibilité des acteurs de la prévention, du réemploi et des ESS en Guyane	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes Guyanaises (surtout les plus reculées et touchées par les dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi	79	Volume et nature des DEA collectés										
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les Guyanais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	80	Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés et recettes annuelles générées										

PREPARATION / TRAITEMENT													
Manque de structures de préparation et valorisation locales en CSR des DEA	Développer la préparation et la valorisation énergétique locale via les CSR	81	- Quantité annuelle de CSR produits tonnes et pourcentage entrants - Nombre de broyeurs bois ou plastiques disponibles et opérationnels en Guadeloupe - Quantité annuelle de déchets valorisables sous forme de matière, tonnes et pourcentage entrants,										

			chaque année, en sortie de préparation de CSR									
			Quantité annuelle de déchets stockés, en sortie de préparation de CSR									
Manque de structures de préparation et valorisation locales en biomasse bois des DEA	Participer au développement de la préparation et valorisation énergétique locale par la mise à disposition et sécurisation du gisement de DEA collectés Expérimenter des solutions de valorisation énergétique des DEA Bois en centrale biomasse (cf. expérimentation menée en Martinique avec ALBIOMA sur la combustion des DEA Bois broyés)	82	- Sortie du statut de déchets du bois DEA - Quantité annuelle de bois DEA valorisables sous forme de biomasse consommable dans les unités biomasse de Voltalia									
Nombre limité de prestataires guyanais pour nos différentes opérations	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires guyanais de la collecte et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateur de Valobat	83	- Nombre de réponses aux appels d'offre - Listing actualisé et complet des opérateurs actuels									
	Suivi de l'étude ADEME en cours sur le transport des déchets dans les DROM-COM	84	Résultats et pistes d'amélioration apportées par l'étude									
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT												

Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de la Guyane	Appel à projets R&D des éco-organismes OCABJ à lancer en matière d'éco-conception locale ou de valorisation organique ou énergétique des DEA	85	• Taux de candidature à nos Appels à projets • Taux de candidatures de structures domiciliées en Guyane • Montant des financements alloués - Taux de réalisation des projets financés par Ecomaison et Valdelia									
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs guyanais qui font de la R&D	Accroître la connaissance et le suivi des structures de guyanaises et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	86	• Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges • Taux de candidature à nos Appels à projets									

10.4. Actions spécifiques à La Réunion

Thématique	Action	Action n°	Indicateurs	S2 24	S1 25	S2 25	S1 26	S2 26	S1 27	S2 27	...
SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION											
Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population réunionnaise sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	87	Nombre de campagnes de communication cofinancées								
COLLECTE											
Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés par Ecomaison aux collectivités locales sous contrat)	88	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels								
	Augmenter le nombre de distributeurs sous contrat avec les éco-organismes OCABJ et adapter si besoin le volume des contenants mis à disposition pour pallier les contraintes de place et favoriser la reprise en magasin	89	- Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année - Tonnages de DEA collectés et réemployés								

	Augmenter le nombre d'ESS et d'acteurs du réemploi sous contrat avec les éco-organismes OCABJ	90	• Nombre d'acteurs du réemploi et d'ESS conventionnés chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés									
	Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat avec les éco-organismes OCABJ	91	• Nombre de points d'apport volontaire qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés									
	Equiper les déchèteries en bennes Ecomaison et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée des bennes	92	• Nombre de déchèteries équipées d'une benne mono-REP DEA ou multi-REP (dont EA) • Nombre de sessions de formation dispensées par l'éco-organisme									
Canaux de collecte inadaptés aux spécificités des territoires	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes réunionnaises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA)	93	• Volume et nature des DEA collectés									
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles /collectes évènementielles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI (Ecomaison) ou en demande exceptionnelle auprès de Valdelia	94	• Volume et nature des DEA collectés sur les déchèteries mobiles/collectes évènementielles • Nombre de collectes évènementielles									
Formation et polyvalence des	Définir avec les EPCI, le SYDNE et ILEVA les besoins éventuels de formation de leurs agents de	95	• Nature et durée des formations suivies									

agents des déchèteries	collecte (déchèteries) et de traitement des déchets.		• Suites données aux formations suivies								
Dépôts sauvages très importants	Soutenir des actions de nettoyage (gestion via l'interfilière)	96	• Part des dépôts sauvages caractérisés par la méthode Ademe soutenus par la filière REP des éléments d'amublement								

REEMPLOI / REUTILISATION											
Problèmes de foncier et d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires locaux réunionnais les acteurs du réemploi pouvant conventionner avec les éco-organismes OCABJ	97	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés/an								
	Sensibiliser les acteurs de l'ESS sur la filière REP et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes OCABJ	98	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés/an • Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS conventionnés par les éco-organismes OCABJ / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés								
	Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux ESS ayant peu d'emprise au sol disponible	99	• Demande de contenants plus petits • Volumes de DEA collectés dans ces contenants adaptés								

197

réemploi et des ESS à La Réunion	dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi												
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les réunionnais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	105	Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés et recettes annuelles générées										
	Co-financer la communication relative aux déchèteries mobiles via les soutiens à la communication sollicitables par les EPCI (Ecomaison) ou de manière ponctuelle auprès de Valdelia	106	- Volume et nature des DEA collectés - Volume et nature des DEA recyclés ou valorisés										
Compétences limitées des acteurs de la réutilisation	Accompagner les structures en contrat avec les éco-organismes dans leur montée en compétences	107	Nombre de structures accompagnées										

PREPARATION / TRAITEMENT													
Structures de préparation et valorisation locales en CSR des DEA en partie opérationnelles	Optimiser et sécuriser la collecte des DEA en vue de leur préparation et leur valorisation énergétique locale via les CSR	108	- Quantité annuelle de CSR produits tonnes et pourcentage entrants - Quantité de CSR valorisé en adéquation avec les tonnages DEA entrants sur l'unité de préparation CSR										
	Valoriser le CSR produit à l'export dans l'attente de la mise en service												

	des unités locales de consommation de CSR											
Nombre limité de prestataires réunionnais pour nos différentes opérations	Poursuivre l'identification puis axer notre communication auprès des prestataires réunionnais de la gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs Ecomaison et Valdelia	109	- Nombre de réponses à nos appels d'offre - Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage de la Réunion									
Cahier des charges inadaptés	Prendre en compte les particularités de la Réunion dans les cahiers des charge traitement	110	Nombre de répondants aux Appels d'Offre									

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT												
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques des DEA de la Réunion	Appel à projets R&D des éco-organismes de l'OCABJ à lancer en matière d'éco-conception locale ou de recyclage ou valorisation énergétique des DEA	111	- Taux de candidature à nos Appels à projets - Taux de candidatures de structures domiciliées à La Réunion - Montant des financements alloués - Taux de réalisation des projets financés par Ecomaison et Valdelia									
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs réunionnais qui font de la R&D	Accroître la connaissance et le suivi des structures réunionnaises et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	112	- Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges - Taux de candidature à nos Appels à projets									



10.5. Actions spécifiques à la Martinique

Thématique	Action	Action n°	Indicateurs	S2 24	S1 25	S2 25	S1 26	S2 26	S1 27	S2 27	...
SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION											
Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population martiniquaise sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	113	Nombre de campagnes de communication cofinancées								
Développer des outils de communication spécifiques aux DROM COM	Promouvoir l'application téléphonique Otri (application de géolocalisation de points de collecte co-financée par l'ADEME et 15 éco-organismes)	114	Nombre de téléchargement de l'application OTRI								
COLLECTE											
Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés par	115	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels								

202

REEMPLOI / REUTILISATION								
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Problèmes de foncier et d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires locaux martiniquais, les acteurs du réemploi pouvant conventionner avec les éco-organismes OCABJ	125	Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS enregistrés/an								
	Sensibiliser les acteurs de l'ESS sur la filière REP et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes OCABJ	126	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS enregistrés/an • Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou d'ESS conventionnés par les éco-organismes OCABJ / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés								
	Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux ESS ayant peu d'emprise au sol disponible	127	• Demande de contenants plus petits • Volumes de DEA collectés dans ces contenants adaptés								
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de la Martinique	128	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus								
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et caractérisation des DEA réemployés	129	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux ESS • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés								

Manque de stabilité économique des acteurs du réemploi et de l'ESS	Former et informer les acteurs du réemploi avec le concours d'ESS France aux soutiens des éco-organismes (réemploi ou réparation), aux financements publics et Appels à projets ou aux techniques de marketing/vente utiles à leur activité	130	• Nombre et montant des soutiens au réemploi et à l'équipement alloués aux ESS et acteurs du réemploi de la Martinique • Nombre de formations et de communications dirigées vers ces acteurs • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés									
	Faciliter l'accès aux informations relatives aux différents financements possibles	131	• Support de communication créé • Nombre de partenaires soutenus par l'un ou l'autre des deux éco-organismes de la filière DEA									
Faible visibilité des acteurs de la prévention, du réemploi et des ESS en Martinique	Organiser des collectes ponctuelles ou événementielles dans les communes martiniquaises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi	132	• Volume et nature des DEA collectés • Recueil des réactions des particuliers sur le rôle et les actions menées par Ecomaison et Valdelia									
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les martiniquais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	133	• Recueil des réactions des particuliers/clients sur le rôle et les actions menées par Ecomaison et Valdelia et ces acteurs • Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés et recettes annuelles générées									

Compétences limitées des acteurs de la réutilisation	Accompagner les structures en contrat avec les éco-organismes dans leur montée en compétences	134	Nombre de structures accompagnées								
Manque de mutualisation entre les acteurs de l'ESS	Accompagner un projet d'espace de vente mutualisé	135	Livrable du projet								

PREPARATION / TRAITEMENT											
Manque de structures de préparation et valorisation locales des DEA	Participer au développement de la préparation et valorisation énergétique locale par la mise à disposition et sécurisation du gisement de DEA collectés Expérimenter des solutions de valorisation énergétique des DEA Bois (cf. Expérimentation avec ALBIOMA de combustion des DEA Bois broyés)	136	- Quantité annuelle de DEA collectés - Résultats de l'expérimentation avec ALBIOMA - Avancées du projet de pyro-gazéification de Valecom								
Manque de structures de préparation et valorisation locales en biomasse bois des DEA	Développer la préparation et la valorisation énergétique locale via la biomasse issue du bois DEA	137	- Sortie du statut de déchets du bois DEA - Résultats de l'expérimentation de combustion des DEA Bois broyés sur la centrale biomasse Albioma de Martinique - Quantité annuelle de bois DEA valorisables sous forme de biomasse consommable dans la centrale Albioma de Martinique								

Cahier des charges inadaptés	Prendre en compte les particularités de La Martinique dans les cahiers des charges de préparation et de traitement	138	Nombre de répondants aux Appels d'Offre								
Nombre limité de prestataires martiniquais pour nos différentes opérations	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires martiniquais de la gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs Valobat et Valdelia, via le lancement d'appels à projet sur le traitement (tri, préparation, valorisation) et l'innovation, par exemple.	139	- Nombre de réponses à nos appels d'offre ou appels à projet - Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage de la Martinique								

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT											
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de la Martinique	Appel à projets R&D Ecomaison et Valdelia à lancer en matière d'éco-conception locale ou de recyclage ou valorisation énergétique des DEA Soutien d'un projet de pyro-gazéification	140	- Taux de candidature à nos Appels à projets - Taux de candidatures de structures domiciliées en Martinique - Montant des financements alloués - Taux de réalisation des projets financés par les éco-organismes OCABJ								
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs martiniquais	Accroître la connaissance et le suivi des structures martiniquaises qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	141	- Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges - Taux de candidatures à nos Appels à projets								



qui font de la R&D												
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

10.6. Actions spécifiques à Mayotte

Thématique	Action	Action n°	Indicateurs	S2 24	S1 25	S2 25	S1 26	S2 26	S1 27	S2 27	...
SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION											
Communication / sensibilisation insuffisante	Sensibiliser la population mahoraise sur la gestion des DEA via les soutiens à la communication ouverts aux collectivités territoriales et aux ESS	142	• Nombre de campagnes de communication cofinancées • Nombre de retours ou de réactions exprimés et recueillis								
COLLECTE											
Maillage des points de reprise moins dense que dans l'Hexagone	Soutenir des actions de sensibilisation des habitants et riverains situés à proximité des dépôts sauvages de DEA récurrents (soutiens à la communication versés par Ecomaison aux collectivités locales sous contrat)	143	• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées par an à destination des scolaires, du grand public, et des professionnels								
	Soutenir financièrement les dispositifs de déchèteries mobiles du SIDEVAM et de la CADEMA, au même titre que les déchèteries fixes.	144	• Soutiens forfaitaires versés et prévus dans les contrats avec la CADEMA et le SIDEVAM								
	Contractualiser avec les premiers distributeurs d'éléments d'ameublement et adapter si besoin le volume des contenants mis à	145	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année								

	disposition pour pallier les contraintes de place et favoriser la reprise en magasin		• Tonnages de DEA collectés et réemployés										
	Accompagner les distributeurs mahorais dans la reprise en magasin des DEA des particuliers	146	• Nombre de metteurs en marché et distributeurs faisant la reprise 1 pour 1 • Effectivité cette reprise 1 pour 1										
	Conventionner avec les premiers acteurs du réemploi et premières ESS	147	• Nombre d'acteurs du réemploi et d'ESS conventionnés chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés										
	Augmenter le nombre de points d'apport volontaire sous contrat	148	• Nombre de points d'apport volontaire qui contractualisent chaque année • Tonnages de DEA collectés et réemployés										
	Equiper rapidement les déchèteries mobiles et la future déchèterie fixe en bennes Ecomaison et former le personnel aux processus de saisie informatique et de gestion optimisée des bennes DEA	149	• Nombre de déchèteries mobiles ou fixes équipées d'une benne DEA • Nombre de sessions de formation dispensées par l'éco-organisme										
	Soutenir financièrement les dispositifs de déchèteries mobiles du SIDEVAM et de la CADEMA, au même titre que les déchèteries fixes.	150	• Soutiens forfaitaires et à la tonne de DEA collectée qui sont versés et prévus dans els contrats avec la CADEMA et le SIDEVAM										

[illegible]

Problèmes de foncier et d'équipements des acteurs du réemploi	Identifier avec les partenaires du réemploi pouvant conventionner rapidement avec les éco-organismes de l'OCABJ	156	Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés auprès de la CRESS Mayotte/an								
	Créer des vocations et accompagner les nouveaux acteurs du réemploi souhaitant conventionner à terme avec les éco-organismes de l'OCABJ	157	• Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS enregistrés auprès de la CRESS Mayotte/an • Nombre de nouveaux acteurs du réemploi ou de l'ESS conventionnés par les éco-organismes de l'OCABJ / an • Tonnages de DEA collectés et réemployés								
	Proposer des contenants moins imposants (alternatifs aux bennes 30m³) pour la collecte des DEA aux ESS ayant peu d'emprise au sol disponible	158	• Demande de contenants plus petits • Volumes de DEA collectés dans ces contenants adaptés								
	Faciliter en amont, entre éco-organismes, la mutualisation des gisements réemployables par les ESS et acteurs du réemploi de Mayotte	159	• Diversité et complémentarité des articles réemployés exposés et vendus								
	Faciliter l'accès à des outils de traçabilité des ESS et acteurs du réemploi qui en font la demande en vue de la quantification et caractérisation des DEA réemployés	160	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux structures de l'ESS • Bilan annuel des acteurs du réemploi financés								
Manque de stabilité économique des acteurs du	Former et informer les acteurs du réemploi avec le concours d'ESS France et de la CRESS de Mayotte aux soutiens des éco-organismes (réemploi ou réparation), aux	161	• Nombre et montant des soutiens au réemploi et à l'équipement alloués aux acteurs du réemploi de Mayotte								

réemploi et de l'ESS	financements publics et Appels à projets ou aux techniques de marketing/vente utiles à leur activité		• Nombre de formations et de communications dirigées vers ces acteurs • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés								
	Faciliter l'accès aux informations relatives aux différents financements possibles	162	• Nombre de soutiens à l'équipement alloués aux ESS • Bilan annuel des ESS ou acteurs du réemploi financés								
Faible visibilité des acteurs de la prévention, du réemploi et des ESS de Mayotte	Organiser des collectes ponctuelles ou évènementielles dans les communes mahoraises (surtout celles les plus touchées par les dépôts sauvages de DEA) avec ces acteurs du réemploi	163	• Volume et nature des DEA collectés								
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les Mahorais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des DEA	164	• Nombre d'éléments d'ameublement réemployés vendus ou cédés et recettes annuelles générées								

PREPARATION / TRAITEMENT										
Manque de structures de préparation et valorisation locales des DEA	Développer la préparation et la valorisation énergétique locale via les CSR	165	- Quantité annuelle de CSR produits tonnes et pourcentage entrants - Nombre de broyeurs bois ou plastiques disponibles et opérationnels à Mayotte - Quantité annuelle de déchets valorisables sous forme de matière,							

			tonnes et pourcentage entrants, chaque année, en sortie de préparation de CSR									
			Quantité annuelle de déchets stockés, en sortie de préparation de CSR									
Nombre limité de prestataires mahorais pour nos différentes opérations	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires mahorais de la gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir de futurs opérateurs Ecomaison e	166	- Nombre de réponses à nos appels d'offre - Listing actualisé et complet des opérateurs actuels ou en cours de démarrage de Mayotte									
	Etudier avec les opérateurs locaux les solutions d'export pour recyclage / valorisation, en lien avec d'autres éco-organismes	167	Tonnages exportés et valorisés à l'export									

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT												
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de Mayotte	Appel à projets R&D Ecomaison et Valdelia à lancer en matière d'éco-conception locale ou de recyclage ou valorisation énergétique des DEA	168	- Taux de candidature à nos Appels à projets - Taux de candidatures de structures domiciliées à Mayotte - Montant des financements alloués - Taux de réalisation des projets financés par Ecomaison									
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs mahorais	Accroître la connaissance et le suivi des structures mahoraises et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	169	- Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges - Taux de candidature à nos Appels à projets									



qui font de la R&D														
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

10.7. Actions spécifiques à Saint-Martin

Thématique	Action	Action n°	Indicateurs	S2 24	S1 25	S2 25	S1 26	S2 26	S1 27	S2 27	...
SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION											
Relai local (facilitateur) éloigné	Contractualiser avec un facilitateur local	170	Feuille de route du facilitateur								
COLLECTE											
Absence de contrat avec un prestataire de collecte	Identifier, contractualiser	171	Contrat avec un prestataire								
Nombre de point de reprise bas	Ouvrir au moins un point de reprise	172	Nombre de point de reprise contractualisé								
Canaux de collecte inadaptés aux spécificités du territoire	Organiser des collectes événementielles et mobiles	173	Nombre d'opérations de collecte éphémères								
REEMPLOI / REUTILISATION											

Manque de partenaire réemploi / réutilisation conventionné	Identifier et conventionner avec au moins 1 acteur du réemploi / réutilisation <i>Si aucun acteur : accompagnement à la montée en compétence d'une structure ESS</i>	174	Nombre de structures conventionnées ou accompagnées dans la montée en compétence									
--	---	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PREPARATION / TRAITEMENT												
Insuffisance de dispositifs locaux dédiés à la valorisation des déchets	Identifier et développer des options de valorisation locales	175	Quantité de projets dans lesquels les éco-organismes s'impliquent									
	Mutualiser les gisements pour un rapatriement en métropole ou sur la Guadeloupe	176	Quantité de DEA rapatriés									

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT												
Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de Saint-Martin	Appel à projets R&D des éco-organismes de l'OCABJ à lancer en matière d'éco-conception locale ou de recyclage ou valorisation énergétique des DEA	177	- Taux de candidature à nos Appels à projets - Taux de candidatures de structures domiciliées à Saint-Martin - Montant des financements alloués - Taux de réalisation des projets financés par les éco-organismes de l'OCABJ									
Connaissance et interactions limitées avec les acteurs saint-	Accroître la connaissance et le suivi des structures mahoraises et ultramarines qui font de la R&D appliquée à l'ameublement	178	- Connaissance des interlocuteurs et fréquence des échanges - Taux de candidature à nos Appels à projets									

martinois qui font de la R&D											
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

10.8. Actions spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon

Thématique	Action	Action n°	Indicateurs	S2 24	S1 25	S2 25	S1 26	S2 26	S1 27	S2 27	...
	SENSIBILISATION, COMMUNICATION, FORMATION										
Relai local inexistant	Contractualiser avec un facilitateur local	179	Feuille de route du facilitateur								
	COLLECTE										
Prestataire de collecte et de traitement peu formé	Accompagner à la structuration de son activité de gestion des déchets	180	Nombre d'opérations réussies								
Nombre de point de reprise bas sur Miquelon-Langlade	Ouvrir au moins un point de reprise sur chaque Ile	181	Nombre de points de reprise contractualisés								
Canaux de collecte inadaptés aux spécificités du territoire	Organiser des collectes évènementielles et mobile	182	Nombre d'opérations de collecte éphémères								

REEMPLOI / REUTILISATION													
Manque de partenaire de réemploi / réutilisation conventionné	Identifier et conventionner avec au moins 1 acteur du réemploi / réutilisation <i>Si aucun acteur : accompagnement à la montée en compétence d'une structure ESS</i>	183	Nombre de structures conventionnées ou accompagnées dans la montée en compétence										
PREPARATION / TRAITEMENT													
Décharge à ciel ouvert saturée	Participer à l'évacuation et le traitement des déchets DEA présents dans les décharges	184	Quantité de DEA évacués										
Insuffisance de dispositifs locaux dédiés à la valorisation des déchets	Identifier et développer des options de valorisation locales	185	Quantité de projets dans lesquels les éco-organismes s'impliquent										
	Mutualiser les gisements pour un rapatriement en métropole en vue de leur valorisation	186	Quantité de DEA rapatriés										
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT													

Manque de projets d'innovation spécifiques aux problématiques de Saint-Pierre et Miquelon	Appel à projets R&D local	187	Nombre de projets d'innovation / R&D																
---	---------------------------	-----	--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Pour assurer un suivi efficace des indicateurs essentiels à la bonne réalisation du plan de prévention et de gestion des déchets en Outre-mer, Ecomaison, Valdelia et Valobat ont pris l'initiative de créer un document commun de suivi des indicateurs. Ce document rassemblera à la fois les données déjà collectées dans le cadre de l'arrêté du 12 septembre 2022 relatif aux données des filières REP ainsi que celle de la collecte et le suivi des données spécifiques à ce plan d'actions.

Dans ces deux cas, le document servira de point central pour le suivi des données et permettra aux éco-organismes de suivre la bonne réalisation des actions.

En conclusion, la mise en œuvre d'un plan de prévention et de gestion des déchets revêt une importance cruciale pour assurer une gestion durable des déchets dans les territoires ultramarins. Avec l'approbation de ces plans, les organismes Ecomaison, Valdelia et Valobat franchissent une étape majeure vers la réalisation de leurs objectifs communs. La collaboration étroite entre ces deux éco-organismes et l'ensemble des parties prenantes est une démarche essentielle pour garantir l'efficacité et la pertinence des solutions envisagées.

Une fois les plans validés, Ecomaison, Valdelia et Valobat s'engagent à mettre en place une planification détaillée, assurant ainsi une mise en œuvre optimale des mesures prévues. Cette planification garantira la cohérence entre les actions entreprises et les objectifs fixés, tout en tenant compte des spécificités locales et des évolutions réglementaires.

Par ailleurs, la mise en place d'un suivi régulier de l'avancement de la mise en place des plans par le biais de réunions mensuelles entre les équipes d'Ecomaison, de Valdelia et de Valobat constitue une démarche proactive et responsable. Ces rendez-vous réguliers permettront d'ajuster les stratégies en temps réel, d'identifier les éventuels obstacles et de saisir les opportunités d'amélioration continue. Cette approche collaborative témoigne de l'engagement des deux éco-organismes envers une gestion responsable des déchets et en faveur d'une économie circulaire durable.

En somme, le présent plan de prévention et de gestion des déchets témoigne de notre volonté commune d'œuvrer en faveur d'un avenir plus propre et plus durable.

Annexes

Définitions

D'après l'article L541-1-1 du Code de l'environnement :

Collecte : toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.

D'après l'article L541-1-1 du Code de l'environnement :

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Préparation en vue de la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Dans le cadre du Registre EA, le réemploi désigne la remise en marché, par les structures du réemploi, des éléments d'ameublement qu'elles récupèrent.

D'après l'article L541-1-1 du Code de l'environnement :

Traitement : toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination ;

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblayage ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage ;

Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets ;

Élimination : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie.